

A. *Hospices.* A
B. *Hôpital milit*
C. *Collège.*
D. *Manutention.*

ANNUAIRE

STATISTIQUE

Du Département du Nord,

RÉDIGÉ

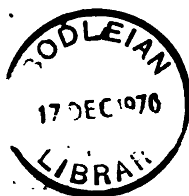
PAR MM. DEMEUNYNCK ET DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

Se vend à Lille

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, GRANDE-PLACE.
CHEZ VANACKERE FILS, LIBRAIRE, PLACE DU THÉATRE.

10.e ANNÉE. — 1838.



IMPRIMERIE DE L. DANEL, GRANDE-PLACE.

CALENDRIER.

Année de la période Julienne	6551.
de la fondation de Rome, selon Varron	2591.
de l'époque de Nabonassar	2585.
de l'ère des Chrétiens	1838.

L'année 1253 des Turcs a commencé le 7 avril 1837, et finira le 26 mars 1838, selon l'usage de Constantinople.

L'année 2614 des Olympiades, ou la 2.e de la 654.e Olympiade, commence en juillet 1838.

Comput Ecclésiastique.

Nombre d'or	15.
Épacte	IV.
Cycle solaire	27.
Indiction romaine	11.
Lettre dominicale	G.

Quatre-Temps.

Les 7, 9 et 10 mars.
Les 6, 8 et 9 juin.
Les 19, 21 et 22 septembre.
Les 19, 21 et 22 décembre.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 11 février.
Les Cendres, 28 février.
Paques, 15 avril.
Les Rogat., 21, 22 et 23 mai.
Ascension, 24 mai.
La Pentecote, 3 juin.
La Trinité, 10 juin.
La Fête-Dieu, 14 juin.
Premier dimanche de l'Avent, 2 décembre.

ÉCLIPSES.

Il y aura cette année 1838 deux Eclipses de soleil et deux de lune.

Le 25 mars, Eclipse totale de soleil, invisible à Paris.

Le 10 avril, Eclipse partielle de lune, visible à Paris. Commencement de l'éclipse à 0 h. 41′ 6″ du matin; milieu à 2 h. 8′ 0″; fin de l'éclipse à 3 h. 34′ 4″.

Le 18 septembre, Eclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.

Le 3 octobre, Eclipse partielle de lune, invisible à Paris.

JANVIER.

P. Q. le 3, à 6 heures 52 m. du matin.
P. L. le 10, à 7 heures 20 m. du soir.
D. Q. le 19, à 0 heures 44 m. du matin.
N. L. le 26, à 2 heures 1 m. du matin.

1	lundi.	Circoncision.
2	mardi.	s. Macaire.
3	merc.	ste. Geneviève.
4	jeudi.	s. Rigobert.
5	vend.	s. Siméon Stylite.
6	sam.	L'Épiphanie.
7	*Dim.*	s. Lucien, évêque.
8	lundi.	ste. Adèle.
9	mardi.	s. Julien, m.
10	merc.	s. Guillaume.
11	jeudi.	s. Théodose.
12	vend.	ste. Césaire.
13	sam.	Baptême de N. S.
14	*Dim.*	s. Hilaire, évêque.
15	lundi.	s. Nom de Jésus.
16	mardi.	s. Marcel, p.
17	merc.	s. Antoine, abbé.
18	jeudi.	Ch. s. Pierre à R.
19	vend.	s. Omer, évêque.
20	sam.	s. Sébastien.
21	*Dim.*	ste. Agnès, vierge.
22	lundi.	s. Vincent.
23	mardi	ste. Emérence.
24	merc.	s. Babylas, évêque
25	jeudi.	Conv. de s. Paul.
26	vend.	s. Polycarpe.
27	sam.	s. Jean Chrysostôme.
28	*Dim.*	s. Charlemagne.
29	lundi.	s. François de Sales.
30	mardi.	ste. Martine.
31	merc.	s. Pierre Nol., conf.

FÉVRIER.

P. Q. le 1, à 5 heures 43 m. du soir.
P. L. le 9, à 2 heures 2 m. du soir.
D. Q. le 17, à 5 heures 49 m. du soir.
N. L. le 24, à 0 heures 18 m. du soir.

1	jeudi.	s. Ignace, martyr.
2	vend.	Purification.
3	sam.	s. Blaise, martyr.
4	*Dim.*	s. André C.
5	lundi.	ste. Agathe.
6	mardi.	ste. Dorothée.
7	merc.	s. Romuald.
8	jeudi.	s. Jean de Matha.
9	vend.	ste. Apolline.
10	sam.	ste. Scholastique.
11	*Dim.*	*Septuagésime.*
12	lundi.	ste. Eulalie.
13	mardi.	s. Martinien.
14	merc.	s. Valentin.
15	jeudi.	s. Faustin.
16	vend.	ste. Reinelde.
17	sam.	s. Donat, m.
18	*Dim.*	*Sexagésime.*
19	lundi.	ste. Ernestine.
20	mardi.	s. Eleuthère.
21	merc.	s. Pépin de Landon.
22	jeudi.	Ch. s. P. à A.
23	vend.	ste. Isabelle.
24	sam.	s. Prétextat.
25	*Dim.*	*Quinquagésime.*
26	lundi.	s. Alexandre.
27	mardi.	s. Léandre.
28	merc.	*Les Cendres.*

MARS.

P. Q. le 3, à 6 heures 44 m. du matin.
P. L. le 11, à 8 heures 49 m. du matin.
D. Q. le 19, à 6 heures 40 m. du matin.
N. L. le 25, à 9 heures 54 m. du soir.

1	jeudi.	s. Aubin.
2	vend.	s. Simplice.
3	sam.	ste. Cunégonde.
4	*Dim.*	*Quadragésime.*
5	lundi.	s. Théophile.
6	mardi.	ste. Colette, v.
7	merc.	s. Thomas. 4 *T.*
8	jeudi.	s. Jean de Dieu.
9	vend.	ste. Françoise. 4 *T.*
10	sam.	Les 40 Martyrs. 4 *T.*
11	*Dim.*	*Reminiscere.*
12	lundi.	s. Grégoire.
13	mardi.	ste. Euphrosine.
14	merc.	ste. Mathilde.
15	jeudi.	s. Longin.
16	vend.	s. Alexandre.
17	sam.	s. Patrice, évêque.
18	*Dim.*	*Oculi.*
19	lundi.	s. Joseph.
20	mardi.	ste. Euphrasie.
21	merc.	s. Benoît, abbé.
22	jeudi.	s. Basile, m.
23	vend.	ste. Victorine.
24	sam.	Mort de N.-S.
25	*Dim.*	*Lœtare.*
26	lundi.	s. Ludger.
27	mardi.	s. Rupert.
28	merc.	s. Sixte, pape.
29	jeudi.	s. Jean Climaq.
30	vend.	ste. Balbine, v.
31	sam.	s. Benjamin, mart.

AVRIL.

P. Q. le 1, à 9 heures 42 m. du soir.
P. L. le 10, à 2 heures 16 m. du matin.
D. Q. le 17, à 3 heures 39 m. du soir.
N. L. le 24, à 7 heures 10 m. du matin.

1	*Dim.*	*La Passion.*
2	lundi.	s. François de P.
3	mardi.	ANNONCIATION.
4	merc.	s. Isidore de Sév.
5	jeudi.	s. Vincent.
6	vend.	s. Célestin.
7	sam.	ste. Waltrude.
8	*Dim.*	*Les Rameaux.*
9	lundi.	Notre-Dame des 7 d.
10	mardi.	s. Macaire, martyr.
11	merc.	s. Léon le Grand.
12	jeudi.	*La Sainte Cène.*
13	vend.	s. Herménégilde.
14	sam.	s. Tiburce, martyr.
15	*Dim.*	PAQUES.
16	lundi.	*Pâques.*
17	mardi.	s. Anicet, p.
18	merc.	s. Parfait, martyr.
19	jeudi.	s. Théodore.
20	vend.	s. Sulpice.
21	sam.	s. Anselme.
22	*Dim.*	*Quasimodo.*
23	lundi.	s. George, martyr.
24	mardi.	s. Fidel.
25	merc.	s. Marc. *Abst.*
26	jeudi.	ss. Clète et M.
27	vend.	s. Anthime.
28	sam.	s. Vital, martyr.
29	*Dim.*	s. Pierre, martyr.
30	lundi.	ste. Catherine de S.

MAI.

P. Q. le 1, à 2 heures 14 m. du soir.
P. L. le 9, à 5 heures 7 m. du soir.
D. Q. le 16, à 9 heures 51 m. du soir.
N. L. le 23, à 4 h. 32 m. du s.
P. Q. le 31, à 7 h. 44 m. du m.

1	mardi.	s. PHILIPPE.
2	merc.	s. Athanase.
3	jeudi.	Ste. Croix.
4	vend.	ste. Monique.
5	sam.	s. Pie V, pape.
6	*Dim.*	s. Jean à la P. L.
7	lundi.	s. Stanislas.
8	mardi.	s. Juste, évêque.
9	merc.	Transl. de s. Nicolas.
10	jeudi.	s. Antonin.
11	vend.	s. Mammert.
12	sam.	s. Léopold, martyr.
13	*Dim.*	s. Servais.
14	lundi.	s. Boniface.
15	mardi.	ste. Dympn.
16	merc.	s. Honoré d'A.
17	jeudi.	ste. Restitude.
18	vend.	ste. Claudia, m.
19	sam.	s. Pierre Cel.
20	*Dim.*	s. Bernardin.
21	lundi.	s. Hospice. *Rog.*
22	mardi.	ste. Julie, v. *Rog.*
23	merc.	s. Didier, arch. *Rog.*
24	jeudi.	ASCENSION.
25	vend.	s. Urbain.
26	sam.	s. Philippe.
27	*Dim.*	s. Jules.
28	lundi.	s. Germain.
29	mardi.	s. Maxime.
30	merc.	s. Félix, pape.
31	jeudi.	ste. Pétronille.

JUIN.

P. L. le 8, à 5 heures o m. du matin.
D. Q. le 15, à 2 heures 40 m. du matin.
N. L. le 22, à 2 heures 43 m. du matin.
P. Q. le 30, à 1 heure 22 m. du matin.

1	vend.	s. Pamphile.
2	sam.	s. Erasme, év. *V.-J.*
3	*Dim.*	PENTEÇOTE.
4	lundi.	*Pentecôte.*
5	mardi.	s. Boniface, év.
6	merc.	s. Norbert. 4 *T.*
7	jeudi.	s. Robert.
8	vend.	s. Médard. 4 *T.*
9	sam.	ste. Pélagie. 4 *T.*
10	*Dim.*	*La Trinité.*
11	lundi.	s. Barnabé, apôtre.
12	mardi.	s. Basilide.
13	merc.	s. Antoine de P.
14	jeudi.	Fête-Dieu.
15	vend.	s. Modeste, mart.
16	sam.	ste. Lutgarde.
17	*Dim.*	s. Avit, abbé.
18	lundi.	ste. Marine.
19	mardi.	s. Gervais.
20	merc.	ste. Florence.
21	jeudi.	*Octave de la F.-D.*
22	vend.	s. Paulin.
23	sam.	s. Liébert.
24	*Dim.*	*Nativité de s. J.-B.*
25	lundi.	Tr. de s. Eloi.
26	mardi.	ss. Jean et Paul.
27	merc.	s. Ladislas.
28	jeudi.	s. Léon II. *V.-J.*
29	vend.	*ss. Pierre et Paul.*
30	sam.	s. Martial.

JUILLET.

P. L. le 7, à 2 heures 28 m. du soir.
D. Q. le 14, à 7 heures 29 m. du matin.
N. L. le 21, à 2 heures 31 m. du soir.
P. Q. le 29, à 6 heures 4 m. du soir.

1	*Dim.*	s. Rombaut.
2	lundi.	Visitation de N.-D.
3	mardi.	s. Hyacinthe.
4	merc.	Transl. de s. Martin.
5	jeudi.	s. Agathon.
6	vend.	ste. Godelive.
7	sam.	s. Willebaud.
8	*Dim.*	s. Procope.
9	lundi.	Les 19 Martyrs de G.
10	mardi.	ste. Félicité.
11	merc.	Transl. de s. Benoît.
12	jeudi.	s. Jean Gualbert.
13	vend.	s. Anaclet.
14	sam.	s. Bonaventure.
15	*Dim.*	s. Henri, emp.
16	lundi.	N.-D. du M.-C.
17	mardi.	s. Alexis, c.
18	merc.	s. Arnould.
19	jeudi.	s. Vincent de Paule.
20	vend.	ste. Marguerite.
21	sam.	ste. Praxède.
22	*Dim.*	ste. Marie-Magdel.
23	lundi.	s. Apollinaire.
24	mardi.	ste. Christine.
25	merc.	ss. Jacques et Ch.
26	jeudi.	ste. Anne.
27	vend.	ste. Natalie.
28	sam.	s. Nazaire.
29	*Dim.*	ste. Marthe.
30	lundi.	s. Abdon.
31	mardi.	s. Ignace de Loyola.

AOUT.

P. L. le 5, à 10 heures 35 m. du soir.
D. Q. le 12, à 1 heure 38 m. du soir.
N. L. le 20, à 4 heures 36 m. du matin.
P Q. le 28, à 9 heures 4 m. du matin.

1	merc.	s. Pierre ès-liens.
2	jeudi.	N.-D. des Anges.
3	vend.	ste. Lydie.
4	sam.	s. Dominique.
5	*Dim.*	ste. Marie aux N.
6	lundi.	Transf. de N.-S.
7	mardi.	s. Gaëtan.
8	merc.	s. Cyriaque.
9	jeudi.	s. Romain.
10	vend.	s. Laurent, martyr.
11	sam.	ste. Suzanne.
12	*Dim.*	ste. Claire.
13	lundi.	s. Hippolyte.
14	mardi.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	merc.	ASSOMPTION.
16	jeudi.	s. Roch.
17	vend.	s. Carloman.
18	sam.	ste. Hélène.
19	*Dim.*	ste. Thècle.
20	lundi.	s. Bernard.
21	mardi.	ste. Jeanne.
22	merc.	s. Gustave.
23	jeudi.	s. Philippe.
24	vend.	s. Barthélémi.
25	sam.	s. Louis, roi.
26	*Dim.*	s. Zéphirin.
27	lundi.	s. Césaire.
28	mardi.	s. Augustin.
29	merc.	Décol. de s. J.-B.
30	jeudi.	ste. Rose.
31	vend.	s. Raymond.

SEPTEMBRE.

P. L. le 4, à 6 heures 27 m. du matin.
D. Q. le 10, à 10 heures 19 m. du matin.
N. L. le 18, à 8 heures 54 m. du soir.
P. Q. le 26, à 10 heures 3 m. du soir.

1	sam.	s. Gilles, abbé.
2	*Dim.*	s. Lazare, roi.
3	lundi.	ste. Euphémie.
4	mardi.	ste. Rosalie.
5	merc.	s. Bertin, abbé.
6	jeudi.	s. Eugène.
7	vend.	ste. Reine.
8	sam.	*Nativité de N.-D.*
9	*Dim.*	s. Omer, évêque.
10	lundi.	s. Nicolas de Tol.
11	mardi.	ste. Vindicie.
12	merc.	s. Silvain.
13	jeudi.	s. Aimé.
14	vend.	Exalt. ste. Croix.
15	sam.	s. Nicomède.
16	*Dim.*	s. Cornil.
17	lundi.	s. Lambert.
18	mardi.	ste. Sophie.
19	merc.	s. Janvier. 4 *T.*
20	jeudi.	s. Eustache.
21	vend.	s. Mathieu. 4 *T.*
22	sam.	s. Maurice. 4 *T.*
23	*Dim.*	s. Lin, pape.
24	lundi.	N.-D. de la M.
25	mardi.	s. Firmin, évêque.
26	merc.	ste. Justine.
27	jeudi.	ss. Côme et Damien.
28	vend.	s. Privat.
29	sam.	s. Michel, arch.
30	*Dim.*	s. Jérôme.

OCTOBRE.

P. L. le 3, à 2 heures 56 m. du soir.
D. Q. le 10, à 10 heures 34 m. du matin.
N. L. le 18, à 2 heures 34 m. du soir.
P. Q. le 26, à 9 heures 8 m. du matin.

1	lundi.	ss. Remi et Piat.
2	mardi.	ss. Anges gardiens.
3	merc.	s. Gérard.
4	jeudi.	s. François d'Ass.
5	vend.	s. Placide.
6	sam.	s. Bruno, confess.
7	*Dim.*	s. Marc, pape.
8	lundi.	ste. Brigitte.
9	mardi.	s. Ghislain.
10	merc.	s. François de B.
11	jeudi.	s. Germain.
12	vend.	s. Évagore.
13	sam.	s. Edouard.
14	*Dim.*	s. Calixte, P.
15	lundi.	ste. Thérèse.
16	mardi.	s. Donatien.
17	merc.	ste. Hedwige.
18	jeudi.	s. Luc, évangéliste.
19	vend.	s. Pierre d'Alcant.
20	sam.	s. Caprais.
21	*Dim.*	ste. Ursule.
22	lundi.	s. Sévère.
23	mardi.	s. Sévérin.
24	merc.	s. Magloire.
25	jeudi.	ss. Crépin et Crép.
26	vend.	s. Evariste.
27	sam.	s. Florent.
28	*Dim.*	ss. Simon et Jude.
29	lundi.	s. Narcisse.
30	mardi.	s. Lucain.
31	merc.	s. Quentin. *V.-J.*

NOVEMBRE.		
P. L. le 2, à 0 heures 34 m. du matin.		
D. Q. le 9, à 2 heures 58 m. du matin.		
N. L. le 17, à 8 heures 11 m. du matin.		
P. Q. le 24, à 6 heures 42 m. du soir.		
1	jeudi.	TOUSSAINT.
2	vend.	*Les Trépassés.*
3	sam.	s. Hubert.
4	*Dim.*	s. Charles.
5	lundi.	ste. Berthilde.
6	mardi.	s. Léonard.
7	merc.	s. Ernest.
8	jeudi.	Les 4 Couronnés.
9	vend.	s. Denis.
10	sam.	s. Juste.
11	*Dim.*	s. Martin, évêque.
12	lundi.	s. Liévin.
13	mardi.	ste. Maxellende, v. m.
14	merc.	s. Clémentin.
15	jeudi.	s. Eugène.
16	vend.	s. Edmond.
17	sam.	s. Agnan.
18	*Dim.*	s. Odon.
19	lundi.	ste. Elisabeth.
20	mardi.	s. Félix de Valois.
21	merc.	Présentation N.-D.
22	jeudi.	ste. Cécile.
23	vend.	s. Clément.
24	sam.	s. Florimond.
25	*Dim.*	ste. Catherine.
26	lundi.	s. Pierre d'Al.
27	mardi.	s. Maxime.
28	merc.	s. Mansuet, évêque.
29	jeudi.	s. Saturnin.
30	vend.	s. André.

DÉCEMBRE.		
P. L. le 1, à 11 heures 44 m. du matin.		
D. Q. le 8, à 11 heures 6 m. du soir.		
N. L. le 17, à 0 heures 32 m. du matin.		
P. Q. le 24, à 3 h. 16 m. du m.		
P. L. le 31, à 0 h. 45 m. du m.		
1	sam.	s. Éloi, évêque.
2	*Dim.*	*Avent.* ste. Bibiane.
3	lundi.	s. Farnç.-X.
4	mardi.	ste. Barbe.
5	merc.	s. Sabas.
6	jeudi.	s. Nicolas.
7	vend.	s. Ambroise.
8	sam.	*Concept. de N.-D.*
9	*Dim.*	ste. Léocadie.
10	lundi.	s. Melchiade.
11	mardi.	s. Damase, pape.
12	merc.	ste. Constance.
13	jeudi.	s. Aubert, év. de Cambr.
14	vend.	s. Nicaise, év.
15	sam.	s. Eusèbe.
16	*Dim.*	ste. Adélaïde.
17	lundi.	ste. Olympie.
18	mardi.	s. Lazare.
19	merc.	s. Gatien. 4 *T.*
20	jeudi.	s. Philogone.
21	vend.	s. Thomas. 4 *T.*
22	sam.	s. Flavien. 4 *T.*
23	*Dim.*	ste. Victoire.
24	lundi.	ste. Natalie.
25	mardi.	NOEL.
26	merc.	*s. Etienne.*
27	jeudi.	s. Jean, évangéliste.
28	vend.	Les ss. Innocens.
29	sam.	s. Thomas.
30	*Dim.*	s. Sabin.
31	lundi.	s. Sylvestre.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

ORDRE ROYAL DU SAINT-ESPRIT.

✱, *les Chevaliers-Commandeurs.*

ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

(G. ✱), *les Grand'Croix.*
(C. ✱), *les Commandeurs.*
✱, *les Chevaliers.*

ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

(G. C. ✱), *les Grand'Croix.*
(G. O. ✱), *les Grands-Officiers.*
(C. ✱), *les Commandeurs.*
(O. ✱), *les Officiers.*
✱, *les Chevaliers.*

NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

(*Suite et fin.*)

NEUF-MESNIL est situé sur la Sambre, à neuf kilomètres de Bavay, son chef-lieu de canton, et à seize kilomètres d'Avesnes.

Cette commune a une population de 193 habitans, dont 15 à 20 sont indigens et secourus à domicile.

Son territoire contient 126 hectares ainsi divisés : 75 en terres labourables, 2 en prés, 38 en terrains plantés, 2 en jardins, 1 en landes, 2 en superficie des propriétés bâties, 5 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine et les fourrages.

Sa culture principale est le blé.

NEUVILLE-LEZ-SOLESMES fait partie du canton du Quesnoy-Est et est situé à sept kilomètres de cette ville, entre le chemin conduisant à Solesmes et la route de Bavay à Péronne.

Une enquête fut tenue, en 1199, à Neuville, par messire Gobert et messire Bauduin, comte de Hainaut, au sujet de la haute justice et autres droits à Neuville, revendiqués par Robert de Barbençon et Aubry de la Pierre, d'une part, et par Oston de Beaumont, d'autre part.

Il existait en cette commune, avant la première révolution, une espèce de tribunal appelé la basse-loi, composé d'habitans du lieu et des environs. Les conseillers de ce tribunal étaient désignés chacun par une appellation grotesque; ils jugeaient des actions contraires aux mœurs et autres, et procédaient par des amendes qui étaient consommées en divertissemens.

La population de cette commune est de 646 habitans, y compris 65 indigens et 3 mendians. Elle n'était, en l'an XI, que de 486.

La superficie totale de son territoire est de 315 hectares, dont 238 en terres labourables, 18 en prés, 23 en pâtures, 4 en jardins, 16 en houblonnières, 3 en contenance de propriétés bâties, 12 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On cultive à Neuville le froment, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette, l'avoine, les féveroles et le houblon.

Sa culture principale est le blé et le houblon.

Sa principale industrie était, il y a douze ans, la fabrication des batistes; aujourd'hui tous les ouvriers sont occupés à tisser des étoffes de laine, dites mérinos.

NOYELLES est situé à huit kilomètres de Berlaimont, son chef-lieu de canton, et à douze kilomètres d'Avesnes; l'Helpe-Majeure, qui le traverse, se jette dans la Sambre sur son territoire.

Le village de Noyelles est très-ancien; son origine remonte au règne de l'empereur Lothaire, vers l'an 850. Des chartes de 920 et 921 de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Simple l'ont rattaché à l'abbaye de Maroilles, de laquelle il a constamment dépendu jusqu'à la fin du 18.e siècle. Cette commune a souvent eu des procès à soutenir contre les moines de ce monastère, dont les exigences outrées les ont fait détester de leurs vassaux. Elle a été à différentes époques le théâtre de guerres de partisans et particulièrement dans les 15.e, 16.e et 17.e siècles.

Des lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de la St.-Jean-Baptiste 1320, portent vente au profit de Jean de Berlaimont, clerc du roi de France, des terrages et autres revenus qu'il avait au terroir de Noyelles, sur la rivière d'Elpre et près de l'abbaye de Maroilles.

Le hameau de Renau-Folie, dépendant de la commune de Noyelles, a tiré son nom de la ferme qu'y possédait l'abbaye de Maroilles. Une nouvelle publiée par M. Victor Houzé, secrétaire en chef de la sous-préfecture d'Avesnes, rapporte que Clément Renau, propriétaire, dans la paroisse de Noyelles, d'un domaine allodial enclavé dans les propriétés de l'abbaye de Maroilles et convoité depuis long-temps par les moines, en fit don à ce monastère, vers le commencement du 13.e siècle, sous la seule condition d'être admis à l'abbaye, d'y être traité avec tous les soins possibles et d'être nourri à la table même de l'abbé. Renau fut en effet traité, pendant quelques années, avec tous les égards qu'il méritait par son caractère honorable, mais peu après, au lieu des attentions et des bons procédés qu'il attendait des religieux et auxquels il avait droit de prétendre par le fait de sa libéralité, il ne reçut plus que de mauvais traitemens et des humiliations qui lui firent amèrement regretter l'aisance, la tranquillité et la liberté dont il jouissait précédemment dans son manoir, qu'il désigna toujours sous le nom de Renau-Folie. Cette désignation a remémoré aux générations qui se sont succédé depuis cette époque la trop grande confiance et la bonhomie de Renau, autant que la cupidité et la mauvaise foi du couvent.

Il ne reste plus de traces de cet ancien manoir, qui paraît avoir été démoli en 1643; la ferme actuelle a été bâtie dans le 17.e siècle.

Le hameau de Sassogne, où était situé l'ancien château du même nom, n'a été rattaché au village de Noyelles que lors de l'établissement du cadastre; il dépendait antérieurement de la commune de Dompierre. Dans les temps reculés on écrivait *Sassoingne*

ou *Sassoigne*, nom qui pourrait bien dériver de Sassegnies, village très-voisin, de l'autre côté de la Sambre.

Le château de Sassogne, situé à peu de distance de cette rivière, était très-fortifié : quatre grosses tours placées aux angles en défendaient l'approche, et l'on ne pouvait y pénétrer que par un pont-levis existant au-dessus des fossés très-profonds et remplis d'eau qui l'entouraient.

On prétend que Marguerite, comtesse de Hainaut, a, dans le 13.e siècle, habité quelquefois ce château, qui devait avoir de l'importance, puisque plusieurs routes pavées dont les fondemens se retrouvent encore dans les prairies, à une certaine profondeur, y aboutissaient.

Quelques ruines révèlent seules aujourd'hui l'existence de cet ancien château, qui a été pris et détruit, ainsi que plusieurs autres forts qui longeaient la Sambre, par le duc d'Enghien (connu plus tard sous le nom du Grand-Condé), lorsqu'en 1643 il traversa cette rivière, après la bataille de Rocroi, que les troupes françaises qu'il commandait gagnèrent sur l'armée de Charles II, roi d'Espagne.

Ce château, dont les fortifications n'ont plus été relevées, est devenu l'habitation d'un fermier jusqu'en 1734, que le duc d'Orléans, à qui appartenait la terre de Sassogne, fit bâtir, dans le voisinage, la ferme du même nom que l'on y voit maintenant. Les matériaux employés à la construction de cette ferme ont été tirés presque en totalité des ruines du château. Les murs souterrains de cet édifice viennent encore de fournir plus de 2,000 mètres cubes de pierres brutes pour la construction de la route départementale de Maroilles à Maubeuge.

L'église de Noyelles a été construite en 1785.

Il existait à Noyelles, avant la révolution de 1789, une association connue sous le nom de *Régiment des Manants*, dont la juridiction s'étendait à quelques communes voisines ; elle avait particulièrement pour but de faire des cavalcades ou scènes burlesques, soit lorsqu'il s'agissait de querelles d'époux, soit lorsqu'il était question de remariage entre veufs et veuves. Madame Clément Hémeri, dans ses *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, parle de cette association et donne sur le Régiment des Manants les détails suivans : « Les grades y étaient les mêmes » que dans l'armée, et chaque membre de ce corps était monté » sur un âne. Lorsqu'un couple du village faisait mauvais mé- » nage par l'inconduite du mari ou de la femme, la troupe bur- » lesque se réunissait au son du cornet à bouquin. Le régiment, » enseigne déployée, se rendait en face de la maison désignée » pour causer du scandale, et les époux, forcés de paraître,

» écoutaient une exhortation morale en présence du régiment. » Cette remontrance publique produisait un tel effet qu'il n'y a » pas d'exemple qu'elle ait été méritée deux fois. »

En 1793, les Autrichiens, campés près de la forêt de Mormal, firent souvent des excursions dans le village de Noyelles.

Le général Blücher et son état-major séjournèrent en 1815 à Noyelles, après la bataille de Waterloo.

Cette commune a une population de 491 habitans, dont 30 indigens à la charge du bureau de bienfaisance et 15 mendians.

Son territoire contient 651 hectares, dont 140 en terres labourables, 474 en prés, 5 en vergers, 2 en terrains incultes et étangs, 3 en superficie des propriétés bâties, 18 en routes, chemins, et 9 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, le seigle et les pommes de terre ; sa culture principale est le blé.

La majeure partie du territoire est composée de prairies qui fournissent de gras pâturages.

Le commerce et la fabrication des fromages dits de Maroilles sont les principales ressources de cette commune.

Il existe à Noyelles un moulin à vent pour moudre le grain.

OBIES est à quatre kilomètres de Bavay, son chef-lieu de canton, et à vingt-un kilomètres d'Avesnes.

Gérard d'Obies, écuyer, était châtelain d'Ath du temps du duc Aubert de Bavière, et lorsqu'on bâtit dans la ville d'Ath l'église de Saint-Julien, dans les premières années du 14.me siècle.

Cette commune, qui, il y a cent et quelques années, n'avait que 370 habitans, en compte aujourd'hui 1,110, dont 200 indigens secourus et 7 mendians.

Les registres de l'état civil existant dans les archives de la mairie d'Obies remontent à 1660.

Le territoire de ce village a une surface de 539 hectares ainsi divisés : 298 en terres labourables, 30 en prés, 177 en pâtures, 5 en bois, 6 en jardins, 7 en contenance des propriétés bâties, 15 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge d'hiver, le seigle, l'avoine, les fèves, les vesces, les pommes de terre et un peu de colza.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est, après l'agriculture, la fabrication des sabots.

On trouve à Obies une clouterie, deux briqueteries et six fabriques de sabots.

OBRECHIES est situé sur deux petites éminences, à sept kilo-

mètres de Maubeuge, son chef-lieu de canton, et à seize kilomètres d'Avesnes. Ce village est arrosé par une petite rivière qui vient de Solre-le-Château et se jette dans la Sambre par le Stordoir et par le ruisseau de Carnoie.

Par lettres du mercredi après la Saint-Remi 1328, Béatrix, abbesse de Sainte-Aldegonde, et les échevins, jurés et communauté de la ville de Maubeuge, accordèrent à Jean, dit d'Obrechies, bourgeois de Maubeuge, *un varesquais* le long de sa maison, entre les deux ponts, tenant d'un côté à la maison du Sépulchre, et de l'autre à la maison de Jean du Mouton, à charge de cinq sols blancs de rente au profit de la Ville de Maubeuge.

Le grand-duc Nicolas, aujourd'hui empereur de Russie; le roi de Prusse et divers personnages éminens, vinrent, en 1817, passer une revue des troupes russes et dînèrent dans la plaine d'Obrechies, sous une tente qui leur avait été préparée.

Ce village a une population de 289 habitans; elle n'était que de 117 en 1789.

Sa superficie territoriale est de 535 hectares, dont 331 en terres labourables, 82 en prés, 2 en jardins, 51 en bois, 52 en landes et marais, 2 en contenance des propriétés bâties, et 15 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, le méteil, le seigle, l'avoine et quelques légumes.

Sa culture principale est le méteil, l'épeautre et l'avoine.

Sa principale industrie est la fabrication de la toile.

On compte à Obrechies 15 ateliers de tissage, 2 fabriques de bas, 1 moulin à blé et 2 fabriques de sabots.

OHAIN est situé à seize kilomètres d'Avesnes et à deux kilomètres de Trélon, son chef-lieu de canton.

Ce village faisait autrefois partie du marquisat de Trélon, créé en 1625 par Philippe IV.

La population d'Ohain est de 1,025 habitans, 107 indigens et 3 mendians compris.

Son territoire contient 1,174 hectares ainsi divisés : 578 en terres labourables, 339 en prés, 6 en terrains plantés, 194 en bois, 16 en étangs, 4 en superficie des propriétés bâties, 36 en routes et chemins, et 1 en rivière et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, l'orge, l'avoine et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Il existe à Ohain 6 fabriques de bonneteries et 2 fabriques de sabots.

ORSINVAL est situé sur la Rhonelle, à peu de distance de la forêt de Mormal et à trois kilomètres du Quesnoy, son chef-lieu de canton.

Par son testament fait en 1194, Marguerite, comtesse de Flandre, de Hainaut et marquise de Namur, a donné et signé, du consentement du comte Bauduin, son mari, et de Bauduin, son fils aîné, aux religieuses d'Orsinval, dix livres à recevoir tous les ans, le jour de Saint-Christophe, à Bruges, sur les briefs appelés le Grand Métier, pour y entretenir un prêtre qui pût y célébrer l'office divin.

Orsinval qui, en 1789, n'avait que 287 habitans, en compte aujourd'hui 503.

La superficie de son territoire est de 332 hectares, dont 262 en terres labourables, 30 en prés, 23 en terrains plantés, 1 en bois, 3 en contenance des propriétés bâties, 12 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, la luzerne et les fourrages.

Sa culture principale est le blé.

On trouve à Orsinval 4 moulins à blé.

POIX fait partie du canton du Quesnoy-Est; il est situé à gauche de la route de Landrecies au Quesnoy, à dix kilomètres de la première et huit kilomètres de la seconde de ces villes.

Les ruisseaux de Saint-Georges et de Preux-au-Bois se réunissent sur le territoire de Poix et forment le ruisseau le Comte, qui se jette dans l'Ecaillon entre Capelle et Bermerain.

Roger, seigneur de Poix, fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

Poix ne possède plus rien qui parle à la génération actuelle de son origine et de son antiquité. Son vieux château n'existe plus. Son église, toute simple, sans inscriptions, sans monumens, ne dit rien du passé. Divers documens sur la généalogie des anciens seigneurs de ce village, tirés des mémoires manuscrits de la noblesse d'Artois, par de Thiembronne, nous apprennent cependant que Poix était déjà érigé en seigneurie mouvante du comté de Hainaut en l'an 1446, car, à cette époque, elle passa entre les mains de Bauduin Chastelain, vicomte de Thérouanne, pair de Flandre, et paraît être restée à cette famille, sans interruption, jusqu'en 1815. Le château n'était pas d'une origine aussi reculée. En 1815, il est passé entre les mains d'un manufacturier qui, depuis, l'a fait démolir; une pierre restée au-dessus de la porte de la cour porte la date de 1591.

Poix n'a donc plus, pour lui mériter une notice historique,

qu'un souvenir classique. Il a bercé l'enfance de Talma, qui a fait les délices de la scène française. Plus tard, quand ce célèbre tragédien brillait sur le théâtre du monde, il venait souvent à Poix se délasser de ses nobles fatigues, au sein de sa famille.

Il existe dans cette commune un antique tilleul, qui a vu naître et passer peut-être vingt générations, et qui fait tous les jours l'admiration des étrangers. Sa circonférence est de 98 mètres; son tronc a 10 mètres de pourtour et sa hauteur est d'environ 50 mètres; il a la forme curviligne. Pendant la belle saison, les habitans se réunissent souvent sous cet arbre colossal pour se livrer au plaisir de la danse.

Poix n'avait, en 1789, que 1114 habitans; il en compte aujourd'hui 1771, y compris 225 indigens et 7 mendians.

La surface totale de son territoire contient 921 hectares, dont 654 en terres labourables, 119 en prés, 12 en jardins, 27 en bois, 60 en houblonnières, 4 en marais, digues et étangs, 10 en contenance de propriétés bâties, 32 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, l'avoine, le houblon, le seigle, les fèves, les vesces et les pommes de terre.

Sa culture principale est le houblon, dont on récolte chaque année de 200 à 250,000 kilogrammes.

Sa principale industrie est le tissage de la batiste, de la toile et des mérinos.

Il existe à Poix 4 fabriques de pannes et carreaux, trois moulins à blé, une brasserie, une distillerie de genièvre, 10 ateliers de mulquinerie et une fabrique de fil.

PONT-SUR-SAMBRE tire son nom d'un pont bâti sur la Sambre par les Romains. Il est situé dans le canton de Berlaimont, à quatre kilomètres de ce chef-lieu, à quinze kilomètres d'Avesnes et de Landrecies, et à huit kilomètres de Maubeuge.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, voulant acquitter quelques dettes dont Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, lui demandait le paiement, lui donna, par acte du 6 décembre 1288, ainsi qu'à Félicité de Coucy, son épouse, 400 livrées de terre au tournois, à recevoir tous les ans pendant leur vie, et leur assigna pour 85 livres blanches la ville de Pont (Pont-sur-Sambre), avec appendances, excepté les bourgeoisies afforaines que le comte s'y réserve, à charge par eux d'acquitter les cens et rentes et entr'autres 30 sols blancs à Pierron, dit Pivion, chevalier, pour le paiement desquels ils jouiront des fours de Quarte et de Pantignies.

Par lettres datées de septembre 1321 (le vendredi avant la Sainte-Croix), Guillaume, comte de Hainaut, déclare avoir reçu

en foi et hommage Jean, roi de Bohême, de Pologne et comte de Luxembourg, à cause des villes et seigneuries de Pont-sur-Sambre, Aymeries, Quarte et Dourlers.

Le même roi Jean vendit la terre de Pont et celle de Quarte au comte de Hainaut, en 1334.

Cet ancien village de Quarte est aujourd'hui un hameau dépendant de Pont-sur-Sambre.

M. Lebeau, dans son intéressant ouvrage sur les antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, dit que l'église de Pont-sur-Sambre est le seul monument restant de l'ancien village de Quarte-Hameau, à qui le voisinage d'une petite flottille romaine donnait jadis quelque importance.

Quarte est cité dans l'itinéraire d'Antonin, sous la désignation de *locus Quartensis*.

On découvrit à Quarte, en 1777, le long de la voie romaine de Bavay à Rheims, le socle du 4.e milliaire sur lequel était gravée l'inscription suivante :

IMP. C. IVL DIVI
F. CAES. AVGVSTVS
COS. XI. TR. P. X. P. P.
VIAS ET MILLIARIA
PER M. VISP. AGRIP.
PAM PR. CLAS. PR. COS.
NER. ET PRAES. PROV. GA. B.
CONST.
AD QUAM HAP.
CCXXXXVIII. T. NIPR. P. C.

Il existe à Pont-sur-Sambre, sur la chaussée Brunehaut, une tour isolée, très-ancienne et dont l'origine est inconnue. Cette tour, dans laquelle se trouvent une horloge, une cloche et un cachot, servait, avant la révolution, de chambre de justice.

A quelque distance de là, se voit une plaine où, d'après le 2.e livre des *Commentaires de César*, une bataille sanglante aurait été donnée entre les troupes romaines et les Nerviens.

La population de Pont-sur-Sambre est de 1,212 habitans : sur ce nombre, 300 environ sont à la charge du bureau de bienfaisance et 30 se livrent à la mendicité.

Son territoire comprend 1,132 hectares, dont 646 en terres labourables, 391 en prés, 14 en vergers, 31 en bois, 3 en terrains incultes et étangs, 5 en superficie des propriétés bâties, 31 en routes, chemins, et 11 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire a pour objet : le froment, l'orge, le méteil,

le seigle, l'épeautre, l'avoine, le houblon, les féveroles, les pommes de terre et autres légumes.

Sa culture principale est le froment.

L'industrie des habitans consiste dans la fabrication des fromages dits de Maroilles. On élève à Pont-sur-Sambre un nombre assez considérable de chevaux et de bêtes à cornes.

On trouve, dans cette commune, 2 moulins à eau, une brasserie et une clouterie.

POTELLE est situé sur la Rhonelle, à deux kilomètres du Quesnoy, son chef-lieu de canton, et à trente-six kilomètres d'Avesnes.

Guy de Potelle, seigneur de ce lieu, donna en 1301, à l'abbaye de Femy, six mencaudées de terre, du consentement de ses enfans.

Le seigneur de Potelle était au nombre des chevaliers qui, en 1326, suivirent Jean de Beaumont, frère de Guillaume, comte de Hainaut, dans l'expédition qu'il fit en Angleterre, en faveur d'Isabelle de Valois, reine d'Angleterre, contre le roi Edouard, son mari.

Le village de Potelle fut brûlé, en 1340, par le duc de Normandie, fils de Philippe, roi de France, auquel Guillaume, comte de Hainaut, avait déclaré la guerre.

En 1433, Gilles de Potelle, qui était attaché à la maison de la comtesse Marguerite, douairière du Hainaut, avait souvent entendu cette dame se plaindre de ce que le duc de Bourgogne, son neveu, qui alors gouvernait le comté, tirait tout à soi, et il s'était vanté qu'il le tuerait lorsqu'il irait à la chasse. Le duc, informé de ce propos, le fit arrêter, au Quesnoy, dans l'hôtel de la comtesse et mettre en jugement. Convaincu du crime dont il était accusé, Gilles de Potelle fut décapité et écartelé, sur le marché de Mons, et ses membres furent attachés aux portes des quatre premières villes du Hainaut. Tous ses biens furent confisqués et rachetés par sa famille, qui vendit la terre de Potelle à Jean de Carondelet, ministre du duc Charles-le-Hardi.

Le château de Potelle, flanqué de tours et entouré de larges fossés, avait été bâti en 1290, par Guillaume de Mortagne, seigneur de Potelle. Cet édifice fut incendié trois fois, dans les guerres de 1477, 1654 et 1793, et rétabli sur les débris de ses anciennes murailles par la famille des barons de Carondelet. Ce vieux château, que l'on voit encore aujourd'hui, a conservé tous les signes de son caractère féodal.

La population de cette commune est de 255 habitans, dont 15 indigens secourus à domicile.

La superficie totale de son territoire est de 400 hectares ainsi divisés : 271 en terres labourables, 84 en prés, 3 en jardins, 26 en bois, 1 en pièce d'eau, 2 en contenance des propriétés bâties, 11 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine, les fèves, les vesces et le houblon.

Sa culture principale est le froment.

Sa seule industrie est la fabrication des fromages.

Il existe à Potelle 2 moulins à blé et une brasserie.

PREUX-AU-BOIS est situé à cinq kilomètres de Landrecies, son chef-lieu de canton, et à vingt-deux kilomètres d'Avesnes; cette commune est arrosée par le ruisseau Le Comte.

Lelong, dans son *Histoire du diocèse de Laon*, dit que c'est près de Landrecies, du côté de Preux-au-Bois, vis-à-vis la forêt de Mormal, que se donna, en l'an 699 de la fondation de Rome, 54 ans avant J.-C., la fameuse et sanglante bataille dans laquelle César défit les Nerviens d'une manière si complète que, de 60,000 combattans de cette nation, il n'en resta que 500 en état de porter les armes. L'auteur fait observer, à l'appui de son opinion, que cette bataille ne peut s'être donnée aux environs de Thuin, comme d'autres l'ont prétendu, puisque la Sambre a, dans cet endroit, 9 pieds de profondeur (1) et que ce n'était point la route des Romains, qui venaient d'Amiens.

Par lettres du 12 novembre 1586, le roi d'Espagne accorde modération d'un tiers des droits seigneuriaux pour la vente de trois fiefs situés à Preux-au-Bois, en faveur de Pontus de Tournai, seigneur de Noyelles.

Antoine de Tournai, par un acte daté de 1587, reconnait avoir vendu, pour le prix de 9,600 livres, à Nicolas Desenfans, trois fiefs situés à Preux-au-Bois, tenus du roi d'Espagne, à cause de son comté de Hainaut.

Philippe, comte de Hainaut, vendit, le 2 août 1590, à Charles de Martigny, conseiller, receveur-général du Hainaut, moyennant 8,000 livres de 40 gros, monnaie de Flandre, la terre et seigneurie de Preux-au-Bois, et la prévôté du Quesnoy, avec justice haute, moyenne et basse, confisquées pour rébellion et félonie sur Ghislain de Boufflers.

Il existe entre Preux-au-Bois et Landrecies d'anciens retran-

---

(1) Dans le récit de la bataille il est dit que les Nerviens traversèrent la Sambre, qui n'avait que trois pieds de profondeur, pour aller attaquer le camp de l'armée romaine. Le docteur LE GLAY a publié une dissertation pour prouver que cette bataille ne s'est pas livrée sur les bords de la Sambre, mais près de l'Escaut, vers Bonavis et Vaucelles, dans le Cambrésis.

chemens qu'on suppose avoir été creusés par les troupes de François I.er, dans la guerre que ce prince soutint contre l'empereur Charles V.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, le village de Preux-au-Bois fut plusieurs fois envahi et pillé par des troupes de partisans, compagnies franches que prenaient à leur solde les puissances belligérantes. Ses habitans, à leur approche, fuyaient avec leurs bestiaux dans un chemin près de la forêt, où ils étaient en sûreté, et qui depuis conserva la dénomination de *Chemin sauvé.*

L'ancien château de Preux-au-Bois, habité par les seigneurs du lieu, n'existait plus qu'en ruines dans le milieu du siècle dernier.

L'église de ce village fut construite en 1764; la flèche ne fut élevée que sept ans après. Pendant la révolution, cette église fut soumissionnée au district et mise en vente. Un habitant de Preux-au-Bois s'en rendit acquéreur à Douai, pour la somme de 600 francs, et la revendit pour le même prix à la commune.

En 1794, Preux-au-Bois fut ravagé par une épidémie qui y enleva environ 300 personnes; les troupes autrichiennes qui y étaient cantonnées souffrirent elles-mêmes beaucoup de cette maladie.

Une fièvre typhoïde se manifesta dans la même localité, en septembre 1835, et atteignit à peu près un tiers de la population; 36 personnes en périrent victimes. La contagion était tellement redoutée par les personnes non atteintes, que les malades ne pouvaient obtenir de soins, même à prix d'argent. Chaque famille frappée par la maladie devait se tirer elle-même d'embarras. Le maire et les conseillers municipaux firent des quêtes dans les villes et villages voisins, en faveur des malades pauvres.

Les archives de la commune de Preux-au-Bois renferment quelques titres anciens, au nombre desquels se trouvent 1.° un acte de concession de rente perpétuelle, du 15 avril 1620, duquel il résulte que la dame Catherine de Martigny, veuve du sieur d'Orsinval, était dame de S.t-Remi-Chaussée et de Preux-au-Bois; 2.° un compte de la fabrique de l'an 1667, qui mentionne un obit pour Charles de Martigny, en son vivant seigneur de Preux; 3.° divers actes originaux constatant qu'en 1671 la seigneurie de Preux-au-Bois appartenait à Charles-Adrien de Sucre, demeurant à Nivelle.

La population de ce village a beaucoup augmenté depuis un certain nombre d'années; elle était en 1708, de 208 habitans; de 593 en 1789; et de 859 en 1810; elle est aujourd'hui de 1577, y compris 300 indigens secourus par le bureau de bienfaisance, et 12 mendians.

Son territoire comprend 237 hectares, dont 125 en terres labourables, 7 en prés, 64 en pâtures, 5 en jardins, 23 en houblonnières, 3 en superficie des propriétés bâties, et 10 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre et le houblon.

Sa culture principale est le blé.

L'industrie des habitans de Preux-au-Bois consiste dans la confection des sabots, cuillers, sébiles, salières et autres objets de boisselerie.

Il existe, dans cette commune, une brasserie, 2 moulins à vent, un moulin à eau et 4 fabriques de sabots.

PREUX-AU-SART est situé à gauche de l'ancienne voie romaine de Bavay à Cambrai, à trente-neuf kilomètres d'Avesnes et à six kilomètres du Quesnoy, son chef-lieu de canton.

Les deux villages de Preux-au-Bois et Preux-lez-Wargnies (Preux-au-Sart) ont donné, dit Carpentier, le nom à deux bonnes familles. On trouve dans les archives du Cambrésis, des Watier, des Girard, des Simon, des Jean et des Guillaume de Preux, en 1181, 1196, 1199, 1220, 1229, 1268, 1310, 1336, 1371, etc., qui furent alliés avec les familles de Sains, de Noyelles, de Sailly, de Gliseul et autres.

La population de ce village, qui n'était que de 312 habitans en 1789, est aujourd'hui de 432, dont 72 indigens secourus par le bureau de bienfaisance et 4 mendians.

Sa superficie territoriale est de 500 hectares, dont 317 en terres labourables, 40 en prés, 45 en terrains plantés, 78 en bois, 4 en contenance des propriétés bâties, 14 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves et le colza en qualités et quantités médiocres.

Sa culture principale est le froment et le seigle. Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve à Preux-au-Sart une brasserie, un moulin à eau.

PRISCHES est situé à sept kilomètres de Landrecies, son chef-lieu de canton, et à douze kilomètres d'Avesnes.

Odran, seigneur de Chimay, donna à l'abbaye de Maroilles, vers l'an 670, la ferme de Linières, au territoire de Prisches. Ce seigneur fut déterminé à cette action parce que, chassant un jour dans les environs de l'abbaye, un cerf qu'il poursuivait alla se réfugier sous le manteau de saint Humbert, qui était en ce moment occupé à essarter dans les bois pour la construction de ce monastère, dont il fut le premier abbé.

Il existe encore au village de Prisches, dans la partie du territoire qui avoisine les Fayts, un hameau du nom de Lignières, où se trouve aujourd'hui la ferme des pauvres du lieu, qui pourrait bien être la même que celle donnée en 670, comme il a été dit ci-dessus, par Odran à l'abbaye de Maroilles.

Jean de Prisches fut, en 1311, nommé abbé du monastère de Vicogne.

Ce village fut presqu'entièrement détruit et abandonné dans la suite, par suite des guerres qui eurent lieu entre Charles-Quint et François I.er

En 1794, les troupes autrichiennes, étant venues à Prisches, y commirent les plus horribles excès. Elles enlevèrent les bestiaux, massacrèrent les habitans et mirent le feu au village, qui perdit par cet événement plus de 200 maisons.

On voit à Prisches, à demi enfouie dans un carrefour, au hameau des Vallées, une pierre longue d'un mètre 10 centimètres, large de 90 centimètres et épaisse de 30 centimètres ; elle passe, d'après une ancienne tradition, pour un autel consacré jadis au culte des idoles.

Ce village faisait autrefois partie de la terre et pairie d'Avesnes.

Sa population est de 1600 habitans. Sur ce nombre, 195 sont à la charge du bureau de bienfaisance et 22 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de son territoire est de 2,323 hectares ainsi divisés : 1,037 en terres labourables, 275 en prés, 884 en pâtures, 12 en jardins, 7 en bois, 12 en landes, 8 en contenance des propriétés bâties, 83 en rues, places, routes et chemins, et 5 en rivières, ruisseaux et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé froment, l'épeautre, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, le colza, le lin, le houblon et les pommes de terre.

Son produit principal est celui que fournissent les prés et pâtures.

Sa principale industrie a pour objet la fabrication des fromages dits de Maroilles ; les habitans élèvent et engraissent des bêtes à cornes dont ils font un commerce assez considérable.

On trouve à Prisches 1 moulin à eau, 2 moulins à vent, 2 brasseries.

QUESNOY (LE), petite ville forte, flanquée autrefois d'un vieux château dont il n'existe aujourd'hui que peu de vestiges, était, avant la révolution de 1789, la seconde ville du Hainaut français. Elle est située à quelque distance du ruisseau de l'Ecaillon, au 21° 12' de longitude, et au 50° 14' de latitude, à trente-quatre kilomètres d'Avesnes et à soixante-huit kilomètres de Lille.

Dans les 11.e, 12.e et 13.e siècles, on appelait cette ville Kaisno, Kaisnoit, Aymon-Kaisno, Caisnoi; dans le 14.e, et au commencement du 15.e, on l'appelait Quesnoy-le-Comte, la franque ville du Quesnoy, et depuis tout simplement Quesnoy.

L'on ne peut au juste établir l'époque de la fondation de cette ville : aucun historien n'en fait mention. Jacques de Guise prétend toutefois qu'elle doit son origine à Aymon, preux chevalier, père des quatre frères de ce nom, qui vivait du temps de Charlemagne, vers 800. Mais rien ne confirme l'exactitude de cette assertion.

Voici en quels termes s'exprime l'ancien traducteur de Jacques de Guise : « Cellui Aymond estait comte de Faumars et de Ardennes » aussi par sa fidélité qu'il tenait au roi chassa tous ses quatre » filz et se tindrent ès bois plus parfondz, là où ilz fisrent faire » une forteresse et ung lieu nommé Carcetus, c'est le Quesnoy. »

Il est fort vraisemblable, selon d'Oultreman et autres, que la ville du Quesnoy fut bâtie et possédée par un Aymon; mais qui fut cet Aymon? On trouve dans l'appendice de la Chronique de Frédégaire, un certain Haymon, comte ou gouverneur au pays de Ponthieu, dans le 7.e siècle; il est douteux que ce soit lui qui ait été le fondateur du Quesnoy.

On trouve, à la vérité, des traces de l'existence du Quesnoy long-temps avant 1100, et lorsque probablement ce n'était encore qu'une bourgade ou village; mais ce n'est qu'en 1133 que des documens authentiques révèlent son existence comme ville.

Quoi qu'il en soit, village, bourg ou ville, Le Quesnoy était déjà bien connu dès le commencement du règne de Charles-le-Chauve, puisqu'il fut détruit de fond en comble par les Normands dans la deuxième année de ce règne.

Depuis la division des provinces, dont les comtes ou gouverneurs, en se déclarant indépendans, se rendirent les maîtres par la faiblesse des descendans de Charlemagne, et formèrent de grands fiefs aux 10.e et 11.e siècles, Le Quesnoy devint, et surtout dès le 12.e siècle, un château de plaisance des comtes de Hainaut, dont il était déjà une des principales forteresses. On voit, en effet, que souvent ces souverains, tant de la maison des Regnier de Hainaut, que de celle des Bauduin de Flandre, d'Avesnes, de Bavière et de Bourgogne, y venaient passer une partie de la belle saison pour jouir de l'agrément de ses campagnes et du plaisir de la chasse dans les bois qui l'environnaient, ce séjour n'étant d'ailleurs éloigné que de sept lieues de la ville de Mons, dont ces premiers comtes firent constamment leur capitale et leur résidence ordinaire.

Saint Norbert vint prêcher au Quesnoy vers l'an 1120. Bauduin IV, dit l'Edifieur, comte de Hainaut, y bâtit un vaste château

en 1150, entoura cette ville de murailles et de larges fossés, et la mit en état de se défendre. Le château, avec les domaines et les revenus qui y étaient attachés, devint peu après le douaire des comtesses de Hainaut, qui, pour la plupart, vinrent s'y fixer pendant leur veuvage et y terminer leur carrière. Ce château avait un parc immense peuplé de daims, de cerfs et autres bêtes fauves, et qui se prolongeait jusqu'à la ferme appelée aujourd'hui Béart ; ce parc comprenait alors le bois de Sart, dont il n'existe plus de traces.

En 1168, le comte Bauduin, surnommé le Courageux, fils aîné de l'Edifieur, après avoir été reçu chevalier à Valenciennes, vint épouser au Quesnoy Marguerite d'Alsace, fille de Thierry et sœur de Philippe, comte de Flandre. Il parait que l'argent était extrêmement rare à cette époque, puisqu'on assigna pour dot à Marguerite 300 livres de rentes sur le vinage de Bapaume, qui déjà fournissait 200 autres livres au comte Bauduin, pour lesquelles il avait abandonné les anciennes prétentions des comtes de Hainaut sur la ville de Douai. Les noces se célébrèrent néanmoins avec une somptuosité et une magnificence extraordinaires et durèrent plusieurs jours, pendant lesquels les fêtes, les joutes, les tournois se succédèrent avec un éclat digne de ces temps fastueux. Non seulement un grand nombre de hauts personnages et plusieurs princes de l'empire et de France y assistèrent, mais l'empereur Frédéric lui-même les honora de sa présence et s'y rendit avec un brillant équipage. L'empereur, se trouvant à table en face de Mahieu de Flandre, frère du comte, lui reprocha brusquement le rapt par lui commis de Marie de Bourgogne, qu'il avait épousée après l'avoir enlevée du monastère de Montreuil, dont elle était abbesse. Mahieu témoigna tout son repentir de cette faute, renvoya sa femme au cloître, de son consentement, et se remaria en 1171 avec Aliénor, veuve du comte de Mons. Ce fut pendant ces noces que Philippe, comte de Flandre, sut se mettre si bien dans les bonnes graces de l'empereur qu'il en obtint plusieurs privilèges pour les marchands de son pays.

Quelques années auparavant, Alix de Namur, femme de Bauduin IV, avait fait bâtir au château du Quesnoy une chapelle qu'elle dédia à saint Jean-Baptiste et à laquelle son fils Bauduin V assigna pour revenus fixes la dîme du village de Montreuil-en-Hainaut.

En 1184, le comte de Flandre, l'archevêque de Cologne, le duc de la Basse-Lorraine et Jacques d'Avesnes, s'étant ligués contre Bauduin V, entrèrent avec une armée considérable dans le Hainaut par le Cambrésis. Ils y mirent tout à feu et à sang, saccagèrent entièrement le pays et y commirent les plus affreux dégâts. Ils s'emparèrent d'abord de Villers, de Solesmes, de Saint-Python,

de Haussy, qu'ils détruisirent de fond en comble, et se présentèrent devant Le Quesnoy dans l'intention d'y entrer de vive force. Mais Bauduin, dont l'armée était divisée et qui avait ses principales troupes à Mons, se trouvait alors au Quesnoy. Il reconnut sur-le-champ l'impossibilité de défendre la ville contre les attaques des alliés, plaça une forte garnison dans le château, mit le feu à la ville avec l'aide des bourgeois eux-mêmes, afin que l'ennemi ne pût s'y loger, et se retira à Mons pour réunir toutes ses forces. La garnison du château, composée en grande partie des habitans de la ville, se défendit vigoureusement et repoussa toutes les attaques des assaillans, malgré son infériorité numérique. Le comte de Flandre, voyant que tous ses efforts étaient inutiles, leva le siège, après avoir passé deux jours à chasser dans le bois de Sart.

Lorsque la paix fut conclue, les habitans en profitèrent pour relever la ville de ses ruines. Le Quesnoy reprit bientôt son aspect ordinaire, et Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, épouse de Ferrand ou Ferdinand de Portugal, vint, en 1211, habiter le château, qu'elle ne quitta point pendant presque tout le temps de la captivité de son mari dans la tour du Louvre à Paris. Elle se sauva du Quesnoy, à cheval, en 1225, et se retira à Mons pour n'être point surprise par le faux Bauduin de Constantinople, qui parcourait alors la Flandre et le Hainaut à la tête d'un parti puissant qu'il s'était créé. Devenue veuve en 1233, Jeanne se remaria en 1237 à Thomas de Savoie. Ce prince peupla, dit-on, les environs du Quesnoy, et principalement la forêt de Mormal, de chevaux qu'il fit venir d'Italie et d'Espagne, et de vaches et taureaux amenés de la Savoie, pour améliorer, par le croisement, les races indigènes. Ce fait toutefois n'est pas authentiquement établi.

Un petit écrit en parchemin existant dans les archives de la ville du Quesnoy, rapporte textuellement ce qui suit : « Bauduin » le courageux avait, au château un sien capelain, nomé Pierres, » home très dévôt à Dieu, plain de tous bonnes mores et trez » religieus, pacient es misères des poures, lequel édifia en son » propre lieu du Caisno (en sa maison même du Quesnoy), » ung hospital et capelle de boi et mortier, sans nulle maçonne- » rie de pierres, et la doua de tierres, de rentes, selon sa pos- » sibilité. A la requeste duquel fondateur, la comitesse Margha- » rete, feme de Baudouin, mit et colloca en cet hospital, au- » cunes nonnains qu'elle print en l'abbaye dou Premy pries Ca- » meray por le service del hospital » Le temps ayant amené la ruine de ces bâtimens : « Jehenne, contesse de Hainault, les fit » reconstruire sur eschelle plus étendue en masçonnerie, ainsi que » la chapelle, et dona quelques rentes, e y colloca aulcunes simples

» femes pour servir les malades, et ordonna que le gouvernement » de l'hospital serait au régime des eschevins dou Kaisnoit. »

Ce même chapelain Pierre fut un des fondateurs de l'église et du couvent de Saint-Paul et de Saint-Martin à Valenciennes, dont la communauté, sous la règle de Saint-Dominique, fut approuvée par la comtesse Jeanne, en 1233, et plus tard par la comtesse Marguerite, sa sœur. L'histoire dit que les premiers religieux de ce couvent, dont Pierre fit partie, étaient de célèbres prédicateurs.

Thomas et Jeanne, comte et comtesse de Flandre et de Hainaut, cédèrent à perpétuité, en 1240, au profit de l'hôpital de Sainte-Elisabeth du Quesnoy, le droit qu'ils avaient de conférer dans les écoles de cette ville, après la mort de Henri Custodi de Mons, auquel ils l'avaient donné, à condition que les proviseurs de cet hôpital seraient obligés de conférer gratuitement comme ces princes le faisaient et de prendre le conseil du prieur des frères prêcheurs de Valenciennes.

En mai 1245, la comtesse Marguerite confirma la donation que feue Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, sa sœur, avait faite en novembre 1242, à l'abbaye de Saint-Dizier, de six livres blanches à recevoir tous les ans sur le vinage de *Haymon Quesnoy*, dans l'octave de Saint-Michel, et augmenta cette donation de quatre livres blanches à percevoir aussi tous les ans, sur le même vinage.

Par lettres datées d'août 1274, la même comtesse Marguerite donne en cens à Clarembaut, son bourgeois du Quesnoy, toutes les terres labourables et le terrage qui lui appartiennent audit lieu, de façon que ceux qui tiennent des terres à labour seront obligés de les rendre audit Clarembaut, ou de l'en dédommager. Elle lui donne aussi les rentes de 12 witeaux d'avoine et de 12 witeaux de blé que ceux du Maisnil doivent payer tous les ans; les prés, les moulins du Quesnoy et de Loregnies, les vinages, les rentes, en chapons et en deniers, les cens, les fours, le tonlieu, les cambages, les maisiennes (boucheries), la mairie de toutes les lois jugées par échevins, de 14 sols ou de moins, les entrées, les issues, les viviers dou noises, de la claiele, du sartiel et du weis de le pierre. Marguerite s'oblige de livrer toutes les écluses de ses viviers et les buisses et elle se réserve la faculté d'y faire pêcher quand elle le jugera à propos, en faisant rendre la valeur de ce qu'on y prendra.

La comtesse lui donne encore le four et le moulin de Vendegies-sur-Écaillon, toutes ses terres labourables, les rentes, cens, vinages, viviers et moulins de Louvignies; les terres labourables et le terrage, les rentes, tonlieu et prêts de Forest et de Croix; ce qui lui appartient au moulin de Werviler, la mairie de Forest, une

grange et 30 mencaudées de terre audit lieu occupées par Bernard de le Roc.

Elle s'engage à lui donner l'usage des granges du Quesnoy et des maisons qui sont alentour.

Si les moulins de Loregniès, du Quesnoy et de Louvignies ne suffisent pas pour la ville du Quesnoy, Clarembaut pourra en acquérir à ses dépens : si la comtesse acquiert le moulin de Tilloy, ou autre, où si elle en fait faire un, Clarembaut en aura la jouissance.

Personne de la ville du Quesnoy ne pourra moudre, si ce n'est aux moulins de la comtesse, et l'on ne pourra y prendre d'autre mouture que du grain.

Si la comtesse a au Quesnoy, à Louvignies et à Forest, d'autres droits dont Mahieu de Flandre et Willaume de Noyers auraient joui, pendant les trois années de leur dernier bail, Clarembaut en jouira également.

Pendant que la comtesse sera dans son hôtel au Quesnoy, ou dans sa maison de Mormal, Clarembaut sera obligé de lui fournir des chapons sur le pied de huit deniers blancs la pièce.

Clarembaut jouira de toutes les parties ci-dessus indiquées, depuis le jour de St.-Remi 1274 jusques à pareil terme en 1277, excepté les viviers, dont il jouira jusques au Noël suivant, et les granges et maisons du Quesnoy et de Forest jusques à la Saint-Jean 1278, moyennant la somme de 2,925 livres blanches, monnaie de Hainaut, en différens termes, pendant les trois ans.

La comtesse promet de garantir la jouissance de ce bail, et elle répond seulement du feu, de l'inondation, de la tempête et de la guerre.

Le 10 avril 1289, décéda au Quesnoy le vertueux chevalier Bauduin, seigneur de Beaumont, fils de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, époux de Félicité de Coucy, fille de Raoul de Coucy. Son corps fut transporté à Valenciennes et renfermé dans la chapelle de Saint-Dominique, qu'il avait érigée en l'église Saint-Paul.

Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, désirant mettre fin aux débats existans entre Guy, comte de Flandre, son beau-père, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son cousin, réussit à leur faire conclure, le 14 octobre 1292, un traité portant qu'il y aura bonne paix et trève entre ces deux comtes et leurs alliés, et que le comte du Hainaut accorde principalement la trève aux habitans de Valenciennes et du Quesnoy. Le comte ayant stipulé dans ce traité que le château du Quesnoy demeurerait entre les mains du duc Jean jusqu'à la prochaine nativité de saint Jean-Baptiste, ce seigneur s'obligea par serment, dans le cas où à cette époque la paix ne

serait pas conclue entre les deux comtes, à remettre le château du Quesnoy, sans la garnison, au comte de Flandre, un jour entier avant la fête susdite.

Le 23 mars 1301, Jean, comte de Hainaut, donna à son cher et amé fils Raoul de Clermont, sire de Neele, connétable de France, mari de sa fille, les manoir et forteresse *du Kaisnoit*, pour les tenir à toujours en fief et hommage des comtes de Hainaut : Raoul de Clermont, qui avait épousé, en janvier 1295, Isabelle de Hainaut, fut tué à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1302.

Wautier, sire d'Ainghien, et Jacques de Werchin, sénéchal de Hainaut, ayant, après la mort de Raoul de Clermont, succédé à ce dernier, par la volonté du comte Jean, dans la propriété des manoir et forteresse du Quesnoy, avec ses fruits, profits, seigneuries, justices haute et basse, hommages, bois, prés, eaux, terres labourables, cens, rentes, reliefs, services, tonlieu, vinage, fours, moulins, mortes-mains, forfaits, amendes, tailles, corvées, aubaine, etc., promirent par écrit daté d'août 1303, et jurèrent sous serment que dans le cas où Philippe de Luxembourg, épouse de Jean, comte de Hainaut, survivrait à son mari, ils lui remettront cette ville, avec tous ses revenus, pour en jouir pendant sa vie, sous peine de 10,000 livres blanches à payer par chacun d'eux à ladite comtesse.

Par lettre de 1314, Jean, sire de Boussois ; Willaume, sire de Gommegnies, et autres hommes du comte de Hainaut, déclarent que Jean, seigneur de Raynneval, a été adhérité du château du Quesnoy.

Adam Huret, de Denain, trésorier de Saint-Amé, à Douai, fonda, par acte du 21 septembre 1323, deux chapelles simples en la chapelle nouvelle du château d'Aymon-Quesnoy, l'une en l'honneur de la Vierge, l'autre en l'honneur de saint Nicolas, à charge de trois messes par semaine, pour lesquelles il donna 50 livres de rente à chaque chapelain, qui pouvait être simple clerc et toujours séculier.

Le comte Guillaume de Hainaut ayant, en 1340, déclaré la guerre à la France, le roi Philippe envoya contre lui le duc de Normandie, son fils, avec une armée de 14,000 hommes. Le prince se présenta devant Le Quesnoy ; mais, y ayant éprouvé de la résistance, il se retira en incendiant plusieurs villages des environs.

En 1359, Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, étant revenu d'un tournoi qu'avait donné Édouard, roi d'Angleterre, tomba en démence, et, dans un accès de fureur, tua d'un coup de poing Gérard de Wateringhe. Sa folie augmentant de jour en jour, on fut obligé de le renfermer dans le château du Quesnoy, où il demeura vingt-neuf ans, jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1388.

Le fait suivant s'est passé en partie dans la ville du Quesnoy,

en 1367 : Sohier, seigneur d'Enghien et duc d'Athènes, vivait honorablement et avec splendeur dans son château d'Enghien, lorsqu'un matin le duc Albert, gouverneur du Hainaut, se rendit chez lui avec main forte, le fit prisonnier et le conduisit le même jour au château du Quesnoy. On n'a jamais bien connu la cause de cette arrestation; les uns ont dit qu'elle était l'effet de la jalousie que son opulence inspirait au duc Albert, les autres ont prétendu qu'il avait tué un sergent de la cour de Mons, ou qu'il était soupçonné de menées coupables. Quoi qu'il en soit, l'affaire fut portée devant la cour de Mons, qui donna l'ordre de relâcher le seigneur d'Enghien. Mais Albert, loin d'exécuter cet ordre, fit décapiter Sohier au Quesnoy et poursuivit son fils Wautier, qui se sauva auprès du comte de Flandre. La famille de Sohier, qui était puissante, irritée d'une telle persécution, se réunit, vint en armes dans le Hainaut, battit les troupes du duc Albert et l'assiégea dans la ville de Mons. Ce dernier, se voyant pressé de la sorte, sollicita la paix et l'obtint à de dures conditions, entr'autres celle de faire une fondation pieuse à titre d'expiation de son crime.

En 1390, le pénultième de janvier, Aubert, duc de Bavière, et Guillaume, comte d'Ostrevant, son fils, confirmèrent les lois et coutumes de la ville du Quesnoy.

La ville du Quesnoy fut, en 1405, le théâtre d'un duel judiciaire qui eut lieu entre deux seigneurs du Hainaut nommés Bernaige et Bornecte. Le premier accusait l'autre d'avoir tué un de ses parens, et comme il ne voulait pas en faire l'aveu, le comte permit à tous deux de se battre en sa présence. Ayant brisé leurs lances du premier choc, ils mirent l'épée à la main. Bernaige, ayant été terrassé fut déclaré coupable, et le comte lui fit trancher la tête sur-le-champ.

Charles, duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis 1415, et qui avait été l'ennemi juré du duc Philippe-le-Bon, dut à la générosité de ce prince et des habitans de son pays, en 1440, la liberté dont il était privé depuis si long-temps. Quelques villes, entr'autres Valenciennes et Le Quesnoy, contribuèrent avec le duc à former sa rançon, qui était de 200,000 écus. D'Orléans devint dès-lors le plus fidèle ami du prince et conserva toujours le souvenir de ses bienfaits. Après sa sortie de prison il vint au Quesnoy pour remercier cette ville et ses habitans, qui lui offrirent encore quelques présens.

Par testament du 1.er mars 1440, Marguerite de Bourgogne fonda les cantuaires en sa chapelle du Quesnoy. Elle institua 6 chapelains à 150 saluts d'or par an, un clerc à 15 saluts, 2 clerchons des écoles à 4 saluts; elle donna en outre 21 saluts pour les robes, 7 pour pain, vin, luminaire; 5 pour reddition des comptes,

8 pour frais de fabrique et 3 pour le receveur; en tout 213 saluts d'or de rente hypothéqués sur ses biens de Gommegnies. Les chapelains étaient tenus de dire six messes par jour pour le repos de son ame; ils étaient révocables par les mayeur et échevins du Quesnoy. La comtesse Marguerite, en divisant ses cantuaires, déclara « que nullement elle ne voulait que y fussent reçulz nuls » curés, ni prestres qui tenissent meschinnes, qui fussent » joueurs à dez, yvrognes, ni vivant déshonnêtement. »

Philippe, duc de Bourgogne, visita Le Quesnoy en 1444; voyant que cette ville florissait par ses manufactures de draps et de serges, il y établit deux foires: l'une le second lundi d'octobre et l'autre le 25 du même mois. Il ordonna en outre le marché du lundi de chaque semaine.

Charles-le-Téméraire, ayant succédé à ce souverain, dont il était le fils, se rendit en 1468 dans la ville du Quesnoy, où il fut reçu avec des transports de joie inexprimables et des réjouissances extraordinaires.

Après la mort de Charles, arrivée en 1477, Louis XI, au lieu de protéger la jeune princesse Marie de Bourgogne, qui était sa parente, lui fit la guerre au mépris d'une trêve jurée solennellement et s'empara du Quesnoy, dont le pillage fut racheté moyennant 900 écus qui furent donnés aux francs archers, lesquels avaient perdu environ 500 hommes dans l'assaut de cette ville.

Marie de Bourgogne ayant épousé l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, ce prince vint, en 1478, à la tête de 13 à 14,000 hommes pour reprendre les places dont Louis XI s'était emparé. Il fit camper son armée à Saint-Saulve, d'où il dirigea 7,000 hommes environ sur Le Quesnoy, dont la garnison était composée de 800 gendarmes commandés par le seigneur de Dammartin, qui reçut du roi l'ordre d'abandonner la ville. Après la retraite des Français, le seigneur de Maingoval devint gouverneur du Quesnoy.

En 1540, l'empereur Charles-Quint, voulant faire reconnaître son fils Philippe comme héritier de ses divers états, l'appela d'Espagne et le conduisit dans ses provinces et ses principales villes. Ce jeune homme, accompagné de l'empereur et des deux reines Marie et Éléonore, arriva au Quesnoy le 17 août et prêta serment d'y maintenir les droits et privilèges de la ville.

En 1554, Henri II, profitant des embarras de l'empereur, qui avait partout des ennemis sur les bras, pénétra dans l'Artois et le Hainaut, suivi d'une armée commandée par Antoine, duc de Vendôme; il entra au Quesnoy et prit position entre cette ville et Valenciennes; mais il se retira bientôt après.

Le 24 novembre 1566, la garnison du Quesnoy alla camper

jusques sous les murs de Valenciennes, qui se déclarait alors pour les huguenots. Les assiégeans étaient commandés par le baron de Noircarmes, auquel la ville se rendit le dimanche des Rameaux, 23 mars 1567.

Pendant les troubles des Pays-Bas, le comte Louis de Nassau rencontra, en 1568, près du Quesnoy, un corps d'infanterie allemande et espagnole et quelques compagnies de chevau-légers à la solde du roi d'Espagne. Il les attaqua, les repoussa et leur fit subir une perte considérable. Plusieurs officiers furent tués dans ce combat.

Le 29 août 1581, le prince de Parme passa avec toute son armée sous les murs du Quesnoy et alla camper entre cette ville et Landrecies; le 2 septembre suivant il revint sur ses pas et fit traverser le Quesnoy par une partie de son armée.

Aucun fait mémorable ne se passa au Quesnoy depuis cette époque. Cette ville jouissait d'une tranquillité parfaite, lorsqu'en 1654 le vicomte de Turenne, après la levée du siége d'Arras, passa l'Escaut à Thun-Saint-Martin le 3 septembre, et vint le jour suivant s'emparer du Quesnoy, que les Espagnols avaient abandonné après l'avoir mis hors d'état de défense. Le maréchal fit aussitôt relever les ouvrages extérieurs, en fit construire de nouveaux et y laissa une forte garnison.

Forcé de lever le siége de Valenciennes en 1656, Turenne se retrancha sous le canon du Quesnoy, fit face à l'ennemi et soutint, par sa prudence et par une manœuvre habile, la réputation des armes françaises. Il fit ensuite le siége de la Capelle, qu'il força à capituler le 27 septembre, conduisit l'armée à Guise, où Louis XIV le joignit avec Mazarin, et ils allèrent ensemble camper près du Quesnoy.

Cette ville resta au pouvoir des Français jusqu'au 2 juillet 1712, qu'elle fut prise par le prince Eugène. Cet habile guerrier, pour assurer le succès de son entreprise, donna le change au maréchal de Villars et feignit de se diriger sur Cambrai. Cette manœuvre lui ayant réussi, il fit investir la place au commencement de juin, et chargea de la conduite du siége le général hollandais Fagel, sous les ordres duquel il plaça 30 bataillons et 18 escadrons qu'il couvrit lui-même avec le gros de son armée. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 19 au 20 juin. La gauche de l'attaque, dirigée sur la capitale du moulin, fut poussée par les impériaux, et la droite, dirigée sur le bastion royal, fut faite par les Hollandais. Les assiégeans dressèrent en même temps une batterie pour détruire la redoute qui était construite sur une langue de terre comprise entre l'étang Neuf et celui du Mayeur. Cet ouvrage, qui n'était que faiblement défendu, fut bientôt pris. On ouvrit ensuite, un peu en

avant de cette redoute, une troisième tranchée dirigée sur la capitale de la demi-lune qui couvrait le front attaqué. Enfin, les batteries ennemies ayant ouvert la brèche, la garnison du Quesnoy, composée des régimens de Byron, Dauphiné, Charolois, Vexin, Dampierre et Guyenne dragons, se rendit prisonnière de guerre le 2 juillet et sortit le même jour de cette place.

Le maréchal de Villars, après avoir gagné la bataille de Denain, reprit le Quesnoy le 4 octobre 1712, après plusieurs jours de tranchée ouverte.

Un fait remarquable de ce dernier siége est que les assiégés, s'étant figuré qu'on les attaquerait sur le front de Faureulx, avaient porté toute leur artillerie de ce côté et avaient ainsi laissé le côté opposé sans défense. Mais M. de Valory, ingénieur en chef, auquel la direction du siége avait été confiée, s'étant aperçu de cette faute, s'empressa d'en profiter ; il attaqua le front de la porte de Valenciennes et se rendit promptement maître de la place.

Le Quesnoy n'a pas cessé, depuis cette époque, d'appartenir à la France.

Vers le commencement d'août 1793, les Autrichiens, après avoir bloqué Le Quesnoy, l'assiégèrent en forme et y entrèrent le 9 septembre suivant. En 1794, le général Scherer reçut ordre de reprendre cette place, et la direction des travaux du génie fut confiée au général de brigade Marescot. La Convention venait de décréter que les garnisons des quatre places occupées dans la Flandre par l'ennemi seraient passées au fil de l'épée si elles ne se rendaient vingt-quatre heures après la première sommation. Ce décret ayant été signifié au gouverneur du Quesnoy, celui-ci se contenta de répondre : « Une nation n'a pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre ; » et il se prépara à faire une vigoureuse résistance. Marescot fit ouvrir la tranchée du côté de la porte de Valenciennes ; mais le petit nombre des assiégeans et les pluies continuelles firent traîner le siége en longueur. Le général Marescot, pour se mettre à l'abri des sorties des assiégés, avait fait placer des pièces de campagne sur de petites plates-formes, d'où elles tiraient à barbette et faisaient beaucoup de mal. Ces mesures contrarièrent beaucoup les assiégés et mirent bientôt la place hors de défense. Le commandant, voyant qu'il n'y avait plus de ressources, et ne voulant pas démentir la fermeté de la réponse qu'il avait faite à la première sommation, déclara que la garnison n'avait eu aucune connaissance du décret de la Convention, ni de la signification qui lui en avait été faite, et que, par conséquent, elle n'était nullement coupable de sa résistance : « Si c'est un crime, dit-il, j'en dois être le seul puni, et je me trouverai heureux de sacrifier ma vie pour sauver celle de tant de braves qui sont innocens d'une faute qui m'est personnelle. »

Ce fut au siège du Quesnoy que l'on fit le premier essai des lignes télégraphiques pour la correspondance des armées. La Convention nationale sut la reddition de cette place une heure après la signature de la capitulation.

Le Quesnoy fut occupé en 1815 par les Hollandais, qui y demeurèrent jusqu'en 1818.

Avant la révolution, Le Quesnoy était un gouvernement de place, le chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance de Valenciennes, et le siège d'un bailliage, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts du Hainaut et du Cambrésis, avec un magistrat et une maréchaussée. Pour le spirituel, cette ville dépendait, comme elle dépend encore aujourd'hui, du diocèse de Cambrai.

Le bailliage du Quesnoy, créé en 1661, était un des plus étendus du Hainaut; son ressort avait plus de 40 kilomètres de circuit. On y suivait quatre coutumes : celles du Hainaut, de Valenciennes, de Mons et de Cambrai. Les actions personnelles, civiles et criminelles étaient jugées, dans la ville, banlieue et territoire, d'après la coutume du Hainaut, et les actions réelles d'après la coutume de Valenciennes. La prévôté de Landrecies y ressortait par appel. Le bailliage du Quesnoy connaissait en première instance de toutes matières civiles et criminelles. Le prévôt des maréchaux de la province du Hainaut y venait juger les causes de sa compétence. Cette juridiction était composée d'un bailli d'honneur, d'un lieutenant-général civil et criminel, d'un lieutenant particulier, de quatre conseillers, d'un procureur, d'un avocat du roi et d'un greffier. L'avocat du roi avait voix délibérative dans les causes où Sa Majesté n'avait pas d'intérêt. La charge de bailli était la même que celle qu'exerçait auparavant le gouverneur de la place. Les appels du bailliage du Quesnoy se relevaient au parlement de Flandre.

La maîtrise particulière dépendante du grand maître des eaux et forêts de Picardie, Flandre et Hainaut, établie au Quesnoy en 1667, était composée d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'un procureur du roi et d'un garde-marteau.

Le magistrat était formé d'un maire ou mayeur héréditaire et de quatre échevins électifs. Le procureur du roi, syndic, le trésorier, appelé *massard*, étaient officiers de ville faisant corps. Les maire et échevins avaient la justice foncière et la police de la ville et de la banlieue. Ils connaissaient en première instance des différends pour raison des octrois et deniers communs de la ville, sauf l'appel au bailliage. Ils étaient administrateurs de toutes les fondations pieuses ou qui intéressaient le public.

La subdélégation du Quesnoy comprenait 44 paroisses.

Cette ville n'avait qu'une paroisse, dont la cure était à la nomi-

nation du prieuré d'Haspres : elle avait été fondée avant l'an 1030, sous l'invocation de Notre-Dame. L'ancienne église a été entièrement détruite en 1794, lors de la reprise du Quesnoy par les Français sur les Autrichiens. On voyait dans cette église le tombeau de Marguerite de Bourgogne, veuve du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, et tante de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. L'église actuelle, achevée en 1829, a été rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne.

Il y avait en outre au Quesnoy un couvent de Récollets fondé en 1610 par Charles de Gavre, gouverneur de cette place ; une abbaye de filles, sous le titre de dames de Sainte-Elisabeth, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1245, par Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille de Bauduin VI, comte de Flandre et empereur de Constantinople; une communauté de sœurs-grises du tiers-ordre de Saint-François, autrement appelée les Conceptionnistes, fondée en 1514, par Antoine de Croy, gouverneur du Quesnoy, qui élevaient à la piété les jeunes filles de la ville et de la campagne que l'on confiait à leurs soins; une communauté des filles de la Visitation, dites sœurs-noires, qui desservaient un hôpital fondé pour huit femmes infirmes et tenaient école pour les petites filles ; une maison des pauvres, un hôpital militaire, une chartrière et un collège royal. Ce collège était très-ancien. Il fut ruiné par les troupes françaises et espagnoles dans les guerres terminées par le traité des Pyrénées, et rétabli par lettres-patentes de Louis XIV, en 1676. Il passait pour l'un des meilleurs de la province. Il était tenu par des prêtres séculiers qui vivaient en communauté. On y enseignait les humanités et on y mettait les étudians en état d'entrer en philosophie. Ce collège ayant été de nouveau détruit dans les premières guerres de la révolution, l'on a construit sur son emplacement, en 1823, un arsenal assez vaste avec une-très grande cour.

Vers le milieu du 15.e siècle, existait déjà au Quesnoy la joyeuse confrérie dite du Plat-d'Argent, dont on ne connait ni l'origine ni le but. Cette confrérie était du genre de celles que l'on trouvait, à la même époque, dans presque toutes les villes de Flandre, du Hainaut et du Brabant, telles que les Rois-de-l'Epinette, à Lille ; la Principauté-d'Amour, la Principauté de Plaisance, à Valenciennes; les Tost-Tournis, d'Hasnon ; les Pau-Pourveus, d'Ath ; les Cornuyaux de Douchy et autres. Toutes ces compagnies donnèrent, dans les 15.e et 16.e siècles, des fêtes magnifiques où elles se disputèrent le faste et la folie, et notamment à la fête de la principauté de Plaisance, qui eut lieu à Valenciennes, le 13 mai 1348. L'abbé du Plat-d'Argent du Quesnoy s'y rendit à la tête de vingt-cinq cavaliers, tous habillés de blanc et montés ou plutôt enchassés

sur des chevaux d'osier, comme avaient coutume d'en agir les enfans. Les compagnons du Plat-d'Argent, voulant débuter par une facétie, firent semblant, lors de leur entrée à Valenciennes, de mener leurs chevaux au grand abreuvoir de la ville, entrèrent dans la rivière jusqu'à la ceinture, et en sortirent tout dégouttans d'eau, au grand applaudissement de la multitude, que cet acte mit tout-à-fait en gaîté.

La ville du Quesnoy est aujourd'hui le chef-lieu de deux cantons ruraux et le siège de deux justices de paix; elle possède un comité supérieur d'instruction primaire pour les cantons du Quesnoy et de Landrecies; un collège communal; un hospice civil pour les vieillards et les orphelins; un bureau de recette des douanes; un bureau de recette de l'enregistrement et des domaines; une direction des postes, et un bureau de bienfaisance.

La population du Quesnoy est de 3,281 habitans. Sur ce nombre 242 sont indigens et reçoivent des secours à domicile, et 7 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de son territoire est de 1,411 hectares ainsi divisés : 1,072 en terres labourables, 85 en prés, 47 en pâtures, 18 en jardins, 1 en bois, 1 en oseraies, 19 en étangs, 3 en landes, 15 en contenance des propriétés bâties, 46 en rues, places, routes et chemins, 2 en rivières et ruisseaux, 100 en fortifications et 2 en autres objets non imposables.

La culture ordinaire est le froment, le méteil, l'orge, le colza, les hivernaches, le trèfle, la luzerne, les fèves, les pommes de terre et les betteraves.

Sa culture principale est le blé et la betterave.

Sa principale industrie est, après l'agriculture, la fabrication du sucre indigène. Plusieurs maisons de cette ville font un commerce assez étendu de souliers dits de pacotille.

On trouve au Quesnoy : 2 raffineries de sel, 4 brasseries, une fabrique de sucre de betteraves, une clouterie, 1 moulin à blé, 2 fabriques d'huile, une fabrique de savon et une briqueterie.

QUIÉVELON, commune du canton de Maubeuge, est situé à huit kilomètres de cette ville et à dix-neuf kilomètres d'Avesnes. Il est arrosé par le ruisseau de Solre, qui se jette dans la Sambre.

Dans un état des hommages dus au roi de Bohême dans le comté de Hainaut, pour l'année 1334, figure Willaume de Kevelon.

Il existait en ce village un ancien château appartenant à la famille de Robersart. Ce château, vendu à l'époque de la révolution, fut démoli en 1802. Cet édifice, dont les murs, construits en pierres et en moëllons, avaient trois mètres d'épaisseur sur environ vingt mètres de hauteur, se composait d'un vaste souter-

rain, d'un rez-de-chaussée et de trois étages. Le rez-de-chaussée et le premier étage n'étaient éclairés que par des créneaux. La seule porte d'entrée qui s'y trouvât était en fer et large de 70 centimètres au plus.

En 1791, avant le déblocus de Maubeuge, il y eut à Quiévelon, dans une plaine dite le Paradis, un combat entre les Français et les Autrichiens, où fut grièvement blessé un prince de la maison de Cobourg, qui mourut peu de jours après.

Une pierre sépulchrale, placée dans le chœur de l'église de Quiévelon, porte l'inscription suivante : *Chi gist de demiselle Marie de Chevelons ki fu feme Bavdvin Despotes, ki trespassa l'an mil CCC et XXVII ov mois de décembre, priies pour sarme.*

Quiévelon a une population de 289 habitans.

Son territoire comprend 427 hectares, dont 303 en terres labourables, 53 en prés, 2 en jardins, 48 en bois, 9 en terrains incultes et étangs, 2 en superficie des propriétés bâties, 9 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le méteil, l'épeautre, l'avoine, le trèfle et la luzerne.

Sa culture principale est le méteil et l'épeautre.

Sa seule industrie est l'agriculture. Toutefois, les trois cinquièmes environ des habitans sont employés, dans la saison favorable, à extraire des chênes l'écorce à tan.

RAINSART est situé à huit kilomètres de Trélon, son chef-lieu de canton, et à sept kilomètres d'Avesnes.

La population de cette commune est de 269 habitans.

Sa surface territoriale est de 606 hectares ainsi divisés : 165 en terres labourables, 285 en prés, 3 en terrains plantés, 128 en bois, 2 en terrains incultes, 3 en contenance des propriétés bâties, 19 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, l'orge, l'avoine et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

RAMOUSIES est situé sur l'Helpe-Majeure, à huit kilomètres d'Avesnes; il fait partie du canton nord de cette ville.

Le château de Ramousies, dont la tradition a conservé le souvenir et dont il n'existe plus de traces, a été détruit dans le cours du 18.e siècle. On ignore par qui et à quelle époque il avait été élevé.

Ramousies a donné le jour à Jacques Froye, abbé d'Hasnon, mort en 1586, traducteur et éditeur des œuvres de Louis de Blois, célèbre abbé de Liessies.

Cette commune a 629 habitans, y compris 80 indigens et 16 mendians.

La superficie de son territoire est de 941 hectares ainsi divisés : 466 en terres labourables, 340 en prés, 3 en vergers, 22 en bois, 47 en landes et marais, 3 en contenance des propriétés bâties, 48 en routes, chemins, et 12 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est l'épeautre, le seigle, l'avoine et les pommes de terre.

Sa culture principale est l'épeautre; ses prairies produisent beaucoup de foins.

On trouve à Ramousies une scierie de marbre qui occupe de 20 à 25 ouvriers, 1 moulin à blé, 2 fabriques de bas et une brasserie.

RECQUIGNIES est situé sur la Sambre, à cinq kilomètres de Maubeuge, son chef-lieu de canton, et à vingt-quatre d'Avesnes.

Le comte de Hainaut céda en 1301, à Gérard, seigneur de Rocq, les mousnans qu'il possédait à Boussois et Recquignies, pour aller moudre au moulin de Rocq, moyennant le droit ordinaire.

En 1814, le général Lecocq, et en 1815, le prince Auguste de Prusse, tinrent leur quartier-général à Recquignies, dans le château de Carnières, pendant les deux siéges de Maubeuge.

Le village de Rocq a été réuni à celui de Recquignies; ils ne forment plus maintenant qu'une seule commune.

La population de ces deux villages était, en 1803, de 206 habitans; elle est aujourd'hui de 326, plus de moitié en sus, y compris 44 indigens et 5 mendians.

Les registres de l'état-civil de la commune de Recquignies remontent à l'année 1606.

Son territoire comprend 602 hectares, dont 356 en terres labourables, 71 en prés, 5 en terrains plantés, 145 en bois, 2 en terrains incultes et étangs, 2 en contenance des propriétés bâties, 15 en routes, chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, le scourgeon, l'épeautre, l'avoine, les fèves, le lin, le méteil et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

La principale industrie des habitans consiste à élever et engraisser des bestiaux.

La commune de Recquignies possède 5 carrières de marbre; on y trouve en outre 1 moulin à blé.

ROUCOURT est situé à trente kilomètres d'Avesnes et à quatre kilomètres du Quesnoy; il fait partie du canton Est de cette ville.

La population de Roucourt est de 246 habitans.

Son territoire contient 104 hectares, dont 41 en terres labourables, 3 en prés, 53 en pâtures, 1 en jardins, 1 en superficie des propriétés bâties, et 5 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le froment, le colza, l'avoine, l'orge, le seigle, les féveroles et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe en cette commune 1 moulin à blé.

ROBERSART est situé à cinq kilomètres de Landrecies, son chef-lieu de canton, et à vingt-trois kilomètres d'Avesnes, à gauche de la route qui conduit de cette première ville au Quesnoy.

La terre de Robersart servit de berceau à la famille de ce nom, connue dès l'an 1120 en la personne de Thierry, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Aubert.

Sanche de Lalaing, fils d'Othon, seigneur de Lalaing et de Montigny, grand bailli de Hainaut, mort en 1441, à l'âge de 108 ans, avait épousé une dame de Robersart.

François de Rollin, sieur de Beauchamps, épousa, dans le cours du 15.e siècle, Jeanne de Bourbon, de la maison royale de France, dame de Duisant, en Artois, et de Robersart, en Hainaut.

La population de Robersart est de 254 habitans.

La surface territoriale de cette commune est de 230 hectares, ainsi divisés : 111 en terres labourables, 70 en prés, 25 en houblonnières, 2 en jardins, 8 en bois, 1 en marais, 2 en contenance des propriétés bâties, 10 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, le seigle, l'avoine, le houblon, les féveroles, les vesces et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et le houblon.

On trouve à Robersart un moulin à blé.

ROUSIES est situé à trois kilomètres de Maubeuge, son chef-lieu de canton ; il est limité par la Sambre et traversé par le ruisseau de Solre.

Par lettres datées du mois de septembre 1278, la comtesse Marguerite donna à toujours, 1.° à Honoré de Rousies, cinq journaux de terre, mesure de Maubeuge, situés sous le vivier de Rousies, tenant à *le Sore*, à charge de 45 sols blancs par an, à Noël, dont elle doit avoir le tiers et l'abbesse de Maubeuge les deux autres tiers.

2.° A Henri Loucet, une maison et un jardin, à Rousies, à elle échus de Mahieu Leclerc, qui était bâtard, à charge d'une rente annuelle, à Noël, de 12 sols 6 deniers blancs, ou autre monnaie ayant cours en Hainaut.

Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, fait, en novembre 1336, déshéritement de la terre de Rousies et autres biens, en faveur

de Jeanne, sa fille, pour former la dot de 2,000 livres de rentes qu'il lui avait promise.

Il existait jadis en ce village une fontaine prétendue miraculeuse, sur laquelle on rapporte ce qui suit : sainte Aldegonde se dérobant par la fuite aux poursuites du prince Ethon, qui prétendait l'épouser, s'étant arrêtée en ce lieu et ayant une grande soif, une source jaillit immédiatement près d'elle, au moyen de laquelle elle se désaltéra. De bons habitans de Rousies ont pendant long-temps ajouté foi à cette merveille.

Le village de Rousies fut réuni à la France par suite d'un échange conclu à Lille le 3 décembre 1699.

Sa population est de 439 habitans, y compris 35 indigens et 2 mendians.

Sa surface territoriale comprend 573 hectares, ainsi divisée : 266 en terres labourables, 172 en prés, 5 en terrains plantés, 88 en bois, 18 en terrains incultes et étangs, 3 en contenance de propriétés bâties, 15 en routes, chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, le scourgeon, l'avoine, les fèves, le colza et le lin.

Sa culture principale est le froment.

Sa principale industrie consistait dans la fabrication des armes de guerre pour la manufacture de Maubeuge.

On trouve à Rousies une fabrique de broches pour les filatures et une fabrique de sabots.

RUESNES fait partie du canton du Quesnoy-Est; il est distant de quatre kilomètres de cette ville, et de trente-huit kilomètres d'Avesnes. Ce village est arrosé par deux ruisseaux, savoir : le Hognieau, qui doit son origine à des fontaines situées au territoire du Quesnoy, et se jette dans l'Ecaillon, près de Vendegies, et le Mortry, dont les eaux proviennent aussi de plusieurs fontaines, et se réunissent à la Rhonelle, entre Artres et Maresches, après avoir traversé Sepmeries.

Selon Lecarpentier, historien de Cambrai, ce village doit son nom à ses anciens seigneurs, les chevaliers de Vendegies, qui, portant une roue de gueules dans leur écusson, se firent appeler *Rouenne* ou *Ruesnes*, afin d'être connus par un surnom analogue au signe représenté dans leurs armes. Le premier qui porta ce surnom fut Gérard de Vendegies, qui vivait en l'an 1091.

Un état des hommages dus au roi de Bohême dans la seigneurie de Dourlers fait mention de Henri de Ruesne.

Le 23 mai 1708, un ouragan terrible causa d'immenses dégâts dans ce village.

Il existe à Ruesnes des traces évidentes du séjour des maîtres du monde. En 1788, on y découvrit l'ouverture d'un souterrain voûté qui passe sous les étangs d'une propriété particulière, et communique avec un autre souterrain nommé les caves de Marie-Louise. Ces souterrains paraissent être des restes de constructions romaines, de même qu'un ancien édifice aujourd'hui disparu, et sur les fondations duquel M. Boursier, ancien maire de Ruesnes, a fait bâtir une charmante maison.

On trouva, en 1813, dans un terrain nommé le Courtieux, des traces de bâtimens romains qui paraissent avoir eu une certaine étendue. En 1827, dans une autre partie du territoire, on recueillit des médailles de Jules-César et d'Antonin, des pavés romains et beaucoup de tombeaux remplis d'ossemens. Il est à regretter que les propriétaires de ces deux portions de terre aient refusé d'y laisser faire des fouilles. Peut-être ces explorations auraient jeté quelque jour sur la situation de l'ancien Hermoniacum, que l'on pense avoir existé vers le Quesnoy et Vendegies-sur-Écaillon (1).

La population de Ruesnes est de 447 habitans, dont 22 indigens et 3 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 666 hectares, ainsi divisés : 601 en terres labourables, 14 en prés, 1 en houblonnières, 20 en vergers, 7 en jardins, 6 en bois, 3 en avenues, 3 en contenance des propriétés bâties, 10 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, l'avoine, le colza, les fèves et un peu de houblon.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Cette commune ne possède qu'un moulin à blé.

SAINS est situé à sept kilomètres d'Avesnes, sur la route qui conduit de cette ville à Chimay; il fait partie du canton d'Avesnes-Sud.

On lit dans les annales du Hainaut que, le 16 juin 1452, à la bataille de Rupelmonde, après que Philippe, duc de Bourgogne, eut fait plusieurs chevaliers, Louis de la Vieuville, seigneur de Sains, et Jacques, seigneur de Harchies, desirant être faits bannerets et relever leurs terres en bannières, accompagnés suffisamment d'hommes d'armes qui devaient être au moins de 25, présentèrent, par le roi d'armes, leurs pennons au duc, qui, les retroussant par le bout autour de son bras gauche, les coupa et

---

(1) Une dissertation publiée en 1823 par le docteur Le Glay établit, d'après des fouilles récentes, que la véritable situation d'*Hermoniacum* est au lieu dit *Clair-Ménage*, terroir de Vendegies-sur-Écaillon. Cette opinion, d'ailleurs, avait déjà été émise par le P. Grégoire Lombiez et par M. Guilmot.

quarra, et de pennons en fit des bannières, et les seigneurs bannerets.

Sains paraît avoir été un point militaire important du temps des Romains, ou au moins une bourgade bien autrement considérable qu'aujourd'hui. On a fait, à diverses reprises, des découvertes qui ne permettent pas de douter que ce village ait été habité avant l'invasion des Huns et des Vandales.

Dans la partie ouest de cette commune est un mamelon localement nommé *Butte du Moulin-à-Vent*. M. Meurisse, maire de Sains, y ayant fait faire des fouilles sur une de ses propriétés, découvrit une construction régulière de six mètres de long sur quatre mètres cinquante centimètres de large, dans le style des souterrains des anciens, et appartenant incontestablement à la période romaine dans la Nervie. Des coussinets de voûtes et une sorte d'aqueduc dans la région inférieure de la construction, indiqueraient qu'elle était souterraine. Toutefois la voûte n'existe plus. Parmi les décombres qui la comblaient, se trouvaient des morceaux de briques romaines, des fragmens d'amphores, une pièce de monnaie reconnue être romaine, une bouteille en cuivre avec anse, dont le goulot est fermé par un petit couvercle ouvrant à charnière. Cette couverture est ornée d'une bosse représentant un canard. Le vase n'était pas entier; on n'a trouvé que la partie supérieure, laquelle couvrait un résidu qui paraissait être oléagineux. On n'a découvert aucun vestige d'escalier; les quatre murs étaient verticaux. Peut-être était-ce un cachot dont l'ouverture était pratiquée dans la voûte.

D'autres habitans de Sains ont également découvert dans l'intérieur de ce village les bouches de cinq à six puits, les fondemens de plusieurs édifices et quelques médailles de différens modules; deux puits ont été rendus à leur première destination. Ils ont un peu plus, l'un de dix, l'autre de quinze mètres de profondeur. Ils sont revêtus l'un et l'autre d'une maçonnerie en petites pierres de taille d'un bleu grisâtre. Le fond en est pavé; ils étaient tous deux remplis de décombres. En les déblayant on a retiré du plus grand plusieurs médailles, et du plus petit un fragment d'une épaisse et large patère. Il y avait dans le voisinage de ces puits des restes de murs et d'autres vestiges d'anciens ouvrages de maçonnerie.

Il y a eu un camp romain à Maquenoise (commune d'Anor). Il est probable que Sains se trouvait sur la route joignant ce camp à une forteresse, Solre peut-être.

La commune de Sains a une population de 1,256 habitans : sur ce nombre 120 sont indigens et reçoivent des secours du bureau de bienfaisance; 4 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 1,619 hectares, dont 210 en terres labou-

rables, 483 en prés, 10 en terrains plantés, 831 en bois, 12 en étangs, 4 en terrains incultes, 5 en superficie des propriétés bâties, 61 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé roux, l'épeautre, l'avoine et les pommes de terre, mais en petite quantité, attendu que les terres labourables ne comprennent qu'environ la huitième partie du territoire.

L'industrie des habitans a pour objets principaux l'exploitation des bois de charpente et de menuiserie; la bonneterie qui comprend particulièrement la fabrication des bas et chaussettes en laine; le dégraissage et le peignage des laines de mérinos et la fabrication du fer en barres.

Il existe à Sains 11 fabriques de bonneterie, une usine à fer, 1 moulin à eau, 1 atelier pour dégraisser et peigner les laines, une brasserie.

SAINT-AUBIN est situé à proximité de la route d'Avesnes à Maubeuge, à six kilomètres de cette première ville. Il est traversé par le Tarsis, ruisseau qui prend sa source à la fontaine de Floursies et se jette dans la Sambre à Leval.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, ce village fut, ainsi que plusieurs autres, livré aux pillages et aux violentes exactions des partisans armés qui parcouraient le pays. Les populations se réfugiaient dans les bois à l'approche de ces brigands, qui, dans les lieux qu'ils visitaient, enlevaient quelquefois le mayeur pour forcer les habitans à leur payer une rançon, et ne manquaient pas d'exercer d'atroces cruautés sur leur prisonnier, en cas de refus.

Lors de la bataille de Wattignies, les 15 et 16 octobre 1793, Saint-Aubin fut le théâtre de plusieurs combats entre les troupes françaises et autrichiennes. Les deux partis n'étaient séparés que par une rue dont les maisons furent alternativement prises et reprises nombre de fois. Nos soldats restèrent, enfin, maîtres du village, et, par un heureux hasard, aucun incendie ne fut le résultat de cette vive collision.

Une ferme, dite la *cense du Temple*, à Saint-Aubin, est, comme l'indique son nom, une ancienne maison de templiers. Les parties principales en sont bien conservées. Parmi elles se trouve la tour, au haut de laquelle on voit encore l'endroit où la cloche était attachée. La chapelle peut contenir 3 à 400 personnes; elle a été convertie en grange il y a quelques années et servait auparavant de laiterie. On en a enlevé le pavé, dont on a fait un trottoir qui garnit le devant de la maison et dans lequel on distingue une grande pierre de tombe et les fragmens de quelques autres. Les épitaphes, dont les caractères ont été presqu'entièrement effacés par le frottement, sont devenues illisibles.

Ce village ressortissait autrefois de la prévôté de Maubeuge.

Saint-Aubin avait, en 1789, 639 habitans; il en a aujourd'hui 702, dont 80 indigens et 8 mendians.

Sa superficie consiste en 1,000 hectares, dont 326 en terres labourables, 363 en prés et pâtures, 9 en jardins, 261 en bois, 4 en propriétés bâties, 33 en routes et chemins, et 4 en ruisseaux et autres propriétés non imposables.

On y cultive l'épeautre, le froment, le seigle, l'avoine et les pommes de terre; mais principalement l'épeautre, à cause de la nature argileuse et compacte du sol, généralement impropre à la culture du froment.

Les prés et les pâtures, qui forment un tiers du territoire, servent à l'*élève* et à la nourriture des vaches à lait.

La principale industrie des habitans consiste dans la fabrication des fromages dits de Maroilles; les produits en sont de qualité supérieure.

On trouve à Saint-Aubin une brasserie et deux moulins à farine.

SAINT-HILAIRE est situé sur l'Helpe majeure, près de la route départementale d'Avesnes à Berlaimont, à deux kilomètres de la première de ces deux villes. Ce village présente un aspect agréable et pittoresque.

Au commencement du septième siècle, Etton, irlandais, et que l'on croit frère de saint Algis et de saint Etoque, comme eux disciple de saint Fursy, vint en France, alla à Rome visiter le tombeau des apôtres, et à son retour se retira à Fissault, près d'Avesnes (Grand-Fissault, hameau de Saint-Hilaire). Il y construisit un monastère et joignit à une vie austère la prédication de l'évangile, exerçant le ministère avec d'autant plus d'autorité qu'il était évêque d'Irlande. Il y mourut le 8 juillet 654. La donation de ce monastère à l'abbaye de Liessies fut confirmée en 1162 par Nicolas de Chièvres, évêque de Cambrai, et les terres qui en dépendaient formèrent avec d'autres les revenus du prieuré de Dompierre. (Voyez l'article Dompierre, annuaire de 1836, page 69). La chapelle de Saint-Etton a été démolie en 1794.

La terre de Saint-Hilaire appartenait, en 1316, à Jean, dit Villain, chevalier, bailli du Hainaut. Ce même Jean Villain fut tué l'année suivante par les habitans de Malines; ce qui indigna si fortement le comte de Flandre, que les échevins et jurés de cette ville durent envoyer des députés pour faire leur paix et accommodement avec le comte.

Un cultivateur de Saint-Hilaire, en labourant en 1824 un champ peu éloigné du centre de cette commune, éprouva tout-à-coup une forte résistance et s'aperçut que le soc de sa charrue avait soulevé une pierre dont la forme et le volume le surprirent.

Le propriétaire du champ l'ayant fait fouiller en cet endroit, on mit à nu un pavé de 4 mètres carrés en pierres de taille de différentes dimensions qui, bien que simplement rapprochées sans ciment, formaient une aire très-unie. On remarqua sous ce pavé deux ou trois morceaux de tuile romaine mêlés avec des charbons épars dans de la cendre.

La route d'Avesnes à Landrecies n'a été construite que de 1720 à 1730. Auparavant le grand chemin qui partait de la porte Cambrésienne à Avesnes passait près du Château-Gaillard, dépendant de Saint-Hilaire, et se dirigeait sur Maroilles en passant près de l'église de Marbaix.

Il existe à Saint-Hilaire, dans un lieu très-agréable du bois de la Croisette, un bâtiment très-ancien, clos et entouré de fossés. Cet édifice, nommé l'Ermitage, et qui existait au commencement du 11.e siècle, fut habité d'abord par des religieux, puis par des ermites; il se composait, avant la révolution, d'une maison d'habitation, d'une brasserie, d'une boulangerie et de souterrains considérables. Il sert aujourd'hui de logement à un garde-forestier.

Une tour s'élevait en ce village près de la rivière d'Helpe majeure; les restes en ont été démolis en 1812 par le propriétaire.

On voit encore au hameau du Grand-Fissault une maison que l'on prétend avoir été bâtie en 1534, et un moulin construit, dit-on, en 1556.

Les archives de Saint-Hilaire renferment quelques actes anciens.

La population de ce village est de 655 habitans, 60 indigens et 4 mendians compris.

Son territoire comprend 1,528 hectares, dont 424 en terres à labour, 412 en prés, 612 en bois, 8 en jardins, 13 en landes, 3 en fonds d'habitations, 44 en routes et chemins, 11 en rivière, et 1 en propriétés non imposables.

On y cultive le froment en très-petite quantité, l'épeautre, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine et les pommes de terre.

La culture principale est l'épeautre. La qualité inférieure du sol ne permet guère d'y récolter que cette espèce grossière et de faible valeur.

Les prairies, comme à Saint-Aubin, servent au pâturage des bestiaux, dont le lait trouve son emploi dans la confection des fromages dits de Maroilles.

On trouve à Saint-Hilaire un moulin à farine, une fabrique de sabots, 2 ateliers de tisserand et des carrières de pierres bleues à bâtir et à chaux, non exploitées.

SAINT-REMI-CHAUSSÉE est situé à six kilomètres de Berlaimont, son chef-lieu de canton, et à huit kilomètres d'Avesnes.

Ce village doit la dernière partie de son nom à la Chaussée

Brunehaut qui borde son territoire du côté de Monceau-Saint-Vaast.

Saint-Remi-Chaussée, qui, il y a un siècle, n'avait que 138 habitans, en compte aujourd'hui 689, dont 88 indigens et 16 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 515 hectares, ainsi divisés : 282 en terres labourables, 171 en prés, 9 en vergers, 24 en bois, 1 en terrains incultes et étangs, 3 en contenance des propriétés bâties, 22 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, l'épeautre, le seigle, l'avoine, la luzerne et le trèfle.

Sa culture principale est l'épeautre et l'avoine.

Il existe à Saint-Remi-Chaussée une clouterie à froid, une brasserie, 10 métiers à tisser.

SAINT-REMI-MAL-BATI est situé sur un coteau à quatorze kilomètres d'Avesnes et à sept kilomètres de Maubeuge, son chef-lieu de canton.

Ce village ne justifie point son surnom, car les maisons qui le composent sont généralement bien construites. Nous n'avons pu connaître d'une manière certaine les motifs qui lui ont valu cette désignation.

On remarque à Saint-Remi-mal-Bâti un aqueduc de construction romaine, qui traverse la commune et se dirige sur Boussières, où il passe sous la Sambre.

La population de cette commune, qui n'était que de 146 individus en 1709, est aujourd'hui de 399 habitans, y compris 45 indigens et 1 mendiant.

Son territoire contient 588 hectares, dont 428 en terres labourables, 120 en prés, 4 en terrains plantés, 4 en bois, 13 en terrains incultes et étangs, 2 en superficie des propriétés bâties, 15 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le méteil, le seigle, l'épeautre, l'avoine, l'orge d'hiver, les féveroles, les vesces et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment et l'épeautre.

On trouve dans cette commune une scierie de marbre et un moulin à blé.

SAINT-VAAST est situé sur l'Hogniau, à 3 kilomètres de Bavay et à 28 kilomètres d'Avesnes.

Ce village est traversé par l'ancienne voie romaine, aujourd'hui route royale de Bavay à Valenciennes.

Sa population est de 625 habitans, dont 85 indigens et 4 mendians.

Sa surface totale est de 588 hectares, savoir : 414 en terres à labour, 11 en prés, 88 en pâtures, 36 en bois, 6 en jardins, 3 en terrains plantés, oseraies, étangs, sablières, 6 en fonds d'habitations, 20 en routes et chemins, et 4 en rivières.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le houblon et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Il existe en cette commune une carrière et une scierie de marbre, une brasserie, 4 moulins à farine et 2 fabriques de sabots.

SALESCHES est situé à sept kilomètres du Quesnoy et à quatre kilomètres de la route de Bavay au Catteau. Il est arrosé par le ruisseau le Court, qui, prenant sa source dans la forêt de Mormal, va au nord-ouest se jeter dans l'Ecaillon.

Saint Quinibert, religieux de l'abbaye de Maroilles, tué par les Normands en 882, au prieuré du Saussoy, est honoré à Salesches le 18 mai.

Ce village appartenait à l'abbaye de Maroilles, qui en conserva la possession jusque dans les derniers temps. Cette terre, avec celles de Poix, Vendegies, Engle-Fontaine, Hecq, paraît avoir formé le noyau primitif des domaines du monastère.

Salesches a 548 habitans, dont 50 indigens et 18 mendians. Sa population n'était que de 327 individus en 1803.

Son territoire a une superficie de 456 hectares, savoir : 399 en terres à labour, 6 en prés, 25 en vergers, 4 en jardins, 3 en bois, 2 en houblonnières, 1 en landes, 4 en fonds de bâtimens, 11 en routes et chemins, et 1 en ruisseaux.

On y cultive le froment, le seigle, l'orge, le colza, le houblon, les pommes de terre, les féveroles et l'avoine.

Ses produits principaux sont le froment, l'avoine et les féveroles.

La principale industrie des habitans a pour objet l'agriculture. Une partie de la population est en outre employée au tissage des étoffes de laine pour les fabriques du Catteau.

Il existe à Salesches deux moulins à farine mus par l'eau.

SARS-POTERIES est situé sur la route d'Avesnes à Philippeville, à quatre kilomètres de Solre-le-Château et à neuf kilomètres d'Avesnes.

Ce village doit évidemment la seconde partie de son nom aux nombreuses fabriques de poteries qui y existent de temps immémorial. Quoique peu considérable par lui-même, il jouit dans le

pays d'une assez grande réputation à cause des cendres fossiles qui y furent découvertes en 1777 et que l'on emploie comme amendement. L'exploitation commença aussitôt et s'est toujours continuée depuis, enrichissant les particuliers qui se livrèrent à cette entreprise et tous les villages d'alentour, qui profitèrent de ses produits. Les filons sont séparés les uns des autres par de la *terre potasse* dont les potiers de Sars se servent utilement dans leurs fabriques. Parmi les cendres il se rencontre par intervalle de petites couches d'une matière qui ressemble à du bois consommé par la durée des temps et recélant des pyrites ferrugineuses.

L'exploitation annuelle de ces cendres végétatives a roulé sur mille à deux mille mètres cubes.

Un grès de forme conique, haut d'un mètre 51 centimètres, de la circonférence de 2 mètres 85 centimètres à la base et de 71 centimètres au sommet, se trouve sur la place publique de Sars-Poteries. Il est renommé dans la contrée sous la dénomination de pierre de *sous-bise*. Son origine est inconnue. Au sommet est un trou carré de 3 centimètres, tant d'ouverture que de profondeur, que quelques personnes pensent avoir été creusé anciennement pour y placer le drapeau de la jeunesse en temps de karmesse; d'autres assurent au contraire qu'il a servi à sceller la chaîne à laquelle étaient attachés les malfaiteurs que l'on exposait au pilori. La forme et la dimension de ce trou donnent plus de créance à cette dernière opinion qu'à la première.

Napoléon et la garde impériale passèrent à Sars-Poteries dans les premiers jours de juin 1815, se rendant à l'armée qui se réunissait sur la frontière.

Les registres de l'état-civil de cette commune remontent à l'année 1638.

La population de Sars-Poteries est considérablement accrue depuis le commencement de ce siècle. Elle était de 614 individus en 1803; elle en comprend aujourd'hui 979, dont 100 indigens et 6 mendians.

Sa surface territoriale est de 778 hectares, dont 313 en terres à labour, 241 en prés et pâtures, 193 en bois, 6 en propriétés bâties, 22 en routes et chemins, et 3 en ruisseaux.

On y récolte le blé, l'épeautre, le seigle, l'avoine, les betteraves et les pommes de terre.

Ses produits principaux sont le blé, les pommes de terre et les betteraves.

On trouve en ce village une verrerie, une distillerie de genièvre, une fabrique de sucre de betteraves, 9 poteries de terre, 8 poteries de grès, 2 brasseries, 3 carrières de pierres de taille, 3 fabriques de briques et carreaux, une carrière de cendres fossiles, une carrière de sable et 1 moulin à eau à farine.

SASSEGNIES est situé près de la Sambre et de la forêt de Mormal, à quatorze kilomètres d'Avesnes, et à trois kilomètres de Berlaimont.

Ce village est un de ceux qui furent donnés en 821 à l'abbaye de Maroilles, par l'empereur Louis-le-Débonnaire. A cette époque, et sans doute encore dans des temps bien postérieurs, les vassaux de l'abbaye, comme tous ceux attachés aux terres féodales, étaient serfs; c'est ce que nous enseignent particulièrement ici les termes de l'acte de la donation, qui, dans l'énumération des dépendances des biens formant l'objet de cette libéralité, désignent les habitans par ces mots : *de mancipiis et ancillabus*. Le diplôme de Charles-le-Simple, de l'an 921, pour la confirmation des biens donnés à l'abbaye mentionne aussi les habitans par cette désignation : *mancipiis utriusque sexûs*.

A l'époque de ce diplôme de Charles-le-Simple, Sassegnies n'était déjà plus en la possession de l'abbaye. Au commencement du 14.e siècle, il appartenait à Antoinette de Sassegnies, femme de Guillaume de Failly, gouverneur d'Arleux, et fille de Gérard, gouverneur du château d'Escaudœuvres, qui fut décapité à Mons, en 1340, pour cause d'infidélité.

La seigneurie de ce village passa à Guillaume de Jauche, seigneur de Mastaing, qui mourut en 1388. Jean de Jauche lui succéda; elle échut ensuite à Adrien de Jauche, puis à Philibert de Jauche. Ce dernier alla avec Charles V à la prise de la Goulette; fait prisonnier par les Turcs, il fut conduit à Thunes et délivré par la prise de cette ville. Il fut tué devant Hesdin, en 1553. Cette terre passa depuis successivement à Antoine de Jauche, Jean de Jauche et Marguerite de Jauche.

Sasseginies a une population de 382 habitans, dont 84 indigens; point de mendiants.

Sa superficie est de 414 hectares, ainsi divisés: 98 en terres labourables, 251 en prés et pâtures, 3 en vergers, 46 en bois, 1 en terrains incultes, 2 en fonds d'habitations, 6 en chemins, et 7 en rivières et ruiseaux.

Sa culture ordinaire consiste en froment, seigle, épeautre, avoine, féveroles, trèfle et pommes de terre.

Sa culture principale a pour objet le blé et l'épeantre.

Les nombreuses pâtures existant sur ce territoire sont d'une excellente qualité. Les habitans y élèvent des bestiaux dont ils font commerce. La fabrication et la vente en assez grande quantité des fromages dits de Maroilles complètent l'industrie de cette localité.

On trouve à Sassegnies un moulin à farine.

SEMERIES est situé sur l'Helpe majeure, à proximité de la route

d'Avesnes à Chimay, à cinq kilomètres de la première de ces deux villes.

Amaury de Croisilles, seigneur de Semeries, donna, en 1069, divers biens à l'abbaye de Saint-Aubert, du consentement de sa femme Ermentrude et de ses enfans.

Percevons, sire de Semeries, chevalier, et plusieurs autres hommes de fief du comte de Hainaut, signèrent comme témoins un acte daté du mois de mars 1313, par lequel Jean de Fossens, écuyer, déclare avoir donné audit comte la ville, le château et la terre d'Escaudœuvres, avec leurs dépendances.

En 1340, le duc de Normandie, fils de Philippe, roi de France, n'ayant pu prendre Le Quesnoy, se retira de devant cette place et brûla le village de Semeries, ainsi que plusieurs autres.

Ce village avait un château fortifié qui était encore debout au commencement du dernier siècle, et où résidèrent sans doute les seigneurs du lieu, dans les temps de la féodalité. L'époque de son érection est inconnue. Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige de ce monument.

Semeries était avant la révolution un lieu de haute et basse justice.

L'église paroissiale, bâtie en 1617, a une fort belle tour.

La population de Semeries est de 711 habitans, dont 80 indigens et 6 mendians.

Son territoire comprend 1,344 hectares, savoir : 746 en terres à labour, 484 en prés, 7 en vergers, 8 en bois, 27 en terrains incultes, 4 en fonds d'habitations, 56 en routes et chemins, et 12 en rivières.

On y cultive le blé, l'épeautre, le seigle, le méteil, l'orge d'hiver, l'avoine et les pommes de terre.

Ses produits principaux sont le blé, l'épeautre et l'avoine.

L'industrie des habitans consiste dans la fabrication et la vente du beurre et des fromages.

Il existe à Semeries une brasserie et deux moulins à farine, situés sur l'Helpe majeure.

SEMOUSIES est situé sur la route d'Avesnes à Maubeuge, à six kilomètres de la première et à douze kilomètres de la seconde de ces deux villes.

Une peste noire, qui par ses caractères semble identique avec le choléra sporadique dont l'invasion en Europe s'est faite de nos jours, désola presque toute la surface du globe, vers le milieu du 14.e siècle. La plupart des villages du Hainaut en furent infectés, principalement celui de Semousies, dont toute la population périt des atteintes de ce terrible fléau. Cette malheureuse localité demeura presque déserte pendant près de deux siècles à la suite

de ce désastre. Le temps réduisit l'église dans un si piteux état qu'un sureau d'une certaine grosseur avait crû sur le maître-autel. Lorsque le village se repeupla, l'administration du lieu fut régie par le magistrat de Dourlers, commune voisine. On assure que l'exercice du culte divin recommença à Semousies en 1551, époque de la fonte de la cloche placée actuellement au beffroi; mais on pense que le curé de Dourlers y binait. Les vieux chirographes administrent la preuve qu'en 1635 la paroisse n'était plus dépourvue de pasteur. Dès 1666, les actes de l'état civil furent constatés sur des registres spéciaux, et six ans après l'église actuelle fut construite. »

« Voici des documens officiels qui feront connaître les progrès de la population de Semousies, de 1666 à 1800; ils corroborent ce qui vient d'être dit plus haut :

» En 1666, il y a eu 2 naissances; 0 mariages; 0 décès.
» En 1700, ——— 4 ——— 2 ——— 6 ———
» En 1780, ——— 8 ——— 1 ——— 2 ———
» En 1800, ——— 11 ——— 3 ——— 2 ———

» Au 1.er janvier 1835, la commune avait 280 habitans, répartis dans 86 ménages et 80 maisons. »

« Pendant que Semousies était ainsi ravagé, la peste sévissait avec fureur sur le peuple de Paris. L'histoire rapporte qu'en 1349, pendant plusieurs semaines, on porta en terre 500 cadavres par jour, nombre bien considérable, car alors, cette ville ne s'étendait pas au-delà de ce qu'on appelle aujourd'hui la cité. »

Quant au Hainaut, voici ce qu'en dit Vinchant, liv. IV, chap. XL :
« *Nostre Dieu descochant les carreaux de sa juste cholère sur le* » *monde, pour ses péchez, envoya une peste si grande que Nauclerc dit ne s'en estre vue de semblable, durant laquelle, selon* » *Genebrard, la moitié du monde mourut. L'Haynau ressentit* » *pareillement ce fléau, car dans Mons et Valentiennes, l'ont vit* » *mourir sur deux ans* 20,000 *hommes, non sans grande affliction* » *du peuple, qui, par tout moyen, tachait d'arrester la vengeance* » *divine.* »

Le village de Semousies fut témoin en 1793 de plusieurs combats entre les Français et les Autrichiens, lors de la mémorable bataille de Wattignies.

En 1815, Napoléon, précédé de la garde impériale, passa sur le territoire de cette commune se rendant à son armée.

La population de Semousies est aujourd'hui de 300 habitans, dont 12 indigens et 4 mendians.

Son territoire comprend 310 hectares, savoir : 143 en terres labourables, 147 en prés, 4 en vergers, 1 en bois, 2 en fonds de bâtimens, 12 en routes et chemins, et 1 en ruisseaux.

On y cultive l'épeautre, le blé, l'avoine, les vesces, le trèfle et la pomme de terre.

Sa culture principale consiste en épeautre, avoine et trèfle; la pauvreté du sol ne permet guère d'y récolter que ces espèces.

Les habitans, comme ceux des communes environnantes, se livrent à la fabrication et à la vente des fromages.

On trouve à Semousies une clouterie, 4 ateliers de tisserand et 2 fabriques de sabots.

SEPMERIES est situé à huit kilomètres du Quesnoy, à gauche de la rivière de la Rhonelle, et à droite de l'ancienne voie romaine de Bavay à Cambrai.

Le seigneur de Sepmeries est au nombre des chevaliers qui, en 1326, suivirent Jean de Beaumont, frère du comte Guillaume de Hainaut, dans l'expédition qu'il fit en Angleterre, en faveur de la reine Isabelle de Valois, contre le roi Edouard, son mari.

Robert de Trazegnies, seigneur de Sepmeries, était châtelain d'Ath en 1590.

La population de ce village n'était, en 1789, que de 420 individus; elle en comprend aujourd'hui 786, au nombre desquels sont comptés 120 indigens et 5 mendians.

Son territoire a une surface de 596 hectares, dont 545 en terres à labour, 8 en prés, 22 en terrains plantés, un en bois, 5 en propriétés bâties, 14 en routes et chemins, et un en rivières et ruisseaux.

On y cultive le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, le colza, l'œillette, les betteraves et les pommes de terre.

Ses produits principaux sont le blé, l'orge et l'avoine.

Il existe à Sepmeries une brasserie et un moulin à farine.

SOLRE-LE-CHATEAU (pendant la révolution : Solre-Libre) est un bourg assez considérable situé sur le ruisseau de Solre qui le traverse, à treize kilomètres d'Avesnes et à dix-sept kilomètres de Maubeuge.

Ce bourg avait un château qui passait pour l'un des plus forts qu'il y eût dans la province. Ce château fut pris et brûlé, en 1473, par le comte et connétable de Saint-Pol, pendant que le duc de Bourgogne était à Amiens. Ce fut une des causes de la haine du duc contre le comte, haine qui, jointe à celle du roi de France, mena Saint-Pol à l'échafaud. Solre appartenait alors à Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembais, chevalier de la Toison-d'Or, qui mourut en 1474, peu de temps après la prise de son château. Cette terre tomba, au 16.e siècle, au pouvoir de la maison de

Croy, dont un des descendans, nommé Philippe, fut, en 1592, créé premier comte de Solre, par Philippe II, roi d'Espagne.

La guerre entre les Français et les Espagnols s'étant portée, en 1637, dans les Pays-Bas, Turenne attaqua si vivement le château de Solre que les ennemis, en peu d'heures, se rendirent à discrétion. Quelques soldats amenèrent au vicomte, alors âgé de 26 ans, une femme d'une rare beauté. Il en fit chercher le mari et la lui rendit en lui disant : « C'est à la modération et à la » sagesse de mes soldats que vous devez l'honneur de votre » épouse. » On ne saurait trop admirer ce trait, qui témoigne de la haute vertu de son auteur.

Solre-le-Château fut pillé, en 1651, par le général Rose, commandant des troupes allemandes au service de France.

La guerre s'étant continuée les années suivantes entre la France et l'Espagne, le maréchal de Turenne, dès l'ouverture de la campagne de 1656, entra dans le Hainaut, s'empara de nouveau du château de Solre, et alla mettre le siége devant Valenciennes.

Le 9 décembre 1793, un parti autrichien vint à Solre-le-Château, et y commit de graves excès; deux habitans furent tués dans ce désordre. Le 1.er janvier suivant, un corps considérable de la même nation revint en ce bourg, mais la division du général Duhem, qui était cantonnée dans les environs, l'en chassa immédiatement, et le poursuivit jusques sous les murs de Beaumont. Quatre mois après, les Autrichiens s'y présentèrent de nouveau, et, ayant réussi cette fois à s'en rendre maîtres, en firent le pillage.

Les Russes s'emparèrent aussi de Solre-le-Château, en février 1814, et s'y établirent. Le 8 mars de la même année, un détachement de la garnison française de Maubeuge y arriva dans le dessein d'enlever ou de détruire les magasins de l'ennemi. Il fit prisonniers la sentinelle et le poste, et ensuite, battant la charge, pénétra sans obstacle jusques sur la place. Là, quelques cavaliers firent feu sur les Français, ceux-ci perdirent plusieurs hommes; néanmoins ils s'avancèrent encore, et mirent en fuite les Russes, qui, ainsi que leurs chefs, se cachèrent dans les maisons et jusques dans les caves. Le détachement toutefois ne put parvenir à son dessein, et s'en retourna à Maubeuge après avoir parcouru toutes les rues du bourg.

Le 13 juin 1815, Napoléon, se rendant sur la frontière, passa à Solre-le-Château.

Il existe dans une plaine à 1 kilomètre et sur le territoire de Solre, deux pierres remarquables s'élevant en pyramides légèrement inclinées; elles sont en grès d'une grosseur peu commune, et brutes comme au sortir de la carrière. L'une a 3 mètres de hauteur sur 5 mètres 40 centimètres de circonférence; l'autre,

une circonférence de 8 mètres sur 1 mètre 86 centimètres de hauteur. Un intervalle de 3 mètres les sépare. Ces pierres, vénérées comme monumens du passage de saint Martin et comme lui ayant servi d'appui dans une pause, sont apparemment les restes d'un des monumens druidiques consacrés pour l'immolation des victimes ou l'exécution des criminels, et qui, en d'autres lieux, ont conservé les noms de *Marte*, *Martet*, *Pierres martines*.

L'ancien château de Solre était défendu par quatre grosses tours et par des fossés pleins d'eau, d'une largeur de 20 mètres sur 7 à 8 mètres de profondeur. Cet édifice était encore en bon état à la fin du dernier siècle; il a été vendu et démoli pendant la révolution.

En 1514, Philippe de Lannoy, seigneur de ce lieu, y fonda un hôpital dont il confia la direction à six sœurs-grises. Le couvent de ces sœurs prit, par la suite, tant d'accroissement qu'elles formèrent, dans les derniers temps, une communauté de 30 religieuses. La belle flèche de l'église paroissiale, qui a 60 à 70 mètres de hauteur, a été érigée à peu près à la même époque; un impôt sur la bière servit aux frais de sa construction.

Solre-le-Château était anciennement dans le ressort de la prévôté de Maubeuge. Il est aujourd'hui le chef-lieu d'une justice de paix, d'un décanat, d'un bataillon de garde nationale et d'un bureau de l'enregistrement.

Ce bourg a une population de 2,559 habitans, y compris 400 indigens et 50 mendians.

Son territoire se compose de 1,367 hectares, dont 372 en terres labourables, 583 en prés, 332 en bois, 8 en propriétés bâties, 68 en routes, chemins, rues, etc., et 4 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le froment, le méteil, l'épeautre, l'avoine, et en très-petite partie les betteraves.

Sa culture principale, en raison de la qualité inférieure du sol, est l'épeautre.

La principale industrie des habitans consiste dans la fabrication des étoffes de laine, des cuirs, des clous, et dans l'engraissement des bestiaux.

Solre-le-Château possède 4 filatures de laine, dont 2 mues par la vapeur, 15 fabriques d'étoffes de laine, 3 clouteries, 4 tanneries, 1 fabrique de sucre de betteraves, 2 brasseries et 2 moulins à farine.

SOLRINNES est situé sur la petite rivière de Solre, à 4 kilomètres de Solre-le-Château et à 14 kilomètres d'Avesnes.

La population de ce village est de 219 habitans, dont 40 indigens et 2 mendians.

Sa superficie comprend 534 hectares, savoir : 231 en terres à labour, 86 en prés, 174 en bois, 26 en terrains incultes, 1 en fonds de bâtimens, 13 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le froment, le méteil, le seigle et l'épeautre.

Ses productions principales sont le méteil et l'épeautre.

Un moulin à farine est le seul établissement industriel qui existe à Solrinnes.

TAISNIÈRES-EN-THIÉRACHE est situé à 9 kilomètres d'Avesnes, entre les routes d'Avesnes à Landrecies et de Landrecies à Maubeuge ; il est traversé par la grande Helpe, qui le divise en deux parties presque égales.

Il y a tout lieu de croire que le village de Taisnières a une origine presque aussi ancienne que l'abbaye de Maroilles, dont il a toujours dépendu jusqu'en 1789. Les disciples ou les successeurs de saint Humbert, après avoir défriché et mis en culture les terrains jadis incultes et couverts qui avoisinaient le monastère naissant, auront fini par établir çà et là, dans un rayon peu éloigné, des ateliers secondaires de défrichement qui avec le temps auront formé de petits centres d'agglomération et seront devenus des villages. Taisnières, comme plusieurs villages voisins, doit sans doute son commencement à une semblable réunion de défricheurs. Ceci, ainsi admis, expliquerait pourquoi ce village a été rattaché, dès le principe, à l'abbaye de Maroilles ; car les chartes de Charles-le-Simple, roi de France, de l'an 921 (voyez Maroilles, *Ann.* de 1837), n'ont évidemment fait que confirmer ce qui existait déjà.

Le nom de Taisnières ne diffère guères de sa dénomination latine *Taisneras ;* le complément *en Thiérache* semble faire croire que la Thiérache s'étendait autrefois jusques-là. C'est, il est vrai, l'opinion du P. Lelong et de plusieurs autres auteurs ; cependant la Thiérache paraît avoir constamment fait partie du diocèse de Laon, tandis que les villages des environs de Maroilles qui dépendaient de l'abbaye n'ont jamais cessé d'appartenir au diocèse de Cambrai, dont les limites sont encore, de ce côté, la frontière de l'ancienne France. Toutefois, le village de Floyon (Fléon), qui se trouve, comme Taisnières, au nord de cette ligne, a été désigné, dans la vie de saint Ursmar ou Ursmer, par Anson, abbé de Lobbes, qui écrivait vers 770, comme étant dans la Thiérache. D'un autre côté, Balderic, qui vivait dans le 11.e siècle, dit dans ses Chroniques d'Arras et de Cambrai, liv. 2, chap. 6 (traduction de MM. Faverot et Petit, de Valenciennes, 1836), en parlant de saint Ursmer, qu'il est né au village de Floyon, en-deçà de la

forêt de Thiérache. » Ce qui forme opposition au passage précité de l'abbé Anson, si en effet le territoire de la Thiérache ne s'étendait pas alors en-deçà de cette forêt.

Il est clair que Floyon et Taisnières se trouvant dans le même cas, quant à leur position, à l'égard de la Thiérache, ce dernier village a bien pu appartenir à cette contrée si le premier en faisait partie; mais, comme on le voit, la vérité n'est pas facile à découvrir, et on est plus tenté de croire, par les raisons ci-dessus déduites, que ni l'une ni l'autre de ces localités n'en a dépendu.

Il se pourrait que le complément : *en Thiérache* ajouté au nom *Taisnières* pour le distinguer de l'autre Taisnières, près Bavay, veuille tout simplement dire lez-Thiérache ou vers la Thiérache.

Taisnières-en-Thiérache appartenait, comme nous l'avons dit, à l'abbaye de Maroilles. Pendant plus de dix siècles ce village, ainsi que tous ceux comme lui situés dans cette petite contrée si riante et si animée qui avoisine les deux Helpes et qui s'étend de la Sambre aujourd'hui canalisée jusque près de la chaussée Brunehaut, vers Avesnes, s'est vu soumis à la puissance de ce monastère, dont les religieux ne laissèrent pas d'user largement de l'influence que leur donnaient sur leurs vassaux leur instruction, leur fortune, leur caractère sacré, et surtout leur droit de haute, moyenne et basse justice, droit immense qu'ils ont toujours cherché à augmenter et qu'ils ont exploité dans l'intérêt de leur domination.

Les habitans du village de Taisnières, et probablement ceux des autres terres dépendant du couvent de Maroilles, payaient à l'abbé de ce monastère, 1.º le droit de grosse dîme, qui se levait sur tout le territoire, à raison d'une gerbe pour cent sur toutes les espèces de grains qui s'y récoltaient; 2.º le droit de menue dîme au profit du curé et de l'abbaye, sur la laine, les agneaux, la volaille et les fruits; 3.º la dîme du fromage sur chaque vache donnant lait; 4.º les quints-deniers, qui se prélevaient à titre de droit seigneurial sur le produit des fermages des biens communaux. Cette dernière perception s'est élevée, pour l'année 1695, à la somme de 363 livres 1 sou.

Outre ces dîmes et les autres charges féodales que percevait l'abbé sur ses malheureux vassaux, la congrégation dont il était le chef possédait encore, dans les villages de sa dépendance, des moulins et fours banaux, de belles carrières en pleine exploitation et les principales fermes ou censes de chaque localité, qui formaient ensemble le noyau de son vaste patrimoine inaliénable.

De sorte qu'il ne faut pas s'étonner si, avec de telles ressources, ces moines sont parvenus à une grande richesse. Aussi dans les derniers siècles vivaient-ils splendidement; ils affichaient avec

ostentation un luxe qui se remarquait particulièrement dans leur ameublement et sur leur table, qui était toujours délicatement et abondamment fournie, mais où, dans de grandes circonstances, on servait, avec les mets les plus recherchés, les vins les plus exquis; ce qui, toutefois, contrastait singulièrement avec l'humilité et la pauvreté des anciens cénobites, avec leurs propres vœux et le but primitif de leur institution.

La charte de Charles-le-Simple, de l'an 921, qui avait donné l'abbaye de Maroilles à l'église Sainte-Marie de Cambrai et avait limité à une lieue de rayon les possessions de ce monastère, comprenait nécessairement dans cette limite le village de Taisnières. Cette terre, d'ailleurs, avec 30 manses qui y existaient alors, l'église, les labours, les prairies, les serfs, la forêt et tout ce qui y était afférent, avait été spécialement donnée et affectée à la table des frères dudit couvent par un diplôme antérieur du même roi, daté du 7 des ides de janvier de l'année déjà citée 921.

Un mémoire imprimé à Douai en 1779, aux frais et dans l'intérêt de l'abbaye, donne le texte de deux chartes de 920 et 921 qui paraissent se rapporter à celles dont il vient d'être parlé. On lit dans la première : « *Confirmamus* (*abbatiæ Maricolensi*) *in* » *villa Taisneras, mansos triginta, cum ecclesiæ culturis, pratis,* » *mancipiis, silvâ et omnibus adspicientibus.* » La seconde est ainsi conçue : « *Tradimus eidem monasterio..... Maricolas,* » *Noyellam, et Taisneras, etc., cum villulis suis, ac cum conti-* » *nentiis, videlicet ecclesiis, edificiis, silvis, pratis, terris, aquis,* » *aquarumque decursibus farinariis, piscationibus, perviis vineis,* » *mancipiis desuper commanentibus et quidquid ibi in omnibus* » *rebus legaliter appendet.* »

De ce qui précède on voit qu'au commencement du 10.e siècle les religieux de Maroilles possédaient déjà, compris Taisnières, une assez grande étendue de territoire dans le voisinage de l'abbaye, mais ce n'étaient pas là leurs seules propriétés, car le prieuré de Saulzoy-Salesches, en-deçà de la forêt de Mormal, et plusieurs villages des alentours, tels que Salesches, Englefontaine, Neuville et Vendegies, dépendaient alors de ce couvent.

Le village de Taisnières obtint ses franchises communales dans le 12.e ou le 13.e siècle. L'époque précise de leur concession n'est pas connue, mais une loi de police consentie en décembre 1245 entre les abbé et religieux de Maroilles et les hommes des quatre *villes* de Maroilles, Taisnières, Noyelles et Marbaix, sur le mode d'élection des échevins et jurés et sur l'exercice de la justice, constate que ces privilèges communaux existaient alors.

Ainsi que nous l'avons dit dans la notice sur Maroilles (voyez Annuaire de 1837), de cette époque naquirent une foule de con-

testations entre les moines et leurs vassaux sur des droits de propriété, de jouissance, redevances seigneuriales, etc. Cet état de choses dura nombre d'années, mais des circonstances plus sérieuses vinrent préoccuper les esprits. De 1521 à la fin du 17.e siècle, la guerre, qui s'était portée dans cette partie des Pays-Bas, accabla les malheureux habitans de Taisnières et des villages environnans. Durant cette longue période, rien ne troubla les rapports existant entre les vassaux et leur seigneur, tous cependant de la plus grande susceptibilité lorsqu'il s'agissait de droits et d'intérêts. On ne parlait plus de discussions ni de procès, et la chicane paraissait être bannie à jamais, lorsque tout-à-coup elle reparut avec ses mille détours et souffla sur les habitans de Taisnières. De tout temps, il faut le dire, ceux-ci s'étaient montrés jaloux de leurs droits et disposés à les soutenir à toute extrémité, ce qui leur avait valu l'animadversion des moines, à qui ils rendaient haine pour haine. Aussi cette inimitié réciproque porta ses fruits, car dans un laps de moins de cent ans (de 1687 à 1780) les habitans de Taisnières intentèrent à l'abbaye au moins six procès, dont un ne se termina que par un arrêt du parlement, à Douai. On ne se serait sans doute pas arrêté là si la révolution de 1789 n'était venue trancher toutes les difficultés.

On voit encore à Taisnières des ruines d'un vieux fort qui, du 14.e au 17.e siècle, servait à mettre à l'abri d'un coup de main, en cas d'attaque de l'ennemi, les vieillards, les femmes et les enfans, ainsi que les bestiaux et tout ce que les habitans avaient de plus précieux, tandis que la partie active de la population se défendait au dehors et tâchait de repousser les agresseurs. Ce fort était situé au nord, à 7 mètres de la rivière d'Helpe majeure, présentait un carré régulier ayant 50 mètres de face et dont les murs extérieurs, construits en grosse maçonnerie, étaient encore entiers sur plusieurs points à la fin du 18.e siècle, époque à laquelle le propriétaire du terrain les fit démolir jusqu'au sol. On entrait dans le fort par un pont-levis établi à l'angle sud-ouest. Il était entouré de fossés larges et profonds qui ont encore 1 mètre 50 centimètres d'enfoncement et qui accusent une largeur de 8 mètres environ. Entre ce fort et le grand pont, qui ne sont éloignés l'un de l'autre que de 65 mètres, on voit aussi un petit tertre où existait encore, il y a moins d'un siècle, un petit bâtiment servant de corps-de-garde, où anciennement, dans des temps de guerre, on plaçait un poste avancé pour la défense du fort principal.

L'église de Taisnières, telle qu'on la voit aujourd'hui, a été bâtie à plusieurs reprises. La tour a été construite en 1724; le clocher qui la surmonte a été élevé quatre ans après (1728). Ce

n'est que trente ans plus tard que le corps principal et le chœur qui le complète ont été érigés.

La tour est de forme quadrangulaire et est bâtie en pierres et en briques. Elle a 6 mètres 40 centimètres de face et 19 mètres de hauteur, non compris la flèche, qui a 22 mètres de haut, ce qui établit une élévation totale de 41 mètres.

Cette église est vaste; elle est d'une belle architecture; les piliers et pilastres, en pierres bleues bien taillées, sont d'ordre toscan. Elle se compose, comme la plupart des églises modernes, d'une nef principale et de deux nefs latérales.

Par suite de la construction de l'église de Taisnières, l'ancien chœur s'étant trouvé en partie compris dans l'enceinte du nouveau bâtiment, et n'étant plus en harmonie, du reste, avec les dernières constructions, l'abbaye de Maroilles, en qualité de décimateur de Taisnières, remplit, non sans des difficultés, que par mauvais vouloir elle faisait naître constamment, l'engagement d'honneur qu'elle avait pris avec les habitans, pour les exciter à bâtir l'église paroissiale, de construire un chœur dans un beau genre et en harmonie avec l'édifice principal dont il devait former le complément.

La promesse des moines a été néanmoins largement remplie, car ce chœur, qui a été terminé en 1760, est d'un beau style, quoique simple, et a été richement décoré intérieurement. Le maître-autel, qui n'a toutefois été fait qu'en 1783, a quarante mètres carrés de développement, est d'ordre corinthien et se fait surtout remarquer par la beauté, le fini et la régularité du travail.

Ce chœur est entièrement bâti en belles pierres soigneusement taillées et en briques. L'écusson de l'abbaye existait sur une pierre placée extérieurement au bout du chœur, à cinq mètres d'élévation, mais il a été effacé comme toutes les autres marques de la féodalité, lors de la première révolution. Il n'en est pas de même des trois majuscules V. D. P., que les moines ont fait former sur le toit méridional du chœur, en ardoises de couleur rougeâtre, et qui subsistent toujours. Ces caractères sont les initiales des trois mots : *village de plaideurs*, et ils sont là pour attester à la postérité l'acrimonie et l'humeur rancunière des moines, qui ne purent jamais oublier les efforts continuels et soutenus de la communauté de Taisnières, pour revendiquer et conserver les droits que l'abbaye avait usurpés ou voulait empiéter, et qui usèrent de toutes sortes de moyens de vengeance contre les habitans.

La cloche de l'église de Taisnières possède un pré dit *el pré del cloque*, dont le produit est affecté au service de la cloche de complies, que l'on sonne encore tous les soirs. Voici quelle est l'origine de cette fondation :

Vers le 13.e siècle, un riche personnage, voyageant avec son varlet, s'égara dans les bois entre Sambre et Meuse. Fatigués des marches qu'ils faisaient pour sortir du labyrinthe dans lequel ils erraient, les deux voyageurs virent avec effroi leurs provisions épuisées et le soleil quitter l'horizon. Ils grimpèrent sur les arbres les plus élevés afin de découvrir une lumière qui aidât à les diriger. Ils n'aperçurent autour d'eux qu'un vaste réseau d'arbres touffus, que la nuit enveloppait déjà de ses ombres. Ils poussèrent des cris de détresse, mais les échos seuls y répondirent. Le maître fit un vœu et se remit à cheminer au hasard avec son varlet. Le jour ayant totalement disparu, ils furent contraints de s'arrêter et de rester la nuit sur un chêne, afin de n'être pas dévorés par les bêtes féroces, dont ils entendaient les hurlemens multipliés. Dès que l'aube fut venue, ils recommencèrent à marcher dans cette menaçante solitude. La faim les torturait; ils furent réduits à manger des herbes et des racines. La journée entière se passa dans une anxiété qui ne faisait que s'accroître, et sans qu'ils pussent découvrir un seul sentier battu; mais leur désespoir fut à son comble lorsque le crépuscule vint leur annoncer que de nouveau ils devaient emprunter un gîte aux hôtes des forêts. Enfin, ayant épuisé tous les moyens de sortir de leur affreuse position, accablés de lassitude, de faim et de soif, et ayant perdu tout espoir de franchir jamais ces épaisses fourrées, refuge habituel des loups et des sangliers, les deux voyageurs s'étaient abandonnés à leur sort, lorsque tout-à-coup le son d'une cloche vient vibrer à leurs oreilles : ils reprennent courage; se dirigent du côté des sons qu'ils perçoivent, et après des efforts inouis parviennent à sortir de la forêt. Sans le savoir, ils s'étaient trouvés à une petite lieue de Taisnières-en-Thiérache, dans le bois connu aujourd'hui sous le nom de *Garde de Sassogne*, et la cloche qu'ils avaient entendue était celle de ce village appelant les paroissiens à complies, et qui, par un hasard qu'on attribua à des causes surnaturelles, avait sonné ce jour là plus fort et plus long-temps qu'à l'ordinaire.

Le maître et le varlet se trouvèrent donc enfin au milieu des manoirs de Taisnières. Ils s'empressèrent de se rendre chez le curé du lieu, qui leur offrit des cordiaux et des alimens. Dès son retour dans ses domaines, cet homme, dont la tradition a laissé échapper le nom, acheta et donna au clocher de Taisnières un pré dont le revenu est affecté au paiement des gages de celui qui est chargé de sonner la cloche d'abord à complies, puis à *jou fali*, c'est-à-dire, à la nuit noire. L'administration de ce bien est confiée au clerc de la paroisse, et les intentions du fondateur continuent à être fidèlement remplies.

L'église de Taisnières avec ses dépendances, telles que le chœur,

la sacristie et la tour, a été vendue à Douai, le 12 ventôse an 7, comme domaine national, sous réserve de la cloche et du terrain en faveur de la commune. Le sieur Ledru, de Douai, qui s'en rendit adjudicataire, moyennant 21,000 livres (assignats), la revendit à la commune pour 21,500 livres qui furent payées en numéraire, sur le pied de 12 et 1/2 pour cent.

Parmi les ornemens de l'église se trouve une chasuble faite en 1566, représentant d'anciens costumes et une image de la Vierge, le tout broché en soie et fil d'or sur damas rouge. Cette pièce est encore très-fraiche et bien conservée.

L'ancien pont existant à Taisnières, sur l'Helpe majeure, avait été bâti en 1604 et avait coûté 100 livres. Ce pont s'écroula vers le milieu du 18.e siècle. De vives discussions s'élevèrent entre les habitans et les religieux de Maroilles, lorsqu'il fut question de le reconstruire; mais la commune, qui avait été antérieurement chargée de l'entretien de cet édifice, dut encore supporter cette dépense importante qu'elle paya après avoir acquitté des frais de procédure pour plus de 1,500 livres. Le nouveau pont construit en 1757, sur les ruines de l'ancien, est d'un beau style et d'une grande solidité. Il est entièrement bâti en pierres bleues bien taillées, et n'a qu'une seule arche de huit mètres de largeur. Ce pont à une longueur de seize mètres.

Flament (Adrien-Louis), peintre, sculpteur et mathématicien, reçut le jour, le 24 août 1734, à Taisnières-en-Thiérache, où son père exerçait la charge de clerc-instituteur. Il se fit remarquer de bonne heure par une grande application et par des dispositions toutes particulières pour la peinture. Ses parens, d'une fortune médiocre n'étaient pas à même de donner à ses talens naissans tout le développement dont ils étaient susceptibles. Quoique très-jeune, il comprit cette position difficile, et à l'âge de 11 ans, il quitta le toit paternel pour s'attacher à un peintre sculpteur, plus remarquable par sa brutalité que par son mérite, et qu'il suivit néanmoins pendant plusieurs années. Il travailla ensuite dans des ateliers d'artistes distingués, notamment à Anvers, où il se fit remarquer par une grande aptitude. Plus tard il alla à Paris, et fut admis à l'académie de peinture et de sculpture, qu'il dut quitter quelques années après à cause de sa mauvaise santé. Il rentra, alors, dans sa famille, à Taisnières, s'y rétablit, s'y maria, et continua à habiter son lieu natal, dont il fut lieutenant-mayeur jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 6 septembre 1777.

Flament, pendant son séjour à Paris, s'était appliqué aux sciences mathématiques. Il commença en 1759 un ouvrage important qui, sous le titre d'*Elémens généraux des arts et des sciences*, devait contenir l'arithmétique, la géométrie pratique, l'arpentage, la

mesure des solides et du toisé, l'architecture, la perspective, la peinture et la gravure. Il ne put en finir que le 1.er volume, qui comprend, en 905 pages in-folio, l'arithmétique universelle expliquée et appliquée, et un traité d'algèbre.

Nous parlerons maintenant de la population du village de Taisnières.

Déjà, en 921, ce village, comme nous l'avons dit, contenait 30 manses ou habitations, ce qui peut faire admettre une population de 100 habitans au moins.

Le premier titre postérieur faisant mention de la population de ce lieu, et portant la date du 10 août 1580, prouve que le contingent de la commune dans les contributions publiques était basé sur 55 feux, ce qui suppose un peu moins que 200 ames.

La taxe du vingtième, en 1590, ne reposait non plus que sur 54 ménages; mais il ne serait pas raisonnable d'admettre que le village ne comprenait effectivement alors que 54 ou 55 feux. Une liste ou assiette d'une taille locale, faite en 1585, reproduit 127 ménages. Or il faut bien conclure que l'autorité communale dans son recensement officiel aura dissimulé la vérité pour atténuer la part de la commune dans les charges publiques, et qu'en 1580, comme en 1590, il existait, en effet, 120 à 130 ménages, non compris encore les familles indigentes, et conséquemment non cotisables.

En 1618, le chassereau du vingtième reproduit les noms de 183 ménages. C'est là, il faut le reconnaître, un très-grand accroissement pour une période d'environ 20 ans, même en admettant que dans ce nombre figurent quelques propriétaires exploitans forains, et que la plupart des habitans, émigrés en grand nombre de la province durant les guerres que la paix de Verviers a terminées, y fussent rentrés de 1598 à 1610.

Or, cette augmentation si grande dans la population de Taisnières n'était pas réelle, ou bien des circonstances désastreuses ont agi puissamment après, car, les rôles de 1645 et 1646 ne comprennent plus que 117 cultivateurs cotisés, nombre encore trop élevé comparativement à ceux qu'accusent les listes ou assiettes des taxes locales établies les années suivantes, car

En 1651, il n'y avait que 79 ménages imposés.
En 1653, ————— 80 —————
En 1655, ————— 82 —————
En 1659, ————— 70 ou 74. —————

Il est vrai que de nombreuses expatriations ont eu lieu durant cette période sanglante, où les habitans du Plat-Pays ont souffert tous les maux qui accompagnent la guerre. Cela explique suffisamment cette décroissance de la population, qui n'a cessé qu'à partir

de la paix des Pyrénées, en novembre 1659. Alors, les émigrés, confians dans le gouvernement de la France, et comptant sur un avenir moins orageux, se décidèrent à rentrer dans leurs pénates, et à reprendre les travaux d'agriculture qu'ils avaient abandonnés très-longtemps.

Aussi en 1665 on comptait déjà 102 ménages cotisés pour les charges publiques, et en 1671, il y en avait 103, non compris les familles indigentes, dont la quotité s'élevait à 50, nombre excessif produit par les temps malheureux qui avaient précédé.

Taisnières avait, en 1709, 414 habitans et 6 à 700 vers 1779, ainsi que le rapporte un mémoire imprimé cette même année pour le compte de l'abbaye de Maroilles. Il en comptait 715 en 1789, et 968 en 1800.

La population, constatée par le recensement de 1836, n'est plus que de 951 individus, répartis en 286 ménages, et dans ce nombre sont comptés 121 indigens et 9 mendians.

La superficie territoriale de ce village consiste en 837 hectares, dont 290 en terres à labeur, 495 en prés, 8 en vergers, 6 en fonds de bâtimens, 31 en routes et chemins, et 7 en rivière.

On y cultive le blé, l'avoine, le scourgeon, les pommes de terre, etc.

Comme on vient de le voir, cette localité possède des pâturages fort étendus. On y nourrit de nombreux troupeaux, et le lait qu'ils procurent sert à la fabrication des fromages si avantageusement connus sous le nom de fromages de Maroilles. C'est la seule industrie des habitans.

Il existe à Taisnières un moulin à farine mû par l'eau.

TAISNIÈRES-SUR-HON, arrosé par la petite rivière de l'Hogniau, est situé sur la chaussée romaine de Bavay à Cologne, à trois kilomètres de Bavay et à vingt-neuf kilomètres d'Avesnes.

Jean de Taisnières, Colart de la Longueville et autres, furent, en 1288, témoins à plusieurs actes relatifs à l'arrentement perpétuel fait en faveur de Nicolas Ambroine, par Guillain Leplat, chapelain de la chapelle Saint-Jean, dans l'église de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, d'une maison sise en cette ville, ainsi qu'à l'adhéritement du nouveau propriétaire.

Le duc d'Albe, commandant les troupes espagnoles, vint loger à Taisnières, en 1572, dans sa poursuite contre les protestans armés des Pays-Bas; il venait de Binche et se rendait au Quesnoy.

Le hameau de Malplaquet, dépendant de ce village, est devenu célèbre par la bataille qu'y perdirent les Français, le 11 septembre 1709, contre les troupes alliées commandées par le prince Eugène et le duc de Marlborough.

Les alliés, au nombre de 100,000 Anglais, Allemands et Hollandais, après avoir enlevé la ville et la citadelle de Tournai, avaient investi Mons et se disposaient à en faire le siège. L'armée française, sous les ordres des maréchaux Villars et de Boufflers, et forte de 65,000 hommes, s'avançait pour s'opposer à ce dessein; mais les ennemis, sans attendre notre arrivée, viennent eux-mêmes nous offrir le combat. Villars range ses bataillons derrière des retranchemens élevés à la hâte, et occupe toute la ligne entre Blangies et Malplaquet. Ses rivaux s'élancent contre lui à la tête de leurs meilleures troupes. Long-temps leurs efforts sont vains; ils balancent, ils reculent; les Hollandais sont écrasés, et les Allemands, ainsi que les Anglais, sont frappés de terreur. Marlborough, loin de partager leurs craintes, redouble d'audace et ranime ses soldats. Pour s'opposer à sa furie, Villars détache dix escadrons de son centre, qui se trouve ainsi dégarni, et c'est par cette issue que va s'échapper la fortune. Les ennemis, pénétrant par un marais qu'on avait cru impraticable, se précipitent sur ce centre affaibli. Nos deux ailes alors sont séparées, et n'en combattent qu'avec plus d'acharnement : leur valeur va peut-être rétablir les chances du combat; mais Villars, blessé au genou, tombe; cet événement porte le découragement dans notre armée, et Boufflers ordonne de sonner la retraite. La nuit vient et cache nos revers. Nos troupes se retirent en bon ordre vers Le Quesnoy, et quand le soleil du lendemain vint éclairer le champ du carnage, trente mille morts étaient couchés sur le terrain, dont dix mille Français et vingt mille ennemis.

Le résultat de cette bataille fut, pour les alliés, la prise de Mons, qui se rendit par capitulation, le 20 octobre, après vingt-quatre jours de tranchée ouverte.

Taisnières-sur-Hon dépendait autrefois de la prévoté de Bavay.

La population de ce village n'était que de 450 individus au commencement du dernier siècle; elle se compose aujourd'hui de 1386 habitans, au nombre desquels on compte 260 indigens et 18 mendians.

Son territoire comprend 1610 hectares, dont 1145 en terres labourables, 99 en prés, 287 en pâtures, 4 en bois, 14 en jardins, 2 en houblonnières, 18 en propriétés bâties, 42 en routes et chemins, et 4 en rivières.

Sa culture ordinaire est le froment, le scourgeon, l'orge, l'avoine, le colza, le lin, le houblon et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

On trouve à Taisnières-sur-Hon une distillerie, une brasserie et 2 moulins à farine.

TRÉLON est un bourg situé à 14 kilomètres d'Avesnes, 14 d'Hirson, 14 de La Capelle, et autant de Chimay et de Solre-le-Château.

La terre de Trélon a appartenu pendant plusieurs siècles aux seigneurs d'Avesnes et de Landrecies, et s'est successivement transmise dans cette maison et dans celle d'Avesnes et de Châtillon jusques à Jean de Châtillon, seigneur d'Avesnes, qui, en 1730, la donna à Jean de Blois, son fils. Cette terre était, au 16.e siècle, en la possession de Louis de Blois, qui mourut sans héritier direct. Elle passa, alors, à sa sœur Louise de Blois, femme de Louis de Mérode, seigneur de Bury. Elle échut ensuite à Philippe de Mérode, fils de ce dernier, et après lui à Hermand-Philippe de Mérode, pour qui elle fut érigée en marquisat en 1625, par Philippe IV, roi d'Espagne.

L'ancien château de Trélon avait été construit en 1150, par Nicolas d'Avesnes, dit Plukel. C'était une forteresse garnie de remparts, fossés, ponts-levis, tours, etc. En 1478, ce château fut assiégé par Jean de Luxembourg, le comte de Roremond et Philippe de Raveinstein, officiers de Marie de Bourgogne. Le seigneur de Mérode était alors capitaine au service de Louis XI, et se trouvait dans la place; ne pouvant résister aux forces supérieures de l'ennemi, il fut contraint de se rendre avec sa garnison, qui fut conduite à Mons comme prisonnière de guerre.

Trélon fut pris en 1543, ainsi que Glageon et Etrœungt, par les troupes de François I.er, opérant contre celles de Charles-Quint.

Le château de Trélon servait, en 1552, de retraite à des brigands qui désolaient le pays. Henri II sortit de Sedan et vint assiéger cette place, ainsi que celle de Glageon; toutes deux furent emportées d'assaut et la garnison passée au fil de l'épée.

En 1554, le connétable de Montmorency s'avança avec le duc de Vendôme, par Estrées-au-Pont, se saisit de plusieurs petites places que les habitans avaient abandonnées, et entr'autres de celle de Trélon, qui fut brûlée. Les fortifications, alors, en furent abattues et complètement détruites; il paraît, cependant, qu'elles furent rétablies, car, en 1637, le même château fut encore assiégé et pris par le vicomte de Turenne, après une faible résistance.

Le village de Trélon fut ravagé le 6 février 1651, par le général Roose, chef des troupes allemandes au service de France, pendant les guerres de la Fronde.

Après le siége de Rhétel, en juillet 1653, Turenne, ayant appris qu'un parti de troupes espagnoles se trouvait à Trélon, Chimay, etc., partit de Noircour et s'avança jusqu'à Anor, où il apprit que l'ennemi s'était retiré.

L'ancien château de Trélon n'existe plus; une habitation d'un style moderne a été construite sur son emplacement. La famille de Mérode, à qui elle appartient, est en outre propriétaire des mines de fer qui existent dans la localité.

L'ancien marquisat de Trélon comprenait les villages de Trélon, Ohain, Eppe-Sauvage, Willies, Wallers, Baives et Moustier. Par testament du 16 mai 1724, une duchesse de Holstein, comtesse de Mérode, marquise de Trélon, baronne du Ray, donna ce marquisat à Adrien de Mérode, fils aîné de Charles-Florent de Mérode, lieutenant-général des armées du roi.

Trois maisons religieuses existaient autrefois à Trélon, savoir: un couvent de carmes, fondé au 17.e siècle par Philippe de Mérode; un couvent de dominicains, et un autre de sœurs de l'ordre de Saint-François.

Ce bourg avait avant la révolution un bailliage ressortissant de la prévôté de Maubeuge, une subdélégation et une magistrature municipale composée d'un mayeur, de trois échevins et d'un greffier.

Il existe sur ce territoire une forêt considérable nommée la Fagne de Trélon et contenant 3,300 hectares. Au dire de Wastelain, cette forêt est mentionnée dans un diplôme de Dagobert I.er, de l'an 640.

On a trouvé à l'entrée du bourg, avec quelques débris de tuiles romaines mêlées à d'anciens décombres, une médaille en or de Domitien, et une autre en argent d'Auguste, toutes deux d'un petit module.

Trélon a une population de 1,850 habitans, dont 300 indigens et 10 mendians.

Son territoire a une superficie de 3,919 hectares ainsi divisés: 408 en terres labourables, 397 en prés, 11 en terrains plantés, 2,971 en bois, 47 en terrains incultes et étangs, 9 en propriétés bâties, 66 en routes et chemins, et 10 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, l'orge, l'avoine et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Son industrie a pour objet principal l'exploitation des bois et des matières minérales. Il y existe des mines de fer, des carrières de marbre et de pierres calcaires, une verrerie et une très-belle fabrique de cristaux. On y trouve en outre 2 forges, une scierie de marbre, une tannerie, 2 brasseries, 2 moulins à farine et 2 fabriques de sabots.

VENDEGIES-AU-BOIS est situé à cinq kilomètres du Quesnoy et du Catteau, et à trente-un kilomètres d'Avesnes, à gauche de l'ancienne voie romaine de Bavay à Cambrai.

Ce village dont la situation est fort agréable, est arrosé par la jolie rivière de l'Hirondelle.

L'abbaye de Maroilles paraît avoir possédé la terre de Vendegies, où y avoir eu des propriétés dans le 13.e siècle, car, pour satisfaire à une sentence arbitrale rendue contre eux à l'occasion d'un prêt d'argent fait au monastère, par Robert de Beaucamp, chevalier, l'abbé et les moines de ce couvent assignèrent par lettres du mois d'octobre 1299, à Alexandre, Alix et Gilles, enfans dudit Robert, 8 sous blancs qu'ils avaient de rente à Vendegies, et 10 mencauds et demi de blé, à recevoir tous les ans, sur leur cense de Vendegies-au-Bois.

Guillaume de Roisin épousa Agnès de Vendegies, et mourut en 1290. En 1429, Jean de Vendegies était gouverneur d'Ath.

Vendegies fut brûlé en 1340 par le duc de Normandie, fils de Philippe, roi de France, auquel Guillaume, comte de Hainaut, avait déclaré la guerre.

Ce village, dont la population n'était que de 223 individus au commencement du dernier siècle, a aujourd'hui 1,116 habitans.

Sa superficie comprend 990 hectares, dont 682 en terres labourables, 109 en prés et pâtures, 12 en jardins, 128 en bois, 7 en fonds d'habitations, 25 en routes et chemins, et 2 en rivières.

On y cultive le blé, l'orge, l'avoine, le houblon, le seigle et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

Il existe en ce village, 2 moulins à farine et une brasserie.

VIEUX-MESNIL est situé à huit kilomètres de Maubeuge et a dix-neuf kilomètres d'Avesnes. Il est traversé par 2 ruisseaux, le Manissart et la Pâture-Payen.

Par lettres du mercredi après la Toussaint 1336, Jean de Hainaut, sire de Beaumont, se déshérite de la terre de Vieux-Mesnil, en faveur de Jeanne, sa fille, pour former la dot de 2,000 livres de rente qu'il lui avait promise.

Les registres de l'état civil de ce village remontent à l'année 1661.

Vieux-Mesnil a une population de 330 individus, dont 54 sont indigens, et 10 se livrent à la mendicité.

Son territoire a une étendue de 594 hectares, ainsi divisés : 310 en terres à labour, 131 en prés, 6 en vergers, 130 en bois, 2 en fonds de bâtimens, 14 en routes et chemins, et 1 en ruisseaux.

On y récolte le froment, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine et l'épeautre.

Son produit principal est le froment.

La seule industrie des habitans est l'agriculture.

On trouve dans ce village un moulin à eau à farine.

VIEUX-RENG est situé sur la Trouille, à l'extrême frontière et sur le chemin de Binche à Maubeuge, à neuf kilomètres de Maubeuge et à vingt-sept kilomètres d'Avesnes.

Les villages de Lameries et la Salmagne qui, il y a quelques années, formaient des communes particulières, sont aujourd'hui des hameaux dépendant de la commune de Vieux-Reng.

La population de cette commune est de 912 habitans, dont 130 indigens et 10 mendians.

Sa superficie comprend 1,157 hectares, savoir : 947 en terres à labour, 163 en prés, 6 en terrains plantés, 2 en oseraies, 5 en terrains incultes, 5 en propriétés bâties, 26 en routes et chemins, et 3 en rivières.

Sa culture ordinaire consiste en orge d'hiver, froment, seigle, avoine, colza, lin, pommes de terre et trèfle.

Ses produits principaux sont l'orge d'hiver, le froment et l'avoine.

L'agriculture est à peu près la seule industrie de la localité. Quelques habitans, cependant, sont employés à la fabrication des bas et au tissage de la toile.

On trouve à Vieux-Reng une brasserie et 2 moulins à farine mus par les eaux de la Trouille.

VILLEREAU est situé sur la Rhonelle, à deux kilomètres du Quesnoy et à trente-six kilomètres d'Avesnes.

L'église de ce lieu possède trois cloches qui, d'après les inscriptions établies dans leur pourtour, ont été fondues en l'an 1005, ce qui annonce que le village existait alors, et était même déjà d'une certaine importance.

Un vieux manoir nommé le château d'Odrimont et tombant en ruine existe encore en partie à Villereau. Ce monument n'offre rien de remarquable; on ne connaît rien sur son origine et ses anciens habitans; les bâtimens qui en restent servent de logement et de grange à un cultivateur.

Le 18 juin 1793, un poste français de la garnison du Quesnoy fut attaqué à Villereau et repoussé vers la place par un parti Autrichien qui mit le village à feu et à sang. Douze habitans, dont un enfant à la mamelle et un vieillard septuagénaire, périrent, dans ce désastre. Chassés de cette position par les Français, les ennemis y revinrent le 17 août suivant, jour du blocus du Quesnoy, et incendièrent les trois ou quatre maisons qui avaient été épargnées lors de la première affaire. Il ne resta debout que l'église, dont le portail fut brûlé, le presbytère et le manoir d'Odrimont.

Les archives communales ont été à cette époque complètement détruites.

Villereau a 939 habitans, au nombre desquels sont comptés 38 indigens et 2 mendians.

Son étendue territoriale est de 562 hectares, dont 264 en terres labourables, 264 en prés, 2 en bois, 5 en propriétés bâties, 25 en routes et chemins, et 2 en rivières.

On y récolte le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, les fèves, le trèfle, le gros fourrage et les pommes de terre.

Ses productions principales sont le blé, l'orge et l'avoine.

On trouve en ce village 2 moulins à farine, mus par l'eau une brasserie, 3 blanchisseries de toiles.

VILLERS-POL est situé à cinq kilomètres du Quesnoy, sur la Rhonelle, entre la route de Valenciennes au Quesnoy et l'ancienne chaussée romaine de Bavay à Cambrai.

Le duc de Normandie étant entré en armes dans le Hainaut, en 1340, par ordre du roi Philippe, son père, auquel le comte Guillaume avait déclaré la guerre, brûla Villers-Pol et plusieurs autres villages.

Un incendie qui éclata à Villers-Pol, en 1790, réduisit en cendres trente maisons, l'église et les archives communales.

La population de ce village a beaucoup augmenté depuis 50 ans. Elle était de 930 habitans en 1789; elle en comprend aujourd'hui 1484, dont 300 indigens et 20 mendians.

Son territoire a une superficie de 1207 hectares, savoir : 1075 en terres labourables, 26 en prés, 50 en terrains plantés, 6 en vergers, 1 en landes, 9 en fonds de bâtimens, 36 en routes et chemins, et 4 en rivières.

Sa culture ordinaire est le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, les fèves, les vesces, le trèfle, le colza, l'olliette, les betteraves et les pommes de terre.

Ses produits principaux sont les céréales.

Il existe à Villers-Pol 2 fabriques de sucre indigène, 3 brasseries, 2 distilleries, 2 moulins à eau à farine.

VILLERS-SIRE-NICOLE est situé à l'extrême frontière, sur la Trouille et à 8 kilomètres de Maubeuge.

Nicolas de Barbançon, seigneur de Villers, épousa Alexandrine, dame de Boussoy, et mourut en 1313. C'est de lui que le village de Villers-sire-Nicole a tiré la seconde partie de son nom.

Gérard d'Enghien, seigneur de Hauré et de Fagneulles, châtelain de Mons, épousa Ide de Barbançon, fille héritière de Nicolas, seigneur de Villers-sire-Nicole. Il alla à l'expédition de Thunes avec Albert, comte de Hainaut, et mourut à Milan.

Villers avait autrefois une vieille église bâtie, ainsi que sa tour,

avant le 15.e siècle, et un ermitage construit en 1307, dans la chapelle duquel on célébrait la messe.

Les archives de l'église possèdent un titre de l'an 1414, portant ce qui suit : ....*Doient ledit powve à toujours livrer à l'église aux terme de Pasques* 1 *chierge de nuefe livz de noeve chire que dame Ghibierde y laissa et ordonna. Dieux aist s. ame.*

Un ancien château fort, entouré d'eau, avec souterrains, et dont la fondation remontait, dit-on, aux premiers temps de la féodalité, existait aussi en ce village avant la révolution. Ses murs avaient huit pieds d'épaisseur et étaient liés par un ciment plus dur que la pierre même. Cet édifice, qui appartenait aux princes d'Orange-Nassau-Sieghem, est maintenant complètement détruit.

En 1792, Villers-sire-Nicole fut occupé et pillé pendant trente à quarante jours par les Autrichiens. Il tomba encore, les deux années suivantes, au pouvoir des troupes de la même nation, qui, stationnées à Bettignies et à Grand-Reng, y campèrent pendant quatre mois. Dans un combat d'avant-postes qui eut lieu près de Grand-Reng, le 14 mai 1793, un hussard ennemi tua cinq habitans de Villers.

La population de ce village, qui n'était que de 876 habitans en 1803, en comprend aujourd'hui 1329, dont 200 indigens et 10 mendians.

Sa superficie est de 859 hectares ainsi divisés : 704 en terres labourables, 59 en prés, 27 en vergers, 32 en bois, 9 en terrains incultes, 7 en fonds de bâtimens, 14 en routes et chemins, et 7 en rivières.

On y cultive le froment, le méteil, le seigle, l'avoine, l'orge d'hiver et de mars, les fèves, les vesces, le colza, le lin et le houblon.

Ses productions principales sont le froment et le seigle.

La principale industrie de la localité consiste dans le filage des laines et des cotons. Cette branche de travail occupe environ 200 ouvriers.

On trouve à Villers 3 moulins à farine, une scierie de marbre, un atelier de polissage de marbre, une brasserie, 2 forges, 2 platineries, une filature de laines et cotons, et une fabrique de chicorée. Tous ces établissemens, le dernier excepté, sont mus par les eaux de la Trouille.

WALLERS est situé à 10 kilomètres de Trélon et à 19 kilomètres d'Avesnes. Il est arrosé par plusieurs ruisseaux, au nombre desquels se trouve une des sources de l'Helpe majeure.

Une abbaye importante et célèbre a autrefois existée en ce village. Voici quelles furent les circonstances de sa fondation :

Le roi Dagobert I.er, édifié de la vie pieuse et austère de saint Landelin, abbé du monastère de Lobbes, donna à cette maison, en 640, par lettres datées de Cambrai, de belles terres avec les dépendances de Wallers et des environs, pour y bâtir un nouvel établissement religieux. Saint Aubert, évêque de Cambrai, confirma cette donation en 642. Saint Landelin, remplissant les intentions du royal donateur, fonda, en l'an 657, l'abbaye de Wallers en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul. Saint Dodon, né au village de Vaux, dans le comté de Namur, en fut le premier abbé. Il donna tous ses biens au monastère, y mena quelques années une vie très-édifiante; mais, fatigué des fréquentes visites qu'il y recevait, il se fit construire dans le voisinage (à Moustier), une cellule où il passa le reste de ses jours dans les veilles, les jeûnes et la prière. Son corps fut enterré dans cette cellule, mais vers la fin du 9.e siècle, on le transféra dans l'église de Wallers. Au 10.e siècle, on le porta dans les pays voisins afin de pourvoir à la reconstruction du monastère, qui avait été détruit par les Normands. Les anciens chroniqueurs assurent que les reliques du saint opérèrent dans ce voyage beaucoup de guérisons miraculeuses; mais ce qui paraît certain, c'est que les moines en recueillirent des sommes assez importantes à l'aide desquelles la maison fut relevée de ses ruines. Le fameux Rathier, religieux à Lobbes et évêque de Vérone, la possédait en 968, mais elle ne subsista que peu d'années après; elle est détruite depuis plusieurs siècles, et il n'en reste plus de vestiges.

Quelques ossemens de saint Hilaire de Poitiers que possédait anciennement l'église de Wallers ont donné lieu à un pélérinage.

Ce village faisait autrefois partie du marquisat de Trélon.

Un puits très-ancien, et dont l'origine et la destination sont inconnues, existe au milieu de la forêt de Wallers. Ce puits, depuis des siècles, ne sert à aucun usage.

Ce lieu a une population de 516 habitans au nombre desquels sont comptés 40 indigens et un mendiant.

Son étendue territoriale consiste en 775 hectares, dont 391 en labours, 196 en prés, 4 en vergers, 57 en bois, 95 en terrains incultes, 2 en fonds d'habitations, 28 en routes et chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

On y récolte l'épeautre et le seigle.

Son produit principal est l'épeautre.

Cette commune possède une scierie de marbre et de pierres bleues, une brasserie et un moulin à farine.

WARGNIES-LE-GRAND est situé à neuf kilomètres du Quesnoy, sur la petite Annelle, à gauche de la route de Valenciennes à Maubeuge.

Ce village, bâti sur le penchant d'une colline, offre un coup-d'œil charmant par l'aspect des habitations et des plantations dont il est parsemé.

En 1340, le duc de Normandie, fils de Philippe, roi de France, essaya vainement de surprendre Le Quesnoy, et en se retirant brûla les deux Wargnies et plusieurs autres villages.

Willaume, sire de Wargny, chevalier, donna, par lettres du 8 juin 1371, à Willaume de Wargny, son neveu, fils de Huon de Wargny, la moitié de la terre, justice, seigneurie, revenus et dépendances du grand Wargny, à charge de tenir cette moitié à foi et hommage de lui donateur, à la redevance de 40 sous par an.

Des difficultés s'élevèrent peu de temps après sur la propriété de cette terre entre Willaume de Wargny, fils de Huon, et Jean, seigneur d'Aisne, dont la femme était petite-fille de Béatrix de Wargny, sœur germaine du précédent possesseur. Le procès commencé à ce sujet fut soumis en 1384 à l'arbitrage du comte de Hainaut.

Wargnies-le-Grand n'avait au commencement du dernier siècle que 281 habitans; il a aujourd'hui une population de 665 individus, 240 indigens et 5 mendians compris.

Sa superficie comprend 509 hectares, dont 359 en terres à labour, 86 en prés, 38 en bois, 6 en fonds de bâtimens, 18 en routes et chemins, et 2 en rivière.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge d'hiver, les féveroles, le colza, l'olliette, l'hivernache et l'avoine.

Ses produits principaux sont le blé, l'orge et l'avoine.

On trouve en ce village 1 moulin à eau à farine, 1 moulin à huile et 2 brasseries.

WARGNIES-LE-PETIT est situé à sept kilomètres du Quesnoy, à droite de la route de Valenciennes à Maubeuge. Il est arrosé par la petite Aunelle venant de la forêt de Mormal.

D'après Gelic, la terre du petit Wargny appartenait, au 13.e siècle, à un seigneur nommé Drogon, qui eut pour successeur, en 1291, son fils Guillaume, lequel fut père d'un autre possesseur du même nom mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubert de l'an 1363. Cette terre est entrée plus tard dans la maison d'Anneux-Crévecœur, en faveur de laquelle elle fut érigée en marquisat.

En 1237, Gauthier, trésorier de Cambrai, affecta les dîmes de Wargny à l'entretien de la chapelle qu'il avait fondée et fait construire près de Condé.

Jacques, curé du petit Warigny, fut, avec plusieurs autres témoins, présent à un accord conclu par acte du 12 juillet 1301

pour terminer les difficultés qui s'étaient élevées entre Jean, comte de Hainaut, et les prévôt, doyen et chapitre de Cambrai.

Ce village n'avait en 1707 que 146 habitans et 589 au commencement de la révolution; il en a aujourd'hui 792, y compris 200 indigens et 4 mendians.

Son territoire a une surface totale de 555 hectares, savoir : 451 en terres labourables, 52 en prés, 20 en vergers, 4 en bois, 1 en terrains incultes, 4 en propriétés bâties, 20 en routes et chemins, et 3 en rivière.

Sa culture ordinaire est le blé froment, l'orge d'hiver, le seigle, l'avoine et les fourrages.

Sa culture principale est le blé.

Il existe à Wargnies-le-Petit 2 moulins à farine mus par l'eau et 2 brasseries.

WATTIGNIES est situé à neuf kilomètres de Maubeuge et à treize kilomètres d'Avesnes.

Sainte Irmine, fille de Dagobert II, roi d'Austrasie, fut mariée en 680 au comte Herman, qui lui apporta en dot les biens qu'il possédait à Wattigny-en-Thiérache, Leuze, Anies-et Banbigny; la comtesse Irmine les donna elle-même à un monastère de Trèves qu'elle gouverna pendant trente ans.

Ce village appartenait en 1376 à Gilles, dit Louppars de Wattignies, écuyer; c'est ce qui résulte d'un acte du 27 octobre de cette année, par lequel ce Gilles, dit Louppars, et Jean de Berrey, tous deux hommes de fief du comte de Hainaut, déclarent que Jean, dit Sausses de Maurege, prévôt de Maubeuge, les a conduits au château de *Fumaing* (Fumay), lequel leur a été ouvert par le châtelain Hustin de Dour, et qu'y étant entrés, le prévôt, Jean de Maurege, saisit en leur présence tous les ustensiles propres à battre monnaie qui y ont été trouvés.

C'est en ce village que les troupes françaises, commandées par le général Jourdan, gagnèrent sur l'armée des puissances coalisées, les 15 et 16 octobre 1793, la célèbre bataille de Wattignies, qui eut pour résultat la levée du blocus de Maubeuge et la retraite des ennemis.

Nous ne pouvons mieux faire, pour mettre sous les yeux de nos lecteurs un récit clair et complet de cette mémorable affaire, que de transcrire la relation qu'en a donnée M. Thiers dans un de ses plus remarquables ouvrages (1). Voici cette relation :

« Les coalisés, revenus de Dunkerque vers le milieu de la ligne,

(1) Histoire de la révolution française, tome 5.

s'étaient réunis entre l'Escaut et la Meuse et formaient là une masse redoutable qui pouvait porter des coups décisifs. Les alliés, en prenant Condé et Valenciennes, s'étaient assuré deux points importans sur l'Escaut. Le Quesnoy, qu'ils venaient de prendre, leur donnait un appui entre l'Escaut et la Sambre, mais ils n'en avaient aucun sur la Sambre même. Ils songèrent à Maubeuge, qui, par sa position sur la Sambre, les aurait rendus presque maîtres de l'espace compris entre cette rivière et la Meuse. A l'ouverture de la campagne prochaine, Valenciennes et Maubeuge leur fournissaient ainsi une base excellente d'opérations, et leur campagne de 1793 n'avait pas été entièrement inutile. Leur dernier projet consista donc à occuper Maubeuge.

» Du côté des Français, chez lesquels l'esprit de combinaison commençait à se développer, on imagina d'agir par Lille et Maubeuge sur les deux ailes de l'ennemi, et en le débordant ainsi sur ses deux flancs, on espéra de faire tomber son centre. On s'exposait de cette manière à essuyer tout son effort sur l'une ou l'autre des deux ailes, et on lui laissait tout l'avantage de sa masse; mais il y avait certainement moins de routine dans cette conception que dans celles qui avaient précédé. Cependant le plus pressant était de secourir Maubeuge. Tandis qu'il laissait à-peu-près 50,000 hommes dans les camps de Garaulle, de Lille et de Cassel pour former son aile gauche, Jourdan réunissait à Guise le plus de monde qu'il lui était possible. Il avait composé une masse de 45,000 hommes déjà organisés et il faisait enrégimenter en toute hâte les nouvelles levées provenant de la réquisition permanente. Cependant ces levées étaient dans un tel désordre qu'il fallut laisser des détachemens de troupes de ligne pour les garder. Jourdan fixa donc à Guise le rendez-vous de toutes les recrues, et s'avança sur cinq colonnes au secours de Maubeuge.

» Déjà l'ennemi avait investi cette place. Comme celles de Valenciennes et de Lille, elle était soutenue par un camp retranché placé sur la rive droite de la Sambre, du côté même par où s'avançaient les Français. Deux divisions, celles des généraux Desjardins et Mayer, gardaient le cours de la Sambre, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de Maubeuge. L'ennemi, au lieu de s'avancer en deux masses serrées, de refouler Desjardins sur Maubeuge, et de rejeter Mayer en arrière sur Charleroy, où il eût été perdu, passa la Sambre en petites masses et laissa les deux divisions Desjardins et Mayer se rallier dans le camp retranché de Maubeuge. C'était fort bien d'avoir séparé Desjardins de Jourdan, et de l'avoir empêché ainsi de grossir l'armée active des Français; mais en laissant Mayer se réunir à Desjardins, on avait permis à ces deux généraux de former sous Maubeuge un corps de 20,000

hommes qui pouvait sortir du rôle de simple garnison, surtout à l'approche de la grande armée de Jourdan. Cependant la nécessité de nourrir ce nombreux rassemblement était un inconvénient des plus graves pour Maubeuge, et pouvait jusqu'à un certain point excuser les généraux ennemis d'avoir permis la jonction.

» Le prince de Cobourg plaça les Hollandais, au nombre de 12,000, sur la rive gauche de la Sambre, et s'attacha à faire incendier les magasins de Maubeuge pour augmenter la disette. Il porta le général Colloredo sur la rive droite, et le chargea d'investir le camp retranché. En avant de Colloredo, Clerfayt, avec trois divisions, forma le corps d'observation et dut s'opposer à la marche de Jourdan. Les coalisés comptaient à peu près 65,000 hommes.

» Avec de l'audace et du génie, le prince de Cobourg aurait laissé 15 ou 20 mille hommes tout au plus pour contenir Maubeuge ; il aurait marché ensuite avec 45 ou 50 mille sur le général Jourdan et l'aurait battu infailliblement, car, avec l'avantage de l'offensive et à nombre égal, ses troupes devaient l'emporter sur les nôtres, encore mal organisées. Cependant le prince de Cobourg laissa environ 35,000 hommes autour de la place, et resta en observation avec environ 30,000 dans les positions de Dourlers et de Wattignies.

Dans cet état de choses, il n'était pas impossible au général Jourdan de percer sur un point la ligne occupée par le corps d'observation, de marcher sur Colloredo, qui faisait l'investissement du camp retranché, de le mettre entre deux feux, et, après l'avoir accablé, de s'adjoindre l'armée entière de Maubeuge, de former avec elle une masse de 60,000 hommes, et de battre tous les coalisés placés sur la rive droite de la Sambre. Pour cela, il fallait diriger une seule attaque sur Wattignies, point le plus faible; mais en se portant exclusivement de ce côté, on laissait ouverte la route d'Avesnes, qui aboutissait à Guise, où étaient notre base et le lieu de réunion de tous les dépôts. Le général français préféra un plan plus prudent, mais moins fécond, et fit attaquer le corps d'observation sur quatre points, de manière à toujours garder la route d'Avesnes et de Guise. A sa gauche, il détacha la division Fromentin sur Monceau-Saint-Vaast, avec ordre de marcher entre la Sambre et la droite de l'ennemi. Le général Balland, avec plusieurs batteries, dut se placer au centre, en face de Dourlers, pour contenir Clerfayt par une forte canonnade. Le général Duquesnoy s'avança avec la droite sur Wattignies, qui formait la gauche de l'ennemi, un peu en arrière de la position centrale de Dourlers. Ce point n'était occupé que par un faible corps. Une quatrième division, celle du général Beauregard, placée encore au-delà de la droite, dut seconder Duquesnoy dans

son attaque sur Wattignies. Ces divers mouvemens étaient peu liés et ne portaient pas sur des points décisifs. Ils s'effectuèrent le 15 octobre au matin. Le général Fromentin s'empara de Monceau-Saint-Vaast; mais, n'ayant pas pris la précaution de longer les bois pour se tenir à l'abri de la cavalerie, il fut assailli et rejeté dans le ravin de Saint-Remi. Au centre, où l'on croyait Fromentin maître de Monceau-Saint-Vaast, et où l'on savait que la droite avait réussi à s'emparer de Wattignies, on voulut passer outre, et au lieu de canonner Dourlers, on songea à s'en emparer. Il paraît que ce fut l'avis de Carnot, qui décida l'attaque malgré le général Jourdan. Notre infanterie se jeta dans le ravin qui la séparait de Dourlers, gravit le terrain sous un feu meurtrier, et arriva sur un plateau où elle avait en tête des batteries formidables, et en flanc une nombreuse cavalerie prête à la charger. Dans ce même instant, un nouveau corps, qui venait de contribuer à mettre Fromentin en déroute, menaçait encore de la déborder sur la gauche. Le général Jourdan s'exposa au plus grand danger pour la maintenir ; mais elle plia, se jeta en désordre dans le ravin, et très-heureusement reprit ses positions sans avoir été poursuivie. Nous avions perdu près de 1,000 hommes à cette tentative, et notre gauche, sous Fromentin, avait perdu son artillerie. Le général Duquesnoy, à la droite, avait seul réussi en parvenant à s'approcher de Wattignies.

» Après cette tentative, la position était mieux connue des Français. Ils avaient senti que Dourlers était trop défendu pour y diriger l'attaque principale ; que Wattignies, à peine gardé par le général Tercy, et placé en arrière de Dourlers, était facile à emporter, et que ce point une fois emporté par le gros de nos forces, la position de Dourlers tombait nécessairement. Jourdan détacha donc 6 à 7 mille hommes vers sa droite pour renforcer le général Duquesnoy ; il ordonna au général Beauregard, trop éloigné avec sa quatrième colonne, de se rabattre d'Eccles sur Obrechies, de manière à opérer un effort concentrique sur Wattignies, conjointement avec le général Duquesnoy; mais il persista à continuer sa démonstration sur le centre et à faire marcher Fromentin vers la gauche, afin d'embrasser toujours le front entier de l'ennemi.

» Le lendemain 16, l'attaque commença. Notre infanterie, débouchant par les trois villages de Dimont, Dimechaux et Choisies, aborda Wattignies. Les grenadiers Autrichiens, qui liaient Wattignies à Dourlers, furent rejetés dans les bois. La cavalerie ennemie fut contenue par l'artillerie légère, disposée à propos, et Wattigniés fut emporté. Le général Beauregard, moins heureux, fut surpris par une brigade que les Autrichiens avaient détachée contre lui. Sa troupe, s'exagérant la force de l'ennemi, se

débanda et céda une partie du terrain. A Dourlers et à Saint-Vaast on s'était contenu réciproquement, mais Wattignies était occupé ; et c'était l'essentiel. Jourdan, pour s'en assurer la possession, y renforça encore sa droite de 5 ou 6 mille hommes. Cobourg, trop prompt à céder au danger, se retira, malgré le succès obtenu sur le général Beauregard, et malgré l'arrivée du duc d'Yorck, qui venait à marche forcée, de l'autre côté de la Sambre. Il est probable que la crainte de voir les Français s'unir aux 20,000 hommes du camp retranché, l'empêcha de persister à occuper la rive droite de la Sambre. Il est certain que si l'armée de Maubeuge, au bruit du canon de Wattignies, eût attaqué le faible corps d'investissement et tâché de marcher vers Jourdan, les coalisés auraient pu être accablés. Les soldats le demandaient à grands cris, mais le général Ferrand s'y opposa, et le général Chancel, qu'on crut à tort coupable de ce refus, fut envoyé au tribunal révolutionnaire. L'heureuse attaque de Wattignies décida la levée du siège de Maubeuge, comme celle d'Hondschoote avait décidé la levée du siège de Dunkerque ; elle fut appelée victoire de Wattignies, et produisit sur les esprits la plus grande impression. »

Le village de Wattignies, qui n'avait que 136 habitans en 1803, compte aujourd'hui une population de 230 individus, au nombre desquels 28 sont indigens et 2 se livrent à la mendicité.

Il a une superficie totale de 626 hectares, dont 339 en terres labourables, 128 en prés, 2 en vergers, 101 en bois, 32 en terrains incultes, 2 en fonds d'habitations, 22 en routes et chemins, et un en ruisseaux.

Son territoire est très-peu fertile. On y cultive l'épeautre, le méteil, le seigle, l'avoine et le trèfle.

Sa culture principale est l'épeautre.

On trouve à Wattignies un moulin à farine.

WIGNEHIES est situé sur l'Helpe mineure, à 7 kilomètres de Trélon et à 13 kilomètres d'Avesnes.

Ce village, un des plus considérables de l'arrondissement, a 2,134 habitans, dont 80 indigens et 9 mendians.

Il a 1,352 hectares de superficie, savoir : 569 en terres labourables, 637 en prés, 17 en vergers, 77 en bois, 10 en fonds d'habitations, 37 en routes et chemins, et 5 en rivières.

Sa culture ordinaire consiste en froment, avoine et pommes de terre.

Ses productions principales sont le froment et l'avoine.

Les pâtures, qui forment près de la moitié de son territoire, servent à la nourriture et à l'*élève* des bêtes à cornes.

L'industrie des habitans consiste dans la fabrication des objets de bonneterie.

Wignehies possède en outre 4 brasseries et 3 moulins à farine mus par les eaux de la Petite-Helpe.

WILLIES est situé sur l'Helpe majeure, à 13 kilomètres d'Avesnes et à 7 kilomètres du bourg de Trélon.

Ce village avait un ancien château construit dans les temps de la féodalité. Par suite d'opérations faites, il y a 25 à 30 ans, pour la délimitation du territoire, ce château, qui existe encore, dépend maintenant de la commune d'Eppe-Sauvage.

Willies faisait anciennement partie du marquisat de Trélon.

La population de cette commune est de 495 habitans, y compris 40 indigens et 12 mendians.

Son étendue territoriale est de 412 hectares, dont 54 en terres à labour, 275 en prés, 3 en vergers, 49 en bois, 13 en terrains incultes, un en propriétés bâties, 13 en routes et chemins, et 4 en rivières.

Sa culture ordinaire est l'épeautre, l'avoine et les pommes de terre pour la nourriture des animaux.

Sa culture principale est l'épeautre.

L'industrie des habitans consiste dans l'agriculture, l'exploitation des bois et l'*élève* des bestiaux au moyen des pâtures qui composent les deux tiers du territoire.

Il n'existe à Willies aucun établissement industriel.

POPULATION. — *Naissances*. — 1836.

ARRONDISSEM.	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque...	1704	1665	58	57	52	61	3597
Hazebrouck..	1703	1600	18	14	93	86	3514
Lille........	4996	4757	224	187	407	391	10962
Cambrai.....	2547	2496	65	77	173	159	5517
Avesnes......	1828	1574	57	40	100	100	3699
Douai........	1433	1335	55	39	106	95	3063
Valenciennes.	2273	2067	106	91	124	130	4791
TOTAL....	16484	15494	583	595	1055	1022	35143

Mariages. — 1836.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque.........	757	80	112	37	986
Hazebrouck.........	652	34	109	26	821
Lille...............	2042	91	243	64	2440
Cambrai...........	1151	36	100	46	1333
Avesnes............	880	45	87	23	1035
Douai.............	541	28	63	16	648
Valenciennes.......	1051	45	114	32	1242
TOTAL......	7074	359	828	244	8505

Décès. — 1836.

ARROND.s	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque..	873	500	564	646	124	12	»	2719
Hazebrouck.	849	492	537	768	152	16	»	2814
Lille.......	2180	2072	1571	2123	402	30	1	8379
Cambrai....	981	658	1109	927	211	11	»	3897
Avesnes....	513	489	523	761	248	24	»	2558
Douai......	483	489	494	506	130	6	»	2108
Valenciennes....	768	923	629	744	164	19	»	3247
TOTAL...	6647	5623	5427	6475	1431	118	1	25722

La balance des naissances et des décès pendant l'année 1836 présente, pour les premières, un excédant de 9,421, qui, ajouté aux 1,026,417 individus formant la population générale au 1.er

janvier de cette année, élève le total de cette population, au 31 décembre, à 1,035,835 ames. C'est ce qui résulte du tableau ci-après :

ARRONDISSEMENS.	Population au 1.er janvier 1836.	Accroissement en 1836.	Perte en 1836.	Total au 1.er janvier 1837.
Dunkerque.........	96858	878	»	97736
Hazebrouck.........	105879	700	»	106579
Lille...............	309349	2583	»	311932
Cambrai............	157362	1620	»	158982
Avesnes............	132335	1141	»	133476
Douai..............	94573	955	»	95528
Valenciennes.......	130061	1544	»	131605
	1026417	9421	»	1035838

Les tableaux qui précèdent établissent que la population du département s'est augmentée, en 1836, de 9,421 individus, c'est-à-dire, de 9,18 pour 1,000 habitans, ou d'un pour 109.

Cet accroissement se répartit dans les proportions suivantes entre les divers arrondissemens : Valenciennes, 1 sur 84; Cambrai, 1 sur 97; Douai, 1 sur 99; Dunkerque, 1 sur 110; Avesnes, 1 sur 116; Lille, 1 sur 120, et Hazebrouck, 1 sur 151.

Les résultats du mouvement de 1836 offrent trop peu de différence avec ceux de l'année précédente, pour que nous ayons l'occasion de nous livrer à des observations bien importantes sur leur objet. Nous ferons remarquer, cependant, que les naissances, supérieures de près de 500 à celles de 1835, excèdent d'environ 2,000 la moyenne ordinaire, et que l'arrondissement de Valenciennes prend la plus forte part dans cette augmentation.

Nous observerons aussi que les décès d'enfans d'un à 15 ans dans l'arrondissement de Cambrai se réduisent à un nombre très-inférieur à celui des autres années, et qu'en revanche, le même arrondissement présente un surcroît d'extinctions à peu près équivalent parmi les individus de 15 à 50 ans.

Voici comment se divise le total des décès du département entre les diverses classes de personnes :

Garçons..........	8,448	Filles...........	7,561
Hommes mariés....	3,063	Femmes mariées..	2,734
Veufs............	1,567	Veuves..........	2,349

La moyenne des décès a été, en 1836, de 2,256 par mois. Les trois premiers mois de l'année sont ceux qui en ont produit le plus, et les mois d'août, septembre et octobre, ceux qui en ont produit le moins.

Quant aux naissances, qui se composent de

Garçons..............	18,122
Filles...............	17,021

et dont la moyenne mensuelle est de 2,929, ce sont les mois de février, mars et avril qui en présentent le plus grand nombre. Les moins abondans sous ce rapport sont ceux de juillet, septembre et octobre.

Il a été fait un relevé spécial des enfans morts-nés ou décédés avant leur présentation à l'état-civil. Ces enfans sont, pour 1836, au nombre de 1,350, dont : mâles 789; femelles 561. Cette quotité est au nombre total des naissances dans le rapport d'un à 26.

LONGÉVITÉ.

La nommée Jeanne-Joseph Dhainaut, née le 8 février 1736, à Coutiches, arrondissement de Douai, est décédée en la commune de Moncheaux le 15 décembre 1836, âgée de 100 ans, 10 mois et 7 jours. Cette femme, qui était veuve depuis 35 ans, exerçait la profession de cultivatrice non propriétaire, et vivait dans un état de médiocre aisance. Jusqu'à l'âge de 99 ans sa santé avait toujours été parfaite, mais, à cette époque, plusieurs attaques réitérées d'apoplexie vinrent menacer sa vie, sans altérer, toutefois, ses facultés mentales, qu'elle conserva entières jusqu'au dernier moment. Jeanne Dhainaut, pendant ses deux dernières années, avait entièrement renoncé à l'usage des alimens ordinaires; quelque peu de sucre et du laitage composaient sa nourriture. Elle s'est éteinte sans douleur par l'effet de la maladie dont elle avait successivement subi plusieurs atteintes.

Villes et communes ayant une population de plus de 3000 habitans et dont les maires sont à la nomination du roi.

Lille.................	72005	Bailleul..............	9911
Dunkerque............	23808	Saint-Amand..........	8955
Tourcoing.............	19966	Hazebrouck...........	7674
Valenciennes..........	19499	Wattrelos.............	7300
Roubaix..............	19455	Wazemmes............	6932
Douai................	19173	Estaires..............	6657
Cambrai..............	17846	Armentières..........	6512

Maubeuge	6363	Landrecies	3679
Meryille	6258	Iwuy	3557
Le Catteau	6015	Vieux-Berquin	3552
Bergues	5968	Orchies	3484
Comines	5418	Flines-lez-Raches	3471
Condé	5297	Wambrechies	3403
Solesmes	4997	Nieppe	3379
Steenwerck	4784	Marcq-en-Barœul	3348
Gravelines	4542	Le Quesnoy	3281
Cassel	4495	La Gorgue	3228
Halluin	4240	Catillon	3201
Quesnoy-sur-Deûle	4207	Denain	3200
Anzin	4182	Caudry	3193
Morbecque	4127	Annœullin	3178
Steenvoorde	4023	Les Moulins	3120
Hondschoote	3902	Roncq	3098
Wormhoudt	3895	Hasnon	3059
Fresnes	3693	Avesnes	3030
Linselles	3681		

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le lieutenant-général comte Guilleminot.
M. le comte d'Haubersart.
M. le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✻).
M. le baron Mortier.
M. Deforest de Quartdeville (C. ✻), premier président de la cour royale de Douai.
M. le baron de Brigode, ✻, maire, à Annappes.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la loi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissemens électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissemens et celle des députés élus dans chacun d'eux en 1837 :

1.er Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. Josson, ✻, président du tribunal de Lille.

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. Hennequin, avocat, à Paris.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon, ✻, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin fils, ✻, ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons, M. le comte Roger (Édouard), à Paris.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. de Lamartine, à Paris.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Corne, président du tribunal de Douai.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. Dumont, ✻, manufacturier, à Raismes.

11.e Avesnes (arrondissement). — M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Warein, propriétaire, à Hazebrouck.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1838 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 7,341 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 7,058 électeurs et se divise comme suit :

1.er	arrond.t électoral....	634	7.e	arrond.t électoral...	566
2.e	idem..........	815	8.e	idem........	372
3.e	idem..........	1132	9.e	idem........	488
4.e	idem..........	431	10.e	idem........	668
5.e	idem..........	179	11.e	idem........	659
6.e	idem..........	358	12.e	idem........	756
				TOTAL......	7058

La seconde partie de la liste comprend 283 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 71 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEM.^s	CANTONS.	Liste générale du jury. 1re partie. — Électeurs	Liste générale du jury. 2e partie — Jurés	Électeurs complémentaires et supplémentaires (1).	Total des électeurs départementaux.
Dunkerque..	Bergues........	211	4	»	215
	Bourbourg.......	97	5	»	102
	Dunkerque-Est..	180	15	»	195
	Dunkerque-O...	178	8	2	188
	Gravelines.....	31	1	18	50
	Hondschoote...	90	2	»	92
	Wormhoudt....	137	2	»	139
Hazebrouck.	Bailleul-N.-E....	100	2	»	102
	Bailleul-S.-O....	109	4	»	113
	Cassel.........	147	2	»	149
	Hazebrouck-N..	127	3	1	131
	Hazebrouck-S...	75	5	»	80
	Merville.......	142	3	»	145
	Steenvoorde....	56	5	»	61
Lille........	Armentières....	120	5	»	125
	Cysoing........	76	»	»	76
	Haubourdin....	108	5	»	113
	Lannoy.........	75	1	»	76
	La Bassée......	119	2	»	121
	Lille-Centre....	351	12	»	363
	Lille-Nord-Est..	302	8	»	310
	Lille-Ouest.....	283	6	»	289
	Lille-Sud-Est...	216	5	»	221
	Lille-Sud-Ouest.	297	24	»	321
	Pont-à-Marcq...	67	1	»	68
	Quesnoy-sur-D..	96	5	»	101
	Roubaix.......	196	»	»	196
	Seclin.........	76	»	»	76
	Tourcoing-Nord.	88	2	»	90
	Tourcoing-Sud..	111	1	»	112

(1) Ces électeurs concourent, avec ceux des deux colonnes précédentes, à la nomination des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEM.[s]	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1re partie — Électeurs	2e partie — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	TOTAL des électeurs départementaux.
Cambrai....	Cambrai-Est....	170	6	»	176
	Cambrai-Ouest..	202	6	»	208
	Carnières.......	61	2	»	63
	Clary..........	71	7	»	78
	Le Catteau......	132	5	»	137
	Marcoing.......	144	2	»	146
	Solesmes.......	80	3	»	83
Avesnes....	Avesnes-Nord..	70	7	»	77
	Avesnes-Sud ...	82	7	3	92
	Bavay.........	76	1	»	77
	Berlaimont......	58	2	»	60
	Landrecies......	52	6	»	58
	Le Quesnoy-E..	52	5	»	57
	Le Quesnoy-O..	48	1	1	50
	Maubeuge.......	141	9	»	150
	Solre-le-Château.	51	2	»	53
	Trélon.........	29	1	20	50
Douai.......	Arleux	61	3	»	64
	Douai-Nord....	137	12	4	153
	Douai-Ouest...	150	6	3	159
	Douai-Sud	144	8	1	153
	Marchiennes....	33	4	13	50
	Orchies........	85	»	»	85
Valenciennes.	Bouchain.......	79	»	»	79
	Condé.........	54	17	»	71
	St.-Amand riv. d.	44	1	5	50
	St.-Amand riv. g.	49	5	»	54
	Valenciennes-E.	186	6	»	192
	Valenciennes-N.	146	7	»	153
	Valenciennes-S.	110	4	»	114
	TOTAL.....	7058	283	71	7412

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Électeurs........................	1 sur 146 habitans.
Jurés (1.re et 2.e partie.)........	1 sur 140
Électeurs départementaux......	1 sur 139

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissemens de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. le baron Méchin, conseiller-d'état, grand-officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold.

Secrétaire général.

M. Ducos.

Conseil de préfecture.

MM. le Préfet, président.
Duburque, ✻, doyen.
Vanhœnacker-Luiset, ✻.

MM. Grodée.
Bernos, ✻.
Doyen.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissemens : Dunkerque, 3; — Hazebrouck, 4; — Lille, 8; — Cambrai, 4; — Avesnes, 4; — Douai, 3; Valenciennes, 4.

Ces trente membres sont :

MM. Dupouy aîné, ✻, négociant, à Dunkerque.
De Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues.
Ferrier, ✻, directeur des douanes, à Dunkerque.
Cleenewerck, propriétaire et maire, à Hazebrouck.
Behaghel, Louis, maire de Bailleul.

MM. De Lencquesaing, ✠ ✻ propriétaire et maire, à Oxelaere.
Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.
Delesalle-Desmedt, négociant, à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✻, propriétaire, à Lille.
Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille, et membre de la chambre des députés.
Defontaine, Louis, ✻, ancien notaire, à Lille.
Coget, Alexandre, propriétaire et maire, à Thumeries.
Comte de Brigode, propriét. et maire, à Camphin-en-Pévèle.
Bossut fils, négociant, à Roubaix.
Defontaine, Ed., ✻, anc. présid., propriétaire, à Marquette.
François-Deloffre, ✻, maire de Cambrai.
Béry, ✻, propriétaire, à Cambrai.
Lobry-Deloge, maire de Solesmes.
Mouton, avocat, à Cambrai.
Culhat, ancien sous-préfet, propriétaire, à Avesnes.
Marchant, notaire, à Maubeuge.
Baillon, propriétaire et maire, au Quesnoy.
George, juge de paix et propriétaire, à Avesnes.
Le comte de Montozon, ✻, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.
Leroy de Béthune, avocat, à Douai.
Houdart, ✻, fabricant de sucre indigène et maire, à Villers-au-Tertre.
Hamoir, Edmond, négociant, à Valenciennes.
Le baron Lahure (C. ✻), lieutenant-général en retraite, à Wavrechain-sous-Faulx.
Dubois, ✻, ancien sous-préfet et propriétaire, à Mortagne.
Lecuyer, président du tribunal de première instance, à Valenciennes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort desdites séries, pour régler l'ordre de renouvellement. Cette opération a donné les résultats suivans.

Nota. La première série, ayant été renouvelée au mois de décembre 1836, est devenue maintenant la troisième.

DEUXIÈME SÉRIE,

Devenue première, à renouveler en 1839.

CANTONS DE BERGUES, HONDSCHOOTE ET WORMHOUDT, M. de Staplande.
——— CASSEL et STEENVOORDE, M. de Lenequesaing.
——— LILLE SUD-OUEST et HAUBOURDIN, M. Delespaul.
——— LANNOY et ROUBAIX, M. Bossut.
——— TOURCOING NORD et SUD, M. E. Defontaine.
——— LE CATTEAU, M. Mouton.
——— LANDRECIES, LE QUESNOY EST et OUEST, M. Baillon.
——— SOLRE-LE-CHATEAU et TRÉLON, M. George.
——— DOUAI-SUD et ARLEUX, M. Houdart.
——— CONDÉ, M. Lecuyer.

TROISIÈME SÉRIE,

Devenue deuxième, à renouveler en 1842.

CANTONS DE DUNKERQUE EST ET OUEST, M. Dupouy.
——— MERVILLE, M. Degrasson.
——— LILLE CENTRE et OUEST, M. Delesalle-Desmedt.
——— ARMENTIÈRES et QUESNOY-SUR-DEULE, M. Defontaine.
——— CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Coget.
——— CAMBRAI EST et OUEST, M. François.
——— AVESNES NORD, SUD et BERLAIMONT, M. Culhat.
——— DOUAI NORD et MARCHIENNES, M. de Montozon.
——— VALENCIENNES EST et NORD, M. Hamoir.
——— SAINT-AMAND, rive droite et rive gauche, M. Dubois.

TROISIÈME SÉRIE,

A renouveler en 1845.

CANTONS DE GRAVELINES et BOURBOURG, M. Ferrier.
——— BAILLEUL NORD-EST et SUD-OUEST, M. Behaghel.
——— HAZEBROUCK NORD et SUD, M. Cleenewerck.
——— LILLE NORD-EST et SUD-EST, M. Smet.
——— LA BASSÉE et SECLIN, M. le comte de Brigode.
——— CARNIÈRES et SOLESMES, M. Lobry-Deloge.
——— CLARY et MARCOING, M. Béry.
——— BAVAY et MAUBEUGE, M. Marchant.
——— DOUAI OUEST et ORCHIES, M. Leroy de Béthune.
——— VALENCIENNES SUD et BOUCHAIN, M. le baron Lahure.

La session de 1837 du conseil général s'est ouverte le 24 août et s'est terminée le 7 septembre. Le conseil a nommé pour président M. Ferrier, directeur des douanes, à Dunkerque, et pour secrétaire M. Leroy de Béthune, avocat à la cour royale, à Douai.

Nous donnons ci-après l'analyse des délibérations prises par ce conseil pendant ladite session.

LÉGISLATION.

1. *Examen du projet de loi sur les aliénés* (387). (*) Le conseil général exprime son opinion et ses vues sur les modifications dont ce projet de loi lui paraît susceptible, principalement dans les articles 5, 6, 16 et 23. — 2. *Révision de la législation sur les brevets d'invention* (332). Le conseil émet le vœu que la législation des brevets d'invention soit révisée et que les chambres consultatives et de commerce soient préalablement consultées sur les changemens et modifications à y introduire. — 3. *Biens communaux* (40). Le conseil persiste dans les vœux émis par sa délibération du 25 août 1836 sur les modifications à apporter à la législation qui régit les biens communaux. — 4. *Projet de loi sur le roulage* (402). Le conseil général présente ses observations et ses vues relativement au projet de loi sur le roulage. Il propose d'augmenter le nombre des ponts à bascule, d'assurer leur exactitude, de changer fréquemment les préposés de résidence, d'augmenter leurs émolumens, d'accroître le nombre des inspecteurs et conducteurs, de surveiller les infractions commises par les diligences, etc. Il demande l'établissement de bascules sur les routes royales de Lille à Tournai, de Lille à Menin, et de Lille à Dunkerque. — 5. *Parcours et vaine pâture* (161). Le conseil persiste dans les vœux qu'il a émis l'année dernière relativement à la suppression du droit de parcours et de vaine pâture. — 6. *Conseils généraux et d'arrondissement; Demandes d'avis* (368). Le conseil émet le vœu que tous les actes ou projets de lois sur lesquels le gouvernement voudrait appeler l'attention des conseils généraux et d'arrondissement, soient envoyés, autant que possible, à chacun des membres de ces conseils, au moins deux mois avant leur session; que les analyses des travaux des conseils d'arrondissement soient envoyées à la préfecture immédiatement après leur session et transmises par M. le préfet à chacun des membres du conseil général. — 7. *Sessions des conseils d'arrondissement* (395). Le conseil général émet le vœu qu'à l'avenir la convocation des

(*) Ce numéro indique celui de la page du registre aux délibérations.

conseils soit combinée de manière à ce qu'un intervalle d'un mois sépare la fin de la première session des conseils d'arrondissement de l'ouverture de celle des conseils généraux. — 8. *Passe-ports à l'étranger* (397). Le conseil émet le vœu que M. le préfet fasse les plus vives instances auprès du gouvernement pour obtenir que les habitans du département du Nord ne soient plus tenus à prendre, pour aller en Belgique, qu'un passe-port de 2 francs sur les formules de passe-ports à l'intérieur. — 9. *Octrois. — Retenue du dixième* (334). Le conseil renouvelle le vœu que le produit de l'octroi des villes ne soit plus assujetti à la retenue de dix pour cent exercée au profit du trésor. Cette retenue n'est en effet qu'un impôt dissimulé, constituant une véritable inégalité des charges publiques, et, partant, une infraction à la charte constitutionnelle. — 10. *Conseils de préfecture. — Mode de procéder* (361). Le conseil général émet le vœu qu'une loi soit immédiatement présentée pour régler le mode de procéder et d'instruire les affaires devant les conseils de préfecture, en établissant comme base la publicité des séances dans les affaires contentieuses et la défense des parties. — 11. *Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises* (370). Le conseil général invite M. le préfet à transmettre au gouvernement la délibération prise par le conseil d'arrondissement de Lille en faveur de l'abolition de l'esclavage, en y joignant le vœu qu'il exprime dans le même sens. — 12. *Valenciennes. — Demande d'un second député* (160). Le conseil persiste dans ses précédentes décisions et déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande du conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à obtenir un second député. — 13. *Colonisation des forçats libérés* (392). Le conseil général est d'avis qu'il ne soit pas donné suite au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Avesnes pour la colonisation des forçats libérés. — 14. *Impression des listes électorales* (104). Le conseil arrête qu'il sera porté au budget des dépenses variables de 1838 la somme de 10,000 francs pour les frais d'impression de la liste générale du jury. Il renouvelle le vœu émis dans la session de 1835 pour qu'à l'avenir cette liste générale ne soit imprimée que tous les cinq ans, et que dans l'intervalle on se contente chaque année d'imprimer et de publier les changemens survenus. — 15. *Etablissement d'un bureau d'enregistrement à Lannoy* (158). Emet le vœu qu'il soit établi un bureau d'enregistrement à Lannoy.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS.

16. *Ecole centrale d'arts et manufactures à Paris* (61). Le conseil pense qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de donner suite à

la demande d'une subvention pour placer des élèves dans cette institution, qui a pour but de préparer des manufacturiers instruits. — 17. *Erection du collège de Lille en collège royal* (385). Le conseil général s'associe au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Lille pour que le collège communal de cette ville soit érigé en collège royal. — 18. *Ecole d'arts et métiers à Lille* (236). Emet le vœu qu'une école royale d'arts et métiers soit établie à Lille. — 19. *Local occupé par le cours de chimie. — Loyer* (201). Autorise la ville de Lille à disposer en 1838 du local occupé aujourd'hui par le cours de chimie sans aucune rétribution au profit du département, sans rien préjuger pour l'avenir. — 20. *Ecole d'arts et métiers de Châlons. — Retrait de la demi-bourse de l'élève Bénazet* (64). Le conseil général, vu les renseignemens fournis sur le défaut d'instruction et sur la faible complexion de l'élève Bénazet, est d'avis que la demi-bourse dont il jouit à l'école de Châlons lui soit retirée et soit conférée à un sujet plus capable de profiter du secours accordé par le département. — 21. *Pensions de quatre aveugles. — Pension du jeune Hollin.* Il a voté au chapitre 6 des dépenses facultatives : Art. 1.er Pour la pension de quatre élèves à l'école des aveugles, 2,400 francs ; Art. 2. Pour la pension du jeune Hollin, élève sculpteur, 800 francs. — 22. *Pension du jeune Duquenne, élève architecte* (105). Le conseil général déclare ne pouvoir accorder l'augmentation de pension réclamée en faveur de ce jeune homme, qui reçoit du département un subside annuel de 800 fr. — 23. *Secours au jeune Mils, élève peintre* (65). Le conseil général accorde au jeune Mils (Constantin), de la Flamengrie, un subside de 600 fr. sur le budget des dépenses facultatives de 1838, pour l'aider dans ses études supérieures de peinture à l'école des beaux-arts de Paris. — 24. *Instruction primaire. — Comité supérieur de Tourcoing* (162). Le conseil décide qu'il n'y a pas lieu de remplacer dans le comité supérieur de Tourcoing M. Motte, qui a perdu la qualité de membre du conseil d'arrondissement. — 25. *Salle d'asile de Bailleul. — Demande de secours* (113). Sur une demande du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, tendant à faire accorder à la ville de Bailleul un secours de mille francs pour une salle d'asile et une classe d'adultes, le conseil général, tout en approuvant la sollicitude de M. le maire de Bailleul pour les salles d'asile et les écoles primaires, est d'avis que les communes doivent pourvoir seules à la création et à l'entretien de ces sortes d'établissemens, les lois mettant à leur disposition les moyens de se procurer les ressources qui leur sont nécessaires ; que, d'ailleurs, si l'on accordait à la ville de Bailleul le secours qu'elle sollicite, de pareilles demandes se multiplieraient à l'infini. — 26. *Instruction publique* (386). Le conseil

général renouvelle les vœux suivans, relatifs à l'instruction publique : (1835.) 1.° Que la rétribution universitaire soit supprimée comme étant très-onéreuse aux familles pauvres et nuisible aux progrès de l'instruction, et qu'elle soit remplacée par une augmentation proportionnelle des centimes généraux appliqués au budget du ministère de l'instruction publique; 2.° que les conseils municipaux soient tenus d'apporter, dans l'allocation des fonds en faveur des écoles, un esprit de libéralisme élevé, protecteur de toutes les méthodes utiles et étranger à tous sentimens exclusifs. (1836.) Le conseil provoque de ses vœux l'amélioration du sort des instituteurs primaires, trop faiblement rétribués à raison de la gravité et de l'importance de leurs fonctions. Le conseil renouvelle le vœu que le gouvernement s'occupe de préparer des dispositions législatives sur les écoles des filles, qui, dans leur état actuel, ne présentent de garanties suffisantes, ni sous le rapport de l'instruction, ni sous celui des mœurs. (1837.) Le conseil renouvelle le vœu que, tout en conservant les moyens de surveillance indispensables sur l'éducation, la loi laisse aux institutions particulières une entière liberté en tout ce qui concerne la matière des études, le choix des méthodes et des maîtres. — 27. *Instruction primaire. — Budget de* 1838 (350). Le conseil général vote, ainsi qu'il suit, les dépenses de l'instruction primaire en 1838 :

1.° Dépenses ordinaires, école normale, écoles communales, comités supérieurs, etc.	31,784f 65c
2.° Dépenses extraordinaires, subventions aux communes pour acquisitions, constructions et réparations d'écoles; achats de livres pour les indigens; subventions et encouragemens pour l'instruction des filles, etc.	111,911 47
TOTAL	143,696 12

Le conseil vote, pour couvrir ces dépenses, une imposition additionnelle de deux centimes au principal des quatre contributions directes de 1838. Le conseil déclare 1.° que le vote de la totalité des deux centimes n'a été fait qu'en considération de ce que le ministre de l'instruction publique a annoncé, par sa circulaire du 14 août 1837, que les départemens dont le conseil général aura voté intégralement l'imposition de deux centimes recevront sur les fonds de l'État une subvention pour dépenses extraordinaires, indépendamment de la subvention à laquelle ils pourront avoir droit sur les dépenses ordinaires; que le conseil a voulu, par le vote de deux centimes, faire participer les communes aux deux sources de secours qui leur sont ouvertes; 2.° Qu'en conséquence

de ce qui précède, les subventions à accorder aux communes pour le premier article des dépenses extraordinaires du présent budget seront supportées moitié par le département et moitié par l'État. M. le préfet est prié de rappeler au besoin à M. le ministre de l'instruction publique la promesse qu'il a faite à cet égard par sa circulaire précitée. Le conseil général arrête encore qu'à l'état N.° 12, dressé pour distribution de secours pour acquisition et construction de maisons d'école, M. le préfet ajoutera les demandes formées cette année pour les communes de *Grande-Synthe*, arrondissement de Dunkerque; *Renescure* et *Oxelaere*, arrondissement d'Hazebrouck; *Hem*, arrondissement de Lille; *Orchies*, arrondissement de Douai, et enfin *Assevent*, arrondissement d'Avesnes; que les demandes anciennes comme les nouvelles inscrites ou à inscrire sur ledit état N.° 12 ne seront accueillies qu'en cas d'insuffisance des revenus ordinaires des communes et lorsqu'elles auront déjà voté le maximum des trois centimes autorisés par la loi du 28 juin 1833, et que, dans ce cas, les secours seront toujours accordés de préférence aux communes les plus pauvres et ensuite à celles qui auront fait de plus grands sacrifices en faveur de l'instruction primaire, eu égard à leur position financière. Enfin le conseil général émet les vœux suivans : 1.° que M. le ministre de l'instruction publique et M. le préfet soient priés de procéder le plus tôt possible à la répartition de la somme de 18,237 francs restant à distribuer sur l'allocation faite au budget de 1837, pour acquisition, construction, réparation de maisons d'école et mobilier de salles, afin que les communes jouissent sans délai des bienfaits de la subvention que le département leur a accordée pour ces divers objets; 2.° que pour la distribution et l'emploi du fonds de 8,000 francs, spécialement affecté aux écoles de filles, les conseils municipaux, les comités locaux, M. le recteur et l'inspecteur des écoles soient consultés; 3.° que M. le préfet soit invité à faire connaître à toutes les communes du département qui manquent de maisons d'école qu'elles peuvent compter sur des subventions de l'État et du département pour les aider à s'en procurer lorsqu'elles consentiront à faire des sacrifices convenables, soit sur leurs revenus, soit en s'imposant extraordinairement pour cet objet.

ART DE GUÉRIR ET SALUBRITÉ.

28. *Jury médical* (226). Prie M. le préfet d'interposer sa sollicitude près du ministre pour mettre un terme aux abus signalés dans la perception de l'impôt du jury médical. — 29. *Jury médical. — Arriéré* (347). Le conseil alloue au budget de report une somme de 2,484 francs, pour un arriéré restant dû au jury de médecine pour frais de visite des pharmacies et drogueries en 1836. — 30. *Vaccine* (347). Le conseil vote une somme de 6,483 fr. 60 c.

pour complément du crédit alloué au budget de 1837 pour le service de la vaccine. — 31. *Vaccine. — Encouragement* (201). Vote 8,000 fr. pour le service de la vaccination en 1838 ; savoir : 6,500 francs à recouvrer sur les communes et 1,500 francs provenant du département. Rejette la demande du conseil d'arrondissement d'Avesnes en augmentation de la prime. — 32. *Élèves sages-femmes* (59). Le conseil arrête qu'il sera porté au budget de 1838 la somme de 5,591 francs pour entretien des élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la Maternité, à Paris. Il demande en outre que le vœu qu'il a formé dans sa session précédente, relativement à l'ordre de nomination des élèves, s'applique aussi à la distribution des bourses entières et des demi-bourses. — 33. *Frais de bureau des conseils de salubrité* (248). Sur la proposition du préfet, le conseil général alloue, au budget de 1838, la somme de 1,500 francs, pour les frais de bureau des conseils de salubrité, dont le conseil central fera connaître annuellement les travaux. — 34. *Art vétérinaire* (155). S'associe au vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes de n'autoriser à exercer l'art vétérinaire que les personnes qui, n'ayant suivi aucun cours, se présenteraient devant un jury organisé au chef-lieu du département. — 35. *Dépenses du traitement des vénériennes à la charge du département* (311). Le conseil vote la somme de 892 francs, au budget variable, pour la dépense du traitement, à la maison de santé de Lille, des vénériennes dont l'entretien tombera à la charge du département.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

36. *Situation des contributions directes* (151). Donne acte du rapport du directeur des contributions directes sur la situation des centimes imposés additionnellement aux contributions de 1835, 1836 et 1837. — 37. *Révision de la loi des patentes* (401). Le conseil général s'associe au vœu émis par le conseil d'arrondissement de Valenciennes pour demander la prompte révision de la loi sur les patentes, afin qu'elle puisse satisfaire aux besoins de l'époque et au vœu général du commerce. — 38. *Herbagers. — Droits de patente.* (115). Le conseil général appuie la réclamation formée par divers propriétaires et fermiers de l'arrondissement de Dunkerque, au sujet de la patente qu'on exige d'eux comme herbagers, attendu que la loi de l'an VII, en assujettissant à la patente les marchands de bœufs, vaches et moutons, n'y soumet pas les cultivateurs qui engraissent dans les propriétés qu'ils exploitent, soit comme leur appartenant, soit comme les louant à bail; ce serait imposer la propriété à peu près de la même manière qu'on l'imposerait en assujettissant au droit de patente les cultivateurs, propriétaires ou fermiers qui vendraient le foin de leur récolte. — 39. *Demande en rétablissement de l'impôt somptuaire*

(394). Le conseil général écarte, comme étant du ressort de la législature, la demande faite à cet égard par le conseil d'arrondissement de Cambrai, et renouvelle le vœu que la répartition des impôts soit établie de la manière la plus juste et la plus équitable possible. — 40. *Machines à vapeur.* — *Impôt* (228). Renouvelle son vœu de l'année dernière en faveur de l'exemption de l'impôt des machines à vapeur. — 41. *Machines à vapeur.* — *Impôt* (336). Le conseil émet de nouveau le vœu 1.° que les machines à vapeur cessent d'être comprises dans les évaluations servant de base à l'impôt foncier, cette aggravation des charges de l'industrie étant essentiellement contraire aux règles d'une juste répartition comme à celle d'une bonne économie politique; 2.° que les usines et fabriques soient indistinctement soumises aux mêmes conditions d'impôts directs, afin de faire cesser les incertitudes et les abus qu'amène la distinction arbitraire que le fisc cherche à établir entre deux mots dont l'application n'a jamais été nettement définie par la loi. — 42. *Contributions.* — *Dégrèvemens réclamés par les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck* (242 à 244). Le conseil arrête qu'il ne sera pas accordé cette année de dégrèvement de contributions aux arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck, qui se plaignent d'avoir été surtaxés. Cet arrêté est motivé sur ce que le directeur des contributions directes n'a pas encore remis son travail définitif. — 43. *Contributions de Cysoing* (202). Passe à l'ordre du jour sur la demande en dégrèvement de la commune, concernant la contribution mobilière. — 44. *Répartement des contributions de* 1838 (347). Le conseil général arrête ainsi qu'il suit le répartement des contributions directes de 1838 entre les arrondissemens :

ARRONDISSEMENS.	CONTRIBUTIONS DE 1838.		
	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.
Dunkerque	528900f	107355f	86339f
Hazebrouck	539002	86776	84706
Lille	1119726	346090	398854
Cambrai	554916	122419	116154
Avesnes	563780	100795	90049
Douai	364365	92507	82141
Valenciennes	437066	127358	108505
TOTAUX	4107755	983300	966748

45. *Cadastre. — Subvention au géomètre en chef* (362). Le conseil arrête qu'il sera porté au budget cadastral de 1838 une somme de 1,500 francs, accordée à M. Vachier, géomètre en chef du cadastre, à titre de subvention pour 1836, 1837 et 1838, en raison de l'obligation où il se trouve de conserver les plans des communes et d'avoir un bureau pour les communications à donner à l'administration et aux propriétaires. — 46. *Budget du cadastre pour 1838.* (312). Le conseil général arrête à la somme de 30,953 francs les dépenses à porter au budget cadastral de 1838, et vote pour y faire face une addition de soixante-cinq centièmes de centime au principal de la contribution foncière.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES, DOUANES, TABACS ET POSTES.

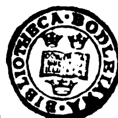
47. *Sucres coloniaux* (121). S'associe au vœu du conseil d'arrondissement et de la chambre de commerce de Dunkerque pour demander au Gouvernement de permettre aux colons d'exporter directement leurs sucres à l'étranger, sans être astreints à faire escale dans nos ports et sous la condition de rigueur que le marché des colonies sera exclusivement réservé à la métropole, et que l'exportation à l'étranger ne pourra avoir lieu que par pavillon national, entendant par là les bâtimens français en France. — 48. *Sucre indigène. — Impôt* (230). Émet le vœu qu'une commission composée de fabricans de sucre de betteraves soit admise à travailler avec l'administration elle-même, pour la rédaction des ordonnances à intervenir sur le règlement de l'exercice. — 49. *Distillateurs d'eau-de-vie de pommes de terre* (299). Le conseil général s'associe au vœu émis par le conseil d'arrondissement de Lille pour exprimer le regret de ce que la loi portant fixation des recettes du budget de 1838, en exigeant, pour les distilleries de pommes de terre, un rendement égal à celui exigé pour les distilleries de grains, n'ait pas fait une exception en faveur des distilleries agricoles de pommes de terre travaillées sous forme de matière pâteuse. — 50. *Tabacs. — Permis de culture* (249). Conformément à l'art. 2 de la loi du 12 février 1835, le conseil général désigne deux de ses membres pour faire partie des commissions d'arrondissement chargées de la délivrance des permis de cultiver le tabac. C'est M. Cleenewerck pour la commission de l'arrondissement d'Hazebrouck, et M. Louis Defontaine pour celle de l'arrondissement de Lille. — 51. *Culture du tabac* (109). Le conseil général appuie de tout son pouvoir le vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Lille : 1.° que dans le cas où l'on ne pourrait remplacer le monopole des tabacs par un mode d'impôt

aussi avantageux au trésor et plus favorable à la liberté de la culture, de la fabrication et de la vente des tabacs, il soit apporté des adoucissemens à la loi du 12 février 1835, par une élévation du prix des feuilles indigènes, une diminution dans l'emploi de celles exotiques, et un mode d'expertise qui mette le planteur à l'abri de toute erreur préjudiciable; 2.° qu'à cette fin, et conformément à ce qui se pratiquait avant la loi du 12 février 1835, les dix plus forts planteurs soient appelés à présenter une liste de candidats, parmi lesquels M. le préfet choisira leurs deux experts; 3.° que les planteurs aient la faculté d'exporter et partant de livrer au commerce, à charge d'exportation, les tabacs non marchands, quand les prix proposés par la régie ne leur conviendraient pas, ou tout au moins les feuilles de rebut qu'elle condamne à l'incinération. 4.° Le conseil repousse de tous ses vœux l'adoption de tout système qui, sans dégager des liens du monopole la fabrication ou le débit du tabac, en interdirait purement et simplement la culture. — 52. *Réduction du droit à l'entrée en France sur les houilles étrangères par la frontière de terre.* (288 *à* 290). Il réitère instamment le vœu que le droit à l'entrée en France des houilles étrangères, par la frontière de terre, depuis Gussignies jusqu'à la Meuse, soit réduit de 33 à 11 centimes par hectolitre. — 53. *Graines oléagineuses. — Droits d'importation.* (404). Le conseil général émet le vœu que les graines oléagineuses (autres que celles de lin) soient imposées à 3 francs les 100 kilogrammes, à l'importation par terre comme par mer. — 54. *Réduction des droits de douane sur les bêtes maigres, etc.* (398). — Le conseil général prie M. le préfet de transmettre à M. le ministre des finances la demande du conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que le droit de 50 francs perçu par tête de bœuf maigre à l'entrée en France soit réduit à 25 francs. — 55. *Service de la poste entre Dunkerque et Saint-Omer.* (37). Le conseil sollicite de nouveau l'établissement d'un service direct entre Dunkerque et St.-Omer. — 56. *Demande d'un bureau de poste aux lettres et d'un bureau de douane à Berlaimont.* (370). Le conseil général, vu l'utilité de la demande de la commune de Berlaimont, émet le vœu de voir établir en cette commune un bureau de poste aux lettres et un bureau de douane. Il invite M. le préfet à prendre les mesures nécessaires à cet effet. — 57. *Amélioration du service des postes aux lettres dans l'arrondissement de Cambrai.* (394). Le conseil général prie M. le préfet de transmettre à M. le directeur-général des postes une réclamation du conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à obtenir diverses améliorations dans le service de la poste aux lettres en faveur des communes de Banteux, Bantouzel, Honnecourt, Catillon et le hameau de Vaucelles.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE.

58. *Archives départementales.* (152). Vote 7,500 francs pour le service des archives départementales en 1838, et en règle l'emploi. — 59. *Pension de retraite de M. Grodée.* (56). Le conseil général arrête qu'il sera alloué à M. Grodée, ancien chef de division à la préfecture, une pension de retraite de 1,625 francs, imputable sur les fonds de la caisse des retraites des employés de la préfecture, à compter du jour où il cessera de jouir de son traitement d'activité. 60. *Secours à la veuve du sieur Delhaye, employé de la préfecture.* (312). Il alloue au même budget la somme de 150 francs, à titre de secours, à la veuve du sieur Delhaye, employé de la préfecture, décédé le 28 février 1837. — 61. *Loyers des sous-préfectures.* Il accorde aux villes de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai, Valenciennes, au chapitre 2 des dépenses facultatives, une indemnité pour logement des sous-préfets, montant à 4,800 francs. — 62. *Loyer de la sous-préfecture de Valenciennes* (305). Il rejette la demande du conseil d'arrondissement, tendant à faire porter à 2,400 francs, prix du loyer de la sous-préfecture de Valenciennes, l'indemnité de 1,200 francs accordée par le département pour cet objet, attendu que cette dépense doit être à la charge de la ville de Valenciennes. — 63. *Acquisition d'un hôtel pour cette sous-préfecture.* (306). Il déclare n'y avoir lieu, quant à présent, à statuer sur la demande d'acquisition d'un hôtel de sous-préfecture, faite par le conseil du même arrondissement, attendu qu'on n'indique ni terrain, ni bâtiment, ni prix d'acquisition.—64. *Archives de la sous-préfecture de Valenciennes.* (397). Le conseil général ajourne, en raison de la situation financière du département, l'allocation de 1,500 francs demandée par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour le classement des archives de la sous-préfecture. — 65. *Frais de bureau de la sous-préfecture d'Avesnes.* (106). Le conseil ajourne toute décision sur le vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, relativement aux frais de bureau de la sous-préfecture.—66. *Employés des sous-préfectures.* (154). Ajourne son vote sur la demande des employés des sous-préfectures, tendant à jouir des fonds de la caisse de retraite créée en faveur des employés de la préfecture. — 67. *Bibliothèques administratives.* (203). Ne voit pas la nécessité de grever les départemens d'une nouvelle charge pour l'établissement de bibliothèques d'ouvrages de droit administratif. — 68. *Acquisition d'une bonne carte du département.* (307). Il décide que l'état actuel des finances du département ne permet pas d'accorder le crédit demandé d'une somme de 1,500 francs, pour l'acquisition de cent exemplaires, d'une très-bonne

carte du département qui a été faite par le département de la guerre. — 69. *Cartes d'arrondissement. — Encouragemens votés pour leur confection.* (292). Le conseil général promet un encouragement de 1,600 francs à MM. Marquette et Bruyelle, pour les couvrir en partie des frais de publication de leurs cartes des arrondissemens de Lille et de Cambrai. Il promet un semblable encouragement aux géomètres qui se décideront à publier les cartes des autres arrondissemens, à condition qu'elles seront dressées sur l'échelle d'un cinquante-millième, qu'elles seront bien lithographiées et que ces géomètres s'aideront des meilleures cartes du département publiées jusqu'à ce jour. — 70. *Envoi gratis aux juges de paix de la Collection des Actes de la préfecture.* (392). Le conseil émet le vœu que la Collection des Actes de la préfecture soit envoyée gratuitement aux juges de paix. — 71. *Comptabilité des communes.* (62). Le conseil général, appréciant l'exposé du conseil d'arrondissement d'Avesnes sur le mode de comptabilité actuel des communes et des établissemens publics, émet le vœu qu'il y soit apporté tels changemens qui seront jugés nécessaires pour en rendre le contrôle le plus facile possible. — 72. *Biens des hospices.* (333). Le conseil émet le vœu que le gouvernement continue, comme par le passé, à approuver, lorsqu'elles lui paraîtront avantageuses, les propositions d'échange de biens et les concessions par baux emphytéotiques à lui adressées par les administrations des hospices, attendu que la résolution de sa part de leur refuser cette approbation afin de les amener à une aliénation de leurs propriétés, ferme à ces établissemens une source abondante de prospérité que le système d'aliénation serait loin de leur procurer, tout en compromettant leur sécurité pour l'avenir. — 73. *Revenus des établissemens de bienfaisance.* (392). Le conseil ajourne à sa session prochaine l'examen d'un vœu tendant à ce que les établissemens de bienfaisance soient autorisés à employer la totalité de leurs revenus sous la surveillance de l'autorité supérieure et en laissant en arrière trois, deux ou une année de revenu, suivant leur importance. — 74. *Cession d'un terrain à la ville d'Avesnes.* (63). Le conseil donne acte à M. le préfet de la communication des mesures qu'il a prises pour réaliser la cession gratuite d'un terrain départemental, autorisée, au profit de la ville d'Avesnes, par ordonnance royale du 27 avril 1835. — 75. *Établissement d'un télégraphe à Valenciennes.* (117). Le conseil général appuie auprès du gouvernement le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que la ligne télégraphique de Paris à Lille soit prolongée jusqu'à Valenciennes. — 76. *Secours à la ville de Bailleul.* (201). Vote 5,000 francs au budget de 1838 pour la troisième annuité du secours de 25,000 francs accordé à la ville de Bailleul pour les travaux de conduite des eaux



du Mont-Noir. — 77. *Commune de Saint-Aybert.* (118). Le conseil général donne acte à M. le préfet de la communication des mesures prises pour l'exécution de l'ordonnance royale du 2 mars 1837, qui érige en commune le hameau de Saint-Aybert, distrait de la commune de Crespin. — 78. *Demande de réunion d'une partie de la commune de Felleries à celles de Clerfayts et de Solre-le-Château.* (68). — Le conseil général déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer quant à présent, à défaut d'instruction suffisante, sur les nouvelles réclamations élevées contre la commune de Felleries par celles de Clerfayts, Solre-le-Château, Liessies et Willies. — 79. *Réunion de territoire à la ville de Lannoy.* (157). La loi du 18 juillet 1837 ayant tracé la marche à suivre pour la division des communes, le conseil général n'a pas à intervenir; il prie cependant M. le préfet de faire faire les enquêtes et de prendre les avis qui doivent précéder celui du conseil. — 80. *Commissaire de police à Anzin.* (224). Vote l'établissement d'un commissaire de police à Anzin. — 81. *Linselles-Fontaine. — Élections. Formation en deux sections.* (225). Autorise la commune à se former en deux sections toutes les fois qu'une assemblée d'électeurs aura lieu conformément à l'art. 45 de la loi du 21 mars 1831. — 82. *Réclamation de la ville de Libourne.* (401). Le conseil général ne croit pas devoir accueillir la demande de la ville de Libourne tendant à obtenir son intervention auprès du gouvernement pour l'aider à combattre les projets de la ville de Bordeaux, pour la construction d'un pont sur la Dordogne, près Cubzac.

COMPTABILITÉ DÉPARTEMENTALE.

83. *Centimes facultatifs* (347). Le conseil vote la perception en 1838 de cinq centimes additionnels aux contributions foncière et mobilière pour les dépenses facultatives d'utilité départementale. — 84. *Dépenses départementales. — Vote de deux centimes additionnels.* (337). Le conseil général arrête que, pour faire face aux dépenses de 1838, et balancer la recette avec la dépense, il sera pris une somme équivalente à la différence sur le produit des cinq centimes votés dans la session de 1836 pour les chemins vicinaux; que, pour restituer au fonds spécial des chemins vicinaux la somme empruntée pour cette opération et subvenir aux autres dépenses du département, il sera imposé sur les quatre contributions directes du département deux centimes extraordinaires et additionnels en 1839, auquel effet toute diligence sera faite pour obtenir l'autorisation législative. — 85. *Vote de cinq centimes additionnels pour les chemins vicinaux.* (338). Le conseil général arrête qu'il sera perçu en 1838, pour les chemins vicinaux, en vertu de la loi du 21 mai 1836, cinq centimes additionnels aux quatre contributions

directes. Il rattache à ce vote l'expression de son ardent désir qu'une marche équitable soit suivie entre les arrondissemens dans la réalisation des divers projets des chemins classés, et il a dressé un tableau indiquant un ordre de priorité qu'il recommande à toute la sollicitude et à la justice de M. le préfet. — 86. *Vente des matériaux du bâtiment du pont à bascule d'Orchies.* (51). Le conseil approuve la concession faite à la commune d'Orchies, moyennant le prix de 805 francs 40 centimes, des matériaux de l'ancien bâtiment du pont à bascule de cette ville, et arrête que ladite somme sera portée en recette extraordinaire au budget des dépenses variables du département pour 1838. — 87. *Monument à Napoléon.* (251). Il arrête qu'il concourt pour 500 francs pour le monument à ériger en Corse à Napoléon Bonaparte. — 88. *Monument à élever à l'empereur Napoléon.* (251). Il décide que l'allocation de 500 francs pour le monument de l'empereur Napoléon sera ultérieurement portée au budget quand les travaux seront en cours d'exécution. — 89. *Dépenses imprévues.* (60). Le conseil arrête qu'il sera porté au budget de 1838, chapitre XI des dépenses variables ordinaires, la somme de 6,800 francs pour dépenses imprévues. — 90. *Réclamation du sieur Wagon, ex-directeur de la maison de santé de Lille.* (60). Le conseil, considérant que le trésor public a refusé de rembourser à M. Wagon les retenues qui ont été opérées sur son traitement pendant le temps de son activité, ne pense pas que le département puisse être tenu d'y subvenir, et rejette la demande formée à cet effet par M. Wagon. — 91. *Réclamation du sieur Rohart.* (43). Le conseil rejette la demande par laquelle le sieur Rohart, ancien employé de la sous-préfecture de Douai, sollicite un secours de 3,000 francs.

ÉTABLISSEMENS ET MONUMENS DÉPARTEMENTAUX.

93. *Inventaire du mobilier de l'évêché.* (396). Le conseil nomme, pour l'inventaire du mobilier de l'évêché, MM. Béry et François-Deloffre. — 94. *Dépenses nécessaires à l'hôtel de la préfecture.* Il vote un crédit spécial de 4,360 francs au budget variable pour approfondissement du puits de l'hôtel de la préfecture et pour peinture de la galerie et des salons adjacens. — 95. *Mobilier de la préfecture. Estimation.* (55). Le conseil général arrête qu'il sera procédé à une nouvelle estimation de tous les objets composant le mobilier de la préfecture, et nomme MM. Delesalle-Desmedt et L. Defontaine pour assister à cette opération. — 96. *Hôtels de la préfecture et de la gendarmerie départementale. — Trottoirs.* (39). Le conseil vote une somme de 515 francs 35 centimes pour solder les frais de construction de ces trottoirs. — 97. *Palais-de-Justice*

de Douai. (194). Le conseil reconnaît la nécessité d'exécuter aux toitures des bâtimens du Palais-de-Justice de Douai, occupés par la cour royale, les travaux compris dans un devis, montant à 11,257 francs 55 centimes, et invite M. le préfet à en demander l'imputation sur le produit des centimes centralisés au ministère de l'intérieur pour dépenses communes à plusieurs départemens. — 98. *Bâtimens de la cour royale et du tribunal de 1.re instance de Douai. — Réparation.* (195). Le conseil alloue, au budget des dépenses variables de 1838, deux crédits de 228 francs 46 centimes et 667 francs 92 centimes pour travaux d'entretien des bâtimens de la cour royale et du tribunal de 1.re instance de Douai. — 99. *Mobilier de la cour royale et du tribunal de Douai.* (218). Vote 1,299 francs 52 centimes pour l'amélioration du mobilier de la cour royale et 770 francs 97 centimes pour le mobilier du tribunal de 1.re instance à Douai. — 100. *Maison de justice, caserne de gendarmerie et sous-préfecture de Douai. — Travaux.* (192). Le conseil ajourne tous les travaux compris dans quatre devis qui lui ont été soumis, concernant les bâtimens indiqués ci-dessus. — 101. *Palais-de-Justice de Lille.* (61). Le conseil arrête qu'il sera porté au budget de 1838 la somme de 161,863 francs pour les travaux du Palais-de-Justice et de la maison d'arrêt de la ville de Lille. — 102. *Fronton du Palais-de-Justice de Lille.* (102). Le conseil général arrête qu'il sera porté au budget des dépenses facultatives de 1838 une somme de 6,000 francs, second tiers de celle de 18,000 francs, applicable au fronton de la façade principale du Palais-de-Justice de Lille. — 103. *Trottoirs du Palais-de-Justice et de la caserne de gendarmerie de Lille. — Construction d'une grille.* (188). Le conseil approuve la dépense totale de 16,401 francs 93 centimes à laquelle doivent donner lieu la construction d'une grille le long de la façade du Palais-de-Justice de Lille, et celle des trottoirs à établir autour de ce bâtiment et de la caserne de gendarmerie. Il vote au budget de 1838 un crédit de 8,201 francs à titre d'à-compte sur ces travaux. — 104. *Restauration de l'établissement thermal de St.-Amand.* (314). Le conseil arrête la nomination d'une commission de surveillance pour la restauration de l'établissement thermal de St.-Amand. Cette commission interviendra : 1.o pour faire ramener les plans et devis à une dépense de 95,000 francs ; 2.o lorsqu'il sera procédé à la concession des travaux et de l'établissement thermal pour 27 ans, avec la mise aux enchères d'un loyer annuel dont le *minimum* est fixé à deux mille francs. Il décide que l'allocation de 50,000 francs pour l'exécution de la totalité des travaux repris aux premiers plans et devis, jointe à celle de 25,000 francs, que l'état voudra bien maintenir, s'appliquera à la restauration ci-dessus restreinte, pour former une prime de 75,000 francs pour le concessionnaire. Il

réserve toutefois au préfet la faculté de traiter de gré à gré sur soumission, et, en cas de concurrence, par voie d'adjudication, si un ou plusieurs amateurs se présentaient avant l'accomplissement des dispositions ci-dessus pour traiter de l'ensemble de l'établissement aux conditions précédentes. — 105. *Bâtimens de la maison de santé et des archives départementales.* (319). Le conseil général adopte les résolutions suivantes : 1.° L'administration municipale de la ville de Lille conservera provisoirement pour toute l'année 1838 et à titre de location les bâtimens de la propriété départementale à usage de maison de santé. Elle reprendra le mobilier en état de service au 1.er janvier 1838. Une expertise contradictoire déterminera la valeur de ce mobilier, ainsi que celle du loyer de l'immeuble. La ville de Lille aura à tenir compte de l'un et de l'autre au département. 2.° M. le préfet est invité à vouloir bien, d'ici à la prochaine session, faire procéder à des expertises contradictoires, l'une avec l'administration des hospices, à effet de constater la valeur du bâtiment du Lombard (occupé par les archives départementales), l'autre, avec la ville de Lille pour fixer l'estimation de la maison de santé, de manière à ce qu'en 1838 le conseil général soit en mesure de prendre un parti définitif sur cette importante affaire. — 106. *Tour de St.-Amand. — Réparation* (166). Le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu d'accorder le secours demandé pour les travaux de la tour de St.-Amand, et renvoie les pièces à M. le préfet pour être pris telle mesure qu'il appartiendra. — 107. *Vente d'une maison située à Avesnes et appartenant au département* (131). Emet le vœu que la maison appartenant au département et servant maintenant de bureau de vérification des poids et mesures soit vendue. Refuse toute allocation pour son entretien. — 108. *Réparations au logement du gardien de la pyramide de Denain* (71). Le conseil alloue 110 francs pour les réparations à faire à ce logement.

COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICULTURE ET POLICE RURALE.

109. *Marchands colporteurs.* (400). Le conseil général invite le gouvernement à prendre en considération les plaintes fondées du commerce sédentaire pour qu'il soit promptement protégé contre l'envahissement successif des affaires par le commerce ambulant. — 110. *Recueil industriel. — Abonnement.* (59). Le conseil vote le rejet pour 1838 de la dépense relative à l'abonnement du département au Recueil industriel. — 111. *Encouragemens à l'agriculture.* (241). Le conseil général émet le vœu que, pour l'emploi de la portion revenant au département dans le subside de 500,000 fr., on se règle dans chaque arrondissement d'après le vœu exprimé par ses organes électifs. Il renouvelle le vœu de l'établissement

d'une chambre d'agriculture par département, à l'instar des chambres de commerce. Il s'associe aux sept votes particuliers de l'arrondissement de Lille. — 112. *Vices rédhibitoires* (227). Propose des modifications dans le projet de loi envoyé par le ministre du commerce. — 113. *Service des gardes-champêtres. — Création de commissaires ruraux.* (204). Engage le préfet à appeler l'attention du gouvernement sur le projet de créer des commissaires ruraux de police et d'embrigadement de gardes-champêtres. — 114 *Station d'étalons à Valenciennes.* (114). Sur une demande de secours formée par la ville de Valenciennes pour le loyer d'un local affecté à la station des étalons royaux, le conseil général arrête que les sommes nécessaires pour solder le loyer de bâtimens propres à recevoir en station les étalons envoyés par le gouvernement étant à la disposition des dépôts de remonte, il n'y a lieu de délibérer sur l'objet de la demande de secours formée par le conseil d'arrondissement de Valenciennes. — 115. *Abus de la chasse.* (291). Le conseil général émet le vœu que le gouvernement prenne des mesures contre l'abus des lévriers et celui du braconnage, notamment de celui qui se fait à l'affût, avec filets et piéges, et surtout de nuit.

FOIRES ET MARCHÉS.

116. *Foire de Dunkerque.* (118). Le conseil est d'avis qu'il est juste de réparer l'omission faite de la ville de Dunkerque sur le tableau des foires du département reconnues par le décret du 21 septembre 1812, et appuie la réclamation formée à ce sujet par le conseil municipal de Dunkerque. — 117. *Foire de Douai. — Prolongation.* (162). Le conseil émet le vœu que la ville de Douai soit autorisée à prolonger la durée de sa foire, commençant au 1.er octobre de chaque année, jusqu'au 15 du même mois inclusivement. — 118. *Foire de Valenciennes.* (398). Le conseil général renvoie à M. le préfet, pour complément d'instruction, une demande du conseil municipal de Valenciennes tendant à ce que l'ouverture de la foire de cette ville soit reportée au 15 septembre. — 119. *Foire de Landrecies.* (43). Le conseil ne s'oppose point à ce que cette foire soit remise au troisième mardi de chaque mois, sous la condition qu'elle serait retardée d'un jour si elle arrivait en même temps que celle de Maubeuge. — 120. *Foire de Cousolre.* (115). Le conseil général émet le vœu que la foire de Cousolre ait lieu le 16 de chaque mois au lieu du 21. — 121. *Foire aux bestiaux à Solre-le-Château.* (164) Le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir la demande de la commune de Solre-le-Château pour l'établissement d'une foire aux bestiaux qui se tiendrait le pre-

mier mardi de chaque mois. — 122. *Foire aux bestiaux à Wignehies* (163). Le conseil émet le vœu de voir accueillir la demande de la commune de Wignehies pour l'établissement d'une foire aux bestiaux qui se tiendrait le dernier mardi de chaque mois. — 123. *Établissement d'une foire mensuelle à Clary* (11). Il exprime le vœu qu'une foire soit établie à Clary et qu'elle soit fixée au 6 de chaque mois.

TRIBUNAUX.

124. *Demande d'une cour d'assises à Dunkerque* (331). Sur une délibération du conseil d'arrondissement de Dunkerque tendant à faire établir une cour d'assises dans ladite ville, le conseil général, tout en reconnaissant l'existence des inconvéniens dont on se plaint, déclare qu'il n'y a pas lieu d'intervenir dans la réclamation de ce conseil. — 125. *Demande d'un quatrième juge au tribunal d'Avesnes* (70). Le conseil général invite M. le préfet à user de tous ses moyens pour faire obtenir un quatrième juge au tribunal d'Avesnes. — 126. *Tribunal de commerce de Dunkerque* (140). Vote 920 francs pour la réparation des bâtimens.

PRISONS.

127. *Système pénitentiaire* (363). Le conseil général répond à diverses questions posées par M. le ministre de l'intérieur relativement aux réformes dont serait susceptible le système pénitentiaire actuel. Il exprime en outre les vœux suivans : 1.° que les individus de sexe différent ne subissent jamais leur peine dans la même maison, et qu'un établissement spécial soit fondé pour les enfans que les tribunaux acquittent parce qu'ils ont agi sans discernement, mais qu'ils envoient dans une maison de correction ; 2.° qu'il soit établi des maisons de refuge où seraient reçus les individus qui, après avoir subi leur peine, voudraient se livrer au travail et rentrer dans la bonne voie ; 3.° qu'il soit employé au service des prisons des individus appartenant à des associations pieuses, telles que celle de Saint-Joseph. — 128. *Prisons. — Frères de Saint-Joseph* (340). Le conseil ajourne la question de savoir s'il y a lieu de subventionner les frères de Saint-Joseph pour le service des prisons. — 129. *Dépenses des prisons* (250). Il alloue pour le service des prisons, au chapitre 2 du budget des dépenses variables, une somme de 133,046 fr. 25 cent., savoir :

Art. 1.er	Administration	18,920f	»
Art. 2.	Entretien et nourriture des détenus	89,893	»
Art. 3.	Bâtimens	9,687	25
Art. 4.	Objets divers	14,546	»

130. *Maison d'arrêt de Dunkerque. — Etablissement de cellules* (46). Le conseil général ajourne l'exécution du projet d'établissement de cellules dans la maison d'arrêt de Dunkerque. — 131. *Maison d'arrêt de Dunkerque. — Entretien* (170). Le conseil alloue au budget de 1838 une somme de 408 francs 14 centimes pour divers travaux d'entretien à exécuter à la maison d'arrêt de Dunkerque, et ajourne l'achat d'une cloche et d'une horloge. — 132. *Prison de Dunkerque* (35). Le conseil se voit avec regret dans la nécessité de refuser l'allocation demandée par la commission gratuite de la prison de Dunkerque, allocation qui devait servir au développement des améliorations morales dont on s'efforce de faire jouir les détenus. — 133. *Prison d'Hazebrouck. — Système cellulaire* (177). Le conseil propose l'ajournement de l'établissement du système cellulaire dans la maison d'arrêt d'Hazebrouck. — 134. *Maison d'arrêt d'Avesnes* (133). Alloue 950 francs pour les travaux de réparation. — 135. *Maison d'arrêt d'Avesnes. — Construction d'un bâtiment* (179). Le conseil passe à l'ordre du jour sur le projet de construction, à la maison d'arrêt d'Avesnes, d'un bâtiment propre à la fabrication des soupes et à l'emmagasinage des provisions de l'entrepreneur. — 136. *Système cellulaire. — Prison d'Avesnes* (178). Le conseil général ajourne l'examen de la question relative à l'application du système cellulaire à la prison d'Avesnes. — 137. *Maison d'arrêt de Valenciennes. — Projet d'acquisition* (396). Le conseil général ajourne, jusqu'à la production des pièces nécessaires, l'examen de la demande formée par le conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que le département fasse l'acquisition de la maison d'arrêt. — 138. *Dépôt de sûreté de Steenvoorde* (44). Le conseil accorde un secours de 1,500 francs pour la reconstruction de ce dépôt de sûreté et déclare qu'il entend ne prendre part en aucune manière à son entretien. — 139. *Augmentation du traitement du guichetier de la maison d'arrêt de Valenciennes* (304). Le conseil vote l'augmentation du traitement du guichetier de la maison d'arrêt de Valenciennes, de 300 à 400 francs, attendu le grand nombre de détenus que reçoit cette prison. — 140. *Secours pour la veuve du sieur Bidart, concierge de la maison d'arrêt de Lille* (140). Il porte au même budget une somme de 100 francs, à titre de secours, une fois pour toutes, à la veuve du sieur Bidart, décédé concierge de la maison d'arrêt de Lille. — 141. *Maison d'arrêt de Cambrai* (245). Il ajourne à la prochaine session le vote des fonds demandés par le préfet pour les travaux de restauration de la maison d'arrêt de Cambrai. . . . .

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

142. *Caserne de la gendarmerie* (246). Le conseil général vote

l'allocation de la somme de 13,804 francs 33 centimes demandée pour les frais de casernement de la gendarmerie pendant 1838, y compris 1.° le loyer présumé d'une caserne à Bonavis, où le ministère de la guerre a ordonné la translation de la brigade à cheval de Steenvoorde; 2.° une indemnité au propriétaire de la caserne de Steenvoorde pour le déplacement de la brigade de cette résidence. Il écarte la demande d'un vote d'augmentation de gendarmerie dans l'arrondissement de Valenciennes, renouvelée à l'occasion des troubles qui ont éclaté dans les houillières exploitées de cet arrondissement, attendu que dans ces circonstances la loi a pourvu à l'insuffisance de la gendarmerie. — 143. *Caserne de gendarmerie de Lille. — Réparations* (190). Le conseil vote au budget des dépenses variables de 1838 un crédit de 1,886 francs 28 centimes pour travaux à exécuter à la caserne de gendarmerie de Lille. Il ajourne le changement de distribution intérieure demandé dans le logement du commandant. — 144. *Gendarmerie — Eclairage de la caserne de Lille* (342). Sur une demande tendant à ce qu'il soit pourvu aux frais du département au service de l'éclairage intérieur de la caserne de gendarmerie de Lille, le conseil général, considérant que cette dépense admise donnerait lieu à des demandes nombreuses de la part des autres brigades de gendarmerie, n'a pas cru devoir l'accueillir. — 145. *Caserne de gendarmerie de Gravelines* (173). — Le conseil vote au budget de 1838 un crédit de 793 francs 87 centimes pour divers travaux à faire dans cette caserne. — 146. *Casernes de gendarmerie de Bailleul et d'Hazebrouck, et prison d'Hazebrouck* (174). Le conseil vote un crédit total de 1,692 francs 33 centimes pour divers travaux de réparation à exécuter dans ces bâtimens. — 147. *Caserne de gendarmerie du Quesnoy* (180). Le conseil vote au budget de 1838 un crédit de 450 francs pour les réparations les plus urgentes à faire à cette caserne. — 148. *Réparations à la caserne de gendarmerie de Bouchain* (71). Le conseil alloue au budget de 1838 une somme de 300 francs pour les réparations à faire à la caserne de gendarmerie de Bouchain. — 149. *Brigade de gendarmerie de Watten* (33). Le conseil réclame avec instance le rétablissement de cette brigade. — 150. *Etablissement d'une brigade de gendarmerie à Berlaimont* (113). Le conseil renouvelle le vœu que M. le préfet fasse près de l'autorité compétente les démarches nécessaires pour qu'une brigade de gendarmerie à pied soit établie à Berlaimont. — 151. *Demande d'établissement d'une brigade de gendarmerie à Denain* (71). Le conseil émet le vœu qu'il soit créé une brigade de gendarmerie à Denain, et prie M. le préfet d'appuyer cette demande auprès de M. le ministre de l'intérieur.

ROUTES ET PONTS; CHEMINS DE FER.

152. *Fonds commun des routes royales, des canaux et des ports. Part du département.* (335). Le conseil général émet le vœu que M. le préfet intervienne activement auprès du gouvernement à l'effet d'obtenir une plus équitable répartition dans les fonds destinés au service des routes royales, canaux et ports. Il le prie aussi de faire valoir auprès de MM. les ministres qu'on ne peut assimiler nos routes à celles de l'intérieur, placées presque toujours sur un sol élevé, sec ou aride; qu'à la qualité du sol naturellement défavorable parmi nous à la conservation des routes, tant à cause du niveau peu élevé que par sa constitution, qui amène une constante humidité, il faut ajouter, comme élément de destruction, une fréquentation plus multipliée qu'en aucun autre lieu, et cela sous un ciel fréquemment chargé de brume ou de pluie, avec des hivers plus longs et plus rigoureux qu'ailleurs; qu'ainsi, loin d'être rangé dans la classe des départemens proportionnellement les moins rétribués, le département du Nord, à tous les titres, doit être rangé parmi les départemens les plus favorisés. — 153. *Voitures à jantes étroites* (137). Émet le vœu qu'une interprétation précise soit donnée de la loi du 9 ventose an 12 et de l'article 8 du décret du 27 juin 1810, et que si ces loi et décret doivent être entendus comme le fait M. le préfet de la Seine, on les modifie dans ce sens que les voitures à jantes étroites servant à la culture et au transport des récoltes tant aux champs qu'au manoir et aux marchés, puissent circuler sur les routes royales et départementales, quoique attelées de plus d'un cheval. — 154. *Elargissement des routes royales N.° 29 et 48.* (70). Le conseil émet le vœu que les chaussées pavées des routes royales N.° 29 et 48 soient élargies, au moins dans quelques parties. — 155. *Route royale N.° 44, entre Cambrai et Saint-Quentin.* (185). Le conseil prie M. le préfet de faire auprès de M. le directeur général des ponts et chaussées de nouvelles démarches pour obtenir enfin que la chaussée de la route royale N.° 44, entre Cambrai et Saint-Quentin, soit établie en pavés d'échantillon, la dépense ne s'élevant qu'à 25,000 francs. — 156. *Elargissement du pont de la porte de Paris, à Valenciennes* (73). Le conseil répète l'expression de son vœu pour la prompte exécution des travaux d'élargissement de ce pont, que la sûreté des voyageurs rend de la plus urgente nécessité. — 157. *Routes départementales. — Entretien* (220). Vote les crédits applicables à l'entretien des routes départementales en 1838. — 158. *Route départementale de Lille à Valenciennes* (180). Le conseil renouvelle son vœu pour que la route départementale de Lille à Valenciennes soit classée au rang des routes royales aus-

sitôt que les ressources du gouvernement le permettront. — 159. *Achèvement de la route départementale N.° 5* (132). Vote 10,000 francs au budget de 1838 à titre de nouvel à-compte. — 160. *Route départementale N.° 6.* — *Achèvement* (133). Vote 10,000 francs au budget de 1838, à titre d'à-compte, pour l'achèvement de cette route. — 161. *Route départementale N.° 8, de Saint-Amand à Avesnes* (181). Le conseil renvoie à M. le préfet, pour complément d'instruction, les pièces relatives au projet de prolongement de cette route jusqu'à la route royale N.° 29, vers Quaroube, en passant par Vicq. — 162. *Route départementale N.° 8, de Condé à Saint-Amand* (211). Vote 21,000 francs pour le quatrième dixième dans la dépense de construction. — 163. *Route départementale N.° 9* (199). Le conseil général alloue au budget des centimes facultatifs de 1838, 1.° un crédit de 89,161 francs pour l'amortissement de la dette relative à la construction de la première partie de la route départementale N.° 9; 2.° un crédit de 37,572 francs à valoir sur les travaux de la seconde partie. — 164. *Route départementale N.° 9* (178). Le conseil général émet le vœu que l'arrêté de M. le préfet du 13 octobre 1834, relatif à cette route, soit rapporté, et qu'elle soit remise sous l'empire des réglemens communs des routes départementales. — 165. *Route départementale N.° 10, de Valenciennes au Catteau* (210). Vote 49,460 francs au budget de 1838 pour le paiement de la cinquième annuité dans les frais de construction. — 166. *Route départementale N.° 11, de Cambrai à Guise* (219). Vote 50,960 francs pour le paiement de la cinquième annuité et des intérêts dans les frais de construction. — 167. *Route départementale N.° 12, prolongement jusqu'à Bouchain* (208). Prend en considération le projet de prolongement de la route départementale N.° 12, depuis Berlaimont jusqu'à Bouchain par Le Quesnoy, sans néanmoins se prononcer ni prendre d'engagement sur la question de savoir si cette route sera ultérieurement classée comme chemin de grande communication ou comme route départementale. Prie le préfet de faire faire les études et de provoquer les offres des arrondissemens et des communes, etc. — 168. *Routes départementales N.° 12 et 13* (198). Le conseil alloue au budget facultatif de 1838, 1.° un crédit de 20,607 francs pour les dépenses de la route départementale N.° 12; 2.° un crédit de 39,328 francs 72 centimes pour celles de la route N.° 13. — 169. *Route départementale de Lille à Roubaix N.° 14.* — *Redressement* (196). Le conseil accorde à la ville de Roubaix une somme de 6,666 francs 66 centimes, payable en 1838 et 1839, comme subvention dans la dépense des deux redressemens de la route départementale N.° 14, conformément aux plans dressés par l'ingénieur des ponts et chaussées. — 170. *Route départementale* N.° 14. — *Son prolongement* (145).

Émet le vœu que la route départementale N.° 14, de Lille à Tourcoing par Roubaix, soit prolongée depuis Tourcoing jusqu'au Risquons-Tout, limite de la France et de la Belgique. — 171. *Route de Lille à Roubaix* (230). Vote 8,300 francs pour le paiement du cinquième dixième de la somme de 83,000 francs, qu'il s'est engagé à payer dans la dépense d'élargissement de la route de Lille à Roubaix. — 172. *Route de Lille à Roubaix et Tourcoing* (330). Le conseil général émet le vœu que la route de Lille à la frontière, vers Courtrai, par Roubaix, Tourcoing et Risquons-Tout, soit élevée au rang de route royale et devienne le prolongement de la route royale N.° 25, du Hâvre à Lille. Elle pourrait s'intituler *route du Hâvre à Lille et Courtrai*. Le conseil prie M. le préfet de vouloir bien, en transmettant ce vœu, lui prêter l'appui d'une recommandation toute particulière. — 173. *Route départementale de Dunkerque à Furnes N.°* 15 (197). Le conseil vote au budget de 1838 une somme de 32,820 francs pour le paiement des premier et deuxième à-compte à la charge de l'arrondissement de Dunkerque, de la dépense de construction de la route départementale N.° 15 de Dunkerque à Furnes. — 174. *Route de Dunkerque à Furnes* (49). Le conseil demande que la route de Dunkerque à Furnes soit classée au rang des routes royales. — 175. *Agrandissement demandé du pont de Maubeuge* (281 et 282). La ville de Maubeuge sollicite une subvention du département pour un tiers de la dépense à faire pour agrandir un pont dans cette ville. Le conseil général déclare que tous les travaux à faire sont à la charge de l'administration des ponts et chaussées, parce que ce pont est une dépendance de route royale. — 176. *Pont d'Estaires. — Restauration* (337). Émet le vœu que les plans et devis pour la restauration du pont d'Estaires sur la route départementale N.° 9, soient soumis immédiatement à l'approbation de M. le directeur général des ponts et chaussées, afin qu'il soit pris dans la session de 1838 un parti définitif sur la restauration de ce pont. — 177. *Pont du Cerf sur la Colme* (34). Ajourne toute décision à prendre sur la reconstruction de ce pont, et demande que l'on fasse constater son état de vétusté. — 178. *Pont de Bachant sur la Sambre* (135). Prie le préfet d'employer tous les moyens dont le cahier des charges de la concession de la Sambre arme l'administration pour contraindre le concessionnaire à construire le pont de Bachant en remplacement du gué supprimé. — 179. *Pont de Bellignies. — Secours* (334). Le conseil général engage M. le préfet à accéder à la demande d'une allocation de 1,050 francs sur le fonds commun des chemins vicinaux de grande communication, pour l'établissement immédiat des rampes du pont de Bellignies, sur le chemin de Gussignies à Bavay. — 180. *Chemin de fer de*

Paris à Lille (205). Décidé, à la majorité de 14 voix contre 12, que Lille sera considéré comme point de départ pour l'embranchement vers la mer dans le département du Nord. — 181. *Chemin de fer de Paris à la Belgique, par Amiens et Lille* (351). Le conseil émet le vœu que le tracé du chemin de fer de Paris à Lille soit dirigé par Arras et Douai, et que de ce dernier point soit détaché l'embranchement qui doit réunir Valenciennes à la ligne de Paris à Lille. Il demande aussi avec instance que cet embranchement soit exécuté en même temps que la ligne principale, à raison de son importance, et attendu qu'il aura pour effet de réunir la ligne de Paris à Lille aux bassins houilliers de Valenciennes et de Mons. — 182. *Chemin de fer. — Embranchemens* (372). Le conseil général, considérant que l'étude du tracé ordonnée et autorisée par M. le directeur général des ponts et chaussées dans les différentes directions conduisant de Lille à la mer, n'est pas entièrement terminée, se borne à exprimer le vœu que l'on donne la préférence au tracé qui rapprochera le plus possible de la ville de Lille celles de Dunkerque et de Calais, et desservira le plus de villes et de localités des arrondissemens de Lille, Hazebrouck et Dunkerque, tout en ménageant les moyens d'y embrancher Saint-Omer; afin de satisfaire ainsi en même temps les intérêts de la politique et ceux du commerce et de l'industrie; que l'embranchement de Lille à la frontière soit dirigé de manière à desservir le plus possible les deux villes de Roubaix et Tourcoing, en s'appuyant tout au moins à la première. Le conseil général appuie, à la majorité de 11 voix contre 5, l'embranchement qui partira d'Amiens sur Boulogne et qu'il considère comme le seul desservant bien la communication de Paris à Londres. — 183. *Projet de chemin de fer de Lille à Valenciennes* (200). Le conseil donne acte de la communication qui lui est faite d'un rapport relatif au projet de chemin de fer de Lille à Valenciennes, par M. Jodeau.

CHEMINS VICINAUX.

184. *Droits de plantation sur les chemins vicinaux* (77). Le conseil général émet le vœu : 1.° que les articles 94 et 95 du réglement du 13 juin 1837 sur les chemins vicinaux, soient rapportés comme contraires aux lois; 2.° qu'une nouvelle loi intervienne sur la plantation des chemins; que cette loi autorise les préfets à porter des réglemens qui prohibent la plantation par les propriétaires riverains dans le cas où elle serait nuisible au chemin, ou à régler le mode d'exercice de ce droit dans le cas où il ne serait pas prohibé; 3.° que ces mêmes réglemens puissent autoriser les riverains à planter sur leur terrain à moins de deux

mètres de la ligne extérieure du chemin, dans le cas où les plantations sur le chemin seraient prohibées. — 185. *Règlement relatif aux chemins vicinaux* (159). Recommande à l'attention du préfet les observations du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck. — 186. *Chemins vicinaux.— Evaluation de la journée de travail* (396). Le conseil maintient la fixation de la valeur de la journée de travail telle qu'elle a été réglée pour l'année 1837. — 187. *Dépenses des chemins vicinaux de grande communication* (251 *à* 264). Le conseil général arrête : La part contributive du département dans la dépense d'exécution des chemins vicinaux de grande communication ne devra pas excéder la moitié du chiffre total de cette dépense. M. le préfet emploiera tous les moyens d'influence que lui donnent son autorité et l'aide des syndicats, pour obtenir des communes intéressées les subventions les plus élevées que possible, en raison de leurs ressources, de leur importance et de leur intérêt à la voie à construire. M. le préfet est prié, 1.° de prendre les moyens nécessaires pour utiliser et accepter, en déduction de leur part contributive, les confections de terrassement, voiturage et fourniture de matériaux qui seraient offerts par les communes; (188.) 2.° de vouloir bien examiner la question de savoir s'il ne serait pas utile de fractionner, suivant les localités, la mise en entreprise et l'adjudication de la confection des chemins de grande vicinalité ; 3.° de vouloir bien contraindre les communes par les moyens coercitifs que la loi du 21 mai 1836 met en son pouvoir, et dans la limite des 2/3 des cinq centimes et des trois journées de travail qu'il peut leur imposer d'office, à acquitter en entier le contingent qu'il leur aura assigné dans la dépense de construction des chemins classés, lorsque ces communes se seront refusées à le faire volontairement. Cette imposition serait continuée jusqu'à l'entier paiement de leur quote-part. 4.° De prendre en considération les vues développées dans le rapport fait au conseil général pour motiver cet arrêté, et qui concernent, le classement des nouveaux chemins vicinaux de grande communication, le déclassement de ces chemins ; l'ordre de priorité à établir entre eux pour leur confection; l'exécution partielle des fractions de certains chemins classés; enfin, les moyens d'entretien et de conservation des chemins vicinaux confectionnés. — 189. *Concession de chemins avec droits de péage* (150). Admet la communication faite par un membre tendant à concéder, moyennant la perception d'un droit de péage, les chemins que le conseil général créera. — 190. *Chemins de grande communication. — Communes intéressées à la confection et à l'entretien* (374). Le conseil général désigne les communes qui doivent contribuer à la construction et à l'entretien des vingt-deux chemins vicinaux de

grande communication classés dans la session de 1836. — 191. *Création d'un agent-voyer en chef* (265). Le conseil vote sur le budget spécial des chemins de grande communication un crédit de 2,500 francs, pour le traitement d'un agent-voyer en chef. Il recommande à l'attention du préfet diverses observations présentées sur le service des agens-voyers. Il exprime aussi le vœu que les syndics soient ajoutés aux fonctionnaires au visa desquels les carnets portatifs des agens-voyers devront être soumis. — 192. *Traitement de l'agent-voyer en chef* (383). Le conseil général fixe à la somme de 3,000 francs le traitement annuel à allouer à l'agent-voyer en chef, et se réserve d'examiner dans sa prochaine session la question des attributions de cet employé, en soumettant à M. le préfet ses vues à cet égard. — 193. *Inspecteurs-voyers. — Traitemens arriérés* (57). Le conseil arrête qu'il sera ouvert au budget de 1838 un crédit de 865 francs 76 centimes pour solder l'arriéré des sept inspecteurs-voyers dénommés dans le rapport de M. le préfet et dont les fonctions ont cessé en 1837, lorsque celles de leurs successeurs ont commencé. — 194. *Entretien de divers chemins* (250). Il accorde, à titre de secours d'entretien, au chapitre 4 des dépenses facultatives :

1.°	Route de Cassel à Gravelines	1,275f »
2.°	Route de Saint-Omer à Bergues	1,800 »
3.°	Route de Bergues à Hondschoote et Dunkerque	2,700 »
4.°	Route de Dunkerque à St.-Omer, par Bourbourg	2,550 »
5.°	Route d'Ascq à Mouchin	2,500 »
6.°	Route de Lille à Lannoy	1,500 »
7.°	Route de Bergues à Saint-Omer, par Bierne	6,000 »
8.°	Route de Lomme à Fournes	1,500 »
9.°	Route de Lille à Tourcoing, par Mouveaux	7,500 »

195. *Route de Bergues à St.-Omer, par Saint-Momelin.* (177). Le conseil alloue, au budget des dépenses facultatives de 1838, une somme de 11,998 francs 79 centimes, pour solde des travaux de construction de cette route. — 196. *Chemin d'Hondschoote à Wormhoudt. — Dernier tiers du secours* (121). Vote 2,000 francs au budget de 1838 pour solde du secours de 6,000 francs précédemment accordé. — 197. *Chemin d'Hondschoote à Wormoudt.* (126). Déclare chemin vicinal de grande communication par les cinq chemins, Oost-Cappel, Bambecque et Herzeele ; désigne les communes intéressées. — 198. *Route de Gravelines à Cassel.* (175). Le conseil vote au budget de 1838 un crédit de 10,000 francs pour subvenir aux frais de construction de cette route. — 199. *Chemin vicinal de grande communication de Cassel à Gravelines.* (128). Renouvelle le vœu de voir cesser l'opposition du génie militaire à l'établissement

de ce chemin. — 200. *Chemin de Caëstre à Wormhoudt.* (46). Le conseil ajourne toute décision sur la demande de la commune de Steenvoorde, tendant à obtenir une route pavée de Caëstre à Wormhoudt, par Eecke, Steenvoorde et Winnezeele. — 201. *Chemin de grande communication de Blaringhem à Merris.* (140). Le chemin sera divisé en deux parties: la première partie partira de Merris, passera à Strazeele, Pradelles, et finira à Hazebrouck. La deuxième partie sera d'Hazebrouck à Blaringhem. Désigne les communes intéressées à chaque partie. — 202. *Chemin de Blaringhem à Merris.* (46). Le conseil appuie la demande du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, tendant à faire ajouter au syndicat de cette route des membres du canton de Bailleul, qui semblent avoir été omis. — 203. *Chemin de grande communication de Cassel à Labéele par Steenvoorde* (167). Le conseil général arrête que le chemin de Cassel à Labèele par Steenvoorde est classé parmi les chemins de grande communication. Les communes appelées à concourir à sa construction et à son entretien sont Cassel, Steenvoorde, Godewaersvelde, Boeschèpe et Terdeghem, chacune dans la proportion de l'intérêt qu'elle y a. — 204. *Chemin de Bailleul à Steenwerck* (339). Le conseil général délibère ce qui suit : le chemin liant la route royale N.° 42 et la route départementale N.° 9, de Bailleul à Steenwerck et de Steenwerck à Estaires, passant par la commune de Steenwerck, est déclaré chemin de grande communication, mais son exécution est ajournée jusqu'à ce que les communes intéressées élèvent leurs offres de concours suffisamment pour prendre part aux secours accordés par le département, soit pour l'intégralité, soit pour l'une des deux parties de Steenwerck à Bailleul et de Steenwerck à Estaires. Les communes appelées à concourir à la dépense de l'établissement de ce chemin et à son entretien, sont Bailleul, Steenwerck et Estaires. — 205. *Chemin de Méteren à Godewaersvelde* (44). Le conseil ajourne le classement de ce chemin parmi ceux de grande communication. — 206. *Chemin de Cassel à Watten* (340). Le conseil général prie M. le préfet de vouloir bien faire étudier le chemin de Cassel à Watten et d'inviter les communes qui ont réclamé son exécution en 1836 et en 1837 à accompagner leurs vœux d'offres de concourir à la dépense. — 207. *Route de Roubaix à Dottignies* (58). Le conseil arrête qu'une somme de 3,000 francs, quatrième dixième de celle de 30,000 francs accordée pour le chemin de Roubaix à Dottignies, sera portée au budget des dépenses facultatives de 1838. — 208. *Chemin de Mouveaux à Roubaix* (34). Le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer quant à présent sur la proposition faite de classer ce chemin parmi ceux de grande communication. — 209. *Chemin de grande communication de Roubaix à Saint-*

Amand, par Mouchin (324). Le conseil adopte la délibération suivante : 1.° le chemin de grande vicinalité se dirigeant de Roubaix à Saint-Amand, par Lannoy, Ascq et Mouchin, s'arrêtera provisoirement dans son exécution immédiate dans Mouchin, à une distance de 1,400 mètres à prendre dans la direction de Saint-Amand, à partir de la limite actuelle de l'embranchement qui se rattache à la route départementale de Douai à Tournai. 2.° Le comblement de la lacune qui restera à faire entre Mouchin et Saint-Amand sera ajourné jusqu'à ce que les communes les plus directement intéressées à sa confection aient réalisé un ensemble d'offres qui soit de nature à déterminer le département à intervenir pour le surplus de la dépense. 3.° Seront également ajournés les divers élargissemens projetés dans la portion de la route entre Roubaix et Ascq. 4.° Le conseil général émet le vœu qu'il soit procédé le plus tôt possible à l'adjudication des travaux à exécuter, tant pour l'établissement de l'embranchement de Lannoy à la frontière par Toufflers, que pour la construction du pont et du pavé de la lacune de Forest, ainsi que des 1,400 mètres de pavé à pousser sur le territoire de Mouchin, à partir de la limite actuelle de l'embranchement qui se rattache à la route départementale de Douai à Tournai, en sorte que ces travaux se commencent simultanément et soient conduits de front à un prompt achèvement. — 210. *Chemin de grande vicinalité de La Bassée à Armentières* (302). Le conseil ajourne l'établissement demandé d'un chemin de grande vicinalité de La Bassée à Armentières ; il désigne les communes qui seront appelées à concourir à la confection et à l'entretien de ce chemin, et à faire connaître les sommes pour lesquelles elles entendent y contribuer. — 211. *Chemin d'Englos à Wattignies* (303). Il ajourne également la demande de classer parmi les chemins de grande communication celui d'Englos à Wattignies ; il divise ce chemin en deux sections, l'une, entre Englos et Haubourdin, et l'autre, entre Haubourdin et Wattignies. Aussitôt que l'une des sections aura réalisé des offres suffisantes, elle pourra être classée et obtenir sa part des subventions du département. — 212. *Chemin de Sainghin à la route départementale N.° 1* (186). Le conseil classe au nombre des chemins de grande communication celui qui, prenant naissance à la route d'Ascq à Mouchin, entre Sainghin et Bouvines, vient déboucher sur la chaussée départementale de Lille à Valenciennes, entre Capelle et Pont-à-Marcq. Il désigne la commune de Templeuve comme devant contribuer à la création de la partie de chemin qui reste à construire, en sorte que la part d'intervention du département pour cet objet n'excède pas 4,000 francs. — 213. *Chemin d'Armentières à Ypres* (295). Le conseil classe parmi les chemins de grande communication celui *d'Armentières à*

Ypres, passant par Houplines, Frelinghien et le Pont-Rouge. Il demande que sa direction soit redressée entre le cabaret Badoux et Frelinghien; il désigne les communes qui seront appelées à concourir à son entretien. — 214. *Chemin de Mons-en-Pévèle vers Thumeries et la chaussée royale de Lille à Douai* (297). La commune de Mons-en-Pévèle demande le classement parmi les routes de grande vicinalité du chemin qui, partant de cette commune, aboutit d'un côté vers Thumeries à la chaussée de Seclin à Douai, et de l'autre à la route royale de Lille à Douai. Cette demande est ajournée comme n'étant pas suffisamment instruite et jusqu'à ce que les communes intéressées aient fait des offres plus en rapport avec la dépense, qui n'est d'ailleurs établie sur aucun devis. — 215. *Chemin de Bersée à Auchy* (387). Le conseil général recommande à l'intérêt de M. le préfet le chemin projeté entre Bersée et Auchy, pour la jonction de la route départementale de Lille à Valenciennes avec la route royale de Lille à Paris. Il demande que ce chemin soit étudié, que les communes soient consultées ainsi que les principaux propriétaires intéressés, afin de connaître la mesure des sacrifices qu'ils seraient disposés à faire et que le conseil général soit à même de se prononcer. — 216. *Chemin de grande communication de Solesmes à Caudry* (148) La partie du chemin depuis la route départementale N.° 10 jusques au-delà de Caudry demeure classée. La partie à la sortie de Caudry jusqu'à la route départementale N.° 11 est déclassée.—217. *Chemin de Cambrai à Fins* (181). Le conseil arrête que la confection du chemin vicinal de grande communication de Cambrai à Fins est ajournée, et que d'ici à la prochaine session M. le préfet réunira les conseils municipaux des communes intéressées pour obtenir d'eux un concours plus efficace dans les frais de construction de ce chemin, qui intéresse toute cette partie du canton de Marcoing, qui se trouve deux tiers de l'année sans bonne voie de communication. — 218. *Chemin de Catillon à Mazinghien* (182). Le conseil prie M. le préfet de réunir les conseils municipaux de Catillon et de Mazinghien pour connaître les sommes qu'ils entendent payer dans la confection de la route sollicitée, et de faire dresser les plans et devis, s'il juge que cette voie de communication puisse être élevée au rang des chemins de grande vicinalité. — 219. *Chemin du Catteau à Guise* (183). Le conseil prie M. le préfet d'instruire complétement d'ici à sa prochaine session l'affaire relative au projet d'établissement de ce chemin, s'il juge que cette voie de communication puisse être élevée au rang des chemins de grande vicinalité. — 220. *Chemin de Masnières à Guise par Crèvecœur* (184). Le conseil prie M. le préfet de réunir les conseils municipaux des communes de Masnières, Crèvecœur et Lesdain, d'ici à la prochaine session,

pour connaître les sommes qu'ils entendent affecter à la confection d'un chemin en cailloutis de Masnières à la route de Cambrai à Guise, passant par Crèvecœur, et de faire dresser les devis et plans de ce chemin par l'agent-voyer attaché au canton de Marcoing. — 221. *Route de Cambrai à Solesmes à prolonger jusqu'au Quesnoy* (294). Le préfet est invité à faire étudier le prolongement de la route de Cambrai à Solesmes, depuis ce dernier point jusqu'au Quesnoy ; laquelle serait construite en cailloutis, et à appeler les communes intéressées à voter leur quote-part dans la dépense. — 222. *Chemin de Maretz au Catteau* (149). D'ici à la session prochaine, l'étude du chemin de Maretz au Catteau sera faite, les communes seront entendues et il sera pris telle décision que de droit. — 223. *Chemin d'Esnes à Maretz* (149). Le chemin d'Esnes à Maretz, par Haucourt, Ligny, Clary et Maretz, est classé chemin vicinal de grande communication. — 224. *Chemin d'Aubencheul-au-Bac à Cambrai* (74). Le conseil invite M. le préfet à réclamer de son collègue du Pas-de-Calais la prompte exécution de tous les travaux nécessaires à la bonne viabilité de la portion de cette chaussée dont l'entretien est à la charge de nos voisins. — 225. *Chemins de grande communication dans l'arrondissement d'Avesnes* (267 à 279). Le conseil général arrête les dispositions suivantes sur les chemins vicinaux de grande communication de l'arrondissement d'Avesnes. 1.° Le classement de ces chemins opéré dans la session de 1836 est confirmé. Ils seront exécutés selon les indications du classement primitif, sauf les modifications suivantes, aussitôt que les communes, établissemens et particuliers intéressés qui seraient en retard auront justifié de l'allocation des fonds nécessaires à la confection de ces chemins. 2.° Le tracé du chemin de Gussignies à Etrœungt est modifié; la partie entre Dompierre, Saint-Hilaire, Boulogne et Etrœungt est définitivement classée; il prendra le nom de chemin de grande communication de Gussignies à Avesnes. 3.° La partie du chemin de grande communication de Maubeuge à Hirson qui se trouve entre Trélon, Ohain, Anor et Fourmies, est déclassée. Le chemin, à partir de Trélon, se confondra jusqu'à Glageon avec la route départementale N.° 6; il se dirigera par Fourmies jusqu'à la limite du département de l'Aisne. M. le préfet est prié de réclamer la levée de l'opposition du génie militaire à la confection de ce chemin et à sa continuation de Solre-le-Château à Trélon. Le conseil demande que ce chemin ne soit pas fractionné, et arrête qu'il prendra la dénomination de chemin de grande communication de Maubeuge à Fourmies. 4.° Il classe au nombre des chemins vicinaux de grande communication : le chemin qui, de Gognies, se dirigera, par la chaussée Brunehaut de Bavay à Maëstricht, vers Taisnières,

et passera par Bavay, Gommegnies, Le Quesnoy, pour aboutir à Solesmes, et prendra le nom de chemin de Gognies à Solesmes. Le chemin qui, de la limite du département de l'Aisne dans la direction d'Hirson, se dirigera par Anor, Fourmies, Wignehies, Rocquignies (Aisne), Etrœungt, Boulogne, Cartignies, Prisches, Le Favril, Landrecies, Fontaine-au-Bois, Bousies et Croix, jusqu'à Solesmes, prendra le nom de chemin d'Anor à Solesmes; et le chemin qui, de Solre à Jeumont, se prolongera par Aibes, Berelles et Colleret jusqu'à Jeumont, et de là à la route de Mons à Chimay. — *Chemin de Solre-le-Château à la Sambre* (279 et 280). Les communes appelées à concourir seront Solre-le-Château, Beaurain, Eccles, Berelles, Aibes, Quiévelon, Cousolre, Bousignies, Colleret et Jeumont; ce chemin prendra le nom de chemin de Solre-le-Château à la Sambre. — *Chemin de Gognies à Solesmes.* 5.° Les communes appelées à concourir à la confection du chemin de Gognies à Solesmes seront celles de Gognies-Chaussée, Malplaquet, Taisnières, Hon-Hergies, Bavay, Louvignies, Bermeries, Bouvignies, Amfroipret, Gommegnies, Preux-au-Sart, Frasnoy, Villereau, Potelle, Le Quesnoy, Baudignies, Salesches, Solesmes, Romeries, Vertain et Escarmain. — *Chemin d'Anor à Solesmes.* 6.° Celles qui devront contribuer à la dépense du chemin d'Anor à Solesmes seront Anor, Ohain, Trélon, Glageon, Fourmies, Féron, Wignehies, Etrœungt, Boulogne, Cartignies, Grand et Petit Fayts, Prisches, Beaurepaire, Favril, Landrecies, Fontaine-au-Bois, Bousies, Robersart, Forest, Croix et Solesmes. — *Chemins de Maubeuge à Charleroy, de Bavay au Catteau.* 7.° M. le préfet classera ultérieurement, à mesure de la possibilité des moyens d'exécution, les chemins à établir de Maubeuge à Charleroy et de Bavay au Catteau. — *Ordre de priorité de plusieurs chemins.* 8.° Il classe l'ordre de priorité des chemins de Gussignies à Avesnes, de Maubeuge à Binche, de Maubeuge à Fourmies, de Gognies à Solesmes, d'Anor à Solesmes, et de Solre à Jeumont. — 226. *Chemins vicinaux, largeur, réclamation des communes de Boulogne et d'Etrœungt* (160). Prie M. le préfet d'examiner cette réclamation. — 227. *Chemin de Douai à Saint-Amand par Marchiennes* (143). Le chemin de Douai à St.-Amand par Waziers, Lallaing, Flines, Vred, Marchiennes et Brillon, est classé chemin vicinal de grande communication; désigne les communes intéressées. — 228. *Chemin de Douai à Bapaume* (130). Classe ce chemin au rang de chemin vicinal de grande communication et désigne les communes intéressées. — 229. *Chemins de Courchelettes et de Douai à Bapaume* (244). Il alloue au chapitre 4 du budget des dépenses facultatives de 1838, 1.° pour secours d'entretien à la route de Courchelettes, 800 francs; 2.° pour la route de Douai à Bapaume, 1,500 francs.

— 230. *Chemin de grande communication de Valenciennes à Somain. — Prolongement* (169). Le conseil arrête, sur la demande de classement du prolongement de ce chemin jusqu'à Lewarde, qu'une réunion des principaux propriétaires intéressés aura lieu pour connaître la mesure des sacrifices qu'ils seraient disposés à faire et recueillir leurs souscriptions. — 231. *Chemin d'Haspres à la Croix-Sainte-Marie* (208). Ajourne à statuer sur la demande de la commune d'Haspres. — 232. *Chemin de Bailleul à Merris. — Entretien* (341). Le conseil général déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la demande de secours formée en faveur de l'entretien de ce chemin, attendu que la loi du 21 mai 1836 a fait rentrer ces réparations dans le domaine de l'administration; mais, à raison de la position exceptionnelle de cette voie de communication, il recommande la demande à M. le préfet. — 233. *Secours à la commune de Templeuve* (57). Le conseil arrête qu'il sera porté au budget de 1838 une somme de 2,000 francs, complément de celle de 6,000 francs accordée à la commune de Templeuve pour la construction d'un pavé. — *Templeuve.* — 234. *Construction d'un pavé* (54). Le conseil regrette de ne pouvoir, en présence de la loi du 21 mai 1836, accueillir la demande de la commune de Templeuve en allocation d'un nouveau secours pour le pavage de ses chemins. — 235. *Secours à la commune de Bersée* (58). Le conseil arrête qu'une somme de 500 francs sera portée au budget facultatif de 1838 pour le dernier tiers du secours de 1,500 fr. accordé à la commune de Bersée pour la construction d'un pavé. — 236. *Secours réclamé par la commune de Crèvecœur* (75). Le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu d'appuyer près de M. le préfet la demande de secours formée par cette commune pour la réparation de ses chemins. Il prie M. le préfet de faire aux communes de Crèvecœur et Villers-Outréau l'application de l'article 6 de la loi du 21 mai 1836, et aux particuliers qui, à cause d'entreprises industrielles, dégradent le chemin qui va du canal à la sortie de Crèvecœur, l'application de l'article 16 de la même loi. — 237. *La commune de Selvigny réclame un secours pour ses chemins* (293). La commune de Selvigny réclame un secours pour l'aider à restaurer ses chemins. Cette demande est rejetée comme contraire à la loi du 21 mai 1836. — 238. *Secours aux communes de Féron et Fourmies* (133). Vote 1,000 francs pour le paiement du dernier tiers du secours alloué précédemment. — 239. *Secours réclamé par la commune de Villers-Pol* (76). Le conseil rejette la demande de la commune de Villers-Pol tendant à obtenir un secours pour l'aider à réparer la chaussée Brunehaut aboutissant à la route royale N.° 45 du Quesnoy à Valenciennes. — 240. *Secours demandé par la commune de Rombies* (73). Le conseil déclare qu'il n'y a

pas lieu d'appuyer près de M. le préfet la demande de secours formée par la commune de Rombies pour la réparation du chemin vicinal du Quesnoy à Condé.

NAVIGATION ET CANAUX.

241. *Construction d'un bassin à flot à Dunkerque* (406). Le conseil général, après avoir entendu un rapport sur différens projets relatifs au bassin à flot à construire à Dunkerque, desquels projets les plans lui ont été présentés ; reconnaissant les avantages qu'en recueilleront la navigation maritime et tous les intérêts industriels, réitère le vœu exprimé dans ses précédentes sessions en faveur de l'établissement d'un bassin à flot dans ladite ville. Et afin que la construction du bassin n'éprouve plus de retard, il prie M. le préfet de solliciter de M. le directeur général des ponts et chaussées la mise aux enquêtes de ces projets dans le plus bref délai possible, et ensuite la présentation d'un projet de loi à la prochaine session des chambres, autorisant l'établissement du bassin sur les fonds affectés aux travaux des ports. — 242. *Pêche d'Islande* (117). Le conseil général croit devoir ajourner à l'expiration de la loi du 9 juin 1836 la reproduction de son vœu en faveur de la pêche d'Islande. — 243. *Ecluse de chasse à Dunkerque* (48). Le conseil s'associe au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que les travaux de réparation du radier de l'écluse de chasse s'achèvent le plus promptement possible. — 244. *Phares de Dunkerque et de Gravelines* (50). Le conseil donne acte de la communication qui lui est faite des dispositions prises pour l'établissement de ces phares. — 245. *Chômage des rivières et canaux* (156). Propose de fixer l'époque du chômage, lorsqu'il est nécessaire, du 1.er août au 1.er septembre. — 246. *Inondation de la Scarpe. — Réclamation* (52). Le conseil général invite M. le préfet à continuer de donner ses soins pour que le concessionnaire de la Scarpe ait à se conformer en tous points aux conditions du cahier des charges et du programme de l'adjudication dont il se serait écarté. Il prie en outre M. le préfet de faire activer autant que possible, par le conseil de préfecture, le règlement des indemnités auxquelles les riverains de la Scarpe seraient reconnus avoir droit, pour les dommages résultant du fait de l'entrepreneur et dont il est constitué responsable par son cahier des charges. — 247. *Amélioration de la Scarpe entre Douai et le fort de ce nom* (51). Le conseil invite M. le préfet à continuer activement auprès du Gouvernement les démarches nécessaires pour obtenir la prompte restauration de la partie de la Scarpe comprise entre Douai et le fort de Scarpe, mesure impérieuse-

ment réclamée par la nécessité de faire cesser les dommages que cause cette rivière aux propriétés riveraines et de donner un écoulement à des eaux stagnantes éminemment nuisibles à la salubrité publique dans l'intérieur de la ville de Douai. — 248. *Construction d'un barrage sur la Basse-Colme* (124). Reconnaît de nouveau l'utilité et l'urgence d'un barrage à l'extrémité de la Basse-Colme, près de la frontière, à la condition que la dépense ne s'élevera pas à plus de 30,000 francs. Le 5.e de cette dépense sera compris au budget des dépenses facultatives. — 249. *Contre-fossés des canaux de Saint-Quentin et de la Sambre* (75). Le conseil prie M. le préfet d'enjoindre à MM. les concessionnaires d'entretenir continuellement en bon état les contre-fossés des canaux, et d'ordonner aux employés de l'administration de s'assurer que les travaux nécessaires seront exécutés avant l'hiver. — 250. *Réclamations contre le canal belge projeté pour la jonction de l'Escaut à la Sambre* (283 à 287). Le conseil général prie M. le préfet d'appuyer les réclamations des propriétaires d'usines et des habitans de Vieux-Reng et de Villers-Sir-Nicole, contre l'établissement du canal belge destiné à unir l'Escaut à la Sambre, de Mons à Erquelines, en ce qu'il détournerait en grande partie les eaux de la Trouille, dont la source est française et qui alimente ces usines. — 251. *Jonction de la Selle à la Sambre* (186). Le conseil renouvelle le vœu que la Sambre soit unie à l'Escaut par la Selle, suivant les études et les travaux préparatoires terminés depuis long-temps. — 252. *Canal de Roubaix. — Annuités* (105). Le conseil général passe à l'ordre du jour sur la question des annuités du canal de Roubaix, qui a été jugée dans sa dernière session après de longues et mûres discussions.

ENFANS TROUVÉS ET ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE.

253. *Enfans trouvés et abandonnés* (234). Vote les fonds nécessaires à ce service. Ajourne la question de suppression des tours. — 254. *Enfans trouvés. — Echange* (37). Le conseil écoute avec intérêt un rapport sur les résultats de cette mesure dans l'arrondissement. 91 retraits ont eu lieu depuis le mois d'août 1836 jusqu'au 30 juin dernier, savoir : 83 parmi les enfans trouvés, et 8 parmi les enfans abandonnés. Il exprime le vœu que le transport n'ait lieu que lorsque dix enfans au moins sont réunis. — 255. *Répression de la mendicité* (369). Le conseil général renvoie à M. le préfet les observations du conseil d'arrondissement d'Avesnes sur les moyens de réprimer la mendicité, et invite ce magistrat à user de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour parvenir au but que se propose ce conseil. — 256. *Etablisse-*

ment des sourds-muets à Lille (308). Il exprime le vœu : 1° que l'établissement des *Sourds-Muets*, dirigé par M. Massieu, à Lille, soit érigé en institution royale ; 2.° qu'en attendant, le Gouvernement accorde un subside de 1,500 francs par an pour le loyer de cet établissement ; 3° qu'on recherche les causes de l'infirmité des sourds-muets. Il vote l'allocation de la somme de 8,020 francs demandée pour le service des bourses de 1838 et pour le remplacement de deux boursiers ; il vote en outre la somme de 200 francs pour prix et récompenses ; plus, celle de 4,560 francs pour la création de six nouvelles bourses et pour le trousseau des nouveaux boursiers. — 257. *Insensés indigens. — Traitement* (153). Vote l'imputation, sur les fonds disponibles du budget variable de 1837, d'une somme de 9,251 francs pour solder l'arriéré dû aux commissions administratives d'Armentières et de Lille. Vote 26,663 francs 80 centimes au budget de 1838, pour la portion à la charge du département. — 258. *Ville et hospice de Seclin. — Traitement d'un aliéné indigent* (388). Le conseil général arrête que la portion qui ne doit pas demeurer à la charge du département dans la pension des aliénés indigens de la ville de Seclin, sera pour 1838 supportée moitié par la caisse municipale et moitié par la caisse de l'hospice. — 259. *Réclamations de la ville d'Armentières sur la pension des aliénés* (385). Le conseil général ajourne à sa session prochaine l'examen des réclamations formées par le conseil municipal d'Armentières, attendu qu'une loi sur les aliénés a été soumise aux chambres et que peut-être elle statuera sur ce point d'un intérêt général. — 260. *Caisses d'épargne à établir dans l'arrondissement d'Avesnes* (116). Sur la proposition du conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à ce qu'il soit établi des caisses d'épargne où les ouvriers seraient contraints de verser une quotité de leurs économies, le conseil général fait observer que la première partie de ce vœu est déjà réalisée par la loi sur les caisses d'épargne, que le gouvernement s'empresse d'accorder à toutes les localités qui en demandent l'établissement ; mais que la seconde partie du vœu étant contraire à tous les principes d'ordre et de liberté, il n'y a pas lieu d'y donner suite. — 261. *Société Humaine de Dunkerque* (103). Le conseil arrête qu'il sera porté au budget des dépenses variables de 1838 une allocation de 300 francs en faveur de la Société Humaine de Dunkerque, pour venir au secours des familles des 157 marins naufragés pendant la campagne de mer de 1836.

GARDE NATIONALE, RECRUTEMENT ET CASERNEMENT.

262. *Loi sur la garde nationale. — Modifications* (225). Vote la

modification de la loi du 21 mars 1831 en ce qui concerne l'éléction les officiers de la garde nationale. — 263. *Sapeurs-pompiers* (114). Le conseil général pense qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, et à défaut de renseignemens suffisans, d'émettre un vœu sur la proposition de M. le préfet, tendant à faire accorder des secours sur les fonds départementaux aux communes qui manquent de ressources pour concourir à la formation de compagnies cantonnales de sapeurs-pompiers. — 264. *Recrutement de l'armée* (158). Renouvelle le vœu de voir concourir au recrutement les étrangers qui sont propriétaires et ceux qui exercent une industrie en France depuis cinq ans. — 265. *Servitudes militaires* (106). Le conseil général s'associe aux vœux émis par le conseil d'arrondissement de Lille, concernant les modifications à apporter à la législation sur les servitudes militaires, savoir : 1.° que la législation nouvelle fasse cesser partout où elles sont inutiles les servitudes onéreuses imposées en faveur des places de guerre par la loi du 17 juillet 1819; qu'il soit permis aux propriétaires de terrains situés autour de ces places de réparer et de planter des haies vives à hauteur d'appui, dont les racines, loin de nuire à la défense, contribueraient au contraire à rendre plus difficile pour l'ennemi l'ouverture de la tranchée; qu'il soit établi des polygones exceptionnels partout où ces constructions pourraient s'élever et seraient susceptibles, en cas d'inondation étendue, d'être complètement entourées d'eau; 2.° que la rue militaire destinée à établir une communication plus prompte et plus directe entre les différentes parties de rempart ne soit établie qu'en cas de nécessité absolue; qu'enfin des militaires autres que des ingénieurs soient appelés dans le sein de la commission mixte des travaux publics et dans toutes celles qui reçoivent du gouvernement la mission de lui donner des avis sur l'ouverture, la réparation et l'entretien des chaussées et routes de toute classe situées dans l'étendue de la zône frontière. — 266. *Caserne du Hâvre, à Dunkerque* (49). Le conseil général demande de nouveau, avec le conseil d'arrondissement, que M. le ministre de la guerre veuille bien ordonner la restauration complète de la caserne dite du Hâvre, à Dunkerque. — 267. *Porte St.-Georges, à Cambrai* (165). Le conseil prie M. le préfet de solliciter de M. le ministre de la guerre l'ouverture de la porte St.-Georges, à Cambrai.

BUDGET

Des dépenses variables ordinaires, imputables, conformément aux votes du conseil général et aux approbations du ministre, 1.° sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition de chaque département ; 2.° sur la somme accordée dans la répartition du fonds commun destiné à remédier, suivant les besoins, à l'insuffisance des centimes ordinaires ci-dessus ; 3.° sur les ressources éventuelles appartenant au département.

Exercice 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE 1.er	
DU BUDGET DÉPARTEMENTAL.	
Hôtel de la Préfecture.	
Art. 1.er. Loyer de l'hôtel de la Préfecture, ou des bâtimens occupés par les bureaux, lorsque ces édifices ne sont pas des propriétés départementales........	4,000 »
Art. 2... Frais de chauffage et d'éclairage du corps-de-garde de la Préfecture...........................	400 »
Art. 3... Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture...	2,000 »
Total du chapitre I.er..........	6,400 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE II.				
Dépenses ordinaires des prisons départementales. (Maisons d'arrêt, de justice ou de correction.)				
ART. 1.er — *Administration.*				
Indemnités aux aumôniers; Traitemens des officiers de santé, concierges; Salaires des guichetiers et autres.				
TRAITEMENS sujets à la retenue de 5 p. % pour les pensions de retraite.	Maison de justice de Douai..	2,700 »		
	d'arrêt de Lille.....	1,100 »		
	Prison de Dunkerque......	1,100 »		
	d'Hazebrouck...	900 »		
	de Cambrai........	900 »		12,600 »
	d'Avesnes.........	950 »		
	de Valenciennes....	1,100 »		
	de Lille (Tour-S.t-P.).	1,100 »		
	Pour onze dépôts de sûreté..	2,750 »		
TRAITEMENS non sujets à la retenue.	Maison de justice de Douai..	1,090 »		
	d'arrêt de Lille.....	1,230 »		
	Prison de Dunkerque......	600 »		
	d'Hazebrouck......	620 »		
	de Cambrai........	600 »		6,420 »
	d'Avesnes.........	400 »		
	de Valenciennes....	550 »		
	de Lille (Tour-S.t-P.).	1,330 »		
ART. 2. — *Nourriture, entretien de tous les détenus sans distinction, et autres dépenses y relatives.*				
Maison de justice de Douai, p.r environ		137 détenus.	19,601 »	
d'arrêt de Lille, p.r		84 détenus.	11,957 »	
Prison de Dunkerque, p.r		36 détenus.	5,124 »	
d'Hazebrouck, p.r		81 détenus.	11,530 »	
de Cambrai, p.r		39 détenus.	5,551 »	
d'Avesnes, p.r		29 détenus.	4,128 »	77,293 »
de Valenciennes, p.r		57 détenus.	8,113 »	
de Lille (Tour-S.t-P.), p.r		47 détenus.	6,690 »	
Dépôts de sûreté et maisons de pol. mun.le,		12 détenus.	2,190 »	
Enfans en état de dét.on d'après l'art. 66 du C. pénal..			2,409 »	
TOTAL *à reporter*.........				96,313 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Report.......		96,313 »
Chauffage et éclairage; entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service; médicamens et autres menues dépenses du régime intérieur.		
Maison de justice de Douai....................	3,000 »	12,600 »
d'arrêt de Lille....................	3,000 »	
Prison de Dunkerque....................	1,500 »	
d'Hazebrouck....................	1,300 »	
de Cambrai....................	900 »	
d'Avesnes....................	1,300 »	
de Valenciennes....................	1,000 »	
de Lille (Tour-S.t-Pierre)....................	600 »	
Art. 3. — *Loyer des bâtimens; menus travaux d'entretien ou d'appropriation.* (Dépenses annuelles ordinaires.)		
Maison de justice de Douai....................	» »	9,687 25
d'arrêt de Lille....................	3,721 25	
Prison de Lille (Tour-S.t-Pierre)....................	1,250 »	
d'Hazebrouck....................	» »	
de Cambrai....................	» »	
d'Avesnes....................	» »	
de Douai....................	» »	
de Valenciennes....................	1,766 »	
Travaux d'entretien pour toutes les prisons....................	2,950 »	
Art. 4. — *Objets divers.*		
Dépenses calculées par aperçu pour toutes les prisons du département.		
Frais de translation de prisonniers d'une prison à une autre, ou d'une prison départementale, après condamnation, à la maison centrale de détention. (*Circulaire du 30 juillet 1817.*)	3,500 »	14,546 »
Fers pour les condamnés aux travaux forcés....................	200 »	
Frais de nourriture des condamnés du département du Nord dans les départemens étrangers....................	2,000 »	
Frais de greffe....................	400 »	
Frais d'inhumation de détenus décédés....................	100 »	
Frais de vêtemens pour les détenus....................	7,446 »	
Frais de chauffage et d'éclairage des corps-de-garde établis près des prisons....................	900 »	
Total du chapitre II....................		133,146 25

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE III.	
Dépôt, secours et ateliers pour remédier à la mendicité.	
Néant.	
CHAPITRE IV.	
Frais ordinaires du casernement de la gendarmerie départementale.	
ART. 1.er. Éclairage des casernes; loyers, frais des baux et contributions de celles qui n'appartiennent pas au département.	13,004 33
2... Indemnité de logement aux gendarmes non casernés..	» »
3... Menus travaux annuels d'entretien ou d'appropriation des bâtimens	2,000 »
4... Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé....	800 »
TOTAL du chapitre IV.....	15,804 33
CHAPITRE V.	
Dépenses variables ordinaires des cours et tribunaux.	
ART. 1.er. Loyers des bâtimens qui n'appartiennent pas au département	10,800 »
2... Menus travaux d'entretien et d'appropriation des bâtimens	2,500 »
3... Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux..	2,000 »
4... Amélioration ou complément du mobilier pour la cour royale	1,290 52
Id.. Pour le tribunal de Douai	770 97
5... Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux	18,870 »
6... Menus frais de parquet des justices de paix	» »
7... Frais d'entretien du corps de garde du palais de justice de Douai	400 »
TOTAL du chapitre V......	36,631 49

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE VI.	
Travaux de bâtimens.	
Réparations ou construction des bâtimens des préfecture, tribunaux, prisons, dépôt de mendicité, maison de secours, casernes de la gendarmerie et autres édifices départementaux, acquisition de terrains ou de bâtimens pour ces objets. (Voir sur ces travaux la circulaire du 10 juin 1822.)	
Traitemens fixes, honoraires ou indemnités aux architectes chargés de ces travaux.	
Art. 1.er. Traitemens des architectes du département..........	5,000 »
2... Entretien des bâtimens de la préfecture............	3,300 »
3... Solde des frais de construction des trottoirs de la préfecture et de la caserne de gendarmerie.........	515 35
4... Entretien des bâtimens de la sous-préfecture d'Avesnes.	500 »
5... Entretien des bâtimens de la sous-préfecture de Douai.	500 »
6... Solde des frais de construction d'un second étage au bâtiment des dépendances du tribunal d'Avesnes...	3,347 »
7... Solde du secours de 3,000 fr. accordé à la commune de Marly, pour la reconstruction de son église....	1,500 »
8... Travaux d'entretien à la caserne de gendarmerie de Bouchain....................................	300 »
9... Travaux à exécuter au logement du gardien de la pyramide de Denain.....	110 »
10... Entretien de la maison d'arrêt d'Avesnes..........	950 »
11... Entretien du tribunal de commerce de Dunkerque...	320 »
12... Entretien de la caserne de gendarmerie de Lille.....	1,886 28
13... Entretien de la cour royale..................	228 46
14... Travaux aux bâtimens du tribunal de 1.re instance de Douai....................................	967 92
15... Travaux à la maison d'arrêt de Dunkerque..........	403 14
16... Travaux à la caserne de gendarmerie de Cassel.....	381 69
17... Travaux à la caserne de gendarmerie de Dunkerque..	793 87
18... Travaux à la caserne de gendarmerie de Bailleul....	228 70
19... Travaux à la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck.	341 70
20... Travaux à la maison d'arrêt d'Hazebrouck.........	720 8
21... Travaux à la caserne de gendarmerie du Quesnoy....	450 »
22... Entretien extraordinaire des bâtimens de la préfecture.	4,360 »
Total du chapitre VI......	27,104 19

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE VII.	
Travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental, non compris au budget des ponts et chaussées ; indemnités de terrains pour dépossessions en 1838.	
ART. 1.er. Route départementale N.° 1, de Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq et St.-Amand	17,844 »
2... Route N.° 2, de Lille à Ypres	10,864 »
3... Route N.° 3, de Douai à Tournai	6,512 »
4... Route N.° 4, de Bouchain à Tournai	13,280 »
5... Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville	4,000 »
Id.. Construction de la lacune existant depuis Solre-le-Château jusqu'à la frontière	10,000 »
6... Route N.° 6, de Landrecies à Chimay	20,500 »
Id.. Construction de la lacune depuis Trélon jusqu'à la frontière	10,000 »
7... Route N.° 7, de Condé à Mons	3,600 »
8... Route N.° 8, de Condé à Saint-Amand	800 »
9... Route N.° 9, de Lille à Saint-Omer, l'entretien ordinaire est évalué à	20,000 »
Id.. 2.e partie de Merville à Hazebrouck	6,000 »
Id.. 3.e partie d'Hazebrouck à Renescure	9,000 »
10... Route N.° 10, de Valenciennes au Catteau	3,600 »
11... Route N.° 11, de Cambrai à Guise	7,800 »
12... Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont	5,000 »
13... Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles	7,000 »
14... Route N.° 14, de Lille à Tourcoing, par Roubaix	14,000 »
15... Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes, ci p.r mémoire	» »
16... Traitemens des conducteurs, piqueurs et préposés aux ponts à bascule	10,400 »
17... Frais de levée de plans pour l'élargissement de la route départementale N.° 9	1,600 »
18... Frais de levée de plans des autres routes dans les traverses des communes	500 »
19... Dépenses imprévues	1,700 »
20... Indemnités allouées aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales	2,700 »
21... Pont de Vendegies, situé sur la route départementale N.° 10	12,000 »
TOTAL du chapitre VII	198,100 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE VIII.			
Dépenses ordinaires des Enfans trouvés ou abandonnés.			
ARTICLE UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 2,400 enfans, et à raison de quatre-vingts francs pour les mois de nourrice ou la pension annuelle de chaque enfant, à une somme totale, pour l'année 1838, de.....		192,000 »	
DÉDUIRE:			
1.° Le produit présumé des amendes ou autres affectés à cette dépense.....................	2,000 »		
2.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des villes appelées à concourir au paiement de ces dépenses.......	60,000 »	130,000 »	
3.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs...	68,000 »		
		62,000 »	
Somme votée par le conseil général..................			46,029 78
TOTAL du chapitre VIII......			46,029 78
CHAPITRE IX.			
Encouragemens et secours.			
ART. 1.er. Indemnité temporaire pour dépouillement extraordinaire d'archives..............................			7,500 »
2... Secours à d'anciens employés de la préfecture.	A la veuve Laine.........		600 »
	A la veuve Bailly.........		100 »
TOTAL *à reporter*......			8,200 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
Report........	8,200 »
ART. 3... Société d'agriculture (*Circulaire du* 14 *août* 1819) et encouragement à l'agriculture...............	8,800 »
4... Artistes vétérinaires........................	4,600 »
5... Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon..............................	360 »
6... Élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la maternité, à Paris, pour y suivre les cours d'accouchement. (*Circulaire du* 28 *juillet* 1802)..........	5,591 »
7... Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine..............................	8,000 »
8... Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers......	2,375 »
9... Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales..............................	12,780 »
10... Frais de bureau des conseils de salubrité..........	1,500 »
TOTAL du chapitre IX......	52,206 »

CHAPITRE X.

Dette départementale, ou complément de dépenses appartenant aux exercices 1835 et antérieurs.

Néant.

CHAPITRE XI.

Dépenses diverses et dépenses imprévues.

L'allocation de ce chapitre a pour objet de pourvoir, 1.° aux frais de voyage des préfets nouvellement installés; 2.° aux frais d'illumination de l'hôtel de préfecture, les jours de fête publique; 3.° aux gratifications pour belles actions, jusqu'à concurrence de 100 francs seulement; 4.° aux dépenses relatives aux planches en cuivre destinées à recevoir l'empreinte des poinçons des fabricans orfèvres; 5.° aux tables décennales; 6.° aux frais d'expertise pour la vérification des voitures publiques; 7.° aux primes pour destruction de loups; 8.° aux 15 centimes par lieue accordés aux voyageurs indigens; 9.° aux frais de route et de séjour des forçats libérés; 10.° aux frais de translation de mendians et vagabonds français ou étrangers, conduits au lieu de leur domicile ou à la frontière; 11.° aux

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
frais d'épidémie ou de médicamens dans les cantons ruraux ; 12.° aux frais d'épizootie, en se conformant à la circulaire du 18 octobre 1819 ; 13.° aux frais du transport, de traitement et d'entretien d'insensés appartenant à des familles pauvres ; 14.° aux secours à des sourds et muets ; 15.° aux frais d'impression des budgets et comptes du département ; 16.° aux frais de transport des nouveaux timbres des communes. On imputera en outre sur ce fonds de réserve, *mais après l'approbation du ministre*, 1.° Les frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de réglement des mémoires de l'imprimeur (*Circulaire du* 3 *novembre* 1828) ; 2.° Les frais de tenue des colléges électoraux ; 3.° Le déficit des frais de session du jury de médecine ; 4.° Les indemnités aux membres du jury de médecine, pour frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes, épiciers et herboristes ; 5.° Les frais de déplacement des gardes nationales (*Circulaire du* 12 *août* 1816) ; 6.° Les dépenses accidentelles ou imprévues, non comprises au chapitre IX.	54,255 80
TOTAL du chapitre XI.......	54,255 80

RÉCAPITULATION.

CHAP. I.er..	Hôtel de la préfecture..........................	6,400	»
II...	Prisons départementales........................	133,146	25
III. .	Mendicité..	»	»
IV. .	Casernement de la gendarmerie................	15,804	33
V...	Cours et tribunaux.............................	36,631	49
VI. .	Bâtimens..	27,104	19
VII..	Routes départementales.........................	198,100	»
VIII.	Enfans trouvés ou abandonnés................	46,029	78
IX..	Encouragemens et secours.....................	52,206	»
X...	Complément des dépenses des exercices 1836 et antérieurs........	»	»
XI..	Dépenses diverses et imprévues................	54,255	80
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses......	569,677	84

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Report.........		569,677 84
Fonds à affecter au paiement de ces dépenses.		
Produit des 8 centimes 1/8 additionnels ordinaires.	412,406 80	
Ressources éventuelles.		
Produits d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives. (*Circulaire du* 16 *avril* 1816....................	200 »	
Revenus particuliers des prisons départementales.	475 »	
Excédant du produit des droits d'examen et de réception des candidats qui se présentent devant le jury de médecine........................	2,049 35	
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et herboristes, pour la visite de leur établissement...............	8,826 »	432,677 84
Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales..........................	200 »	
Vente d'arbres provenant de la pépinière départementale............................	1,106 73	
Vente de matériaux de démolition ou de rebut, ou d'autres objets provenant d'un établissement public départemental.....................	840 02	
Subventions communales pour le service de la vaccine...............................	6,500 »	
Remboursement d'avances faites par le département pour diverses causes...............	73 94	
Excédant des dépenses sur le produit de ces fonds, à couvrir avec la somme accordée par le ministre, sur le fonds commun de 5 centimes..		137,000 »

Nota. Au moment de mettre sous presse, le budget n'ayant point encore été renvoyé approuvé par M. le ministre de l'intérieur, nous donnons ce budget tel qu'il a été proposé par le conseil général.

BUDGET

Des dépenses facultatives et extraordinaires d'utilité départementale, imputables sur les centimes facultatifs votés par le conseil général, en vertu de la loi de finances, et sur les centimes extraordinaires imposés conformément aux lois des 28 juin 1833, 4 juin 1834, 19 avril 1835, 6 et 9 juillet 1836.

Exercice 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE I.er	
Ateliers de charité.	
Néant.	
CHAPITRE II.	
Réparations aux édifices départementaux, acquisitions, etc.	
1.° Indemnités aux villes de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai, Valenciennes, à raison des bâtimens qu'elles fournissent aux sous-préfets pour leur logement et le placement de leurs bureaux	4,800 »
2.° 2.e tiers du prix d'acquisition de la maison d'arrêt de Cambrai.	14,068 71
3.° Solde du fronton du Palais-de-Justice de Lille	6,000 »
4.° Restauration de la maison d'arrêt de Cambrai	» »
5.° Construction de grilles et trottoirs au Palais-de-Justice de Lille	8,201 »
Total du chapitre II	33,069 71

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE III.	
Travaux des routes départementales.	
1.° Construction de la 2.e partie de la route départementale N.° 9, de Lille à St.-Omer, 6.e dixième, intérêts compris........	37,572 »
2.° Élargissement de la route de Lille à Roubaix et construction d'un embranchement, 5.e dixième de la subv.on de 83,000 fr.	8,300 »
3.° A-compte sur le 5.e dixième des frais de construction de la route N.° 10, de Valenciennes au Catteau..............	6,303 05
TOTAL du chapitre III.....	52,175 05
CHAPITRE IV.	
Secours aux communes pour travaux neufs, réparations ou autres causes.	
1.° Route de Bergues à Saint-Omer, par Bierne, 6.e dixième des frais de construction..................................	11,998 79
2.° 3.e tiers du secours de 6,000 francs accordé à la ville d'Hondschoote, pour la construction d'une chaussée conduisant au lieu dit les Cinq-Chemins..........................	2,000 »
3.° 3.e tiers du secours de 1,500 francs accordé à la commune de Bersée, pour construction d'un pavé...................	500 »
4.° 4.e dixième de la subvention de 30,000 francs accordée pour le chemin de Roubaix à Dottignies..................	3,000 »
5.° 3.e tiers du secours de 6,000 francs accordé à la commune de Templeuve, pour construction d'un pavé............	2,000 »
6.° 3.e tiers du secours accordé aux communes de Féron et Fourmies, pour l'amélioration d'un chemin..................	1,000 »
7.° Route de Cassel à Gravelines, entretien des parties confectionnées....................................	1,275 »
8.° Route de St.-Omer à Bergues, le long de la Colme, entretien.	1,800 »
9.° Route de Bergues à Hondschoote et Dunkerque, entretien..	2,700 »
10.° Route de Dunkerque à Saint-Omer, par Loon et Bourbourg, entretien..	2,550 »
11.° Contingent du département dans l'entretien de la route d'Ascq à Mouchin...................................	2,500 »
TOTAL *à reporter*......	31,323 79

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.	
Report........	31,323	79
12.° Route de Lille à Lannoy..	1,500	»
13.° Construction d'une écluse à portes busquées, à l'extrémité de la Basse Colme, vers la Belgique..................	3,000	»
13.° *bis*. Route de Lomme à Fournes........................	1,500	»
14.° Route de Lille à Tourcoing, par Mouveaux..............	7,500	»
15.° Secours pour l'entretien de la route de Courchelettes......	800	»
16.° Route de Douai à Bapaume....................................	1,500	»
17.° Secours pour le chemin de Trélon à Solre-le-Château.......	1,000	»
18.° Route de Bergues à Saint-Omer, par Bierne..............	6,000	»
19.° 3.e cinquième du secours de 23,000 francs, accordé à la ville de Bailleul pour l'aqueduc du Mont-Noir...............	5,000	»
20.° Redressement de la route départementale de Lille à Roubaix.	3,333	33
TOTAL du chapitre IV.......	62,457	12

CHAPITRE V.

Supplément pour les enfans abandonnés.

Supplément pour les dépenses des enfans trouvés et abandonnés, pour 1838..	83,970	22
TOTAL du chapitre V.........	83,970	22

CHAPITRE VI.

Secours et encouragemens de toute nature, y compris les caisses de retraite et les caisses d'épargne.

1.° Pension de quatre élèves à l'école des aveugles...............	2,400	»
2.° Pension du jeune Hollin, d'Iwuy, élève peintre.............	800	»
3.° Pension du sieur Duquesne, de Lille, élève architecte.......	800	»
4.° Traitement du gardien de la pyramide de Denain...........	200	»
5.° Subside au sieur Constantin Mils, élève peintre............	600	»
6.° Secours à la société humaine de Dunkerque...............	300	»
7.° Indemnité au sieur Lechien pour les écritures du conseil général..	150	»
TOTAL *à reporter*.......	5,250	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report.......	5,250 00
8.° Secours à la veuve du sieur Delhaye, décédé employé de la préfecture..........	150 »
9.° Secours à la veuve du sieur Bidard, décédé concierge de la maison d'arrêt de Lille..........	100 »
TOTAL du chapitre VI......	5,500 »
CHAPITRE VII.	
Clergé et édifices diocésains.	
1.° Indemnité à monseigneur l'évêque..........	6,000 »
2.° Indemnité aux deux vicaires-généraux..........	2,400 »
3.° Indemnité aux neuf chanoines, à raison de 1,000 fr. chacun..	9,000 »
TOTAL du chapitre VII.......	17,400 »
CHAPITRE VIII.	
Dépenses diverses.	
Néant.	
RÉCAPITULATION.	
CHAPITRE I.er..........	» »
II..........	33,069 71
III..........	52,175 05
IV..........	62,457 12
V..........	83,970 22
VI..........	5,500 »
VII..........	17,400 »
VIII..........	» »
TOTAL.........	254,572 10
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.	
1.re PARTIE.	
Les dépenses comprises à la présente section sont imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
par les lois des 28 juin 1833, 4 juin 1834, 19 avril 1835, 6 et 9 juillet 1836, et qui doit continuer pendant l'année 1838.	
SAVOIR:	
1.° L'arrondissement de Cambrai, 3 centimes pendant 17 ans, à compter de 1834 (*Loi du 28 juin* 1833), 5.ᵉ terme.......	26,364 »
2.° L'arrondissement d'Hazebrouck, 200,000 francs, en 10 ans, à partir de 1834 (*Même loi*), 5.ᵉ terme.................	20,000 »
3.° L'arrondissement d'Avesnes, 3 centimes pendant 5 ans, à partir de 1835, sur les contributions foncière, mobilière et des portes et fenêtres (*Loi du 4 juin* 1834), 4.ᵉ terme....	22,639 »
4.° L'arrondissement de Valenciennes, 70,000 francs, en 10 ans, sur toutes les contributions, à partir de 1835 (*Lois des 4 juin* 1834 *et* 9 *juillet* 1836), 4.ᵉ terme...............	8,000 »
5.° L'arrondissement de Lille, 2 centimes pendant 2 ans, et 1 centime pendant la 3.ᵉ année, à compter de 1836 (*Loi du* 19 *avril* 1835), dernier terme.......................	23,024 »
6.° Le département, 2 centimes en 1838 (*Même loi*)..........	138,839 »
7.° Le département, 1 centime pendant 5 ans, à partir de 1837 (*Loi du* 6 *juillet* 1836), 2.ᵉ terme...................	69,419 »
8.° L'arrondissement de Dunkerque, 2 centimes pendant 4 ans, à partir de 1837 (*Loi du* 9 *juillet* 1836), 2.ᵉ terme......	16,480 »
TOTAL des ressources.......	324,765 »
PROPOSITIONS D'EMPLOI.	
1.° Construction de la route départementale N.° 8, de Condé à Saint-Amand, 4.ᵉ dixième................................	21,000 »
2.° A-compte sur la dette arriérée relative à la construction de la route N.° 9, de Lille à Saint-Omer....................	66,138 34
3.° Construction de la route N.° 10, de Valenciennes au Catteau, 5.ᵉ dixième..	43,156 95
4.° Construction de la route N.° 11, de Cambrai à Guise, 5.ᵉ dixième...	50,960 »
5.° Construction de la route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont, dernier cinquième.....................................	20,607 »
6.° Construction de la route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles, dernier cinquième.....................................	39,328 72
7.° A-compte sur les travaux de construction d'un palais de justice et d'une maison d'arrêt, à Lille........................	161,863 »
TOTAL *à reporter*........	403,054 01

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report......	403,054 01
8.° Construction de la route départementale de Dunkerque à Furnes..........	32,820 »
9.° Nouvel à-compte pour la construction de la route de Gravelines à Cassel..........	10,000 »
TOTAL.......	445,874 01
2.e PARTIE. Néant.	
3.e PARTIE.	
Dépenses imputables sur les 5 centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par la loi du 20 juillet 1837, pendant l'année 1838, pour travaux de chemins vicinaux de grande communication..........	347,096 40
RÉCAPITULATION.	
Dépenses facultatives..........	254,572 10
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.	
1.re Partie..........	445,874 01
2.e Partie..........	» »
3.e Partie..........	347,096 40
TOTAL GÉNÉRAL.......	1,047,542 51

NOTA. Au moment de mettre sous presse, le budget n'ayant point encore été renvoyé approuvé par M. le ministre de l'intérieur, nous donnons ce budget tel qu'il a été proposé par le conseil général.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Chef de division, M. Deblock.

Expéditionnaires, MM. Laine, — Hochart, — Butin, — Breton.

Attributions. Analyse et enregistrement, à l'arrivée et au départ, des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — états de situation des affaires en retard dans leur instruction ou expédiées aux mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères; — renseignemens à donner au public sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du Bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre de ces actes et de celui des arrêtés du conseil de préfecture; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseil de préfecture, conseil général, conseils d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des élémens de la session du conseil général, et classement des papiers de ce conseil; — congés des fonctionnaires; délégations. = Cérémonies religieuses; — fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie; — bouquinistes, étalagistes; — déclarations d'imprimer; — dépôts; —, délivrance de brevets; — gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques; — théâtres; — classement des ouvrages envoyés par le gouvernement; — annonces d'ouvrages par souscription; — brevets d'invention. = Belles actions, traits de courage et de dévouement; — récompenses; — médailles et décorations. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France, sollicitées par des étrangers. = Exécution des lois sur les élections; — formation et révision des listes électorales et du jury; — convocation des jurés. = Ports d'armes; — passeports à l'étranger; — mercuriales.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

Bureau des finances.

Chef, N........

Expéditionnaires, MM. Strub, — Delemer, — Lauridant.

Attributions. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds

de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac, droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissemens dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Chambres et tribunaux de commerce ; — chambres consultatives des manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Sociétés d'agriculture ; primes pour l'amélioration des chevaux et des bêtes à laine. — Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Duhamel.
Sous-chef, M. Biencourt.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitemens administratifs et des dépenses départementales ; — traitemens des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Bureau des hospices.

Chef, M. Devaux.
Expéditionnaires, MM. Joly, — Dufresne, ✻, — Landrieux.

ATTRIBUTIONS. Le contentieux des affaires domaniales ; — les ventes de biens nationaux ; — les ventes de coupes de bois de l'Etat et des établissemens publics ; — l'exécution des lois et règlemens sur l'administration forestière ; — la dette publique ; — le contentieux de tous les hospices et bureaux de bienfaisance ; — les enfans trouvés et abandonnés ; — règlement des budgets et apurement des comptes de ces établissemens.

2.e DIVISION.

Chef, M. Pallette.

Bureau de police.

Chef, M. Carez.
Expéditionnaires, MM. Lechien, — Lefebvre, — Masurel.
ATTRIBUTIONS. Police des cultes. = Instruction publique ; —

colléges ; — collations de bourses communales ; — écoles primaires ; — élèves du département aux institutions des sourds-muets, des aveugles-nés, à l'école des arts et métiers. = Police générale ; municipale ; rurale ; — paisson. = Passe-ports d'indigens. = Prisons ; — maisons d'arrêt et de justice ; — dépôts de sûreté ; — maison centrale de détention de Loos ; — surveillance des forçats et condamnés libérés. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ; — maison de santé ; — maisons de force pour les aliénés. = Vaccine ; — épidémies ; — épizooties. = Eaux thermales de Saint-Amand. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Commerce et manufactures ; — exposition publique des produits de l'industrie ; — encouragemens ; — sociétés d'assurances ; — foires et marchés ; — police de la boulangerie.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.

Expéditionnaires, MM. Dehau, — Plumecocq ; — Botto.

Attributions. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacemens ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement ; — vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Ordres royaux et militaires. = Renseignemens. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre ; service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnemens de siége ; — vivres et fourrages ; — abattage et transports de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. = Dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale ; — son service dans les places fortes. = Subsistances ; — produits des récoltes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Thierry.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Demeunynck.
Sous-chef, M. Petit.
Expéditionnaires, MM. Daillier, — Foulon, — Bailloeuil.

Attributions. Routes royales et départementales. = Navigation; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignemens; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts et chaussées; — bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables; — police et entretien. = Etablissemens insalubres ou incommodes; — formation; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux; — travaux qui s'y rattachent; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuites des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Postes et messageries; — correspondance; — exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Correspondance relative à l'établissement des lignes télégraphiques; — comptabilité.

Archives du département.

M. Leglay, archiviste en chef.

Imprimeur de la préfecture.

M. Danel, imprimeur du roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel.

Audiences de M. le préfet.

Lundi, mercredi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures. MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Édouard Lemaire.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé au tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La 1.re série a été renouvelée au mois de décembre 1836.

La 2.e le sera en 1839.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. A. Randouin, ✻.
Secrétaire, M. Roturier.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.	BERGUES, M. Zylof d'Obigny, propriétaire, à Bergues.
	——— M. Delaroyère, notaire, à Bergues.
	HONDSCHOOTE, M. Delaroyère, doct.r en méd.ne, à Hondschoote.
	WORMHOUDT, M. Vandenkerckhove, maire de Bollezeele.
2.me série.	DUNKERQUE-EST, M. Lemaire, Paul, maire de Dunkerque.
	——— M. Hovelt, avoué, à Dunkerque.
	DUNKERQUE-OUEST, M. Regodt, négociant, à Dunkerque.
	BOURBOURG, M. Vercoustre, Adolphe, prop.re, à Bourbourg.
	GRAVELINES, M. Torris, juge de paix, à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Dequeux Saint-Hilaire, ✻.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

HAZEBROUCK-NORD, M. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
HAZEBROUCK-SUD, M. Warein, Louis, membre de la chambre des députés, à Hazebrouck.
MERVILLE, M. Salomé, Jean-Fr., ancien notaire, à Estaires.
——— M. Duquesne, César, propriétaire, à La Gorgue.
STEENVOORDE, M. Revel, Germain, prop.re, à Steenvoorde.

2.me série.

BAILLEUL-NORD-EST, M. Lotthé-Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.
BAILLEUL-SUD-OUEST, M. Cortyl, Benoît-Joseph, propriétaire, à Bailleul.
CASSEL, M. Duvet, Alexandre, maire de Cassel.
——— M. Dhont, Angelus, notaire, à Rubrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

LILLE-CENTRE, M. Verley, Charles, négociant, à Lille.
LILLE-OUEST, M. Tilloy-Casteleyn, négociant, à Lille.
LILLE-NORD-EST, M. Kuhlmann, négociant, à Lille.
LILLE-SUD-EST, M. Richebé, Auguste, ✻, négociant, à Lille.
LILLE-SUD-OUEST, M. Bocquet-Bernard, négociant, à Lille.
ARMENTIÈRES, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.
TOURCOING-NORD, M. Wattine-Dervaux, négociant, à Tourcoing.
TOURCOING-SUD, M. Defontaine, notaire, à Tourcoing.

2.me série.

LA BASSÉE, M. Alavoine père, propriétaire, à La Bassée.
CYSOING, M. Baratte, notaire, à Templeuve.
HAUBOURDIN, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.
LANNOY, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.
PONT-A-MARCQ, M. Parrayon, propriétaire, à Mérignies.
QUESNOY-SUR-DEULE, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.
ROUBAIX, M. Delaoutre, Achille, négociant, à Roubaix.
SECLIN, M. le comte du Maisniel, propriétaire et maire, à Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. Doumet de Siblas.
Secrétaire, M. Bruyelle.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

MARCOING, M. Crepin, Augustin, maître de poste, à Bonavis.
SOLESMES, M. Bernard-Canonne, cultivateur, à Saulzoir.
CLARY, M. Maroy, Jean-Baptiste, propriétaire et maire, à Ligny.
——— M. Poizot, brasseur, à Busigny.
CARNIÈRES, M. Telliez, juge de paix, à Carnières.

2.me série.

CAMBRAI-EST, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.
CAMBRAI-OUEST, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.
LE CATTEAU, M. Sartiaux-Morcrette, maire et brasseur, au Catteau.
——— M. Bera aîné, Constant, marchand de bois, à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✻).
Secrétaire, M. Victor Houzé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

AVESNES-NORD, M. Devise, propriétaire, à Avesnes.
AVESNES-SUD, M. Clavon, avocat, à Avesnes.
BAVAY, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavay.
BERLAIMONT, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.
MAUBEUGE, M. Walrand père, propriétaire, à Maubeuge.

2.me série.

LE QUESNOY-EST, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.
LE QUESNOY-OUEST, M. Boy, Casimir, propriétaire, au Quesnoy.
TRÉLON, M. Hufty, Louis, maître de forges, à Glageon.
SOLRE-LE-CHATEAU, M. Évrard, Émile, cultivateur, à Aibes.
LANDRECIES, M. Dollez père, ✻, médecin et propriétaire, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Poultier.
Secrétaire, M. Deligny.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

ARLEUX, M. Lepeuple, notaire, à Arleux.
MARCHIENNES, M. le baron de Bouteville, ✻, ancien sous-préfet et cultivateur, à Hornaing.
MARCHIENNES, M. Remy de Campeau, propriétaire, à Villers-Campeau.
ORCHIES, M. Guilbert-Estevez, juge de paix, à Orchies.
——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

2.me série.
DOUAI-NORD, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
DOUAI-OUEST, M. Bommart-Dequersonnière, propriétaire, à Douai.
DOUAI-SUD, M. Pieron, Charles, conseiller à la cour royale de Douai.
DOUAI-SUD, M. Monnier, Alexandre, maître de la poste aux chevaux, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. Morisot.
Secrétaire, M. Cardonne.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
CONDÉ, M. Benezech de St.-Honoré, propriétaire, à Vieux-Condé.
CONDÉ, M. Degheugnies, Amé, propriétaire, à Condé.
SAINT-AMAND, rive droite, M. Baligand, notaire, à Mortagne.
———— rive gauche, M. Souquet-Hornez, conseiller-auditeur à la cour royale, à Douai.

2.me série.
VALENCIENNES-EST, M. Cavrois père, négociant, à Valenciennes.
VALENCIENNES-NORD, M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
VALENCIENNES-SUD, M. de Mathieu, Léopold, propriétaire, à Valenciennes.
BOUCHAIN, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
———— M. Delinsel, cultivateur, à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1834 et de 1837.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

Les noms des conseillers municipaux élus en 1837 sont précédés d'un astérisque *, pour distinguer ces membres de ceux dont l'élection a eu lieu en 1834.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Paul Lemaire, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Gourdin; — Delattre.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Thévenet, Louis.	*Petyt, Auguste.	*Delattre, Benjamin.
*Daudruy, Louis.	*Bigorgne, Joseph.	Meneboo, Pierre.
*Chaveron, Raymond.	*Pol, Jean-Théophile.	Philippe, Jean-Bapt.
Dupouy, Guillaume.	*Quillacq, Louis.	*Salomez, Daniel.
*Féron, Hector.	*Lefebvre, Pierre.	Buffin, Camille.
Papgay, Gaspard.	*Bonvarlet, Pierre.	*Fontémoing, Joseph.
Gourdin, François.	Lemaire, Paul.	Herrewyn, Pierre.
*Morel, Benjamin.	Cavrois, Pierre.	Poulain, Joseph.
Gallois, Arnould.	Aubert, Marc.	*Dibos, Emile.

Secrétaire de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

M. Demeezemaker, maire.

Adjoints.

MM. Vermullen-Mouton; — Beyaert.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delabaere, Jean.	*Kien-Delegher.	Zylof-d'Obigny.
*Claeys-Parent.	*Guilbert, Louis.	Desnick, Louis.
*Demeezemaker.	Minart, Jean.	*Modewyck, Benjam.
*Vermullen, Jacques.	Wenis, Jean.	*Chocqueel, Jean.
De Staplande, Louis.	*Joos, Louis.	*Gouthier-Verleye.
*Beyaert, Winoc.	Lauwereyns, Louis.	*Carpentier, Winoc.
*Parmentier, Pierre.	Caigniez, Philippe.	Delaroière, Charles.
Vernaelde, Philippe.	Delabaere, Anthime.	

Secrétaire de la mairie, M. Deschamps.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Cleenewerck, maire.

Adjoints.

MM. Prévost; — Pasquier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Cleenewerck, Henri.	*Delbecq, Pierre.	Clodorez, Dominique.
*Houcke, Philippe.	*Duvet, Joseph.	Spetebroodt, Balthaz.
Vandewalle, Louis.	*Lemetter, François.	*Vandewalle, Désiré.
Smagghe, Louis.	*Bollaert, Charles.	Tiffret, Philippe.
*Pasquier, Jean-Jos.	*Quenson, Augustin.	Loingeville, Benoît.
*Massiet, Louis.	Warein, Louis.	Duriez, Louis.
*Pouvillion, Charles.	Dehaine, Henri.	Leroy, Jean.
*Huyghe, Aimable.	Prévost, Henri.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Béhaghel, maire.

Adjoints.

MM. Lotthé-Vandewalle; — Bieswal.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Béhaghel, Louis.	*Devos, Chrétien.	*Stoppelgast, Louis.
Decoussemaker, Ch.	*Dehaene, Jean.	*Sénéchal Thery.
Lotthé-Vandewalle.	Plichon, Ildephonse.	Colpaert-Vanlerberghe.
Bieswal, Charles.	Hennion, Louis.	Decoussemaker, Fr.s
*Flahault-Decool.	*Liefooghe, Henri.	Flahault-Debruyne.
*Vanuxem-Smagghe.	*Cortyl, Benoît.	*Vanpouille-Couterie.
*Louf-Bels.	*Berteloot-Baumal.	N.
*Behaghel, Jacques.	Behague, Jean.	

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez-Thyrant, maire.

Adjoints.

MM. Duflos; — Bourel-Osten.

Conseil municipal.

MM.
*Robichez-Thyrant.
Salomé, Jean-Franç.
Taffin-Liénart.
Hennion, Edouard.
Quennelle, Jean-B.
Ridez, Jean-Ghislain.
*Decleene, Auguste.
Vieren, François.

MM.
*Lemaire, Augustin.
*Vienne, Jean-Bapt.
Hernout, Alexandre.
*Duflos-Deschodt.
*Deroy, Alexandre.
*Ducourant-Wallez.
*Turbié-Tahon.
Notteau-Dubaele.

MM.
Lesage, Aimable.
*Lerouge, Xavier.
*Bourel-Osten.
Guise, Louis.
*Dumont, Anthime.
*Loridan, Jean-Bapt.
Hennion-Beccue.

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaeghe, maire.

Adjoints.

MM. Delassus; — Boudeville-Wiscart ✻.

Conseil municipal.

MM.
Clarisse-Piat.
*Verhaghe-Ledien.
Roussel, Prosper.
Senellart-Pannier.
Courdent, Antoine.
Deroo-Caulier.
*Hautecœur-Barizel.
Duvette, Jean-Bapt.

MM.
Lotte-Soisse.
Boudeville-Wiscart.
*Malvache-Porcq.
*Duquenne-Delassus.
Olivier, Alphonse.
Hugue-Despretz.
Chevalier, François.
Hue, Maurice.

MM.
Arnould, Henri.
*Cambier-Mattelin.
*Delassus-Vanderberghe.
*Dambrine-Becue.
*Tacquet-Delbarre.
*Dupont-Leduc.
*Hadou, Achille.

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

M. Bigo-Danel ✻, maire.

Adjoints.

MM. Roussel; — Bocquet-Bernard; — Richebé ✻; — Pascal; — Ovigneur.

Conseil municipal.

MM.
*Tilloy–Casteleyn.
Roussel.
*Verley, Charles.
*Bigo–Danel ✻.
Masurel, Jean-Bapt.
Delerue, Jean-Bapt.
Grodée-Alavoine.
*Charvet-Barrois.
Bonte-Pollet.
Smet, Jean-Bapt., ✻.
Poirel, Antoine, ✻.
*Lefebvre, Aimable.
*Dumon, Edouard.

MM.
Blocquel, Simon.
*Champon-Dubois.
*Delesalle-Desmedt.
*Scrive-Labbe ✻.
*Barrois, François.
*Wacrenier, César, ✻.
Gentil–Descamps.
*Degrimonpont-Vernier.
Merlin–Hovelacque.
Duméril, Augustin.
*Delattre–Dupont.
Révoire, Louis, ✻.
*St.-Leger, François.

MM.
Josson, Louis, ✻.
*Bocquet–Bernard.
Legrand, Pierre.
*Richebé, Auguste, ✻.
Doyen, Théophile.
Brame, Louis.
*Ovigneur-Rhoné.
*Pascal, Jean–Bapt.
Bernard-Rouzé.
Mille–Mathieu.
N.....
N.....

Secrétaire de la mairie, M. Marteau.

ARMENTIÈRES.

M. Ghesquier, maire.

Adjoints.

MM. Butin; — N....

Conseil municipal.

MM.
Beghin-Duflos.
Castrique, Jean-Bap
Mahieu, Auguste.
Walckiers-Obert.
Parent-Lefebvre.
Musin-Lespagnol.
Joire–Lamerand.
Annoite-Butin.

MM.
Brame, Pierre.
*Butin, Louis.
Loridan-Boutry.
*Parent Jean-Baptiste.
*Danniaux, Simon.
*Dillies-Delacroix.
Pollet-Dassonville.
*Roussel, Charles.

MM.
*Bayart, Charles.
*Ghesquier, Edouard.
*Butruy-Luttun.
*Nottelle-Delangre.
*Loridan, Julien.
*Theetten, Louis.
N.....

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt; — Vaché.

Conseil municipal.

MM.
Cuvelier, Édouard.
Goeman, Pierre-Jos.
Catteau-Lauwick.
Desprez-Damase.
*Théry-Liénart.
*Vaché, Bernard.
*Meurillon, Augustin.
*Lambin, Louis.

MM.
Cuvellier-Pagès.
*Desbonnets, Pierre.
Delbecque, Louis.
Capelle-Ghesquière.
Lesaffre-Brel.
Montaigne, Apollin.re
Marcotte-Ghesquière.
*Dumortier-Toulemonde.

MM.
*Desbonnets, Jean-B.
*Delbecque, Aimé.
*Pollet-Delbecque.
*Herrengt, Albert.
*Dumortier, Louis.
Berten, Henri.
*Hazebroucq-Hovyn.

Secrétaire de la mairie, M. Delvaux.

ROUBAIX.

M. Defrenne, Fl., maire.

Adjoints.

MM. Grimonprez; — Cuvru-Desurmont.

Conseil municipal.

MM.
*Piat, César.
*Motte-Bredart.
*Salembier-Bulteau.
*Bossut fils.
*Duthoit, François.
*Grimonprez, Louis.
*Delcourt-Beghin.
*Delannoy, Pierre.
*Screpel, Lefebvre.

MM.
*Mourmant, Jules.
*Defrenne, Floris, fils.
*Dujardin, Alexandre
*Selosse Jean-Bapt.
*Lepers-Agache.
Roussel-Dazin.
Cavrois-Grimonprez.
Delaoutre, A.
Duthoit-Ferret.

MM.
Cuvru-Desurmont.
Lecomte, Louis.
Pennel, Alexandre.
Hertogh, Camille.
Dellebecq-Desfontaines.
Lanvin.
Motte-Duthoit.
Duhamel-Housez.
Galisset, Alexandre.

Secrétaire de la mairie, M. H.te Lemaire.

TOURCOING.

M. Delahaye, maire.

Adjoints.

MM. Debuchy; — Leloir.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delahaye, André.	*Defontaine, Franç.	Delobel-Dewitte.
Dewavrin, Charles.	Wattinne-Dervaux.	*Delobel, Antoine.
Delannoy, Joseph.	*Motte fils aîné.	*Dervaux, Jean.
Debuchy, Jean-Bapt.	*Delannoy, Floris.	*Six-Lerouge.
*Masurel, Carlos.	*Roussel de Livry.	*Flipo fils aîné.
Caulliez-Nollet.	Desurmont, Henri.	*Bernard, Pierre-Eug.
Leloir, Chrysostôme.	Lefebvre fils, Edoua.	Duriez, Benjamin.
Duquennoy-Delepoulle.	Delepoulle-Houzet.	*Ducoulombier-Danniaux.
Lemaire-Réquillart.	*Crombez, Aimable.	*Wattinne, Louis.

Secrétaire de la mairie, M. Fr. Dujardin.

WAZEMMES.

N..., maire.

Adjoints.

N..., — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Ducourouble-Mouton	*Sarazin, Antoine.	*Chalant, Auguste.
Duchange, Alexandr.	*Dejaeghère, Charles.	Jonckheere, Pierre.
Collette-Rousselle.	*Soins, Louis.	*Splette, Louis.
*Spineux, Auguste.	Lefebvre, Lambert.	*Broutin, Auguste.
*Dubus-Bonnel.	Petit, Delphin.	*Mullié, Eugène.
*Merlin, Louis.	*Leroy, Julien.	*Paillot, Aimé.
*Girard, Michel.	*Welcomme.	N.....
*Lecherf, Romain.	Crombet, Hippolyte.	

Secrétaire de la mairie, M. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. François-Deloffre, ✱, maire.

Adjoints.

MM. Leroy ; — Déjardin.

Conseil municipal.

MM.
Dejardin, Clément.
*Callory père.
*François-Deloffre.
Faille, Casimir.
*Defremery, Pierre.
*Savary, Dieudonné.
Vallez-Bonnaire.
*Lepot-Deloffre.
*Pluvinage, Pierre.

MM.
*Boittelle, Casimir.
*Lallier, Alphonse.
Leroy, Henri.
Toussaint-Laprairie.
Buzin-Petit.
Duchange père.
Douay, Fénélon.
Proyart, Augustin.
*Podevin père.

MM.
Farez, Fénélon.
*Bricout, François.
*Casiez père.
Lobry, Aristide.
Lenglet, François.
Bris, Aimé.
Béthune-Hourriez.
*Legrand.
*Boone-Parsy.

Secrétaire de la mairie, M. Wilbert père.

LE CATTEAU.

M. Sartiaux-Morcrette, maire.

Adjoints.

MM. Deudon; — Caffeau.

Conseil municipal.

MM.
*Lefebvre-Leroy.
*Hanequand père.
Ternant-Renuart.
*Lozé aîné, Jean-Bapt.
Delafons aîné.
Bricout, Maximilien.
Boudart-Horrie.
Desmaretz, François.

MM.
*Sartiaux-Morcrette.
Besville, Augustin.
Mollet, Adolphe.
Goffart, François.
*Deudon, Placide.
*Petit, Théophile.
*Flayelle-Debeaumont.
Rodriguez, Hippolyte.

MM.
Passez-Crinon.
Mouton, Napoléon.
*Chantreuil, Emile.
*Colomb, Antoine.
*Cousin-Hennequant.
*Caffeau-Frémin.
Deudon, Napoléon.

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Gossart, maire.

Adjoints.

MM. Evrard; — Grossier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*George, Célestin.	Clavon, Augustin.	Pillot, Edmond.
*Culhat, Jean-Bapt.te	*Grossier, François.	Rigot, Zéphir.
*Devise, César.	*Gossart, Dominique.	Calonne, Damas.
*Davoine, Florent.	*Durœulx, Pierre.	*Lecuyer, François.
Lavice, André.	Hannoye, Désiré.	Maurice, Bernard.
*Guillemin, Joseph.	Tordeux, Constant.	Ducarne, Henri.
Bernard, Flore.	*Evrard, Léopold.	Hannoye, Prosper.

Secrétaire de la mairie, M. Maherenne.

MAUBEUGE.

M. De Saint-Léger, ✱, maire.

Adjoints.

MM. Broisa, ✱; — Bottieau.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Bottieau-Rupert.	*Pouillaude de Carnières.	*Berteau, Philippe.
*Lucq, Emmanuel.	*Walrand, Emilien.	Broisa, Auguste.
Horrie, Hector.	*Estienne, Alexis.	*Dandoy-Mailliard.
*Autier, Jules.	Darche, Valentin.	*Marchant, Ferdinand.
*De St.-Léger, Ferd.d	Dehon, Louis.	Marchant, Philibert.
*Lecomte, Louis.	*Picquery de Cuvilers.	Giguet, Pierre.
Delgorge, Augustin.	*Baral, Hubert.	Letessier, Michel.
Colnion, Victor.	*Deharvengt, J.-B.te	

Secrétaire de la mairie, M. Levesque.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. Delecroix, ✱, maire.

Adjoints.

MM. Bois; — Stievenard.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delecroix, Ignace.	*Stievenard, Ant.e	Chartier, Prosper.
*Tréca, Célestin.	*Broux, Louis.	Cocqueau, Adolphe.
*Taffin, Alexis.	*Bris, Arthur.	Bommart, Anacharsis.
Courtrai, Louis.	Preux, Auguste.	*André-Poteau, Pierre
De Guerne, Auguste.	Pinquet, Philippe.	*Corne, Hyacinthe.
Gronnier, Charles.	Lequien, Xavier.	Butruille, Joseph.
*Rozey, Pierre.	*Honoré, Adrien.	Bois, Constant.
Debailliencourt, Rod.e	Danel, Paul.	*Dablaing, Théophile.
*Durand-d'Elecourt.	*Minart, Pierre-Paul.	Fouquai, Albert.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

M. Leper, maire.

Adjoints.

MM. Dedeuxville; — Delemer.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Lesur, Antoine.	*Herbo, Jean-Bapt.te	*Carlier-Dutillieux.
*Descamps, Philippe.	*Gruyelle-Mallet.	Bombled, Emile.
*Guilbert, Estevez.	*Duhem-Dauchy.	*Dellainne, Edouard.
*Dedeuxville, J.-B.te	Simon-Treca.	Josson, Gilbert.
*Naveau-Fourmeatraux.	Treca-Treca.	Leper, Victor.
*Baucq-Guislain.	*Lubrez-Dupire.	Delille, Pierre.
*Delemer, Louis.	Lemaire-Couteau.	Jacquart-Depery.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

M. Flamme, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Bultot; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Ledieu Alexandre.	*Direz aîné.	Vast, Louis.
*Beauvois, Louis.	*Durieux, Stanislas.	Verdavainne, Charles.
*Flamme, Jean-B.te	Rhôné, Auguste.	Boca, Louis.
*Legrand, Louis.	*Delcourt, Théophile.	Leclercq, Jean-B.te
*Miot, Charles.	Bultot, Jacques.	Gellé, Charles.
*Dupont, Barthélémi.	Dupire, Adolphe.	*Delame, Léopold.
*Carlier, Honoré.	Hamoir, Edmond.	Lebret, Jean.
*Dubus, Louis-Jos.	Debailliencourt, Jér.	Serret fils.
*Lejeal, François.	*Dubois, Jean-Bap.te	Brabant, François.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Dervaux, maire.

Adjoints.

MM. Pureur père; — Caudron fils.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Caudron fils.	Dervaux.	Michaux.
*Duhot.	Caudron-Jorion.	Reghem.
*Taquet-Flament.	Mention-Bourgogne.	*Housez-Wattelez.
Blanchart.	*Delsaut-Duval.	*Pureur père.
*Mention, Alexis.	Waroquier.	Darthois.
*Amand.	Charles, Henri.	*Mathieu-Lachapelle.
*Miroir père.	Petit-Lefebvre.	Dugnolle.
*Wattiau-Wanon.	Cirez.	

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire.

Adjoints.

MM. Pilette fils; — de Bettignies.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Sterlin-Dubois.	*Havez-Legrand.	*Delcourt-Legrand.
*Basiez, Prosper.	*Desmoutier, César.	*Caroul, Charles.
*Pilette, Amand.	*Davaine-Vanautrève.	*Plichon, Eloi.
*Coquerîaux-Plouvier	*Caudoux-Saubois.	*Hédon, Pierre.
*André, Xavier.	*Vanlooy, Henri.	*Goudemant, Romain.
*Debettignies, Max.[n]	*Laby, Pierre.	*Mériaux, Henri.
*Waché, Séraphin.	*Delcourt-Hornez.	*Saudo-Gorez.
*Basiez-Coquerîaux.	*Desespringalle, Col.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Lefebvre; — Portenart. — A Bergues, M. Houzé. — A Gravelines, M. Ferrazin.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Massaert. — A Bailleul, M. Flahaut. — A Estaires, M. Walrand. — A Merville, M. Deresne. — A Cassel, M. Vanbambeke.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Nicolle, commissaire central.

MM.	MM.
Noé.	Longhaye.
Faille aîné.	Houzé.
Lambry, ✠.	

A Armentières, M. Bultel, ✠. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Deladerrière. — A Tourcoing, M. Nutans. — A Wazemmes, M. Cotelle.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Renoud, ✠.
Au Catteau, M. Egret-Tilmant.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Demaline.
A Maubeuge, M. N....
Au Quesnoy, M. Dégré.

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Lavoix.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Arnoult. — A Condé, M. Flamet. — A Saint-Amand, M. Tissier.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 660 communes dont se compose le département, 557, n'ayant pas eu de revenus suffisans pour couvrir leurs dépenses de 1836, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire et pour faire face aux travaux urgens et autres objets d'intérêt local.

De ces 557 communes, 53 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque; 52 à celui d'Hazebrouck; 114 à celui de Lille; 110 à celui de Cambrai; 130 à celui d'Avesnes; 43 à celui de Douai, et 55 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1836 se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement de gardes-champêtres, à	151,832	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires, à	278,898	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	79,202	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction primaire	75,373	»
5.° Pour le service de la garde nationale	19,491	»
6.° Pour les chemins vicinaux	12,537	»
7.° Travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	154,075	»
TOTAL	771,408	»

Cette somme, comparée à la masse du principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 4,260,599 francs, présente un taux moyen de 19 centimes additionnels; ce chiffre était de 22 en 1835,

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Dunkerque.	Lille.	Cambrai.	Valenciennes.
Bergues.	Armentières.	Maubeuge.	St.-Amand.
Hazebrouck.	Roubaix.	Douai.	
Bailleul.	Tourcoing.	Condé.	

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *francs.*

Bourbourg.	Steenvoorde.	Wazemmes.	Trélon.
Gravelines.	Haubourdin.	Le Catteau.	Coutiches.
Hondschoote.	La Bassée.	Anor.	Flines-lez-Raches.
Cassel.	Les Moulins.	Avesnes.	Marchiennes.
Estaires.	Quesnoy-sur-Deûle.	Fourmies.	Orchies.
Merville.		Landrecies.	Sin.
Morbecque.	Seclin.	Le Quesnoy.	Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Noms des Receveurs.
	MM.
Dunkerque	Versmée.
Bergues	Verleye.
Gravelines	Demarle-Catrice.
Hazebrouck	De Taverne.
Bailleul	Van Merris.
Estaires	Vermersch.
Merville	Barizel.
Lille	Jouffroy.
Armentières	Boussemaer.
Roubaix	Daguin-Bulteau.
Tourcoing	Debuigne.
Cambrai	Delcroix.
Maubeuge	Levecque fils.
Douai	Courtrai.
Condé	Douchemant.
Marchiennes	Foulon.
Saint-Amand	Dumoulin.
Valenciennes	Mallet-Dufresnoy.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce en 1836.

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	NOMS DES Recev. principaux.	PRODUITS.
Bergues	Huyche	Lemaire	37550 »
Bourbourg-Ville	»	Sailly	13313 »
Bourbourg-Campagne	»	Cocquillier	5186 »
Coudekerque-Branche	»	Maeght	4210 »
Dunkerque	Dalinval	Prudhomme	167932 »
Gravelines	»	Demarle-Hubert	20079 »
Hondschoote	»	Haeghens	10930 »
Bailleul	»	Leroy	48465 »
Cassel	Ruyssen	Bon	20761 »
Estaires	Deman	Charles	21893 »
Hazebrouck	Dupré	Debaecker	40027 »
La Gorgue	»	Beun	7292 »
Merville	»	Deroide	20688 »
Morbecque	»	Delangue	9569 »
Steenvoorde	»	Vanbambèke	9029 »
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	718 »
Annœullin	»	Panckoucke	4432 »
Armentières	Camblain	Héron	35126 »
Bassée (La)	»	Pollet	5363 »
Croix	»	Delbecq	2248 »
Esquermes	»	Duchastelle	10465 »
Lannoy	»	Semet	5216 »
Les Moulins	»	Ricouart	22787 »
Lille	Flament	Loth fils	915945 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	8032 »
Roubaix	A. Grimonprez	Boyaval	148192 »
Seclin	»	Olivier	13014 »
Tourcoing	Duprez	Lemaire	112866 »
Wazemmes	Danvin	Bonnet	32940 »
Cambrai	D'hailly	Lanthier	172685 »
Catteau (Le)	Bernier	Thiéry	27656 »
Avesnes	Dubois	»	23554 »
Bavay	»	Pouillaude	6612 »
Landrecies	»	Laurent	15366 »
Maubeuge	Alexandre	»	39969 »
Quesnoy (Le)	Delobert	Tessier	20413 »
Solre-le-Château	»	Gérard	4844 »
Douai	Deberckem	Vanhacken	238874 »
Amand (St.)	Louette	Derecq	28208 »
Anzin	»	Guertin	9103 »
Condé	Bernier	Houzé	23919 »
Valenciennes	Lafuite	Thomas	192225 »
Vieux-Condé	»	Decout	3448 »

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1836 ont donné lieu à une dépense de 697,363 francs ; savoir :

Arrondissement de Dunkerque	101,000	»
Idem d'Hazebrouck	33,113	»
Idem de Lille	226,467	»
Idem de Cambrai	67,547	»
Idem d'Avesnes	88,331	»
Idem de Douai	95,477	»
Idem de Valenciennes	85,428	»
TOTAL	697,363	»
Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1835 a été de	619,045	»
Différence en plus en 1836	78,318	»

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Une maison d'école à Illies.
Idem à Pérenchies.
Idem à Millonfosse.
Idem à Roost-Warendin.
Idem à Watten.
Idem à Colleret.
Idem à Pont-sur-Sambre.
Idem à Rousies.
Un abattoir à Avesnes.
Un cimetière à Esquermes.
Une salle d'asile à Lille.
Reconstruction de l'église d'Avesnes-le-Sec.
Reconstruction de l'église de Villers-en-Cauchies.

Les travaux de construction de pavés neufs exécutés par quinze communes se sont élevés à 110,328 francs.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1836 s'élèvent à 57,523 francs, suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque	2,888	»
Idem d'Hazebrouck	»	»
Idem de Lille	51,360	»
Idem de Cambrai	1,930	»
Idem d'Avesnes	820	»
Idem de Douai	525	»
Idem de Valenciennes	»	»
TOTAL	57,523	»

Une somme de 7,000 francs a été assignée, en 1836, au département du Nord par M. le ministre de la justice et des cultes, pour aider les communes légalement érigées en cures, succursales ou chapelles vicariales, dans les dépenses relatives aux constructions, réparations et acquisitions d'églises et de presbytères. Cette somme a été répartie de la manière suivante :

Watten	400	»
Les Moëres	500	»
Ebblinghem	500	»
Hondeghem	250	»
Sercus	250	»
Anstaing	500	»
Fives	500	»
Hellemmes	300	»
Elesmes	235	»
Preux-au-Bois	250	»
Beuvry	400	»
Bugnicourt	200	»
Pecquencourt	200	»
Villers-en-Cauchies	400	»
Semousies	115	»
Alnes	600	»
Tourmignies	400	»
Faches	1,000	»
Total	7,000	»

GARDE NATIONALE.

MOBILISATION.

Conformément à l'article 2, deuxième alinéa, de la loi du 19 avril 1832, relative aux corps détachés de la garde nationale, le tableau des citoyens mobilisables du département du Nord a été complété et rectifié au mois de janvier 1837, d'après les éliminations et accroissemens survenus depuis la première formation du travail.

La révision toutefois n'a été appliquée qu'à la première classe, celle des célibataires; voici quel en est le résultat :

1.re CLASSE. — *Célibataires.*

Arrondissem.s	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE															
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	30 ans.	31 ans.	32 ans.	33 ans.	34 ans.	Totaux.
Dunkerque. .	366	503	538	379	285	294	224	163	201	182	177	170	153	133	105	3873
Hazèbrouck.	416	571	551	411	296	277	278	238	274	260	227	223	183	164	159	4528
Lille........	1620	1749	1609	1269	1038	984	820	695	738	651	652	559	491	453	397	13725
Cambrai....	824	1103	1080	651	407	372	264	258	223	220	191	145	167	115	108	6128
Avesnes....	633	784	665	424	340	330	330	304	243	238	231	203	169	162	144	5200
Douai......	484	522	511	408	331	352	282	244	205	215	207	196	143	187	101	4388
Valenciennes.	573	725	730	444	379	316	283	270	222	211	171	144	135	131	120	4854
Totaux..	4916	5957	5684	3986	3076	2925	2481	2172	2106	1977	1856	1640	1441	1345	1134	42696

Il résulte du tableau qui précède que le nombre des mobilisables de la première classe est de........................ 42,696

Nous ajouterons à ce chiffre le nombre d'hommes appartenant à chacune des autres classes d'après le travail de 1832; savoir :

2.e	classe. —	Veufs sans enfans................	120
3.e	———	Citoyens remplacés à l'armée......	1,496
4.e	———	Mariés sans enfans...............	2,950
5.e	———	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145...............	3,920
6.e	———	Veufs ou mariés avec enfans......	10,814
		Total des mobilisables.........	61,996

Ce nombre, qui équivaut à peu près au dix-septième de la population générale du département, se divise entre les arrondissemens de la manière suivante :

Arrondissement	de Dunkerque................	5,501
———	d'Hazebrouck................	6,161
———	de Lille....................	19,318
———	de Cambrai..................	9,613
———	d'Avesnes...................	7,822
———	de Douai....................	6,213
———	de Valenciennes.............	7,368
		61,996

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de six légions, cent vingt-trois bataillons, seize compagnies isolées, soixante-seize subdivisions de compagnies isolées, comprenant le tout un effectif d'environ quatre-vingt-six mille hommes, dont vingt-huit mille armés, treize mille habillés et dix mille équipés.

Une instruction a été donnée par M. le préfet le 17 décembre 1834, sur la formation des contrôles d'armement prescrits par l'article 5 de l'ordonnance royale du 24 octobre 1833.

Par arrêté de M. le préfet du 29 octobre 1834, les gardes nationales des communes rurales sont tenues de faire des patrouilles de nuit pendant l'hiver pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIONALE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-major. MM. Parmentier, colonel.
Laurent-Coppens, lieutenant-colonel.
Herwyn, Jean-Philippe, major.
Vernaelde, Pietre-Laurent, chirurgien-major.

Bataillon communal de Bergues. — M. Planckeel, Martin, comm.t
——— cantonnal de Pitgam. — M. Stevenoot, Louis, comm.t
——— de Quaëdypre. — M. Baert, Médard, comm.t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, commandant.
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Duval-Deschodt, c.t
——— de Watten. — M. Quaisin, commandant.

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major. MM. Dupouy aîné, colonel.
Bigorgne père, lieutenant-colonel.
Desticker, major.
Meneboo, Pierre, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Féron, Hector, commandant.
2.e ——— — N...., commandant.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N., comm.t

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Regodt, commandant.
——— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✻ comm.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Deswaerte, comm.t
——— de Bollezeele. — M. Vandercolme, comm.t

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTONS DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Berteloot-Baumal, comm.t

Bataillon cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — M. Plouvier-Boulet, commandant.
———— ———— de Merris (B.-S.-O) — M. Vitse, Jean, comm.t

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. Behaghel, commandant.
———————— de Noordpeene. — M. Duvet, Charles, comm.t

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, comm.t
———— cantonnal de Staple (H.-N) M. Degroote, Henri, comm.t
———————— de Morbecque (H.-S.) — M. Coget, ✻, comm.t

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — N...., commandant.
———————— d'Estaires. — M. Vienne, J.-B., commandant.
———— cantonnal de La Gorgue. — M. Duquenne, César, com.t

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Revel, Germ., comm.t
———————— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, commandant.

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Deloince-Boutry, comm.t
———— cantonnal de La Chapelle. — M. Rohart, Louis, comm.t

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., command.t
———————— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, comm.t

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Depienne, P., commandant.
———————— de Templeuve. — M. Castelain, Aimable, c.t

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, commandant.
———————— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, com.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, command.t
———————— d'Ascq. — M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major. { MM. Montigny-Champon (O. ✻), colonel.
Wacrenier, César, ✻, lieutenant-colonel.
Castain, ✻, major.
Degland, chirurgien-major.

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Leger, Hippolyte, command.t
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e ——————— — M. Fréville-Delange, commandant.
3.e ——————— — M. Desquiens, commandant.
4.e ——————— — M. Saint-Leger, commandant.
5.e ——————— — M. Delattre-Dupont, commandant.
Corps de sapeurs-pompiers. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Wambrechies (L.-O.) — M. le vicomte Obert, commandant.

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal d'Ennevelin. — M. Thevelin, commandant.
——————— de Thumeries. — M. Rose, Henri, command.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, commandant.
——————— de Comines. — M. Froidure-Lambin, comm.t

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Bulteau-Mimerel, comm.t
——— cantonnal de Croix. — M. Spriet, Jean-Bap., command.t

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Dhenin, Henri, commandant.
——————— de Camphin-en-Carembault. — M. Couvreur, c.t

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Defontaine, command.t
——— cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, comm.t
——— cant. de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — N..... commandant.

Arrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Farez, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (Cambrai-E.) — M. Raverdy, comm.t
———————— d'Escaudœuvres (id.) — M. Teillier, Jos., c.t
———————— d'Abancourt (Cambrai-O.) — M. Dubreuil, c.t
———————— de Raillencourt (id.) — M. Liefquin, comm.t

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Claisse, commandant.
———————— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Canonne, c.t
———————— de Quiévy. — N...... commandant.

CANTON DU CATTEAU.

Légion cantonnale.

État-major. { **MM. Seydoux, Charles, colonel.**
Béra, lieutenant-colonel.
Hiolin, major.
Pestel, Pierre, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal du Catteau. — M. Cousin, commandant.
———————— de Catillon. — M. Bera, commandant.
———————— de St.-Souplet. — M. Mathian, commandant.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Decaisne, commandant.
———————— de Walincourt. — M. Millot, Ph., command.t

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Boulanger, commandant.
———————— de Masnières. — M. Trocmet (O. ✻), comm.t
———————— de Gouzeaucourt. — M. Leroy, Jacq., comm.t

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Froment-Sartiaux, c.t
———————— de Bermerain. — M. Moreau, commandant.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Devise, commandant.
——— cantonnal de S.-Aubin (Av.-N.) — M. Lamendin, comm.t
———————— de Felleries (id.) — N..... commandant.
———————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, comm.t
———————— d'Etrœungt (id.) — M. Trotin, commandant.

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mercier, commandant.

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
——————— de Taisnières-sur-Hon. — M. Lecuyer, comm.t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, commandant.
——— cantonnal de Maroilles. — M. Briatte, commandant.
——————— de Bousies. — M. Dutemple, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Cazaban, commandant.
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, commandant.
——————— de Colleret. — M. Ouverlaux, commandant.
——————— de Beaufort. — M. Trempont, commandant.

CANTON DU QUESNOY.

Bataillon cantonnal de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Cantineau, c.t
——— communal de Gommegnies (id). — M. Dazin-Quentin, c.t
——————— de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy-Est). — M. Flament, commandant.
——————— d'Englefontaine (id.) — M. Pavot-Dumat, c.t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. Bernard, comm.t
——————— de Cousolre. — M. Walrand, ✻, command.t

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, commandant.
——————— de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
——————— De Fressin. — M. Petit, ✻, commandant.

CANTON DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-major. { MM. Desfontaines-d'Azincourt (O. ✻), colonel.
Mollier, ✻, lieutenant-colonel.
Desmon, major.
Gronnier, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✱, commandant.
2.e ——————— — M. Guilbert, ✱, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, c.^{t}
——————— de Roost-Warendin (Douai-O.) — M. Dumon, Auguste, commandant.

——————— de Lauwin-Planque (id.) — M. Locoge, c.^{t}
——————— de Lewarde (Douai-S.) — M. Colau, comm.^{t}

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Haze, commandant.
——————— de Somain. — M. Duquesnes, commandant.

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., commandant.
——————— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, comm.^{t}

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — N..... commandant.
——— cantonnal de Raismes (r.-d.) — M. Dumont, command.^{t}
——————— de Lecelles (r.-g.) — M. Davaine, command.^{t}

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Tampan, commandant.
——————— de Denain. — M. Lepoivre, commandant.

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Pureur, commandant.
——— cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, commandant.
——————— de Vieux-Condé. — M. Benezech, commandant.

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — M. Dournay, comm.^{t}
——— cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Castiaux, comm.^{t}
——————— d'Onnaing (Valenc.-E.) — M. Freville, comm.^{t}
——————— de Maing (Valenc.-S.) — M. Dupont, comm.^{t}

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois heures jusqu'à six heures du soir.

Composition de la Cour royale.

Premier Président, M. Deforest de Quartdeville, E.-A.-N. (C. ✻), pair de France.
Premier Président honoraire, M. Blanquart de Bailleul (O. ✻).
Présidens, MM. Delaetre, Philippe-Joseph, ✻.
Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé, ✻.
Farez, Maximilien, ✻.
Lambert, Pierre-Joseph-Marie, ✻.

Conseillers.

MM.
Ducrez, Jean-Baptiste-Jos., ✻.
Devinck, Henri-Franç.-Marie.
Vigneron, Marc-Antoine-Gab.
Asselin, Albert-Marie-Joseph.
Lefebvre de Troismarquet, Th.-François-Joseph.
Baumal, Philippe, ✻.
Enlart de Guémy, Th.-Ed.-A.
Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Delepouve, Engelbert-Just.-J.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Auguste-Jos.
Durand-d'Elecourt, G.-L.-J., ✻.

MM.
Quenson, Franç.-Louis-Joseph.
Le Roux de Bretagne, Aug., ✻.
Petit, Pierre-Félic.-V.-A., ✻.
Debaillon, Benoit.
Dumoulin, Pierre-M.-Ph.-J., ✻.
Piéron, Charles-Philippe-Réné.
Maurice, Noël-Aug.-L.-Jos., ✻.
Vanvincq, Franç.-Jos.-Isid., ✻.
Bigant, François-Constant.
Tailliar, Eugène-Franç.-Joseph.
De Warenghien, Charles-Florim.
Leroy, Louis-Amand.
Benoist, B.

Conseillers-auditeurs.

MM. Cotteau, — Souquet, — Grimbert, — Maniez.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Nepveur, Alex.-Dom.-Franç., ✻.
Avocats-généraux, MM. Hibon, premier avocat-général, ✻, — Preux, — Sénéca.
Substituts pour le service du parquet, MM. Pillot, — Vanderwalen.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde, Ambroise-Julien-Joseph.
Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Danel, — Debonte, — Dupuis, — Lenglin.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1837.

Première chambre civile.

Premier Président, M. Deforest de Quartdeville, pair de France.
Président, M. Delaetre.
Conseillers, MM. Ducrez, — Delepouve, — Gavelle, — Quenson, — Piéron, — Bigant, — de Warenghien.
Conseillers auditeurs, MM. Grimbert, — Maniez.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Lambert.
Conseillers, MM. Devinck, — Durand-d'Elecourt, — Petit, — Dumoulin, — Maurice, — Tailliar, — Leroy, — Benoist.
Conseiller-auditeur, M. Cotteau.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Farez.
Conseillers, MM. Asselin, — Baumal, — Enlart de Guémy. — Duriez.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Gosse de Gorre.
Conseillers, MM. Vigneron, — Lefebvre de Troismarquet, — Dubrulle, — Le Roux de Bretagne, — Debaillion, — Vanvincq.
Conseiller-auditeur, M. Souquet.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Delecroix, Ign.-J., bâtonnier, ✻.
Roty, Val.-M.-J., anc. bâtonn.
Duquesnes, Ch.-Godef.-Fr.-Jos.
Laloux, Léon-Ange-Joseph.
Leroy de Béthune, Emm.-Ch.
Honoré, Adrien-Amé.
Danel, Paul-Liévin-Joseph.
Wagrez, Amable-Marie.
Fouan, Jean-B.-Aristide-Jos.
Huré, Louis-Michel.
Dumon, J.-B.-Augustin-Jos.
Dennetier, Adolphe.
Leroux du Chatelet, E.-M.-L.-C.
Leroy, Emile.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Salv.

MM.
Chevalier, Joseph-Boniface.
Delebecque, Marie-Pierre-A.
Decoussemacker, Ch.-Ed.-H.
Remy de Campeau, Alfred-A.
Devemy, Louis-Joseph.
Eloy-Devicq, Léon-Bonav.
De Benijol-Dubrau, B.-Al.-G.
Parmentier, Hector-Eug.-Jos.
Becquet de Mégille, Léon-J.-T.
Dupont, Alfred-Math.-Ch.-J.
Théry, Alphonse-Auguste.
Druon, Edouard-François-J.
Morel, Alexandre-Aubert.
Lambrecht, Pierre-Gust.-Ad.

Avocats admis au stage.

MM.
Gardin, Hipp.-Jacques-Chrét.
Hamille, Fr.-Eug.-Victor-Aug.
Houzel, Guislain-Adolphe.
Bottin, Jean-François-Michel.
Waternau, Hippolyte-Jos.
Cressent, Adrien-Joseph-P.
Dubus, Ulric-Th.-Jos.
Deledicque, Adolphe-H.-J.
Lemaire de Marne, Vict.-Jul.-J.
Dronsart, Ch.-Ernest-Jos.
Pigault de Beaupré, Alex.-H.-M.
Lucas, Henri-Joseph.
Thelliez, J.-Armand-Henri.
Pinchon, J.-Jules-Alfr.-Guislain.

MM.
Capon, Alex.-Eug.-Jos.
Barbieux, Ant.-Michel-Jos.
Proyart, Joseph.
Desclaibes, Léon-Ch.-Ant.
Desclaibes, Edouard-Alex.-Ad.
Imbert de la Phalecque, V.-A.-J.
Brame, Emile-J.-B.
Drouart, Ch.-Eug.-Aug.
Hulleu, Edmond-Adolphe-J.-B.
Maniez, Aug.-Louis-Fortuné.
Loy, Constant-Zacharie.
Dubrulle, J.-B.-Chrétien.
Galant, Augustin.

Avoués près la cour.

MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.
Delegorgue, Louis-Augustin.
Debeaumont, Romain-Joseph.
Guilmot-Martin, Ant.-Ph.-Jos.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.
Cuvelle, François.

MM.
Pla-Wacrenier, Joseph-Charles.
Peltier, Charles-Emile-Joseph.
Soins-Contrejean, Louis-Aug.
Duchochois, Louis-Pierre-Gail.
Estabel, Aimé-Marie-Jean.
N..

Huissiers audienciers.

MM.	MM.
Biencourt père, Alex.-Joseph.	Dubois, Alexis-François.
Boniface père, Phil.-Augustin.	Sailly, Louis.
Bracq, Pierre-Aimé.	Biencourt fils, Fr.-Alex.-Jos.
Cuny, Louis-Joseph.	Boniface fils, Augustin-Jos.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Buffin, juge d'instruction; — Darras, — Verleye.
Juges suppléans, MM. Vandewynckel, — Lemaire, — Hovelt.
Procureur du Roi, M. Dekytspotter, ✻.
Substitut, M. Artaud.
Greffier, M. Duplessis.
Commis-greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	M.
Lemaire, bâtonnier.	Leurs.	De Clebsattel.
Kien.	Lardeur.	
Delattre fils.	Coppens.	

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Delattre père.	E. Tetut.	Rischmann.
Hovelt jeune, ✻.	Carpentier.	Robin.
Boutillier.	Dufour.	

Huissiers.

MM.
Vollaeys, à Dunkerque.
Calbet, id.
Breyne, id.
Delanghe, id.
N...
N...
N...
Béthune, à Bergues.
Brousse, id.
Dupuy, id.

MM.
Marcant, à Bergues.
Baron, à Bourbourg.
Delahaye, id.
Dewinter, id.
Stranne, à Gravelines.
Deprez, à Hondschoote.
Marchand, à Rexpoëde.
Casella, à Watten.
Schelle, à Wormhoudt.
Dedryver, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Liebaert. — Suppléans, MM. Beck et Delattre.— Greffier, M. Vitest.— Huissier audiencier, M. Delanghe.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléans, MM. Willems et Declebsattel. — Greffier, M. Demey. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Beck, certificateur. — Poulain. — Demeyer. — Vandewynckel aîné. — Ed. Hovelt, certificateur. — Pruvost.

Commissaires-priseurs, MM. Evrard et Naghel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Caigniez. — Suppléans, MM. Guilbert et N.... — Greffier, M. Wyts. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel, certificateur. — Delaroière. — Chocqueel, à Bergues.
Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✻ ✻. — Suppléans, MM. Buret et Vercoutre. — Greffier, M. Dewinter-Baude. — Huissiers audienciers, MM. Dewinter et Baron.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Warin, certificateur. — Billiet, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. — Suppléans, MM. Demarle et N... — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Palmaert, certificateur. — Waguet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Boutillier, — Suppléans, MM. Cornette et Pauwels. — Greffier, M. Goudaert. — Huissier audiencier, M. Deprez.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Zoete, certificateur; Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Leys. — Suppléans, MM. Brisbois, à Wormhoudt, et Dezwarte, à Esquelbecq. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Schelle et Dedryver.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Leenhouder, certificateur, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les jeudis, vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mardis pour les rapports du juge d'instruction.

Président, M. Tiffret, ✱.

Juges, MM. Joëts, — Leclercq, juge d'instruction, — Quenson.

Juges suppléans, MM. Pasquier, — Deschodt, — Leleu.

Procureur du Roi, M. Loingeville.

Substitut, M. Lallier.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM. Duvet. — Charles Vandewalle. — Deschodt.

Avocat stagiaire.

M. Pinchon.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Pasquier.	Ruyssen.
Leleu.	Berteloot.	Kien.

Huissiers.

MM.		MM.	
Réant père,	à Hazebrouck.	Testelin,	à Bailleul.
Halinck,	id.	Devos,	à Cassel.
Decool,	id.	Venière,	id.
Chieux,	id.	Delannoy,	à Merville.
Bruneel,	id.	Vanvergelot,	id.
Réant fils,	id.	Servant,	à Steenvoorde.
Ernout,	id.	Jourdain,	id.
Stove,	à Arnèke.	N...	
Stevenoodt,	à Bailleul.	N...	
Lauwerière,	id.	N...	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Bollaert. — Suppléans, MM. Huyghe et Charles Pouvillon. — Greffier, M. Boulangier. — Huissier audiencier, M. Réant père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Massiet. — Suppléans, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.
Deswarte, à Hazebrouck.
Smagghe, cert.r, id.
Dancoisne, id.
Fachau, à Renescure.

MM.
Degroote, à Wallon-Cappel.
David, à Caëstre.
Deram, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Vitse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Itsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemacker, Charles. — Suppléans, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. — Greffier, M. Depuydt. — Huissier audiencier, M. Stevenoodt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge

de paix, M. Louis Decoussemacker. — Suppléans, MM. Lotthé et Aimé Decoussemacker. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Lauwerière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.	MM.
Stoppelgast, cert.[r], à Bailleul.	Portebois, à Nieppe.
Decoussemacker, id.	Plouvier, à Steenwerck.
Declercq, id.	Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Wyts. — Suppléans, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. — Huissier audiencier, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel.

MM.	MM.
Dehandschoewercker, certificateur, à Cassel.	Venem, à Cassel.
Binaut, id.	D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Charles, à Estaires. — Suppléans, MM. Olivier et Duquenne. — Greffier, M. Delouf, à Merville. — Huissier audiencier, M. Vanvergelot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.	MM.
Verhaeghe, cert., à Merville.	Salomé fils, à Estaires.
Leturgie, id.	Duflos, id.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville. — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléans, MM. Cazein et Victor Morel. — Greffier, M. Popelier. — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoute, — Haeu, certificateur, à Steenvoorde, — Debaecker, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✱.

Vice-président, M. Fiévet.

Juges, MM. Danel, ✱, — Boutry, — Dubois, — Planchat, — Cochet d'Hattecourt.

Juge d'instruction, M. Dufresne.

Juges suppléans, MM. Delefosse, — L. Defontaine, ✱, — Roussel, — L. Desrousseaux.

Juges honoraires, MM. Lejosne, — Wartel.

Procureur du roi, M. G. Menche.

Substituts, MM. Delespaul, — Decaudaveine.

Greffier, M. Dejaeghere.

Commis-greffiers, MM. Lutun, — Horrie, — N...

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Delefosse, bâtonn.r	Blondeau.	Delannoy.
Doyen.	Gennevoise.	Thery.
Roussel.	Bougenier.	Mourcou.
Brielman.	Legrand.	

Avocats stagiaires.

MM. Gamonet, — Leglay, — J. Desrousseaux.

Avoués.

MM.
L. Desrousseaux.
Louage.
Desmazières.
J.-B. Desrousseaux.

MM.
Hurtrel.
Duchaufour.
Ad. Cousin.
Flamen.

MM.
Lemoine.
Samin.

Huissiers.

MM.
Ernoud, à Lille.
Brixy, id.
D'hennin, id.
Defrance, id.
Desante, id.
Th. Lefebvre, id.
Mas, id.
Payelle, id.
Agache, id.
Mallet, id.
Séb. Defrance, id.
Merlin, id.
Soudan, id.

MM.
Lécutiez, à Lille.
Lezier, à Lannoy.
Régnault, à Armentières.
Lestoquoy, à Haubourdin.
Durot, à Pont-à-Marcq.
Couvreur, à Quesnoy.
Planque, à La Bassée.
N........., à Roubaix.
Tiberghien, id.
Sailly fils, à Seclin.
Dumoulin, à Cysoing.
Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléans, MM. Félix Dehau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier audiencier, M. Brixy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à deux heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lefebvre. — Suppléans, MM. Carlier et Cousin. — Greffier, M. Duretz. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléans, MM. Doyen, ancien notaire, et Brielman. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléans, MM. Hinault et Lefranc, à Wazemmes. — Greffier, M. Tison. — Huissier audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléans, MM. Cogez, l'aîné et Doyen, avocat. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Mallez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.
Delerue, à Lille.
Delahaye, id.
Carlier, id.
Gruloy, id.
Dehau, Félix, id.
Dujardin, id.
Serrurier, id.
Desmottes, cert. id.
Coustenoble, id.
Mas, certificateur, id.

MM.
Mélot, cert. à Lille.
L. Desroussaeux, cert., id.
Deledicque, id.
Leclercq, cert., id.
Bonnier, id.
Pajot, cert., id.
Barué, id.
Morin, cert. id.
Duhayon, à Ronchin.
Flory, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs.

MM.
Delfosse, à Lille.
Olivier, id.
Bauduin, id.

MM.
Delaby, à Lille.
Binauld, id.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Planchon.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléans, MM. Ghesquier et Viart-Delacroix. — Greffier, M. Duthoit. — Huissier audiencier, M. Regnault.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, certificateur, — Boussemaer, à Armentières, — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Baron, à Armentières.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Marissal. — Suppléans, MM. Lezaire, à Cysoing, et Delanoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Lezaire, cert., à Cysoing, — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléans, MM. Lepoutre et Butin. — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lestoquoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.
Coppin, cert., à Haubourdin.
Lesage, à Lomme.

MM.
Brice, à Radinghem.
Binauld fils, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléans, MM. Durant et Beghin. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton dè La Bassée.

MM. Roussel, certificateur, — Mannier fils, à La Bassée, — Picquet, à Aubers, Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy, ✻, à Ascq. — Suppléans, MM. Reuflet et Mulle. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Lezier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy, — Reuflet, certificateur, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy. — Suppléans, MM. Six, à Pont à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Durot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. Reuflet, certificateur, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez. — Suppléans, MM. Lelong et Lienart. — Greffier, M. Gervoson. — Huissier audiencier, M. Couvreur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'Halluin, certificateur, à Quesnoy; — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Mimerel. — Suppléans, MM. Dazin et Cuvru-Desurmont. — Greffier, M. Werquin. — Huissier audiencier, M.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, certificateur, — Cottignies, — Crousse, à Roubaix.
Commissaire-priseur, M. Marcotte.

14.e CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Tresca-Baudelet. — Suppléans, MM. Claeys et N..... — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, certificateur, — Héroguer, à Seclin.

15.e CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléans, MM. Leloir et Édouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cospain. — Suppléans, MM. Motte fils aîné et Wattine-Dervaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.
Defontaine, à Tourcoing.
Delahaye, certificateur, id.
Bernard, à Tourcoing.

MM.
Adam, à Linselles.
Rouzé, à Roncq.
Moroy, à Marcq-en-Barœul.

Commissaires-priseurs, MM. Debuchy, — Mourette, à Tourcoing.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont aussi portées aux audiences du samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le mercredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.

Juges, MM. Cacheux, ✻, juge d'instruction, — Quecq, — Asselin.

Juges suppléans, MM. Douay-Mallet, — Leroy, — Fénélon Farez.

Procureur du roi, M. Pley.

Substitut, M. Mastrik.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Douay-Mallet.	Renard.	Lancelle.
Goussaut.	Wilbert.	Leroy, Jean-Louis.
Moniez.	Cotteau.	Babeau.
Leroy, Henri.	Mouton.	Vitrant.
Farez, bâtonnier.	Bouly, Fortuné.	

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Legrand.	Farez, Eugène.
Durieux.	Buzin.	Foulon.
Caudron-Bouly.	Bouchez.	N....

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Deladeulle, à Cambrai.
Daigremont, id.	Thieullet, id.
Bommier, id.	Picart, à Quiévy.
Houriez, id.	Salé, au Catteau.
Harduin aîné, id.	Fontaine, id.
Boudry, dit Daniau, id.	Molinier aîné, à Walincourt.
Hulot, id.	Augus.te Molinier, id.
Tournay, id.	Bultez, à Marcoing.
Bertin, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléans, MM. Goussaut et Renard. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Hulot et Thieullet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lobry. — Suppléans, MM. Duchange et Savary. — Greffier, M. Delaistre. — Huissiers audienciers, MM. Houriez et Deladeuille.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Tabary, à Cambrai.	Piettre, à Cambrai.	Déjardin, à Cambrai.
Leroy, cert., id.	Savary, id.	Duchange, id.
Foulon, id.	Defrémery, id.	Douai, cert., id.

Commissaires-priseurs, MM. Bouly, — Renard, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléans, MM. Colmont et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux. — Huissier audiencier, M. Picard, à Quiévy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au lundi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Lefebvre, à Avesnes-lez-Aubert, — Huet, certificateur, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Catteau.*

Il comprend la ville du Catteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléans, MM. Boudard ét Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Lancelle. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Catteau.

MM.
Bricout, au Catteau.
Deudon, id.
Carlier, id.

MM.
Flayelle, cert., au Catteau.
Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléans, MM. Taisnes et Desmarest. — Greffier, M. Fignier. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piette, à Caudry, — Decaisne, certificateur, à Clary, — Milot, à Walincourt.

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. de Villepin. — Suppléans, MM. Trocmez et Bouchez. — Greffier, M. Dauchez, — Huissier audiencier, M. Baltez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières, — Blot, certificateur, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléans, MM. Lobry et Desmoutiers. — Greffier, M. Taisne. — Huissier audiencier, M. Lobry fils.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur, certificateur, — Lallier, certificateur, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribuual s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis aux rapports du juge d'instruction; les mardis et mercredis aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.

Juge, M. Marit, — Juge d'instruction, M. Hennebert.

Juge honoraire, M. Bevière.

Juges suppléans, MM. Maurice Hannoye, — Guillemin, — Désiré Hannoye.

Procureur du roi, M. Devincq.

Substitut, M. Malotau de Guerne.

Greffier, M. Jonquoy.

Commis-greffiers, MM. Dubois, Lebeau.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.		MM.	
Casimir Lebeau,	à Avesnes.	Maurice,	à Avesnes.
Clavon,	id.	Prosper Hannoye,	id.
Guillemin,	id.	Meunier,	id.
Désiré Hannoye,	id.	Auguste Lebeau,	id.

Avocats stagiaires, MM. Lebeau, Isidore, — George.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Paul.	Pillot.	Peccard.
Lavice.	Jules Hannoye.	N...

Huissiers.

MM.		MM.	
Cambrelin fils,	à Avesnes.	Bailly,	à Maubeuge.
Derely,	id.	Guillain fils,	id.
Lebrun,	id.	Courtin,	id.
Carniaux,	id.	F. Delsart,	au Quesnoy.
Dineux,	id.	Dugimont,	id.
Bernard,	à Bavay.	Duchateau,	id.
Nicolas Guilain,	id.	Guillain,	id.
Laurent fils,	à Berlaimont.	Liénard,	à Solre-le-Château.
Froment,	à Landrecies.	Devaux,	à Trélon.
Madoulé,	id.	Pecquériaux,	id.

JUSTICE DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. George. — Suppléans, MM. Lavice et Tordeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Lebrun.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup, ☼. — Suppléans, MM. Clavon et Davoine. — Greffier, M. Bernadou. — Huissier audiencier, M. Derely.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à onze heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.	MM.
Evrard, tab. et cert., à Avesnes.	Ringuet, à Avesnes.
Davoine, certificateur, id.	Lamendin, à Dourlers.
Ducarne, id.	Antoine, à Etrœungt.
Puyramaure, id.	Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Renau.

3.e CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Cagnon. — Suppléans, MM. Evrard et Colmant. — Greffier, M. Erouard. — Huissiers audienciers, MM. Guilain fils aîné et Bernard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delhaye, certificateur, — Marchal, tabellion, — Degrelle.

4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix fils. — Suppléans, MM. Lasnes et Paul. — Greffier, M. Bruyère. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Paul, certificateur, — Emond, à Berlaimont.

5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juges de paix, M. Dollez. — Suppléans, MM. Lerch et Ancelet. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Béthune, cert., à Landrecies.	Ancelet, à Landrecies.
Douay, cert., id.	Lambour, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais-Baillon. — Suppléans, MM. Duchateau et Baillon. — Greffier, M. Carion. — Huissiers audienciers, MM. Duchateau, — Guillain, — Delsart et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléans, MM. Brabant et Vallez. — Greffier, M. Vandamme. — Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Guillain, — Duchateau et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.	MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.	Lustremant fils, à Englefontaine.
Beauvais, cert., id.	Legros, à Gommegnies.
Vallez, cert., id.	

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléans, MM. Caulier et Sorlin. — Greffier, M. Passage. — Huissiers audienciers, MM. Guillain fils, — Bailly et Courtin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Bottieau, à Maubeuge.	Froissard, tabell., à Maubeuge.
Marchant, cert., id.	Walrand, cert., id.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de dix-huit communes. — Juge de paix, M. Contamine. — Suppléans, MM. Bever et George. — Greffier, M. Michaux. — Huissier audiencier, M. Liénard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Bever, — Delebecke, certificateur, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Rogier. — Suppléans, MM. Delannoy et Dubois. — Greffier, M. Garbe. — Huissier audiencier, M. Pecqueriaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, certificateur, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. H. Corne.

Juges, MM. Quesnoy, — Rossignol, — Minart, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Danel, Dumon, Bruneau.

Procureur du Roi, M. Lucien Lenglet.

Substitut, M. Constant Lagarde.

Greffier, M. Ch. Denisart.

Commis-greffier, MM. Wantiez. — Milliot. — Expéditionnaires, MM. Marchand et N...

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM	MM.	MM.
Billiet-Blondelu.	Valin.	N.....
Vigneron.	Nutly, Léon.	
Sigismond-Leroy.	Régnier	

Huissiers.

MM.		MM.	
Dubois,	à Douai.	Delahaye,	à Douai.
Biencourt,	id.	Campion,	id.
Boniface père,	id.	Boniface fils,	id.
Sailly,	id.	N...	id.
Boulanger,	id.	Sénéchal, à Arleux.	
Bracq,	id.	Delannoy, à Marchiennes.	
Cuny,	id.	Lemaire, à Orchies.	
Deredonville,	id.	Dubus,	id.
Wauquier,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Déprès. — Suppléans, MM. Leroy, Emmanuel, et Lagache de Bourgies. — Greffier, M. Duhem. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléant, M. de Bailliencourt, dit Courcol. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthilloeul. — Suppléans, MM. Deusy et Lemaire-Herbo. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier, M. Wauquier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.		MM.	
Allard,	à Douai.	Choque,	à Douai.
Becq,	id.	Valentin, cert.,	id.
Galand,	id.	Tarlier,	id.
Capon, cert.,	id.	Duclerfays,	id.
De Bailliencourt, dit Courcol, certificateur,	id.	Stiévenart,	id.
		Druon,	id.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, — Lecamus, — Porret, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Boudry, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Piéron, à Cantin. — Suppléant, M. Lepeuple. — Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple, certificateur, — Mullet, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Foucau. — Suppléans, MM. Thery et Debonte. — Greffier, M. Tellier. — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Thery fils, certificateur, et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez. — Suppléans, MM. Herbo-Varlet et Warocquier père. — Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dubus.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Estevez, — Dubus, certificateur, — Samin, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires

civiles ; les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles ; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et, après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre de conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer.
Juges, MM. Girard, juge d'instruction, — Boulanger, — Buisson, juges.
Juges suppléans, MM. Boca père, — Grar père, — Dupont.
Procureur du roi, M. Courtin.
Substitut, M. de Warenghien.
Greffier, M. Lecomte.
Commis-greffier, M. Doutriaux.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père.	Danis.	Delannoy, Henri.
Grar père.	Grar fils.	Carpentier.
François.	Regnard.	Girard fils.
Dubois, bâtonnier.	Gobert.	Thellier, Louis.
Dupont.	Boca fils.	Charpentier-Foncière.
Dubus.	Deruesne.	

Avocats stagiaires.

MM. Verdavainne, — Delannoy, César. — Thellier, Joseph.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Royer.	François fils.
Vast.	Lebarbier.	Delsart.

Huissiers.

MM.		MM.	
Delacourt, à Valenciennes.		N...., à Valenciennes.	
Loth, syndic,	id.	Béthune, à Bouchain.	
Tournay,	id.	Vallez,	id.
Leflan,	id.	Dubois, à Condé.	
Pillion,	id.	Taquet,	id.
Carliez,	id.	Horrie-Duwez, à St.-Amand.	
Binet,	id.	Godry,	id.
Ducret fils,	id.	Pierre Hédon,	id.
Berquet,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dugimont. — Suppléans, MM. Paillart et Bultot. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Binet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléans, MM. Lebret et Legrand. — Greffier, N...... — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléans, MM. Barbet et Dubus. — Greffier, M. Lempereur. — Commis-greffier, M. Squalard. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.		MM.	
Mabille, cert., à Valenciennes.		Combe,	à Valenciennes.
Guislain, cert.,	id.	Lefebvre de Lempire,	id.
Lefebvre, cert.,	id.	Douchy,	id.
Paillard,	id.	Dubois, cert.,	id.
Beauvois,	id.	Boduin,	id.
Dupire fils,	id.		

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, — Boizart, — Dussart, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléans, MM. Dupont et Régnier. — Greffier, M. Déprés, à Bouchain. — Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Cogé, cert., — Regnier, — Bouchez fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Dubot. — Suppléans, MM. Pureur et Mention, à Condé. — Greffier, M. Noel fils. — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Martel, — Pureur, certificateur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Waché père. — Suppléans, MM. Doutriaux et Desylva. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Hédon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Monchy. — Suppléans, MM. Desespringalle et Dupret. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.
Baligand père, à Mortagne.
Massart, à Saint-Amand.
Bossaut, id.

MM.
Horrie, à Saint-Amand.
Baligand fils, id.
Warocquier, id.

Commissaires-priseurs, MM. Guislain. — Tournay, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit:

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Bonvarlet aîné.

Juges, MM. Dessurne, — Gourdin-Coquelle, — C. Carlier. — P. Alard.

Juges suppléans, MM. Morel, — Mirland, — Bourdon.



Greffier, M. Fontemoing.

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Auguste Lefebvre, ✻.

Juges, MM. Carpentier-Leperre, — Derode, — Th. Rouzé, — F. Cordonnier.

Juges suppléans, MM. Th. Barrois, — Masse-Lefebvre, — Decoster-Agache, — N.....

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, N.....

Juges, MM. Delloye, — Duchange, — Deleau, — Leroy-Tribou.

Juges suppléans, MM. Toussaint, — Tordeux, — Petit-Courtin, — Lefrançois.

Greffier, M. Leroy.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. G. Serret père.
Juges, MM. Delame-Lelièvre, — Lefèvre-Coppin, — Ch. Gollé, — Nicolle-Carpentier.
Juges suppléans, MM. Cailleau, Victor, — Cavrois fils, — Delcourt-Dubois, — Voog, Henri.
Greffier, M. Miot.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord sept conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne.
Membres du conseil, MM. Screpel-Lefebvre, — Vernier-Delaoutre, — Degrendel, — Grimonprez, Eugène, — Florin-Bossut, Motte-Duthoit.
Suppléans, MM. Duhamel-Housez et Requillart-Desaint.
Secrétaire du conseil, M. Leignel.

LILLE.

Président, M. Derasse. — Vice-président, M. Coingny.
Membres du conseil, MM. Mille, — Machu, — Bacq, — Scrive, — Dubus-Bonnel.
Suppléans, MM. Bottin-Villette, — Lambert.
Secrétaire du conseil, M. Fémy.

CAMBRAI.

Président, M. Casier-Dehollain. — Vice-président, N...
Membres du conseil, MM. Lemaire-Tofflin, — Drubay, — Van Ruymbecke, — Morelle-Goutière, — Bricout.
Suppléans, MM. Blériot-Legrand, — Wiart.
Secrétaire du conseil, M. Faille.

TOURCOING.

Président, M. Duriez. — Vice-président, M. Nollet-Frys.
Membres du conseil, MM. Ch. Wattinne, — Flipo, Jean-Bap.^e, — Jonglez, — Leplat, Jean-Baptiste, — Debuchy.
Suppléans, MM. Tiberghien-Delcourt et Caulliez-Petillon.
Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

DOUAI.

Président, M. Dabhaing.
Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Defontaine-Delacroix, — Lepet-Desuede.
Suppléans, MM. Massy-Coupez et Desmaret.
Secrétaire du conseil, M. Lavisse.

ARMENTIÈRES.

Président, N...
Membres du conseil, MM. Six-Philippo, — Quartier, — N..., — N...
Suppléans, MM. Duhot-Fontaine, — Carpentier-Vanoye.
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

VALENCIENNES.

Président, M. Sirot. — Vice-président, M. Manesse-Mallet.
Membres du conseil, MM. Timal-Leroux, — Val, — Place fils, — N...
Suppléans, N..., — N...
Secrétaire du conseil, M. Lemaire.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.
Le comte Corbineau (G. O. ✱), pair de France, lieutenant-général, commandant la division.
Copineau, ✱, capitaine aide-de-camp.
Baron de Varaigne (O. ✱), chef de l'état-major de la 16e division.
Cabour-Duhay (O. ✱), chef d'escadron, sous-chef d'état-major.
Richard, ✱, capitaine au corps royal d'état-major.
Delattre, ✱, idem.
Bernard, ✱, idem.
Liron d'Airoles, ✱, idem.

Première Subdivision.

N..., maréchal-de-camp, commandant le département du Nord.

(Le commandement de la 1.re subdivision est réuni provisoirement à celui de la division.)

Brigade de cavalerie.

MM.

Le comte de Mornay (C. ✻), maréchal-de-camp, commandant la brigade.
Rabou, capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Stoffel (O. ✻), colonel, commandant de place.
Delbosc d'Auzon, ✻, chef d'escadron, major de place.
Bouillon, ✻, } capitaines, adjudans de place.
Detrimont, ✻, }
Egrez, } lieutenans, adjudans de place.
Bourdeix, }
Michel, ✻, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Albert (O. ✻), chef d'escadron, commandant de la citadelle.
Bourdon, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De la Serre (C. ✻), colonel, commandant de place.
Ladent, ✻, capitaine, }
Schivre, ✻, idem, } adjudans de place.
Bourgogne, ✻, lieutenant, }
Mirande, adjudant sous-officier, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Cicéron (O. ✻), colonel, commandant de place.
François, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Biron, ✻, lieutenant, }
Allemand, ✻, lieutenant, commandant le fort Louis.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.
De Reyniac (C. ✻), colonel, commandant de place.
Pianelli, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Mayeur, ✻, lieutenant, }
Belleville, ✻, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.
Gailard, ✻ ✻, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Laborde (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Pellieux, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Amat de Loupiac, ✻, capitaine, }
Delaroche, ✻, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Le prince de Santa-Croce (C. ✻), colonel, commandant de place.
Godet, ✻, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Faure de St.-Romain, ✻, chef de bataillon, commandant de place.
Codant, capitaine, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Morand (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Doutrelaine (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Delafontaine, ✻, major, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Lapasset, ✻, chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Racinet, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Le maréchal-de-camp Marion (C. ✻), commandant l'école d'artillerie.
Guillot (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant en second.
Perin, ✻, capitaine, aide-de-camp du général commandant.
Avignon, professeur de sciences appliquées.
Wallet, Charles, professeur de dessin.
Tisserand, répétiteur de sciences appliquées.
Ravier, ✻, garde d'artillerie de première classe.
Gagnard, ✻, idem de deuxième classe.
Bornet, ✻, maître artificier.

FONDERIE ROYALE DE DOUAI.

MM.

Tournaire, ✻, chef d'escadron, directeur.
Rabaïoye, ✻, capitaine de première classe, sous-directeur.
De Maingoval, Gaudelet, Bramaud-Boucheron, } capitaines de deuxième classe.
Logerot, garde d'artillerie de première classe.
Pignieulle, garde d'artillerie de deuxième classe.
Loubry, contrôleur.
Peroquin, contrôleur adjoint.
Clause, maître ouvrier.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

Baron de la Grange (O. ✻), colonel, directeur,
Gérard (O. ✻), lieutenant-colonel, sous-directeur,
Charvet, ✻, capit.e en second, adjoint à la direction,
Quincy, ✻, idem, idem,
Lattache, capitaine en résidence fixe, } à Lille.
Robert (O. ✻), chef d'escadron, comm.t l'artillerie, à Dunkerque.
Thierry, ✻, capitaine commandant l'artillerie, à Bergues.
Coullet, capitaine commandant l'artillerie, à Gravelines.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Evain (C. ✻), colonel, directeur,
Besaucèle (O. ✻), lieutenant-colonel, sous-dir.r,
Ravaut, ✻, capitaine en second, adjoint,
Sorin, ✻, idem,
Gaudry, ✻, idem,
Fontaine, ✻, capitaine en résidence fixe, } à Douai.

MM.
Bézault, ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Cambrai.
Planchenault, ✻, capitaine en résidence fixe, idem.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.
Henraux (O. ✻), colonel, directeur,
Doisy de Villargennes, ✻, chef d'escadron, sous-directeur,
Dupire, capitaine en second, adjoint,
Pierre, ✻, idem, idem,
Métayer, ✻, idem, en résidence fixe,
} à Valenciennes.

Vuillemot, ✻, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Maubeuge.
Cotheraux (O. ✻), chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Condé.
Bourges, ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Avesnes.
Cyvoet, ✻, capitaine en premier, commandant l'artillerie, au Quesnoy.
Coste, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Bouchain.
Billaudel, ✻, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Landrecies.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

MM.
Maillard d'Ontot (O. ✻), colonel, directeur des fortifications,
De Morlaincourt (O. ✻), lieutenant-colonel, ingénieur en chef,
Frémont, ✻, capitaine en premier,
Delespaul, ✻, } capitaines en second,
Coffinières, ✻, }
} à Lille.

PLACE DE DOUAI.

MM.
Paris (O. ✻), chef de bataillon, ingénieur en chef,
Madaule, capitaine en second,
Vignon, idem,
Delagreverie, lieutenant,
} à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Vaneechout, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Schœlcher, capitaine en premier.
Coffyn, lieutenant en premier.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Pastey, ✻, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Picot, capitaine en premier.

PLACE DE BOUCHAIN.

MM.
Pichot Lamabilais, ✻, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Mouron, lieutenant en premier.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Massu (O. ✻), chef de bataillon, ingénieur en chef.
Lafont, capitaine en second.
Oudot, lieutenant en premier.

PLACE DE BERGUES.

M. Lelièvre, ✻, capitaine en premier, ingénieur en chef.

PLACE DE GRAVELINES.

MM.
Gageot, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Rivaud de la Raffinière, capitaine en second.

DIRECTION DE CAMBRAI.

N..., colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Leroux-Douville, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Beauvalet, capitaine en second.
Baudesson de Richebourg, idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Rousset (O. ✻), chef de bataillon, ingénieur en chef.
Raimbault, capitaine en second.
Regnard Gironcourt, idem.

PLACE D'AVESNES.

MM.
Négrier, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Laurent, lieutenant en premier.

PLACE DE LANDRECIES.

MM.
Loppé, ✻, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Duchemin, capitaine en second.

PLACE DU QUESNOY.

MM.
Juhel, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Gauché Chaumont, capitaine en second.

POUDRES ET SALPÊTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRES.

M. Durand, commissaire pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.
M. Cohendet, ✻, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.
M. Bonnier, Louis, maître raffineur commissionné.

Salpêtriers du département du Nord.

MM.
Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
Lefebvre fils, à Cambrai, pour les cantons de Cambrai, Marcoing, Carnières et Clary.
Lefebvre père, à Valenciennes, pour les cantons de Valenciennes, de Bouchain et du Quesnoy.
Veuve Thiebaut, à Douai, pour les cantons de Douai et d'Orchies.
Moulan, à Avelin, pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.
Vahé-Debray, à Roubaix.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.
Lasalle (C. ✻), intendant de la 16.e division militaire.
Bénard (O. ✻), sous-intendant, } à Lille.
Defarge, ✻, idem, } à Lille.
Rolland, ✻, adjoint de 2.e classe à l'intendant, } à Lille.
Dubois, ✻, sous-intendant, à Douai.
Armand (O. ✻), sous-intendant à Maubeuge.

MM.
Orville (O. ✻), sous-intendant, à Valenciennes.
Laselve, ✻, sous-intendant, à Dunkerque.
S.te-Chapelle, ✻, sous-intendant, à Cambrai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
De Chamberet (O. ✻), médecin en chef, 1.er profess., à Lille.
Dupuis, ✻, médecin ordinaire, professeur, à Lille.
Vaillant, médecin, idem. à Lille.
Trachez, ✻, chirurgien en chef, 1.er professeur, à Lille.
Murville, chirurgien-major, professeur, à Lille.
Mounier, chirurgien aide-major, professeur, à Lille.
Daenzer, ✻, pharmacien en chef, 1.er professeur, à Lille.
Millot, pharmacien aide-major, professeur, à Lille.
Poggiale, pharmacien aide-major, professeur, à Lille.
Léonard fils, chirurgien aide-major, à Lille.
Malapert, idem. à Lille.
Varlet, pharmacien aide-major, détaché en Afrique.

Officiers d'administration.

MM.
Floquet, officier, principal comptable.
Candelé, adjudant d'administration de 1.re classe.
Rouzé, adjudant d'administration de 2.e classe.
Corroyez, idem.
Charil, idem.
Léo fils, sous-adjudant.
Pasquet de Leyde, aumônier.

Magasin principal des hôpitaux militaires.

MM.
Hennebutte, officier d'administration, comptable, à Lille.
Hubert, sous-adjudant, à Lille.

Magasin de campement et d'habillement.

MM.
Allais, agent comptable, à Lille.
Delecourt, commis de 2.e classe, à Lille.
Thorel, commis de 3.e classe, à Lille.

Service des subsistances militaires.

MM.
Piérard, ✻, directeur,
Leblond, commis de 1.re classe,
Alquié, idem,
Power, commis de 2.e classe,
Alquié, agent comptable des vivres,
} à Lille.

Service des fourrages.

N......, garde-magasin, à Lille.

Service du chauffage.

M. Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.
Salavie, directeur divisionnaire.
Paquin fils, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Florent, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Dupont, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Vignard, ✻, médecin ordinaire,
Bobillier, ✻, chirurgien-major,
Lefebvre, ✻, chirurgien aide-major,
Cogez, pharmacien aide-major,
} à Dunkerque.

Officiers d'administration.

MM.
Clérambouſt, officier comptable,
Bassel, adjudant de 2.e classe,
Brunelet, sous-adjudant,
Desitter, aumônier,
} à Dunkerque.

Service des subsistances.

M. Gérard, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Levasseur, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Herpin, ✻, médecin ordinaire, détaché en Afrique.
Tournel, chirurgien aide-major, } à Cambrai.
Dulac, chirurgien aide-major, } à Cambrai.
Redouin, pharmacien aide-major, } à Cambrai.

Officiers d'administration.

MM.
Donnier, officier comptable, } à Cambrai.
Bourdin, adjudant d'administration de 1.re classe, } à Cambrai.
Darcy, adjudant d'administration de 2.e classe, } à Cambrai.
Cussey, sous-adjudant d'administration, } à Cambrai.
Delebarre, aumônier, } à Cambrai.

Service des vivres-pain.

M. Desgruseilliez, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Service des fourrages.

N..., garde-magasin.

Service des convois militaires.

M. Bétrancourt, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Marbotin, médecin ordinaire, } à Valenciennes.
Guillemard, ✻, chirurgien-major, } à Valenciennes.
Miramond, chirurgien aide-major, } à Valenciennes.
Carron, pharmacien aide-major, } à Valenciennes.

Officiers d'administration.

MM.
Chevillart, officier comptable,
Lecorbeillier, ✻, adjudant de 2.e classe,
Bonard, idem, détaché en Afrique,
Candelé, sous-adjudant,
Duminil, aumônier,
} à Valenciennes.

Service des vivres.

M. Richomme, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Maizière, entrepreneur.

Service des lits militaires.

M. Rochez, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain.

M. Goblet, agent comptable.

Service des fourrages.

N..., garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Boudin, médecin ordinaire, détaché en Afrique.
Philippe, chirurgien-major,
Tissier, chirurgien aide-major,
Coquelet, pharmacien aide-major,
} à Maubeuge.

Officiers d'administration.

MM.
Boullenger, officier d'administration, comptable.
Reis, adjudant d'administration de 1.re classe,
Royer, adjudant d'administration de 2.e classe,
Durand, sous-adjudant,
Honneteaux, aumônier,
} à Maubeuge.

Service des vivres-pain.

M. Bisiaux, agent comptable.

Service des fourrages.

N..., garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Mereaux, garde-magasin.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont MM.

Gougeon, ✻, chef d'escadron commandant, } à Lille.
Le Mire, ✻, lieutenant-trésorier, } à Lille.
De Garros, lieutenant, } à Lille.
Delfosse, lieutenant, à Dunkerque.
Denu, ✻, lieutenant, à Hazebrouck.
Romand, lieutenant, à Cambrai.
Mauduit, lieutenant, à Avesnes.
Janssens, ✻, lieutenant, à Douai.
Blocaille, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 33 brigades, dont 30 à cheval et 3 à pied. Ces brigades, fortes de 5 à 6 hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Une à Dunkerque. — Commandant, M. Sas, maréchal-des-logis.
Une à Bergues. — Commandant, M. Bertelle, maréchal-des-logis.
Une à Gravelines. — Commandant, M. Delaporte, brigadier.
Une à Hazebrouck. — Comm.t, M. Delaide, maréchal-des-logis.
Une à Bailleul. — Commandant, M. Lamory, brigadier.
Une à Steenvoorde. — Commandant, M. Lemaire, brigadier.
Une à Cassel. — Commandant, M. Richard, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville. — Commandant, M. Riquet, brigadier.
Trois à Lille. — Commandans, MM. Ducret, maréchal-des-logis; Guibou, brigadier; Meyer, brigadier.
Une à Roubaix. — Command.t, M. Carré, maréchal-des-logis.
Une à Pont-à-Marcq. — Commandant, M. Strub, brigadier.
Une à Armentières. — Commandant, M. Navarre, brigadier.
Une à Haubourdin. — Commandant, M. Papillon, brigadier.
Une à Cambrai. — Commandant, M. Dreux, maréchal-des-logis.

Une au Catteau. — Commandant, M. Druesnes, brigadier.
Une à Solesmes. — Commandant, M. Vaille, brigadier.
Une à Avesnes. — Commandant, M. Caron, maréchal-des-logis.
Une à Maubeuge. — Commandant, M. Thomassin, ✻, maréchal-des-logis.
Une à Trélon. — Commandant, M. Ficquenet, brigadier.
Une à Landrecies. — Commandant, M. Deligny, brigadier.
Une au Quesnoy. — Commandant, M. Bréhamet, brigadier.
Une à Bavay. — Commandant, M. Vilbas, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château. — Commandant, M. Marescaux, maréchal-des-logis.
Deux à Douai. — Commandans, MM. Bernard, maréchal-des-logis; — Duburcq, brigadier.
Une à Orchies. — Commandant, M. Hespel, brigadier.
Une à pied à Marchiennes. — Commandant, M. Jacot, brigadier.
Une à Valenciennes. — Commandant, M. Leborgne, maréchal-des-logis.
Une à Bouchain. — Commandant, M. Vinoy, brigadier.
Une à Condé. — Commandant, M. Bailleux, brigadier.
Une à Saint-Amand. — Commandant, M. Fievet, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agens du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Ph. Ducler, ✻, commissaire de la marine de 1.re classe, chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.

Descroix, sous-commissaire de 2.e classe, chargé de l'inscription maritime.

Hermel, commis principal, chargé des revues, armemens, approvisionnemens et subsistances.

Maugue, idem, chargé du contrôle.

Quiquet, commis de 1.re classe, chef du secrétariat du chef du service de la marine et secrétaire du conseil d'administration.

Morette, commis de 2.e classe, employé au bureau de l'inscription maritime.

Duchesne, commis de 3.e classe, employé au contrôle.

Delaporte, idem, chargé des fonds et employé au secrétariat du chef du service de la marine.

Plouvier, commis de 3.e classe, employé au bureau de l'inscription maritime.
Godin, syndic des marins, à Dunkerque.
Gallet, ✻, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.
Meneboo, médecin, chargé du service de santé de la marine.
Cuel, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.
Lefebvre, architecte de la marine.
Demaison, piqueur affecté aux travaux maritimes.
Petit-Genet, ✻, professeur d'hydrographie.
Mazurier, lieutenant de la gendarmerie maritime.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.
Quehen, commis principal, chargé des classes.
Gontier syndic des marins.
Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers de port de commerce.

MM.
Marbaisse, capitaine de 1.re classe.
Dupays, capitaine de 2.e classe.
Gontier, maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissemens de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israëlites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liège.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siège est à Cambrai, et qui est suffragant de l'archevêché de Paris.

Evêque. — M. le baron Louis Belmas (C. ✻).

Vicaires-généraux. — MM. Delautre, Athanase-Léon. — Duhot, Grégoire-Joseph.

Secrétariat de l'évêché. — MM. Duprez, Jean-Louis, chanoine, secrétaire-général; — Delefortrie, Joseph-Séraphin, secrétaire.

Officialité. — MM. Delautre, official; — Duhot, vice-official; — Deleforterie, grêffier.

Jours d'audience de Mgr. l'évêque. — Les mardi et jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi.

Le secrétariat de l'évêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six.

Chapitre. — MM. Goulard, Albert-Eugène; — Filhol, Pierre; — Bonce, Benoît-Félicien; — Deswaenes, J.-B.-Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Michel, Alexis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis; — Piquet, Louis; — Flory, chanoines.

Grand séminaire.

Supérieur. — M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs. — MM. Bury, Emmanuel; — Herlemont, François; — Cailliau, Pierre-Benoît; — Dupont, Alexandre-César; — Gonthier, Eloi-Joseph.

Econome. — M. Lagatie, Pierre-Jacques.

Nombre d'élèves : 180.

Petit séminaire.

Supérieur. — M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs. — MM. Fournet, Thomas; — Dujardin, Jean-Baptiste; — Cudot, Myrthil-Jules; — Neuwe, Célestin; — Serin; — Legrand, Adolphe.

Nombre d'élèves : 115.

Bureau administratif des deux séminaires.

Président. — Mgr. l'évêque.

Vice-président. — L'un des vicaires-généraux.

Membres. — MM. Dupont, chanoine-trésorier; — Duprez, chanoine-secrétaire; — Leleu, supérieur du grand séminaire; — Desrousseaux, supérieur du petit séminaire; — Lagatie, économe du grand séminaire.

DÉCANATS.

Le diocèse de Cambrai est divisé en neuf grands décanats qui ont la même circonscription que les arrondissemens de sous-préfecture, sauf les arrondissemens de Lille et d'Avesnes, qui, à cause de leur étendue et du grand nombre de communes, forment chacun deux grands décanats.

Les neuf grands décanats sont divisés en soixante-un décanats ou cures dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivans :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
———	de Cysoing,	———	Templeuve.
———	de Pont-à-Marcq,	———	Mons-en-Pév.
———	de S.t-Amand (r.-g.)	———	Lecelles.
———	d'Avesnes-Sud,	———	Etrœungt.
———	du Quesnoy-Ouest,	———	Gommegnies.

Ces soixante-une cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807 et de la démarcation concertée entre Mgr. l'évêque et l'autorité administrative.

GRANDS-DOYENS.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Palmaert, doyen-curé de Saint-Eloi.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Jonghes, doyen-curé de St.-Waast, à Bailleul.

Arrondissement de Lille, 1.re section, M. Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille.

Arrondissement de Lille, 2.e section. — M. Deleruyelle, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille.

Arrondissement de Cambrai. — M. Piquet, doyen-curé de Notre-Dame, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes, 1.re section. — M. Desmoutiers, doyen-curé de Landrecies.

Arrondissement d'Avesnes, 2.e section. — M. Bevenot, doyen-curé de Maubeuge.

Arrondissement de Douai. — M. Levesque, doyen-curé de Saint-Jacques, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Pique, doyen-curé de Notre-Dame, à Valenciennes.

DOYENS-CURÉS.

Bergues, M. Vandeputte.
Bourbourg, M. Dedecker.
Dunkerque, Saint-Eloi, M. Palmaert.
———— St.-Jean-Baptiste, M. Stoven.
Gravelines, M. Gobrecht.
Hondschoote, M. Vandenbussche.
Wormhoudt, M. Dumoulin.
Bailleul, St.-Amand, M. Dehaene.
——— St.-Waast, M. Jonghes.
Cassel, M. Deconynck.
Hazebrouck, M. Debreyne.
Merville, M. Deloux.
Morbecque, M. Berten.
Steenvoorde, M. Vandevelde.
Armentières, M. Cateaux.
Bassée (La), M. Gérin.
Haubourdin, M. Bellain.
Lannoy, M. Dumez.
Lille, Ste.-Cather., M. Wicart.
——— St.-Etienne, M. Lefebvre.
——— La Magdeleine, M. Savin.
——— St.-Maur., M. Deleruyelle
——— Saint-Sauveur, M. Lecœuvre, ✻.
Mons-en-Pévèle, M. Ghemar.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Leleu.
Roubaix, M. Haeu.
Seclin, M. Platevoet.
Templeuve, M. Desreumaux.
Tourcoing, Saint-Christophe, M. Deregnaucourt.
Tourcoing, Saint-Jacques, M. Philippe.
Cambrai, N.-D., M. Piquet.
———— St.-Géry, M. Rigaut.
Carnières, M. Lansel.
Catteau (Le), M. Delabre.
Clary, M. Maréchal.
Marcoing, M. Salez.
Solesmes, M. Jourdain.
Avesnes, M. Denis.
Bavay, M. Tilmant.
Berlaimont, M. Fournier.
Etrœungt, M. Saudemont.
Gommegnies, M. Longuet.
Landrecies, M. Desmoutiers.
Maubeuge, M. Bevenot.
Quesnoy (Le), M. Tilmant.
Solre-le-Château, M. Gérard.
Trélon, M. Larsonneur.
Arleux, M. Quiquempoix.
Douai, N.-D., M. Lefebvre.
——— St.-Pierre, M. Semaille
——— St.-Jacques, M. Levesque.
Marchiennes, M. Messager.
Orchies, M. Charles.
Bouchain, M. Dalennes.
Condé, M. Croquey.
St.-Amand, M. Joffrain.
Lecelles, M. Lahaye.
Valenciennes, Saint-Nicolas, M. Défontaine.
———— Notre-Dame, M. Pique.
————St.-Géry, M. Lebrun.

Nota. Les noms de MM. les desservans sont indiqués dans le tableau statistique qui se trouve à la fin du volume.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — ***Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.***

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOMS de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bourbourg............	Pénitentes capucines......	Instruction des jeunes filles.
Gravelines............	Clairisses anglaises.......	Idem.
Gravelines............	Sœurs de la Providence....	Idem.
Bailleul.............	Sœurs noires............	Soin des malades à domicile.
Estaires.............	Sœurs bénédictines.......	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)..	Idem..................	Soin des vieilles femmes.
Lille.	Ursulines...............	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.	Sœurs de l'Enfant-Jésus...	Idem.
Lille.	Religieuses franciscaines...	Idem.
Lille................	Dames du Sacré-Cœur...	Pensionnat de demoiselles.
Comines (hospice).....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes...........	Dames bernardines.......	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice).......	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)....	Sœurs de charité.........	Idem.
Tourcoing............	Sœurs de N.-D. des Anges..	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai(hosp. Vanderb.)	Sœurs de Sainte-Agnès....	Soin des jeunes filles.
Cambrai.............	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Catteau...........	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes..............	Idem..................	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai...............	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai...............	Dames de Flines.........	Idem.
Douai...............	Sœurs de Sainte-Marie.....	Soin des malades en ville.
Douai...............	Sœurs carmélites....... ..	Instruction des jeunes filles.
Orchies (hospice)......	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des vieillards et des m.
Valenciennes,...... ..	Sœurs ursulines..........	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Dunkerque (Hospice) .	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque..........	Idem..............	Soin des malades.
Lille....	Lille (Hospice-Général).	Idem...	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaerts).	Idem..............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (femmes en dém.ce)	Sœurs de l'Enf.-Jésus	Soin des malades.
Paris....	Lille................	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
Besançon.	Lille................	Sœurs de la S.te-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
Lille....	La Bassée (hospice)...	Sœurs de l'Enf-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (hospice).....	Idem..............	Idem.
Rouen...	Seclin..............	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bourbourg (hospice)...	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des v. et ins. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).......	Idem......	Soin des vieillards.
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Sœurs de la Charité..	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambrai (secours à dom)	Idem..	Idem.
Avesnes..	Anor........... ..	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay.............	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Landrecies..........	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Maubeuge (hospice)...	Idem..............	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies...........	Idem..............	Instr. des jeunes filles.
Portieux.	Trélon..............	Sœurs de la Provid.ce.	Id. et soin des malades.
Paris....	Douai...............	Sœurs de la Charité..	Soin des mal. en ville.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre de personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales; mais il existe trois oratoires à Lille, Quiévy et Walincourt.

Pasteurs, MM. Marzials, à Lille; — Levavasseur, dit Druelle, à Quiévy; — Larchévêque, à Walincourt.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les Juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, M. Alphen Gompers.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de Cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie. Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des collèges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

Une ordonnance royale du 1.er décembre 1837 porte les dispositions ci-après :

A l'avenir les secrétaires des académies et des facultés, les économes des collèges royaux et les premiers commis des économats ne pourront être choisis que parmi les membres de l'université.

Nul ne pourra être nommé économe d'un collège royal qu'après avoir exercé pendant trois ans au moins les fonctions de premier commis d'un économat.

Les nouveaux économes seront placés dans les collèges de 3.e classe. Lorsque les économats de classe supérieure viendront à vaquer, les anciens économes qui auront mérité de l'avancement auront droit à y être nommés de préférence.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départemens du Nord et du Pas-de-Calais :

Fonctionnaires de l'académie.

MM.
Gratet-Duplessis, ✱, recteur.
Vasse de Saint-Ouen, inspect.

MM.
Hennequin, inspecteur.
Chatain, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.
Gratet-Duplessis, ✱, recteur, président.
Vasse de Saint-Ouen, } inspecteurs.
Hennequin, }
Deforest de Quartdeville, ✱, premier président de la cour royale.
Nepveur, ✱, procureur-général.
Poultier, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Delecroix, ✱, maire de Douai.
Le comte de Montozon, membre de la chambre des députés.
Farez, ✱, président de chambre à la cour royale.
Preux, avocat-général et membre du conseil municipal.
Duthillœul, juge de paix, bibliothécaire de la ville.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal de Douai.
L'abbé Vinay, proviseur du collège royal.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales.
Jannet, professeur de rhétorique.

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Nicolet, censeur des études.
Jacques, professeur de philosophie.
Jannet, professeur de rhétorique.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales.

COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Nicolet, censeur.

MM.
Lazerat, aumônier.
Campion, économe.

Sciences.

MM.
Jacques, prof. de philosophie.
Rezillot, chargé de l'histoire.
Vasse, prof. de sciences phys.
Avignon, prof. de math. spéc.
David, prof. de math. élém.
Maugin, prof. d'histoire natur.
Bouché, prof. de langue angl.
Wallez, professeur de dessin.
Carrière, professeur d'écriture.

Lettres et langues anciennes.

MM.
Jannet, prof. de rhétorique.
Bouillan, prof. de seconde.
Cattant, prof. de troisième.
Cadart, prof. de quatrième.
Lingrand, ✱, prof. de cinq.me
Sauty, chargé prov.t de la 6.me
Lobry, maître élém. (2.e année.)
Lemarre, chargé provisoirem.t du cours de 1.re année.

Maîtres d'études.

MM. Dave, Cointe, Depasse, Podevin, Caffiaux, Penant; maître d'études supplémentaire, M. Nimal.

Médecin, M. Maugin; — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 52; boursiers communaux, 12; pensionnaires libres, 94; externes, 91.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de St.-Cyr, au collège royal de la marine et à l'école royale forestière.

Directeur, M. l'abbé Vinay, proviseur.

MM.
Jannet, prof. de littérature.
Avignon, prof. de math. spéc.
David, prof. de math. élém.

MM.
Cattan, professeur d'allemand, d'histoire et de géographie.
Wallez, professeur de dessin.

COLLÈGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Gachet, principal.

Professeurs.

MM.
Morelle, régent de philosophie.
Ribeaucourt, régent de mathématiques et de physique.
Sueur, régent de mathématiques élémentaires.
Chon, régent d'histoire.
Descamps, régent de rhétorique.
Ansiaux, régent de seconde.
Broudehoux, régent de trois.me

MM.
Faucompré, régent de quatr.me
Théry, régent de cinquième.
Lefebvre, régent de sixième.
Demarquette, rég. de septième.
Lemaire, dessin.
Devreux, langue anglaise.
Vandenbossche, langue allem.
Kuhlmann, chimie.

Maîtres d'études.

MM. Raviez, Deneckre.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 36; externes, 137.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. Boutoille, principal.

Professeurs.

MM.
Jacquerye, régent de mathém.
Le principal, régent de seconde, de troisième et de quatrième.

M.
Blary, régent de cinquième, sixième et septième.

Maître d'études, M. Chotin.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 2; externes, 21.

COLLÈGE COMMUNAL DE TOURCOING.

M. Nimal, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et troisième.
Basier, régent de 4.ᵉ et 5.ᵉ

MM.
Pruvost, régent de 6.ᵉ et 7.ᵉ
Chanvan, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 3; externes, 34.

COLLÈGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. Joly, principal.

Professeurs.

M.
Bomart, régent de 4.ᵉ, chargé de la 5.ᵉ, de la 6.ᵉ et de la 7.ᵉ

M.
Le principal, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves, externes, 19.

COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Duchatelet, principal.
Dufestel, sous-principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de rhétorique.
Demonchy, régent de seconde.
Boutoille, régent de 3.ᵉ
Warin, régent de 4.ᵉ
Thomassin, régent de 5.ᵉ

MM.
Ortille, régent de 6.ᵉ
Decroix, régent de 7.ᵉ
Dufestel, régent de mathématiques et de physique.

Maîtres d'étude, M. Gruard.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 26; externes, 101.

COLLÈGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. Coache, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde, de 3.e et de mathématiques.
Robert, régent de 4.e et 5.e
Walles, régent de 6.e et 7.e
Maître d'études, M. Debusschère.
Nombre d'élèves : externes, 19.

COLLÈGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. l'abbé Branquart, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de rhétorique et de seconde.
Gourmez, régent de 3.e et de 4.e
Lallart, régent de 5.e et 6.e
Gourmez, régent de mathématiques.

Maîtres d'études, MM. Maréchal, Baelde et Deleflie.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 28; externes, 76.

COLLÈGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Boone, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e
Deroo, régent de 5.e et 6.e

M.
Serleys, suppléant du rég. de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : externes, 27.

COLLÈGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. Selosse, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 5.e et 6.e
Deredonville, régent de 7.e et 8.e
Nombre d'élèves : pensionnaires, 3; externes, 33.

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Lefebvre, principal.

Professeurs.

MM.
Thibaut, régent d'histoire et de philosophie.
Vanwtberghe, régent de mathématiques spéciales et de physique.
Dilly, régent de mathématiques élémentaires.

MM.
Maignien, régent de rhétorique.
Lefrancq, régent de seconde.
Fliniaux, régent de troisième.
Bouchez, régent de quatrième.
Clochez, régent de cinquième.
Cousin, régent de sixième.
Hacot, régent de septième.

Maîtres d'études : MM. Remant, Maignien, Lecomte, Modart.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 52; externes, 60; séminaristes, 20.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATTEAU.

M. Thomas, principal.

Professeurs.

MM.
Bourlet, régent de 3.e et 4.e
Le principal, rég. de 5.e et 6.e

M.
Watelle, régent de 7.e et 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 9; externes, 50.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Brunnin, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et troisième.
Vandepitte, régent de 4.e et 5.e
Bourgeois, régent de 6.e et 7.e

MM.
Carton, régent de huitième.
Dugauquier, régent de mathématiques.

Maître d'études, M. Mairesse.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 46; externes, 50.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Griselle, principal.

Professeurs.

MM.
Duflos, rég. de 3.e et 4.e
Duwez, rég. de 5.e et 6.e
Chaponnière, régent de mathématiques.

M.
Le principal, chargé des classes élémentaires.

Maître d'études : M. Poiteau.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 23; externes, 17.

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Cailleau, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et troisième.
Leclercq, régent de quatrième et cinquième.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 13; externes, 28.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dereux, principal.

Professeurs.

MM.
Maugeard, rég. de philosophie.
Denissel, régent de mathémat.
Cordival, rég. de rhétorique.
Vallé, rég. d'histoire.
Gambart, rég. de seconde.

MM.
Bebin, régent de 3.e
Pircker, régent de 4.e
Lempereur, régent de 5.e
Petit, régent de 6.e
Charles, régent de mathémat.

Maîtres d'études, MM. Ponchart, Oblin, Blasart.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 69; externes, 81.

École spéciale de commerce annexée au collège.

MM.
Charles, mathématiques.
Petit, langue française.
N.....
Dereux, géographie et histoire.
Marouset, commerce.

MM.
Cordival, rhétorique et littérature.
Lachèze, physique et chimie appliquées aux arts.
Martel, droit commercial.

Nombre d'élèves : 30.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Doutriaux (Augustin), principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 2.e et 3.e, faisant les classes de 4.e et 5.e
Joffrain, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4 ; externes, 35.

COLLÈGE COMMUNAL DE CONDÉ.

M. Baisiez, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e
Duwez, régent de 5.e et 6.e

M.
Descamps, régent de 7.e et 8.e

Maîtres d'études : MM. Rouzé, Gibson.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 8; externes, 74.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Lille, M. Paradis, officier de l'Université, 21 élèves.

A Esquermes, M. Derode, 75 élèves; — École de sourds-muets; professeur, M. Ackerman, élève de l'institution des sourds-muets, de Paris.

MAÎTRES DE PENSION.

A Gravelines, M. Selingues; 18 élèves.

A Quaëdypre, M. l'abbé Devin, 54 élèves.

A Lille, MM. Fourmariez, 26 élèves. — Maignien, 10 élèves. — Mullié, 59 élèves. — Durr, 15 élèves. — Fiévet, 38 élèves. — Faucheux, 22 élèves. — Pochet, 8 élèves.

A Haubourdin, M. Pilate, 20 élèves.

A Cambrai, MM. Fliniaux, 50 élèves. — Dumon, 23 élèves. — Bouzeran, 12 élèves. — Alvin, 44 élèves.

A Landrecies, M. Courboulis, 37 élèves.

A Douai, MM. Chemet, 95 élèves. — Bilbaut, 51 élèves. — Desprès, 68 élèves; — Laoust, 10 élèves.

A Valenciennes, MM. Moneuse, 67 élèves.

Écoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié, 17 élèves. — Fourmariez, 14 élèves.

A Cambrai, M. Alvin, 20 élèves.

Ces écoles sont établies en vertu des dispositions suivantes de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Tout chef d'institution ou maître de pension pourra joindre à l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux professions industrielles et manufacturières.

Il pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'enseignement.

Les élèves qui suivront les cours spécialement destinés aux professions industrielles et manufacturières seront dispensés de suivre les classes des colléges, soit royaux, soit communaux.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, M. le ministre de l'instruction publique a, par décision du 15 novembre même année, déterminé le nombre et la circonscription des comités d'instruction primaire du département du Nord.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.
A Bergues. — Un comité pour les cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt.
A Bourbourg. — Un comité pour les cantons de Bourbourg et Gravelines.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.
A Bailleul. — Un comité pour les deux cantons de Bailleul.
A Cassel. — Un comité pour les cantons de Cassel et de Steenvoorde.
A Merville. — Un comité pour le canton de Merville.

Arrondissement de Lille.

A Lille. — Un comité pour les cinq cantons de Lille et le canton d'Haubourdin.
A Armentières. — Un comité pour les cantons d'Armentières et de Quesnoy-sur-Deûle.
A Seclin. — Un comité pour les cantons de La Bassée, Seclin, Cysoing et Pont-à-Marcq.
A Roubaix. — Un comité pour les cantons de Lannoy et Roubaix.
A Tourcoing. — Un comité pour les deux cantons de Tourçoing.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai. — Un comité pour les deux cantons de Cambrai et le canton de Clary.

Au Catteau. — Un comité pour les cantons du Catteau, de Carnières et de Solesmes.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes. — Un comité pour les cantons d'Avesnes, Berlaimont, Solre-le-Château et Trélon.

Maubeuge. — Un comité pour les cantons de Maubeuge et Bavay.

Au Quesnoy. — Un comité pour le canton de Landrecies et les deux cantons du Quesnoy.

Arrondissement de Douai.

A Douai. — Un comité pour tout l'arrondissement.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes. — Un comité pour les trois cantons de Valenciennes et le canton de Bouchain.

A Condé. — Un comité pour le canton de Condé.

A St.-Amand. — Un comité pour les deux cantons de St.-Amand.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établissemens d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord. — M. Carlier.

ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Boulanger, directeur-économe.

Le directeur enseigne la morale, l'écriture, la géographie et l'histoire.

Maîtres adjoints.

MM.

Boulanger fils, — lecture, grammaire, méthode.

David, — mathématiques, arpentage, levée des plans.

L'abbé Lazerat, — religion, histoire sainte.

Mortreux, — dessin linéaire.

Brovellio, — chant.

N...., — greffe, taille des arbres.

Nombre d'élèves : 35.

Le conseil général a voté, dans sa session de 1837, les sommes suivantes en faveur de cette école :

Achat de livres pour la bibliothèque............. 150 »

Achat d'instrumens	110	»
——— de livres pour distributions de prix	110	»
Indemnité aux instituteurs qui fréquentent les cours de l'école	2000	»

ÉCOLE COMMUNALE DE SOURDS-MUETS A LILLE.

Comité de surveillance.

MM.
Le maire de Lille, président.
Verley, adjoint, vice-président.
Lefebvre, doyen-curé de Saint-Étienne, trésorier.
Leglay, archiviste du département.
Vanackere père, libraire.
Musias, ancien notaire.

Directeur.

M. Massieu, élève de l'abbé Sicard.

Le conseil général, dans sa dernière session, a porté de 8 à 14 le nombre de bourses entretenues dans cet établissement par le département et a voté à cet effet un crédit de 8,750 francs.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Des fonds ont aussi été accordés pour les écoles primaires. Outre le complément des dépenses ordinaires des écoles communales, qui s'élève à 31,784 francs 65 centimes, le conseil général a voté les articles ci-après :

Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation des maisons d'école, et pour achat et renouvellement du matériel et du mobilier de ces écoles	87,341	47
Don à la caisse d'épargne et de prévoyance des instituteurs publics	1,500	»
Subventions aux communes pour livres d'école à donner aux élèves indigens	4,700	»
Subvention pour l'établissement et l'entretien de classes d'adultes	1,000	»
Encouragemens, prix et récompenses aux instituteurs et à ceux de leurs élèves qui se sont le plus distingués	1,200	»
Pour l'établissem.t et l'entretien des salles d'asile	3,000	»
Subv.on spécialement affectée aux écoles de filles	8,000	»
Encouragement pour les institutrices qui se sont le plus distinguées	1,500	»
Indemnité supplétive pour les frais de tournée et du bureau de l'inspecteur des écoles primaires	1,300	»

SITUATION MOYENNE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE PENDANT L'ANNÉE 1837.

ARROND.s	NOMBRE D'ÉCOLES		ENSEIGNEMENT MUTUEL.			ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.			ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL.			NOMBRE de COMMUNES	
				Nombre d'élèves.			Nombre d'élèves.			Nombre d'élèves.			
	de garçons	de filles.	Nombre d'écoles.	Garçons	Filles.	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	privées d'instituteurs.	privées d'institutrices.
Dunkerque...	64	65	2	163	»	106	4250	2700	21	806	501	»	26
Hazebrouck..	57	51	2	166	»	57	2504	1770	49	2075	1537	»	19
Lille........	193	185	14	910	140	285	9700	6220	79	2416	2730	2	29
Cambrai.....	113	121	8	490	70	180	5740	3880	46	1641	850	4	55
Avesnes.....	131	135	15	966	60	219	7000	5651	32	1102	768	»	82
Douai.......	94	88	13	871	»	143	4556	4095	26	890	702	»	8
Valenciennes.	97	96	8	600	»	169	6075	3840	16	667	844	2	13
TOTAUX...	749	741	62	4166	270	1159	39825	28156	269	9597	7932	8	232

RÉSUMÉ :

Il résulte du tableau qui précède qu'il existe dans le département :

62 écoles d'enseignement mutuel ayant un nombre d'élèves de	4436
1159 écoles d'enseignement simultané, id.	67981
269 écoles d'enseignement individuel, id.	17529
Total pour l'instruction primaire, 1490 écoles et	89946 élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfans enseignés dans les établissemens supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collège royal	249
Collèges communaux	1234
Institutions particulières et pensionnats	874
Pensionnats de demoiselles approximativement.	5000
On trouve pour résultat total une quotité de...	97303
Le nombre d'enfans de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ..	178000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,98.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfans susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet.

Arrondissemens.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	NOMBRE D'ENFANS enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.	*Observations.*
Dunkerque	16800	8420	1 à 1,99	
Hazebrouck	18360	8052	1 à 2,28	
Lille	53640	22116	1 à 2,44	
Cambrai	27300	12671	1 à 2,16	
Avesnes	22950	15547	1 à 1,47	
Douai	16400	11114	1 à 1,48	
Valenciennes	22550	12026	1 à 1,87	
TOTAUX	178000	89946	1 à 1,98	

Ainsi l'arrondissement d'Avesnes est celui dans lequel l'instruc-

tion primaire est le plus répandue, et l'arrondissement de Lille celui où elle a le moins d'extension.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Par arrêté de M. le préfet, du 6 juillet 1830, il a été créé une commission de sept membres pour l'exámen des titres et de la capacité des personnes qui postulent le diplôme de maîtresse ou sous-maîtresse d'institution ou de pension.

Cette commission se compose ainsi qu'il suit :

MM.

Le maire de Lille, président.

Vanhœnacker, ✻, conseiller de préfecture.

Revoire, ✻, négociant.

Brigandat, docteur en médecine.

Gachet, principal du collège.

Barrois, négociant.

La commission s'assemble le premier jeudi de chaque mois, à midi, à la préfecture.

Voici la nomenclature des établissemens d'instruction de cette catégorie qui existent dans le département du Nord.

A Dunkerque, M.me Herrewyn ; — M.elle Gallois ; — M.elle Laveran.

A Bergues, M.me Journet.

A Bailleul, M.elle Théry.

A Cassel, M.elle Spilleux.

A Renescure, M.elle Martel.

A Steenvoorde, M.elles Levasseur.

A Lille, les Dames du Sacré-Cœur ; — M.elle Samain ; — M.mes Comère ; — M.elle Legrand ; — M.elles Luiset ; — M.me Possoz ; — M.elle Guyot ; — M.elle Mullié ; — M.elle Chipre ; — M.elle Servatius ; — M.elle Empis ; — M.elle Delacroix ; — M.elle Lalleman ; — M.elles Delecourt ; — M.elle Faucompré ; — M.elle Humbert ; — M.elles Lecointe ; — M.elles Lepers et Duchatel ; — M.elle Malemprée ; — M.me Mallarmée-Clainpanain ; — M.elle Masurel ; — M.elle Barrieux ; — M.elle Barsanty ; — M.elle Henry ; — M.elle Lefebvre ; — M.mes Lehman et Duval ; — les Sœurs N.-D. des Anges.

A Allennes-lez-Marais, M.elles Garin.

A Ascq, M.elles Crucq et Reynart.

A La Bassée, M.elle Naninck ; — M.elle Desprès.

A Esquermes, les Dames Bernardines.

A Fournes, M.elle Gombert.

A Haubourdin, M.elle Legrand.

A **Lannoy**, M.elles Bomart et Couvreur.

A **Loos**, M.elle Duval.

A **Marcq-en-Barœul**, M.elle Empis.

Aux **Moulins**, M.elle Bonnier; M.elle Lorthiois.

A **Roubaix**, M.elle Bottin; — M.mes Deredder; — M.elle Florin; — M.elles Laignel.

A **Tourcoing**, M.mes Mutuel; — les Dames du couvent de N.-D. des Anges.

A **Wazemmes**, M.elle Fremaux; — M.elle Thuys; — M.elle Marcotte.

A **Cambrai**, M.elles Lefebvre; — M.elles Fourmant; — M.elle Boulet; — M.elles Morlay; — M.me Caron; — M.elles Perriquet; — M.elle Wallers; — M.elle Danchin; — M.elle Thomas; — M.elle Arbinet; — M.elles Durant.

A **Avesnes**, les Sœurs de la Providence; — M.me Nicolas.

A **Anor**, Sœurs de S.te-Thérèse, Legrand et Soyez.

A **Bavay**, Sœur Lefebvre; M.elle Hyacinte Montignies.

A **Berlaimont**, M.elle Hallez.

A **Eppe-Sauvage**, Sœur de S.te-Thérèse, Catherine Carlin.

A **Fourmies**, Sœur de S.te-Thérèse, Henriette Fauconnier.

A **Frasnoy**, Sœurs idem, Ernestine Dollez et consœurs.

A **Glageon**, Sœur idem, Élisabeth Dulorois.

A **Landrecies**, M.elle Cleret; — Sœur Hermelinde Liézart et consœurs.

A **Maubeuge**, M.elle Joré; — les Sœurs de la Providence.

Au **Quesnoy**, M.elle Dupont; — M.elle Barré.

A **Trélon**, M.elle Claro; — M.elle Henri; — Sœurs de la Providence.

A **Cuincy**, M.elle Boudailliez.

A **Douai**, M.mes Mairesse et Verbrouck; — M.me Vagnair-Lepeuple. — M.elle Henriette Anicot; — M.elle Thérèse Anicot; — M.elle Delecambre; — M.elle Possoz; — M.elle Vagnaire; — M.elle Mariage; — M.elle Vertu; — M.elle Allard; — M.elle Laurant; — M.elle Maneyer; — M.elle Desprès; — les Sœurs de la Providence; — les Dames de Flines.

A **Orchies**, Sœur Emmanuelle Clouez.

A **Beuvrages**, M.me Joly, née Musin.

A **Condé** (hameau de Bon-Secours), M.elle Thouesny; — M.elle Bouillon; — M.elle Bossel.

A **Fresnes**, M.me Willaume; — M.me Gavelle; — M.elle Pelsez.

A **Saint-Amand**, M.elle Gonez; — M.me Bouillon.

A **Saint-Saulve**, M.elle Cathelotte.

A **Valenciennes**, les Dames Ursulines; — M.elle Terf; — M.elles Lalou et Forfer; — M.elle Tassin; — M.elle Carez; — M.elles Chermiset; — M.elle Dechy.

SALLES D'ASILE.

Une ordonnance royale du 22 décembre 1837, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, règle tout ce qui concerne l'administration, la surveillance et la discipline des salles d'asile. Voici les principales dispositions de cette ordonnance :

Les salles d'asile, ou écoles du premier âge, sont des établissemens charitables où les enfans des deux sexes peuvent être admis jusqu'à l'âge de six ans accomplis pour recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame.

Il y aura, dans les salles d'asile, des exercices qui comprendront nécessairement les premiers principes de l'instruction religieuse et les notions élémentaires de la lecture, de l'écriture et du calcul verbal. On pourra y joindre des chants instructifs et moraux, des travaux d'aiguille et tous les ouvrages de main.

Les salles d'asile sont publiques ou privées.

Les salles d'asile publiques sont celles que soutiennent en partie les communes, les départemens et l'état.

Les directeurs et directrices des salles d'asile prennent le nom de surveillans et de surveillantes.

Les articles 5, 6 et 7 de la loi sur l'instruction primaire leur sont applicables.

On ne pourra être surveillant ou surveillante de salles d'asile à moins d'être âgé de 24 ans accomplis, et sans avoir obtenu un certificat d'aptitude et l'autorisation d'exercer dans un lieu déterminé, délivrés par le recteur de l'Académie.

Des commissions seront établies dans chaque département pour l'examen des candidats aux fonctions de surveillant ou de surveillante de salle d'asile.

Les comités locaux et les comités d'arrondissement exerceront sur les salles d'asile toutes les attributions de surveillance générale, de contrôle administratif et de pouvoir disciplinaire dont ils sont revêtus par la loi sur l'instruction primaire, sauf les dérogations résultant des attributions confiées aux dames inspectrices.

Des dames inspectrices sont chargées de la visite habituelle et de l'inspection journalière des salles d'asile. Il y aura une dame inspectrice pour chaque établissement.

Les dames inspectrices sont nommées, sur la présentation du maire, président du comité local, par le préfet, qui seul a le droit de les révoquer.

Les dames inspectrices surveillent la direction des salles d'asile

en tout ce qui touche à la santé des enfans, à leurs dispositions morales et aux traitemens employés à leur égard.

Elles peuvent suspendre provisoirement les surveillans ou surveillantes, provoquer le retrait de leurs brevets d'aptitude ou leur appliquer les peines de droit.

Elles sont chargées de l'emploi immédiat de toutes les offrandes destinées aux salles d'asile de leur ressort, sauf, à l'égard des deniers publics, l'accomplissement de toutes les formalités prescrites pour la distribution de ces deniers.

Les salles d'asile sont spécialement soumises à la surveillance des inspecteurs et des sous-inspecteurs de l'instruction primaire.

LILLE.

Des salles d'asile ou écoles gardiennes, sur le modèle de celles instituées par M. Cochin, à Paris, ont été établies à Lille par les soins de l'administration locale. Ces établissemens, destinés à soulager les mères de familles indigentes que le soin de leurs jeunes enfans empêche de se livrer au travail, peuvent contenir de 200 à 250 élèves. Ceux-ci y trouvent un local sain, une surveillance attentive, l'instruction et les exercices appropriés à leur âge.

Les salles d'asile sont placées sous la surveillance de vingt-quatre dames inspectrices dont le tour de service est réglé suivant l'ordre hebdomadaire.

1.re *Salle.*

Surveillante. — M.elle Catherine Dhalluin.
Aide-surveillante. — M.elle Virginie Cebot.

2.e *Salle.*

Surveillante. — M.elle Reine-Barbe Declerck.
Aide-surveillante. — M.elle Anne-Thérèse Declerck.
Aide-surveillante-adjointe. — M.elle Denis.

3.e *Salle.*

Surveillant. — M. Quenehen.
Aide-surveillante. — M.me Quenehen.
Idem. — M.elle Beaurin.

Des salles d'asile, formées sur le même modèle, ont été ouvertes dans les villes ci-après :

DUNKERQUE.

1.re *Salle.*

Surveillante. — M.elle Tronquée.

2.e *Salle.*

Surveillante. — M.elle Sellier.

BAILLEUL.

Surveillante. — N...

CAMBRAI.

Surveillante. — M.me V.e Crocquefer.

BAVAY.

Surveillante. — M.me V.e Delcroix.

VALENCIENNES.

Surveillante. — M.elle Reverdy.

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs.

MM. Bigo, maire, président; — Tilloy-Casteleyn, trésorier; — Legrand-Mallet; — Bonnier-d'Hennequin; — Hiolle; — Danel; — Cousin; — Crespel, Félix; — Bruté; — Delespaul; — Bécu.
Secrétaire, M. Winter.

Professeurs.

Chant, classe de goût, M.elle Florin.
Classe de vocalisation, M.elle Florin.
Cl. de solfège pour les hommes, M. Leplus.
Suppléant, M. Leplus fils.
Classe de Solfège pour les demoiselles, M. Lavainne.
Classe de piano, M. Ferdinand Lavainne.
Classe élémentaire de piano, M.elle E. Michelet.
Cl. de violoncelle, M. Baumann.
Classe de violon, M. Muller.
Cl. d'instrumens à vent (basson et clarinette), M. Baumann.

Commission des écoles académiques.

MM.
Lenglard, vice-président.
Grodée, conseiller municipal.
Reynart, propriétaire.
Goust.
Bonnier fils, cons. du musée.
Davainne, ingénieur.

MM.
Barrois, François.
Verly fils, architecte.
Mottez, V.
Jouffroy.
Bernard, capitaine d'état-major.

École de dessin ombré. — MM. Liénard, peintre, directeur; — Cadet de Beaupré, professeur.
Ecole de modelure. — M. Cadet de Beaupré, professeur.
Ecole de dessin linéaire. — M. Granofski, professeur.
Cours de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique. — M. Granofski, professeur.
Ecole d'architecture. — M. Benvignat, professeur.
Cours de perspective. — M. Lemaire-Dequersonnière.
Cours de physique. — M. Delezenne, professeur.
Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures. — M. Kuhlmann, professeur.
Cours de botanique. — M. Thém. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.
Cours de clinique. — Partie médicale, M. Brigandat. — Partie chirurgicale, M. Vanderhaghen.

DUNKERQUE.

Ecole de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtimens du collége et entretenue par la marine. — M. Petit-Genet, ✻, professeur.

Ecole communale de dessin. — M. Dubuisson, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Develle, professeur.

CAMBRAI.

École de musique.

MM.
Delattre, professeur de violon.
Duez, professeur de violoncelle.
Tronville, professeur de solfége et de vocalisation.

MM.
Thomas, professeur de piano et d'instrumens à vent.

Académie de dessin. — MM. Berger, directeur; — Grohain, professeur.

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.
Delecroix, ✻, maire, président.
Bommart-Paix, propriétaire.
Demasur, membre du conseil municipal.
Fouquay, memb. du cons. mun.

MM.
Luce, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, négoc., membre du conseil municipal.
Tarlier, Théophile, notaire.

Cours d'anatomie. — M. Tesse, docteur en méd.; professeur.

Cours de Botanique. — M. Maugin, docteur en méd., professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. — M. Malet, architecte, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Malet, professeur.

Ecole de dessin. — MM. Wallet, professeur; — Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.

Ecole de dessin pour la broderie. — M. Robaut, professeur.

Ecole de peinture. — M. Wallet, professeur.

Ecole de modelure. — M. Moreau, professeur.

Ecole d'écriture. — M. Carrière, professeur.

École de musique.

MM.
Ponce, professeur de l'art du chant.
Mouton, professeur de solfège.
Nourit père, maître d'études, répétiteur.

MM.
Bauduin, professeur de violon, alto et clarinette.
Heisser, prof.r de violoncelle.
Nourit fils, professeur de cor.
Hellebecque, prof.r de flûte.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs. — MM. Flamme, ✻, maire, présid.t; — Hécart, secrétaire perpétuel; — Bodard; — De Mathieu; — Léonce de Fieuzal; — Rousseau; — Piérard; — Lebarbier père; — Dubois; — Barré; — Cellier; — Leconte; — Dinaux, Arthur; — Pottier; — Bernard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillans.

Professeurs.

MM.
Potier, professeur de peinture.
Léonce de Fieuzal, professeur de sculpture.

MM.
Bernard-Langlet, professeur d'architecture.
Hue[illegible]e, professeur d'écriture.

Ecole de droit commercial. — M. Grar, avocat.
Ecole de physique. — M. Evrard.
Ecole de chimie. — M. Evrard.
Cours public de géométrie appliquée aux arts. — M. Bernard.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Il en existe cinq dans le département, savoir : à Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Cette bibliothèque est riche de vingt-quatre mille volumes, classés avec ordre d'après les cinq grandes divisions bibliographiques généralement suivies : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Elle est placée dans un vaste et beau

local. Un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque de Lille est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

MM. Lafuite, ✠ ✲, bibliothécaire.
Deperne, sous-bibliothécaire.
Martin-Delahaye, aide-bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

Cette bibliothèque, riche en bons ouvrages et tenue bien en ordre, se compose de plus de vingt-sept mille volumes, dont le catalogue est terminé depuis plusieurs années.

A la sollicitation de M. D'haubersart, député de l'arrondissement de Cambrai, il vient d'être fait don à la bibliothèque de cette ville, par MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, d'une quantité considérable d'ouvrages qui ajouteront à l'importance de cet établissement.

Bibliothécaire, M. Thibaut. — Sous-bibliothécaire, M. Gourdin.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre heures en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient près de cinq mille volumes, classés avec ordre et dont le catalogue est formé.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, depuis dix heures du matin, jusqu'à une heure après midi.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

La bibliothèque de Douai ne le cède pas à celle de Lille pour le nombre des ouvrages et pour l'ordre parfait dans lequel ils sont classés. On y compte trente mille ouvrages, dont six cents manuscrits. Plusieurs de ces derniers sont regardés comme très-précieux.

Les jours d'ouverture sont les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, quoique moins nombreuse que les précédentes, ne laisse pas d'offrir beaucoup d'intérêt. Les livres qui la composent sont classés dans un ordre exact.

Elle est ouverte les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Conservateur, M. Leroy aîné.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Bonnier de Layens fils.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par la munificence des autorités, le zèle de la société des sciences et les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toute les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé pas une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.
Macquart, président.
Degland, secrétaire.
Desmazières, négociant.
Bailly, docteur en médecine.

MM.
Verly fils, architecte.
Borelly, ✻, insp.r des douanes.
Kuhlmann, profess. de chimie.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société royale des sciences, et dont voici la composition :

MM. Musias, ancien notaire; — Lestiboudois (Th.), docteur en médecine; — Legrand, avocat; — Verly, architecte; — Liénard, peintre; — Benvignat, architecte.

DOUAI.

Le musée de Douai, qui n'était, il y a environ vingt ans, qu'un dépôt peu considérable, est devenu, par les dons des amateurs et la munificence des autorités locales, un des plus riches établissemens de ce genre.

Ce musée se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potier-Valery.

Membres de la commission du musée.

MM.
Delecroix, ✻, maire, président.
Cocqueau, pharmacien.
Duquesne-Dapsens, propriétaire.
Quenson, conseiller à la cour royale.
Reytier, docteur en médecine.
De Warenghien, ✻, ✻, propriétaire.
Potier-Valery, secrétaire et conservateur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur, M. Caruel.

Douai a aussi une troupe sédentaire qui joue, ainsi qu'à Lille, la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur provisoire, M. Méland.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Billon et Halanzier dit Dufresnoy.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1837 :

Administration..........	19	Archéologie.............	1
Agrément (ouvrages d')...	29	Biographie.............	1
Agriculture.............	1	Catalogues de livres, etc...	37
Almanachs.............	34	Chansons (recueils de)...	5

Commerce	17	Mémoires	8
Classiques	18	Morale	26
Economie	5	Poésies	8
Education	12	Politique	17
Géographie	1	Religion (heures, livres de piété, etc.)	64
Histoire	20	Sciences et arts	13
Horticulture	1	Statistique	1
Littérature	26		

Le nombre total de ces ouvrages est de 368.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du roi; Leleux; Reboux-Leroy; Vanackere fils; Bronner-Bauwens; Lefort fils; Parvillez; Durieux (Emile); Libert; Castiaux fils.
A Tourcoing. — M. Mathon.
A Dunkerque. — M. Lorenzo.
A Bergues. — M. Focqueur.
A Cassel. — M. Wackernie.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant fils; Guermonprez.
A Cambrai. — MM. Chanson; Lesne-Daloin.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Maubeuge. — M. Levecque.
A Douai. — MM. Deregnaucourt; Jacquart; Adam.
A S.t-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Jacqué; Ducrocq.
A Roubaix. — M. Béghin.
A Dunkerque. — MM. Drouillard; Vanwormhoudt; V.e Weins, née Plaideau; Lallou.
A Bergues. — M. Barbez.
A Cambrai. — M.me V.e Hurez, née Lefer.
A Avesnes. — M. Carton.
A Douai. — MM. Vinois; Carpentier; Crépeaux.
A Valenciennes. — MM. Prignet; Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel; Danel; Durieux; Parvillez; Reboux-Leroy; Lustreman; Jouvenel; Salomé; Zévort; Mayeur; Serleys; Roussel; Corne, dit Duquesne.

A Roubaix. — MM. Reboux ; Hennion ; Beghin-Defrenne.
A Tourcoing. — MM. Pruvost ; Mathon.
A Dunkerque. — MM. Torris; Pieters.
A Cassel. — M. Wackernie.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Douai. — MM. Robaut ; Adam.
A Valenciennes. — MM. Prignet ; Giard ; Bécar.

Libraires.

A Lille. — MM. Vanackere père ; Martin-Delahaye ; Petit-Pillot ; Laurent père ; Laurent fils ; Castiaux père ; Leleu ; Corne, dit Duquesne ; D.elle Fremeaux ; Vandenbossche ; Debaralle.
A Armentières. — M. Delecambre.
A Haubourdin. — M.me Schoutter, née Longuépée.
A Roubaix. — M. Mazure ; M.me Béghin.
A Tourcoing. — MM. Pruvost ; Catteau ; Lepers ; Mathon.
A Dunkerque. — MM. Lancel ; Olivier ; La Chèvre ; Gillet ; V.e Lemonnier, née Cleuré ; Renard ; Vanderest ; D.elle Lallou.
A Bergues. — M. Coudeville.
A Bourbourg. — M. Vandenbroucq.
A Gravelines. — M. Leys.
A Bailleul. — MM. Schercousse ; Ferou.
A Cassel. — MM. Bachelet ; Lion ; D.elle Aernouts.
A Estaires. — MM. Dehaisnes ; Nicaise.
A Hazebrouck. — M.me V.e Degrave ; M.elle Dehesne ; M. Debusschere.
A Merville. — M. Singer-Dambrine.
A Cambrai. — M.me V.e Giard ; MM. Tofflin ; Hattu.
Au Cateau. — MM. Bonnaire ; Terrin.
A Solesmes. — M. Piette.
A Avesnes. — MM. Michaux ; Bourgeois.
A Bavay. — MM. Lequien ; Boucher.
A Landrecies. — MM. Bonnaire ; Deloffre ; Capillier.
A Maubeuge. — D.elle Virlet ; M. Wallerand.
Au Quesnoy. — MM. Delsart ; Dupont.
A Trélon. — M. Garbe.
A Douai. — MM. Bétremieux ; Obez ; Foucart (Henri) ; Lemâle ; Villette ; Contrejean ; Vinois ; Bourseul ; Thorez ; Robaut ; Foucart (Jean-Baptiste).
A Condé. — MM. Descamps ; Montuelle.
A Saint-Amand. — MM. Raviart ; Druon ; Alker.
A Valenciennes. — MM. Lemaître ; Giard ; Marlière ; Binois ; Hourdequin ; Caullet, Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille.—Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord, chez Danel, imprimeur du roi.

L'Echo du Nord, chez Leleux, imprimeur.

Le Nord, chez Bronner-Bauwens, imprimeur.

La Gazette de Flandre et d'Artois, chez Cailleaux-Lecocq, imprimeur.

La Revue du Nord, recueil mensuel et littéraire, chez Vanackere, imprimeur.

Jeanne-Maillotte, journal littéraire, chez Libert-Petitot, imprimeur.

A Dunkerque. — La Dunkerquoise, chez Drouillard, imprimeur.

Le Journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire, chez Vanwormhoudt, imprimeur.

A Hazebrouck. — L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck, chez Guermonprez, imprimeur.

A Cambrai. — La Gazette constitutionnelle de l'arrondissement de Cambrai, chez Chanson, imprimeur.

La Feuille de Cambrai, chez M.me V.e Hurez, imprimeur.

L'Émancipateur, chez Lesne-Daloin, imprimeur.

La Revue cambrésienne, journal d'annonces et de littérature, chez Lesne-Daloin, imprimeur.

A Avesnes. — Le Glaneur, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur.

L'Observateur de l'arrondissement d'Avesnes, chez Viroux, imprimeur.

A Douai. — La Feuille d'affiches et annonces de l'arrondissement de Douai, chez Carpentier fils, imprimeur.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Adam, imprimeur.

Le Libéral du Nord, chez Jacquart, imprimeur.

A Valenciennes. — Le Courrier du Nord, chez Henri, imprimeur du roi.

L'Echo de la Frontière, chez Prignet, imprimeur.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars

1805, elle s'est réunie à celle des sciences et arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

MM.

Le baron Louis Belmas (C. ✱), évêque de Cambrai.
Deforest de Quartdeville (O. ✱), 1.er président de la cour royale.
Nepveur, ✱, procureur-général.
Le comte Corbineau (G. O. ✱), lieutenant-général c.t la division.
Le baron Méchin (G. O. ✱), préfet du département.
N..., maréchal-de-camp, commandant le département.
Corne, président du tribunal de première instance de Douai.
Lenglet, procureur du roi près le même tribunal.
Poultier, ✱, sous-préfet de Douai.
Delecroix, ✱, maire de Douai.
Le général Marion (C. ✱), com.t de l'école d'artillerie de Douai.
De Reyniac (✱ C. ✱), colonel, commandant la place de Douai.
Duplessis, ✱, recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.

Le duc de Raguse.
Le comte Siméon, min. d'État.
Martin (du Nord), ministre des trav. pub., de l'agr. et du comm.
D'Haubersart, pair de France.
Dewarenghien, ✱ ✱, propriét.
Reytier, doct. en méd., à Douai.
Fouquay, propriétaire, à Douai.

MM.

Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Lambert, ✱, président à la cour royale.
Tressignies, artiste vétérinaire.
Daix-Deshayes, banquier.
Marescaille de Courcelles, ancien président à la cour royale.

Fonctionnaires de la société.

MM.

Maugin, président
Quenson, 1.er vice-président.
Preux, 2.e vice-président.
Lagarde fils, secrétaire-génér.

MM.

Lamarle, Parmentier, secrétaires-adjoints.
Foulon, économe.
Daix-Deshayes, trésorier.

Membres résidans.

MM.

Durand-d'Élecourt, ✱, conseiller à la cour royale.
Lefebvre de Trois-Marquet, conseiller à la cour royale.
Quenson, idem.
Delepouve, idem.
Bagnéris, docteur en médecine.
Debailliencourt, notaire royal.
Maugin, docteur en médecine.
Preux, avocat-général à la cour royale.
Bigant, conseiller, idem.
Wagrez, avocat à la cour royale.
Marescailles de Courcelles, ✱, propriétaire.
Le baron de Lagrange (O. ✱), colonel d'artillerie.
Plazanet (✱ O. ✱), lieutenant-colonel du génie en retraite, ancien député.
Desfontaines d'Azincourt (O. ✱), propriétaire, colonel de la garde nationale.
Dubois, Auguste, sous-intendant militaire.
Minart, juge d'instruction.
Cocqueau, pharmacien.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales au collège royal.
Lagarde, substitut du procureur du roi.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✱ O. ✱), colonel d'artillerie.
Delecroix, ✱, avocat à la cour royale, bâtonnier de l'ordre.
Comte de Montozon, député.
Baron de Guerne, ✱, propriétaire.
Foulon, propriétaire.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Lamarle, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Leroy de Béthune, avocat à la cour royale.
Delattre, conservateur des eaux et forêts.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Moniez, fabricant de sucre indigène.
Hibon, avocat-général à la cour royale.
Deleplanque, artiste vétérinaire.
Bommart, Anacharsis, fabricant.
Parmentier, avocat à la cour royale.

Garde des archives et de la bibliothèque de la société. — M. Brassart.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette Société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine.
Vice-président, M. Davaine, ingénieur des ponts et chaussées.
Secrétaire-général, M. Millot, professeur à l'hôpital militaire.
Secrétaire de correspondance, M. Legrand, Pierre, avocat.
Trésorier, M. Borelly, ✻, inspecteur des douanes.
Bibliothécaire, M. Hautrive, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Godin, ✻, ancien chirurgien-major.
Peuvion fils, négociant.

Membres titulaires.

MM.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.
Desmazières, propriétaire.
Liénard, peintre, professeur à l'école de dessin.
Lestiboudois, Thémist., prof.r de botanique.
Musias, ancien notaire.
Verly fils, architecte.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Murville, profess. d'anatomie à l'hôpital militaire.
Bailly, docteur en médecine.
Heegman, négociant.
Barrois, négociant.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Delattre, négociant.
Hautrive, docteur en médecine.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, imprimeur.
Dourlen fils, doct.r en médecine.
Moulas, propriétaire.
Vaillant, médecin, professeur à l'hôpital militaire.
Legrand fils, avocat.
Marquet, ✻, dir.r de la maison de Loos.
Borelly, ✻, insp.r des douanes.
Mullié, maître de pension.
Davaine, ingénieur des ponts et chaussées.
Leglay, archiviste du départ.t
Benvignat, architecte, à Lille.
Dujardin, docteur en médecine, idem.
Millot, prof. à l'hôpital militaire.
Poggiale, pharmacien aide-maj.

Membres associés agriculteurs.

MM.
Hochart, à Hallennes.
Lecomte, à Bousbecque.
Descamps, à Croix.
Delobel, à Sailly-lez-Lannoy.
Heddebault, à Faches.
Loridan, à Flers.
Beghin, à Faches.
Adam, à Aubers.
Wattelle, à Radinghem.
Pottier, à Hallennes.
Delecourt, Louis, à Lomme.
Delecourt, J.-B., à Lomme.
Lepers, François, à Flers.
Debuchy, à Noyelles.
Cordonnier, à Anstaing.

MM.
Lefebvre, à Lezennes.
Chuffart, à Ascq.
Despature, à Marcq-en-Barœul.
Masquillier, à Willems.
Liénard, à Annapes.
Bonte, à Flers.
Lefebvre, Julien, à Hem.
Duhayon, à Ronchin.
Havez, à Ascq.
Desurmont, à Tourcoing.
Masquelier, à Sainghin.
Collette, à Baisieux.
Charlet, à Houplines.
D'Hespel, à Haubourdin.
Brulois, à Croix.

Les prix suivans ont été décernés dans la séance publique du 28 juillet 1837 :

Houblonnières.

Une prime de 100 francs à M. J.-B. Castel, brasseur, à Hellemmes, pour avoir augmenté son ancienne houblonnière de 20 ares de houblon français.

Expériences agronomiques.

Une prime de 75 francs à M. J.-B. Dhalluin, cultivateur, à Marcq-en-Barœul, pour avoir planté en lignes 40 ares d'avoine et 10 ares de blé de mars.

Instrumens aratoires.

1.° Une médaille d'encouragement à M. Braquaval, maire d'Hem, pour avoir perfectionné un sarcloir ;

2.° Une médaille d'encouragement à M. Pierre Philippo, charron, à Marcq-en-Barœul, pour avoir présenté un modèle de herse à rouleau ;

3.° Une médaille d'encouragement à M. Wéry, fabricant de sucre, à Hellemmes, pour avoir importé dans l'arrondissement de Lille une charrue à deux socs et une charrue à semoir, de l'invention de M. André Jean, de La Rochelle.

Cultures nouvelles.

Une prime de 75 francs est accordée à M. Dhalluin père, fermier, à Marcq-en-Barœul, pour avoir cultivé du chanvre du Piémont, du mûrier blanc et du blé de la Trinité.

Salubrité.

La société a promis, dans son programme de 1837, de décerner une médaille d'or de la valeur de 200 francs, au fabricant de céruse qui justifierait avoir adopté dans l'organisation des travaux de son établissement les mesures les plus efficaces pour atténuer les dangers inhérens à la manutention de la céruse. M. Théodore Lefebvre, fabricant de céruse, aux Moulins, a mérité cette médaille.

Une grande médaille d'encouragement est accordée à M. Poelman de Moor, fabricant de céruse, aux Moulins.

Pour récompenser le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des bergers et des maîtres-valets de l'arrondissement de Lille, la société a fondé différens prix pour être décernés dans sa séance publique annuelle.

Berger.

Le sieur Florent Gillon, depuis 28 ans berger chez madame veuve Hochart, à Hallennes-lez-Haubourdin, a mérité la récompense due à ses loyaux et bons services : une houlette d'argent lui est accordée.

Maîtres-valets.

1.° Les épis d'argent proposés en prix au maître-valet de l'arrondissement de Lille le plus habile à tracer un sillon et à exécuter les travaux agricoles, ont été mérités par le sieur Constant Delannoy, maître-valet pendant vingt-deux ans chez M. Baudoux, cultivateur, à Ennetières, et depuis trente-sept ans chez M. Hocedez, fermier, à Wattignies.

2.° Une fourche d'honneur est accordée au sieur Jacques Thieffry, depuis cinquante ans maître-valet dans la famille de M. Fry, cultivateur, à Tressin.

3.° Une médaille d'argent au sieur Augustin Pasquier, depuis trente-sept ans maître-valet chez M.elle Wartel, fermière, à Templeuve.

4.° Une médaille d'argent au sieur François Dubar, depuis trente-cinq ans maître-valet chez M. Benjamin Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois.

5.° Une médaille d'argent au sieur Joachim Demouveaux, depuis trente ans maître-valet chez M. Dutilleul, fermier, à Gruson.

6.° Une médaille d'argent au sieur Antoine Hérengr, depuis vingt-un ans maître-valet chez M. Delemazure, fermier, à Beaucamps.

La société s'étant réservé de décerner des médailles et des primes aux auteurs de quelque découverte ou de quelque perfectionnement, non compris dans son programme, a accordé une médaille d'encouragement à M. J.-B. Fromagier, machiniste du théâtre de Lille, pour l'invention d'un calorifère économique.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, fondée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivose an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Officiers de bureau.

MM.
Debeaumont, président.
Wiart, Henri, secrétaire.
Vallez, trésorier.
Wilbert, Alc., archiviste.

Membres résidans.

MM.
Asselin, juge.
Le baron Belmas (C. ✻), év. de Cambrai.
Béthune-Houriez, ✻, membre du conseil municipal.
Boileux aîné, architecte.
Boucher, régent de 4.e
Cacheux, juge d'instruction.
Cambay, docteur en médecine.
Cambrai, doct. en médecine.
Callory, avoué.
Debaralle, architecte.
Debeaumont, doct. en médec.
Defrémery, notaire et membre du conseil municipal.
Delcroix, receveur municipal.
Delloye, négociant.
De Noyam, ✻, propriétaire.
Douay, Fénélon, notaire et membre du conseil municipal.
Delannoy, Ed., négociant.
Déjardin, Clément, adjoint au maire.
Déjardin, Adolphe, notaire.
Desfeux, capitaine du génie.
Evrard, Cléomède.
Evrard, cons. des hypothèq.
Feneuille, pharmacien.
François-Deloffre, maire.
Gourdin, rég. de mathémat.
Hardy, docteur en médecine.
Lallier, Amédée, avocat.
Lefebvre, principal du collège.
Lefranc, régent de seconde.
Leglay, docteur en médecine.
Leroy-Bocquet, artiste vétér.re

MM.
Lenglet, docteur en médecine.
Leroy, H., avocat, adjoint au m.
Lequenne, direct. d'une école d'enseignement mutuel.
Maignien, régent de rhétorique.
Petit de Bantel, ✻, sous-préfet.
Pley, procureur du Roi.
Quecq, juge.
Ruelle, docteur en médecine.
Taffin-Sauvage, propriétaire.
Tordeux, pharmacien.

MM.
Vallez, membre du conseil municipal.
Wilbert, avocat.
Foulon, ingénieur des ponts et chaussées.
Berger, direct. de l'école communale de dessin.
Wiart, sous-bibliothécaire.
Dowa.
Thibaut.

Membres correspondans agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Estrun.
Bricout, à Audencourt.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Chopin, à Doignies.
Desmoutier, à Viesly.

MM.
Desvignes, à Iwuy.
Desvignes - Dinoir, à Raillencourt.
Devred, à Flines.
Farez, à Villers-Plouich.
Telliez, à Carnières.

Concours.

Aucune des pièces de poésie adressées à la société n'a été jugée digne de la lyre d'argent.

Une médaille d'or a été décernée à M. Wains-Desfontaines, d'Alençon, auteur d'une pièce de poésie intitulée *Elisa Mercœur*.

Il n'a point été reçu de pièces pour le concours des prix d'agriculture et d'histoire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talens et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.
Delecroix, ✻, maire, présid.t
DeWarenghien, ✻, pr., vice-pr.
Duthillœul, juge de paix, secrét.
Mellez, brasseur, trésorier.
Duplessis, recteur de l'Acad.
Demasur, propriétaire.

MM.
Lambert, ✻, prés. à la cour r.
Bigant, conseiller à la cour r.
Taffin, propriétaire.
Quenson, conseiller à la cour r.
Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM.
Delecroix, ✻, maire, président.
De Warenghien, vice-président.
Poteau, A., fabr. d'huile, secrét.
Campion-Fleurquin, secrét.-ad.
Pinquet, brasseur, trésorier.
Campion, économe du collège r.

MM.
Duthillœul, juge de paix.
Honoré, Victor, brasseur.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Beghin, ébéniste.
Houcke, fabricant.
Bertout, écon. de l'Hôtel-Dieu.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.
Escalier père, pharmacien, membre honoraire.
Beaulieu, pharmacien, id.
Gronnier, docteur en médecine, président.
Escalier fils, idem, secrétaire.
Maugin, idem, trésorier.
Delannoy, pharm., économe.
Tesse, docteur en médecine, archiviste.

MM.
Reytier, docteur en médecine.
Bagnéris, idem.
Lequien, idem.
Gelez, idem.
Cocqueau, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Fontaine, idem.
Cramette, idem.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

Président, M. de Mathieu, propriétaire, à Valenciennes.

Vice-présidens, MM. Courtin, procureur du roi, et A. Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.

Secrétaire, M. Lebret, ancien notaire, idem.

Secrétaire-archiviste, M. Deffaux, secrétaire de la mairie, idem.

Trésorier, M. Rousseau, géomètre, idem.

Membres titulaires de droit.

M. le sous-préfet de l'arrondissement.
M. le maire de Valenciennes.

Membres honoraires.

MM.
Hécart, homme de lettres, à Valenciennes.
Jennings, agent général des mines d'Anzin.
Hamoir, Amédée, agriculteur-manufacturier, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Castiaux père, ingénieur aux mines d'Anzin.
Gallois-Mally, directeur des douanes, à Valenciennes.

Membres titulaires.

MM.
De Mathieu, propriétaire, à Valenciennes.
Grar, Edouard, avocat, idem.
Grar, Numa, agriculteur manufacturier, idem.
Bouton, rédacteur du Courrier du Nord, idem.
Dewarenghien, substitut du procureur du roi, idem.
Lebret, ancien notaire, idem.
Rousseau, géomètre, idem.
Hocques, agriculteur et manufacturier, idem.
Bécar, peintre, idem.
Marbotin fils, docteur en médecine, idem.
Courtin, procureur du roi, idem.
Tancrède, fabricant de produits chimiques, à Marly.
Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.
Meilhan, médecin vétérinaire, idem.
Royer, avoué, idem.
Lefebvre, géomètre, idem.
Deffaux, secrétaire de la mairie, idem.
Evrard, professeur de chimie, idem.
Hamoir, Alphonse, directeur du musée d'histoire naturelle de Valenciennes, à Marly.
Delannoy, Henri, avocat, à Valenciennes.
Boulanger, juge au tribunal civil de Valenciennes.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collège de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à St.-Saulve.
Dumont, maître de forges, député, à Valenciennes.
Dereusme, avocat et homme de lettres, idem.

ASSOCIATION LILLOISE

Pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté de M. le préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragemens ; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux; de leur donner, elle-même, ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Membres du conseil administratif de l'association.

MM.
Leglay, archiviste du département, président.
Gachet, principal du collège, vice-président.
Brun-Lavainne, archiviste de la ville, secrétaire-général.
Descamps, régent de rhétorique, bibliothécaire-archiviste.
Serrurier, notaire, trésorier.
Beaussier, ✻, directeur de la monnaie.
Blanquart-Evrard, négociant.
Bruneel, Henri, idem.
Delattre-Guichard, idem.
Fiévet-Chombart, ✻, propriétaire.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Kolb-Bernard, négociant.
Lemesre du Brulle, propriétaire.
Devogelsand, idem.
Dumon, conseiller municipal.

SECOURS PUBLICS.

La loi du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale dispose, en ce qui concerne les hospices et les bureaux de charité, que les conseils municipaux sont toujours appelés à donner leur avis, savoir :

Sur les circonscriptions relatives à la distribution des secours publics ;

Sur l'acceptation des dons et legs faits aux établissemens de bienfaisance ;

Sur les autorisations d'emprunter, d'acquérir, d'échanger, d'aliéner, de plaider ou de transiger, demandées par les mêmes établissemens ;

Sur les budgets et les comptes desdits établissemens :

La même loi porte en outre que les comptes des receveurs des hôpitaux et autres établissemens de bienfaisance, dont le revenu n'excède pas 30,000 francs sont, comme ceux des receveurs des communes, dans la même limite, apurés par le conseil de préfecture, sauf recours à la cour des comptes.

Une ordonnance royale du 17 septembre 1837 place les receveurs des établissemens de bienfaisance sous la surveillance des receveurs généraux et particuliers des finances.

Cette ordonnance dispose encore que la recette des établissemens dont les revenus n'excèdent pas 30,000 francs sera confiée au receveur municipal de la commune.

D'après les instructions de M. le ministre des finances, la remise aux receveurs municipaux des comptabilités non supérieures à 10,000 francs sera immédiatement effectuée ; celle du service des établissemens ayant de 10,000 à 30,000 francs de revenus s'opérera à mesure des vacances.

Une autre ordonnance royale en date du 14 novembre 1837 contient des dispositions relatives aux entreprises pour travaux et fournitures, tant au nom des établissemens de bienfaisance qu'au nom des communes.

Toutes ces entreprises seront données avec concurrence et publicité, sauf les exceptions ci-après :

Il pourra être traité de gré à gré, sauf approbation par le préfet, pour les travaux et fournitures dont la valeur n'excédera pas 3,000 francs.

Il pourra également être traité de gré à gré, à quelque somme que s'élèvent les travaux et fournitures, mais avec approbation du ministre de l'intérieur :

1.° Pour les objets dont la fabrication est exclusivement attribuée à des porteurs de brevets d'invention ou d'importation ;

2.° Pour les objets qui n'auraient qu'un possesseur unique ;

3.° Pour les ouvrages et les objets d'art et de précision dont l'exécution ne peut être confiée qu'à des artistes éprouvés ;

4.° Pour les exploitations, fabrications et fournitures qui ne seraient faites qu'à titre d'essai ;

5.° Pour les matières et denrées qui, à raison de leur nature particulière et de la spécialité de l'emploi auquel elles sont destinées, doivent être achetées et choisies aux lieux de production ou livrées sans intermédiaire par les producteurs eux-mêmes ;

6.° Pour les fournitures ou travaux qui n'auraient été l'objet d'aucune offre aux adjudications et à l'égard desquels il n'aurait été proposé que des prix inacceptables ;

7.° Pour les fournitures et travaux qui, dans les cas d'urgence absolue dûment constatée, amenés par des circonstances imprévues, ne pourraient pas subir les délais des adjudications.

La suite de cette ordonnance établit les règles à observer pour la mise des travaux et fournitures en adjudication.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-cinq, savoir : cinq hôpitaux-généraux ; sept hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins ; sept hospices pour les vieillards et les orphelins ; dix-sept hospices destinés spécialement aux vieillards et sept hospices pour les orphelins.

Voici un tableau indicatif de la population et des ressources de chaque hospice :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1837.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	34	48	40	122	21801 38	»	21801 38
Bourbourg (id.).....	»	36	19	55	12037 »	»	12037 »
Dunkerque (h. gén.)..	63	72	120	255	30841 47	45000 »	75841 47
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	»	63	20	83	10285 68	3000 »	13285 68
Cassel (id.).........	1	20	»	21	5390 75	2000 »	7390 75
Idem (pauvre école)..	»	»	26	26			
Hazebrouck (h. civil.)	»	93	»	93	8997 31	6000 »	14997 31
Idem (maison des mal.)	9	»	»	9			
Steenvoorde (h. civ.).	»	34	»	34	4890 82	»	4890 82
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	»	79	28	107	14625 42	3300 »	17925 42
Bassée (La) (id.)....	»	26	6	32	5839 75	»	5839 75
Comines (id.).......	21	»	»	21	11811 30	»	11811 30
Haubourdin (id.). . .	»	10	»	10	3209 48	»	3209 48
Lille (hosp. général.)	»	1150	324	1474	454311 79	77000 »	531311 79
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	250	»	»	250			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	59	60	119			
Id. (hospice Gantois)	»	113	»	113			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	60	60			
Id. (Béguinage).....	»	14	»	14			
Roubaix (hosp. civil.)	»	100	36	136	30400 07	»	30400 07
Seclin (hôp. de mal.).	55	»	»	55	30683 28	»	30683 28
Tourcoing (v. femm.)	»	38	»	38	11909 18	800 »	12709 18
Idem (orphelins)....	»	»	12	12			
Wattrelos (hosp. civ.)	»	17	»	17	6803 36	»	6803 36
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	110	193	303	119453 21	»	119453 21
Id. (hôp. de malades)..	89	»	»	89			
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	60	60			
A REPORTER...	522	2082	1004	3608	783291 25	137100 »	920391 25

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1837. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	RESSOURCES. Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
REPORT....	522	2082	1004	3608	783291 35	137100 »	920391 25
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	26	17	»	43	18327 37	»	18327 37
Landrecies (idem)...	»	35	»	35	5020 »	»	5020 »
Maubeuge (idem)....	10	25	12	47	18341 72	»	18341 72
Id. (fond.on Gippus)..	»	23	»	23			
Le Quesnoy (hosp. c.)	10	14	18	42	18926 63	»	18926 63
Solre-le-Château (id.)	»	10	»	10	283 15	75	358 15
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	306	143	449	188636 53	28000 »	216636 53
Idem (Hôtel-Dieu)...	141	»	»	141			
Orchies (vieillards)..	5	21	»	26	12279 30	»	12279 30
Idem (orphelines)....	»	»	14	14			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (vieill.).	»	32	»	32	11523 57	»	11523 57
Idem (orphelins)....	»	»	9	9			
Condé (h. des veuv.)..	»	10	»	10	1396 33	1000 »	2396 33
Valenciennes (h. gén.)	»	250	52	302	154905 97	»	154905 97
Idem (Hôtel-Dieu)...	41	»	»	41			
Idem (orphelins).	»	»	28	28			
Idem (chartriers)....	»	33	»	33			
Idem (Hôtellerie)....	»	184	»	184			
TOTAL....	755	3042	1280	5077	1212931 82	166175 »	1379106 82

Le revenu total de 1,379,106 fr. 82 cent., réparti sur les 5077 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 271 fr. 64 cent., et par journée, 74 cent. 42 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigens. La plupart de ces établissemens possèdent des biens provenant d'anciennes fondations et dont les revenus sont

employés tant en distributions d'argent, d'alimens, de vêtemens et d'effets de couchage, qu'en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Le nombre et les ressources de ces établissemens sont indiqués dans le tableau ci-après :

Arrondissemens.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque	59	98232 66	24600 »	122832 66
Hazebrouck	53	79293 26	55500 »	134793 26
Lille	131	236663 64	133680 »	370343 64
Cambrai	101	175610 41	600 »	176210 41
Avesnes	132	154407 62	2600 »	157007 62
Douai	58	92850 68	15350 »	108200 68
Valenciennes	77	154786 44	29050 »	183836 44
Totaux	611	991844 71	261380 »	1253224 71

Le revenu total des établissemens charitables du département s'élève à la somme de 2,632,351 fr. 53 cent.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

Arrondissement de Dunkerque.

Dunkerque. — *Hospices.* — MM. Artaud ; — Lieven, Constant ; — Alisse, Adolphe ; — Philippe, Laurent ; — Lemaire, Jules.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.
MM. Papillon, receveur ; — Bonnel, économe-comptable ; — Verhaeghe, secrétaire.

Bergues. — *Hospices.* — MM. Duhamel, Eugène ; — Clays-Vanderhulst ; — Vernaelde, Philippe ; Demeunynck-Bouten ; — Pyotte-Vermullen.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.
MM. Modewyck, receveur ; — Vercamer, économe-comptable.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

BOURBOURG. — *Hospices.* — MM. Debernes, Pierre-Louis; — Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Demeunynck, Josse; Buret, Louis.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Vandenbrouque, receveur et secrétaire; —Vandenabeele, économe.

Arrondissement d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK. — *Hospices.*— MM. Merchié, Laurent; — Sepieter, Jos.; — Dekytspotter, Joseph; — Pouvillon, Charles; — Vandevelde, Pierre.

Bureau de bienfaisance. — MM. Papegaey, Louis; —Vandamme, Maurice; — Vitse, Henry; — Spanneut, Charles; — Houvenaghel, Joseph; — Donckel, Louis, fils.

MM. Salomé, receveur; — Schercousse, économe-comptable.

BAILLEUL. — *Hospices.* — MM. Flahaut, Robert; — Decoussemacker. Jos.; — Decoussemaecker, Jean; — Decoussemaecker, Benoit; — Behaghel, Jacques.

Bureau de bienfaisance. — MM. Deswaerts; Ange; — Cortyl, Charles; — Liefooghe; — Vanmerris, Louis; — Louf-Bels.

MM. Baelde, receveur et économe-comptable; — Leroy, secrétaire.

CASSEL. — *Hospices.* — MM. Moreel-Liot, vice-président; — Chevalier, François; — Lauwerière, Louis; — Decoster, Denis; — Deberre, Xavier.

Bureau de bienfaisance. — MM. Behaghel, Louis; — Decocq, Ambroise; — Malot, Henri; — Binaut, Louis; — Pastoors, Joseph.

MM. Cortyl, receveur; — Allender, économe-comptable.

STEENVOORDE. — *Hospices.* — MM. Revel, Germain; — Klein, André; — Cousin, Jean-François; — Serlooten, François; — Verhille, Cornil.

Bureau de bienfaisance. — MM. Parmentier, Louis; — Vanbambecke, Bernard; — Leureele, Joseph; — Savaete, André; — Dewitte, Louis.

MM. Rouzé, receveur; — Bailleul, économe-comptable.

Arrondissement de Lille.

LILLE. — *Hospices.* — MM. Danel, Louis; — Delefosse; — Mariage-Bonte; — Lefebvre; — Bommart-Crépy; — Brame, Louis; — Dumon, Edouard.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jouffroy; — Doyen; — Mazurel; — Thurin; — Blocquel.

MM. Montigny-Champon (O. ✠), receveur; — Lefebvre, contrôleur; — Dubiez; économe-comptable de l'hospice général; — Duvochelle, économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur; — Martin, économe-comptable des hospices des Vieux-Hommes et de Stappaert; — Longuespée fils, économe-comptable des hospices Gantois et des femmes en démence; — Petit, secrétaire de la commission des hospices; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Armentières. — *Hospices.* — MM. Delangre-Delahaye; — Loridan, Julien; — Baron-Quennelle; — Peucelle-Chombart; — Ducasse, Antoine.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Marcotte, receveur et secrétaire; — Musias-Lespagnol, économe-comptable.

La Bassée. — *Hospices.* — MM. Lepez, Constant; — Alavoine-Delos; — Poissonnier, Auguste; — Hanguillart, André; — Proost-Wallerand.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin; — Beaucamp, Hubert; — Largent, Amand; — Legrand, François; — Tison, Maurice.

M. Denabrif, receveur et économe-comptable.

Comines. — *Hospices.* — MM. Cateau, Pierre; — Herrengt, Albert; — Waché, Bernard; — Meurillon, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cateau, Antoine; — Capelle, Louis; — Goeman, Pierre; — Lesaffre-Brel; — Roger, Augustin; — Rembry, Jean-Baptiste; — Devos, Jean-Baptiste.

MM. Ghesquière, receveur de l'hospice; — Messéan, receveur du bureau de bienfaisance; — Marcotte-Ghesquières, économe de l'hospice; — Delvaux, secrétaire.

Haubourdin. — *Hospices.* — MM. Rohart père; — Poulet-Six; — Cordonnier-Liénard; — Wicart, Etienne; — Campbell d'Achimbrecq.

Bureau de bienfaisance. — MM. Labbe, Auguste; — Bigo-Clarisse; — Fichaux, Alexandre; — Petit Pareydt; — Testelin, Alexandre.

M. Bailleul, receveur.

Roubaix. — *Hospices.* — MM. Hertogh, Camille; — Motte-Duthoit; — Wattine-Wattel; — Defrenne, Paul; — Cavrois-Grimonprez.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart; — Crombet-Delplanque; — Wattine-Bredart; — Screpel-Lefebvre; — Casse, Jean.

MM. Leconte, receveur; — Montaigne, économe-comptable; — Lanvin, secrétaire.

Seclin. — *Hospices.* — MM. Descloquement, Alexandre; — Dujardin, François; — Bocquet, François; — Vandenbogaert, Ernest; — Houzé, Pierre-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis; — Descloquement, Henri; — Duriez-L'hermitte; — Duriez, Louis; — Mollet, Séraphin.

MM. Louart, receveur; — Longuespée, économe-comptable; Labbe, secrétaire de la commission de l'hospice.

Tourcoing. — *Hospices.* — MM. Duquesnoy-Delepoulle; — Wattine, Louis; — Motte fils aîné; — Bigo, Auguste; — Wattine, Charles.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe; — Dervaux, Jean; — Caulliez-Nollet; — Delannoy, François; — Lorthiois, Floris.

M. Duchatel, receveur, économe et secrétaire.

Wattrelos. — *Hospices.* — MM. Agache-Duthoit; — Meurisse, Pierre; — Dubrulle, Louis; — Delecroix-Destombes; — Beny, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Labis, Jean-Baptiste; — Crepel, Jean-Baptiste; — Beny, Louis; — Delpire, Apollinaire; — Delecroix, Pierre-François.

MM. Fourlinnie, receveur et économe-comptable; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai. — *Hospices.* — MM. Foulon; — Leroy, Auguste; — Vallez; — Quecq; — Renard, Henri.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur; — Caudron, contrôleur; — Croquefer, économe-comptable; — Wilbert, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes. — *Hospices.* — MM. Piérart-Ohry; — Clavon, Augustin; — Tordeux, Emile; — Leloup, Antoine; — Houzé, Victor.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Michaux aîné, receveur.

Landrecies. — *Hospices.* — MM. Fostier, Elie; — Briatte, Ignace; — Laurent, Hubinet; — Motte, Henri; — Froment, Pierre.

Bureau de bienfaisance. — MM. Goutin, Alphonse; — Poupliée, Alexis; — Botteaux, Alexis; — Lerch, Jean; — Merlin, Augustin.

M. Descamps, receveur.

MAUBEUGE. — *Hospices.* — MM. Lagorce-Pinon ; — Decarnières-Pouillaude ; — Autier, Joseph ; — Sculfort, Vulgis ; — Quivy, Florimond.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Lucq, receveur ; — Chef, secrétaire.

LE QUESNOY. — *Hospices.* — MM. Tessier, Jean, ✻ ; — Margerit, Jean, ✻; — Crapet, Emmanuel ; — Piette, Hippolyte ; — Dorey, ✻.

Bureau de bienfaisance. — MM. Desquennes, Bernardin; — Chevray, Jean, ✻ ; — Rigolet, Jean-Baptiste ; — Lehodey, Jean ; — Boy, Philippe.

MM. Baillon, receveur ; — Vandamme, secrétaire.

SOLRE-LE-CHATEAU. — *Hospices.* — MM. Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Liénard, Joseph ; — Huriau, Zéphirin ; — Bernard, Louis-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis ; — Huriau, Zéphirin ; — Barthélémi, Cyprien ; — Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin.

N...., receveur.

Arrondissement de Douai.

DOUAI. — *Hospices.* — MM. Remy de Rombauld ; — Leboucq de Ternas ; — Nepveur, Alexandre ; — Desfontaines d'Azincourt ; — Guilmot-Martin.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Fréchar, receveur ; — Lacombe et Wâtelle, économes-comptables ; — Brassart, secrétaire.

ORCHIES. — *Hospices.* — MM. Waroquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis ; — Simon-Tréca ; — Tréca-Tréca ; — Guilbert-Estevez.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Martin, receveur, économe comptable et secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

VALENCIENNES. — *Hospices.* — MM. Charpentier, Benoît ; — Odelant, Antoine ; — Miot, Charles ; — Dugimont, Louis ; — Cavrois, Jean-Baptiste.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bourdon-Dusart, receveur ; — Leflan, contrôleur ; — Boizart, économe-comptable ; Canonne, secrétaire.

SAINT-AMAND. — *Hospices.* — MM. Delecourt-Legrand ; — Simon, Auguste ; — Vanlooy, Henri ; — Meurice ; — Davaine.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart ; — Bonillon ; — Courtecuisse, François ; — Desilve, Pierre ; — Chotteau, Michel, ✻.

M. Mériaux, receveur.

CONDÉ. — *Hospices.* — MM. Blanchart, Dominique ; — Mention, Jean-Baptiste ; — Petit, Guillaume ; — Caudron, Charles ; Pureur, Pierre-Joseph, fils.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Noel, receveur.

ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pension des enfans trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département auquel le service de ces enfans est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfans trouvés et abandonnés pendant l'année 1836.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1836.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1836.
Dunkerque........	198	79	56	63	158	16271 61
Lille............	1715	500	999	125	1091	115308 38
Cambrai..........	563	281	325	55	464	43011 08
Douai............	578	183	235	43	483	47450 07
Valenciennes.....	742	153	394	59	442	58961 78
TOTAUX...	3796	1196	2009	345	2638	281002 92

Il résulte du tableau qui précède que la proportion des décès parmi ces enfans est approximativement de 10 sur 44 à Dunkerque ; de 10 sur 177 à Lille ; de 10 sur 153 à Cambrai ; de 10 sur 177 à Douai et de 10 sur 152 à Valenciennes.

Déplacement des enfans trouvés.

Nous avons expliqué dans l'Annuaire de 1837 les motifs qui avaient, en 1836, déterminé l'autorité administrative à prescrire la transmutation des enfans trouvés et abandonnés au moyen d'échanges entre les hospices ; nous avons dit aussi que cette

mesure, mise à exécution dans les derniers mois de la même année et dont les bons effets s'étaient immédiatement fait sentir, avait dû être suspendue à cause de la rigueur du froid.

Dès le retour de la belle saison, en 1837, le service des transferts a été remis en activité et s'est continué successivement jusques et compris le mois d'octobre. Les échanges ont eu d'abord pour objet les enfans d'un à onze ans; ceux au-dessous d'un an, dont l'âge nécessitait des précautions et des dispositions spéciales, ont été déplacés en dernier lieu.

Les enfans de onze à douze ans, les malades, les valétudinaires et les sujets porteurs d'affections chroniques ou cutanées, ont été exceptés du mouvement général aujourd'hui entièrement accompli.

Les enfans ont été transportés dans des voitures closes et montées sur ressorts; des nourrices ou des femmes de service ont été chargées de les accompagner, de les soigner et de les alimenter pendant le voyage.

Grâce à ces dispositions, les rapports reçus des commissions administratives sur le résultat de ces échanges n'ont signalé aucune circonstance fâcheuse. Tous les enfans sont arrivés à leur destination nouvelle en bonne santé, mais plus ou moins affectés momentanément par leur séparation de leurs premiers patrons; quelques-uns ont éprouvé de légères indispositions par l'effet de leur déplacement; un seul est mort peu de temps après son transfert et par une cause étrangère à cette opération.

Le tableau ci-après contient les résultats des mutations effectuées jusques et compris le mois de juillet dernier :

DÉSIGNATION des hospices.	Population au 1.er juillet 1836.	NOMBRE D'ENFANS repris par les parens.	placés grat.t par contrats d'apprentissage.	Total des radiations.	Population au 1.er juillet 1837.
Dunkerque....	200	38	81	119	124
Lille.........	1726	83	653	736	958
Cambrai......	570	70	148	218	377
Douai........	567	80	82	162	392
Valenciennes..	743	29	445	474	287
Totaux....	3806	300	1409	1709	2138

Ainsi, le nombre des enfans remis à leurs parens par l'effet de

la mesure a été de 300

Et celui des enfans confiés gratuitement à leurs nourriciers s'est élevé à 1409

Ce qui fait ensemble 1709

enfans qui ont cessé d'être à la charge de l'administration.

La population, qui était de 3,806 enfans au premier juillet 1836, n'était plus que de 2,138 à la même époque de l'année 1837. La diminution est de 1,668. Il est à remarquer que cette différence est inférieure de 41 au nombre des radiations ; mais ceci s'explique en ce qu'une partie des placemens gratuits qui figurent dans le tableau ci-dessus ont été opérés en juillet, par conséquent après l'époque correspondante au dernier chiffre de la population.

La continuation du mouvement jusqu'en octobre a donné lieu à de nouvelles éliminations, de sorte que le nombre actuel des élèves est au-dessous de celui existant au premier juillet.

On voit par le tableau qui précède que c'est à Dunkerque, Douai et Cambrai que le nombre des enfans repris par les pères et mères a été proportionnellement le plus considérable. Il serait assez difficile de bien définir la cause de cette circonstance.

Quant aux enfans placés en apprentissage, il est remarquable que le nombre en a été grand à Lille et surtout à Valenciennes. Ce résultat est dû au zèle des commissions administratives et surtout à l'aisance qui s'est répandue dans les campagnes par l'effet du développement des manufactures et de l'industrie.

Des motifs contraires rendent raison de la différence qui existe pour les autres hospices dans le nombre de ces placemens.

En définitive, la mesure du déplacement des enfans trouvés a obtenu dans le département du Nord tout le succès que l'on pouvait en attendre. On ne peut que féliciter l'administration d'un résultat aussi satisfaisant et qui mérite d'être apprécié, d'autant plus qu'il est le témoignage certain de la répression de nombreux abus et l'annonce d'une économie importante dans cette partie du service départemental.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissemens sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 10 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Voici le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1836.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens ou les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 déc 1836.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	88810	469199 »	87774	467938 »	27515	233206 50
Lille......	187294	1122601 50	187236	1160359 »	61732	408288 »
Cambrai....	39880	208465 50	41001	217155 »	13538	79810 »
Douai......	36012	193034 50	37273	203389 »	12338	82475 03
Valenciennes	61878	363453 50	63412	363584 50	20962	128179 50
TOTAUX.	413874	2356754 »	416696	2412425 50	136055	931959 03

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Beek, directeur ; — Willeman, contrôleur.
A Lille. — MM. Lalo, directeur; — Masurel, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Wilbert, contr.
A Douai. — MM. Gantois-Dervaux, dir.; — Rousselot, contr.
A Valenciennes. — MM. Lenglet-Deblonde, directeur; — Leflan, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Lemaire; — Kien; — Lardeur.
A Hazebrouck. — MM. Duvet, Joseph; — Deschodt; — Pinchon.
A Lille. — MM. Delannoy; — Théry; — Legrand, Pierre.
A Cambrai. — MM. Leroy; — Farez; — Renard.
A Avesnes. — MM. Clavon; — Guillemin, Félix; — Hannoye, Désiré. = Membres adjoints : MM. Maurice et Hannoye, Prosper.

A Douai. — MM. Dumon ; — Leroy, Emile ; — Danel, Paul.
A Valenciennes. — MM. Dupont ; — Dubois ; — Delannoy.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissements publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Evrard.
——— de Wormhoudt. — M.e Leenhouder.
Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast fils, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E. — M.e Portebois, à Nieppe.
——— id. S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel. — M.e Dehandschoewerker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.e Smagghe.
Canton d'Hazebrouck-Nord. — M.e David, à Caestre.
Canton de Merville. — M.e Verhaeghe.
——— de Steenvoorde. — M.e Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier.
Haubourdin. { M.e Binauld, à Wavrin. / M.e Coppin, à Haubourdin. }
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq.
Cysoing. — M.e Lezaire.
Lille. — M.e Leclercq, pour les hospices de cette ville.
Idem. — M.e Desrousseaux, pour le bureau de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Cottigny.
Seclin. — M.e Collette.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Defontaine.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Huet, à Quiévy.
Catteau (Le). — M.es Carlier ; — Deudon.
Clary. — M.es Piettre, à Caudry ; — Millot, à Walincourt.
Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.e Lallier, à Solesmes.
Idem. — M.e Lempereur, idem.

Avesnes (les deux cantons). — M.e Davoine.
Idem (idem). — M.e Puyramaure.
Avesnes-Sud. — M.e Antoine, à Etrœungt.
Bavay. — M.e Degrelle.
Berlaimont. — M.e Paul.
Idem. — M.e Emond.
Landrecies. — M.e Béthune.
Idem. — M.e Evrard, à Maroilles.
Maubeuge. — M.e Bottieau.
Idem. — M.e Walrand.
Le Quesnoy (les deux cantons). — M.e Vallèz.
Le Quesnoy (idem). — M.e Beauvais.
Le Quesnoy-Ouest. — M.e Legros, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.e Stocquelet, à Wignehies.
Idem. — M.e Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Mullet.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Estevez.
Saint-Amand, rive droite. — M.e Massard.
Idem. — M.e Baligand.
Saint-Amand, rive gauche. — M.e Massard.
Bouchain. — MM. Cogé; — Regnier.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.e Dupire.
Idem (idem). — M.e Paillard.
Idem (idem). — M.e Dubois.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfans vivans; toutes les grandes familles au moins de trois enfans vivans, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la Reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la reine des Français.
Présidente honoraire. — M.me la baronne Méchin.
Présidente. — M.me Fruict des Parcqs.
Vice-présidentes. — M.me Barbier de la Serre, M.me Lethierry-Virnot.
Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.
Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier; — Dumon cadet; — Muiron; — Barbier de la Serre; — Lefebvre-Smet.
2.e arrondissement. — M.mes Lemoinier; — Vannière; — Delespaul; — Lethierry-Virnot.
3.e arrondissement. — M.mes Lepercq; — Delebecque-Barrois; — Verley; — Théry-Falligan; — Roussel; — Briansiaux.
4.e arrondissement. — M.mes Cuvelier-Decroix; — Derode aîné.
5.e arrondissement. — M.mes Revoire; — la baronne d'Assignies; — Aronio; — Salavie.

CAISSE D'ÉPARGNE.

La loi du 31 mars 1837 sur les caisses d'épargne contient les dispositions suivantes :

La caisse des dépôts et consignations sera chargée à l'avenir de recevoir et d'administrer sous la garantie du trésor public les fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance auront été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.

La caisse des dépôts et consignations bonifiera l'intérêt de ces placemens à raison de 4 pour cent par an.

Les comptes des caisses d'épargne avec le trésor public seront réglés et arrêtés. La somme dont le trésor se trouvera débiteur sera portée au crédit de la caisse des dépôts et consignations. Pour le paiement de cette somme et l'emploi de celles qui seront ultérieurement versées, le ministre des finances est autorisé à transférer et inscrire au nom de la caisse des dépôts et consignations des rentes quatre pour cent au pair, jusqu'à concurrence de la partie disponible des crédits ouverts par les lois.

La caisse des dépôts et consignations aura la faculté de placer au trésor public à l'intérêt de quatre pour cent, soit en compte courant, soit en bons royaux à échéance fixe, les fonds provenant des caisses d'épargne et de prévoyance.

La caisse des dépôts et consignations ne pourra acheter ou vendre des rentes sur l'Etat qu'avec l'autorisation de M. le ministre des finances. Les achats et les ventes ne pourront avoir lieu qu'avec concurrence et publicité.

Les achats s'effectueront successivement, jour par jour jusqu'à l'épuisement de la somme fixée dans une proportion qui ne pourra excéder celle affectée à l'amortissement par la loi du 10 juin 1833.

Il existe dans le département du Nord cinq caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835.

Ces établissemens, destinés à faciliter aux personnes de la classe ouvrière la formation d'un capital et à leur assurer des ressources au moment du besoin, reçoivent à l'intérêt de 3 ou 4 pour cent les placemens les plus minimes, jusqu'à la modique somme d'un franc.

Cette belle et philantropique institution ne peut manquer d'exercer sur la partie laborieuse de la population des villes la plus salutaire influence, en lui inspirant des idées d'ordre et d'économie que, généralement, elle n'avait point connues jusques là.

Les placemens existant dans les caisses d'épargne au 31 décembre 1836 se divisent ainsi qu'il suit :

	NOMBRE de DÉPOSANS.	MONTANT des DÉPÔTS.
Ouvriers	1,545	653,747 82
Domestiques	1,107	467,262 54
Employés	337	186,887 13
Militaires et marins	224	154,163 35
Professions diverses	1,095	759,279 18
Mineurs	1,178	253,689 23
Sociétés de secours mutuels	20	11,969 24
TOTAUX	5,506	2,486,998 59

La moyenne des placemens est de 451 francs 69 centimes.

Voici le résumé des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1836.

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS				SOMMES dues aux déposans le 1.er janvier.	VERSEMENS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposans le 31 déc.
	existant au 1.er janvier.	ouverts.	soldés.	restans au 31 déc.					
Dunkerque	740	337	129	948	292031 36	207410 82	111249 48	13333 20	402425 90
Lille...	1557	1343	508	2392	654704 09	790888 14	313229 89	36237 27	1168590 61
Cambrai....	300	269	25	544	58153 31	83063 »	23227 78	3561 66	121550 19
Douai	853	579	259	1173	443438 »	436236 91	248435 80	21828 24	653067 35
Valencienn.	279	245	75	449	70882 65	95460 01	28877 93	3890 81	141355 54
	3729	2773	996	5506	1520100 41	1613058 88	725020 88	76851 18	2486098 59

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de dix, savoir : une maison de justice, à Douai, près la cour d'assises ; sept maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle ; une prison à Lille, pour les condamnés à moins d'un an de détention, et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement.

On construit en ce moment sur l'emplacement de la prison du Raspuck, à Lille, un palais de justice et une maison d'arrêt qui servira en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er octobre 1837.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS à un an et à moins d'un an d'emprisonnem.[1]	CONDAMNÉS aux travaux forcés.	CONDAMNÉS à la réclusion et à plus d'un an d'empris.[1]	TOTAL.
Douai. — Maison de justice..	64	50	5	9	128
Dunkerque. — Maison d'arrêt.	17	10	»	5	32
Hazebrouck. — Idem.......	59	24	»	1	84
Lille. — Idem............	49	53	»	»	102
Lille. — Tour St.-Pierre....	68	22	»	»	90
Cambrai. — Idem.........	20	22	»	1	43
Avesnes. — Idem..........	23	18	»	»	41
Valenciennes. — Idem.....	49	13	»	5	67
Dépôts de sûreté...........	6	1	»	»	7
	355	213	5	21	594

NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DES PRISONS.

Dunkerque. — MM. Lemaire, Paul, — Lubert, — Prudhomme, propriétaire, — Schoutter père, rentier, — Chamonin.

Hazebrouck. — MM. Warein, — Leclercq, juge d'instruction, — Vandewalle, Justin.

Lille. — MM. Deleruyelle, curé de St.-Maurice, — Carpentier-Leperre, négociant, — Rouvroy de Beaurepaire, — Lefebvre, curé de St.-Etienne, — Bernard, Auguste, — Legrand, Pierre, avocat.

Cambrai. — MM. François, maire, — Leroy, — Filhol, — Maréchal.

Avesnes. — MM. Guillemin, — Lebeau, avocat, — Evrard, notaire, — Tordeux, — Maurice Bernard, avocat.

Douai. — MM. Fouquay, membre du conseil municipal, — Gantois, directeur du mont-de-piété, — Levêque, ✻, grand-doyen, curé de St.-Jacques, — Bois, adjoint au maire, — Gronnier, ✻, docteur en médecine, — Campion, économe du collège royal, — Mellez, brasseur.

Valenciennes. — MM. Flamme, maire, — Barbotin, — De Matthieu, propriétaire, — Kerpaen de Kersalo, — Dumont, propriétaire, — Brabant.

SERVICE DE SANTÉ DES PRISONS.

Maison de justice de Douai.

MM. Escalier, ✻, médecin, — Mouton, chirurgien.

Maison d'arrêt de Dunkerque.

MM. Lebleu, médecin, — Lemaire, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Hazebrouck.

MM. Wandewalle, médecin, — Beesau, chirurgien.

Maison d'arrêt de Lille.

MM. Brissez, médecin, — Pucelle, chirurgien.

Succursale de la maison d'arrêt à Lille (tour St.-Pierre).

MM. Brigandat, médecin, — Vanderhaghen, chirurgien.

Maison d'arrêt de Cambrai.

MM. Evrard, médecin, — Cambrai, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Avesnes.

M. Saulnier, chirurgien.

Maison d'arrêt de Valenciennes.

MM. Wattecamps, médecin, — Binois, chirurgien.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtimens de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différens genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé à cet effet divers ateliers, tels que filature du lin et des étoupes, seransage, fabrication de calicots, de toiles, de couvertures, ateliers de couture, de sarraux brodés, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit de sangles, un matelas, un traversin, une couverture de laine et des draps.

La prison de Loos peut contenir 1,800 détenus. Sa population effective était au 1.er octobre 1837 de 1,070 individus, dont 797 hommes et 273 femmes; sur ces 1,070 individus, 498 appartenaient au département du Nord; 250 au Pas-de-Calais; 177 à la Somme; 3 à l'Oise; 139 à l'Aisne; 1 aux Ardennes; 1 à la Seine et 1 à Seine-et-Oise.

Employés de l'Administration.

MM.

Marquet-Vasselot, ✻, directeur.
Leblanc, inspecteur.
Seurat, greffier.
Taffin, aumônier.
Vidal, commis aux écritures.

MM.

Guilmot, ✻, médecin.
Lepoutre, chirurgien.
Steffany, pharmacien.
Kindt, gardien en chef.

Entrepreneurs des services et travaux.

MM. Alexandre Delier et compagnie.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Les revenus publics du département du Nord, pour l'année 1835, se sont élevés à la somme de 44,583,716 francs, suivant le détail ci-après :

Contributions directes	10,683,729f	»c
Enregistrement, timbre et domaines	5,986,318	»
Douanes et sels	15,956,510	»
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	8,066,831	»
Postes	964,900	»
Coupes de bois	943,207	»
Bénéfice de la loterie royale	163,156	»
Produits divers	949,059	»
Produits universitaires	49,006	»
Aliénation de bois de l'Etat	821,000	»
	44,583,716	»
Les mêmes produits, pour l'année 1834, ont été de	42,669,771	»
L'augmentation des revenus, en 1835, est donc de	1,913,945	»

Le développement des recettes effectuées sur les contributions et revenus publics se trouve indiqué en tête de chaque administration financière, dans les pages suivantes. A défaut de chapitre spécial pour les produits divers, nous allons faire connaître sommairement ici les produits d'où ces recettes proviennent :

Produits divers.

Produits des mines	62,855	»
Droits de la vérification des poids et mesures	48,530	»
Fonds spécial pour dépenses des écoles normales primaires	10,417	»
Produit de la taxe des brevets d'invention	4,760	»
Intérêts sur la vente des bois de l'État	9,477	»
Divers produits	104,228	»
Produits extraordinaires	284	»
Produits divers provenant des ministères	157,622	»
Recettes de diverses origines	550	»
Produit des amendes de police simple et de police correctionnelle	14,960	»
Contravention aux lois de douanes	478,992	»
Contravention aux lois sur les contributions indirectes	47,126	»
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	9,258	»
	949,059	»

Paiemens sur les dépenses publiques.

Les paiemens effectués dans le département, en 1835, sur les dépenses publiques, se sont élevés à 28,096,201 francs 80 centimes, suivant le développement ci-après.

Dette publique et dotations...........	3,950,567f	69c
Justice..............................	394,928	15
Instruction publique.................	152,324	45
Intérieur............................	1,502,279	13
Commerce et travaux publics..........	1,039,487	60
Guerre...............................	10,668,048	58
Marine...............................	218,180	46
Finances.............................	404,695	»
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.............	7,142,768	39
Remboursemens et restitutions, non valeurs et primes..........................	2,002,283	72
Cultes...............................	620,638	63
TOTAL........	28,096,201	80

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Nous croyons utile d'insérer ici le rapport fait au conseil général par son premier bureau et la décision prise par ce conseil, dans sa dernière session, sur le répartement des contributions directes de 1838.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — RÉPARTEMENT DE 1838.

La loi de finances du 20 juillet n'a apporté aucun changement dans la fixation des contingens des contributions directes du département du Nord pour l'année 1838; ainsi ils devraient être les mêmes que pour 1837; mais vous vous rappellerez que d'après la loi du 17 août 1835 les contingens des contributions foncières et des portes et fenêtres subissent chaque année des augmentations et diminutions pour constructions nouvelles ou démolitions.

M. le préfet joint à son rapport les minutes des tableaux de sous-répartement de 1837 par arrondissement, où se trouvent indiquées ces augmentations et diminutions.

Un autre rapport certifié par M. le directeur des contributions directes, sous la date du 5 septembre 1837, vous fait connaître un nouveau dégrèvement sur ces mêmes contributions pour nouvelles démolitions. Le tableau suivant vous indiquera les changemens résultant de l'exécution de cette loi.

ARRONDISSEM.s	CONTRIBUTION FONCIÈRE.				CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.				Contrib.ons personnelle et mobilière pour 1838.
	Principal en 1837.	Diminution.	Augmentation.	Contingent pour 1838.	Principal en 1837.	Diminution.	Augmentation.	Contingent en 1838.	
Dunkerque. .	527701	1025 04	2224 36	528900	85954	758 81	1143 79	86339	107355
Hazebrouck.	539310	446 01	137 58	539002	84617	410 57	499 81	84706	86776
Lille.	1115448	2058 02	6335 97	1119726	395738	1960 03	5075 53	398854	346090
Cambrai. . . .	554407	1017 78	1526 36	554916	115672	585 86	1067 48	116154	122419
Avesnes. . . .	563202	336 27	914 05	563780	89613	250 90	687 06	90049	100795
Douai.	363812	222 38	775 43	364365	81815	194 74	521 09	82141	92507
Valenciennes	438800	4366 58	2632 04	437066	107396	677 73	1787 08	108505	127358
	4102680	»	»	4107755	960805	»	»	966748	983300

Aux contingens en principal portés pour 1838 au tableau ci-contre, il doit être ajouté, savoir :

1.° Pour les contributions foncière, personnelle et mobilière,

21 8/10 centimes sans affectation spéciale ;
13 1/10 centimes pour dépenses variables et fonds communs des départemens ;
2 » centimes pour secours, dégrèvemens et non valeurs.

36 9/10

2.° Pour la contribution des portes et fenêtres :

15 8/10 centimes sans affectation spéciale ;
3 » centimes pour non valeurs, remises et modérations.

18 8/10

Le conseil général a en outre la faculté d'établir des impositions dont le montant ne doit pas excéder, savoir :

5 centimes du principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, pour dépenses d'utilité départementale ;

5 centimes du principal de la contribution foncière pour le cadastre ;

2 centimes des quatre contributions pour l'instruction primaire ;

5 centimes des quatre contributions pour les chemins vicinaux.

Enfin cinq lois spéciales ont autorisé le département et divers arrondissemens à s'imposer un certain nombre de centimes extraordinaires pour travaux des routes et autres, conformément au tableau ci-après :

Circonscriptions sur lesquelles pèsent les impositions.	Date des lois.	Contributions sur lesquelles pèsent les impositions.	Nombre de centimes autorisés.	Nombre d'années que l'imposition doit durer.	Année où elle a commencé.
Arr.t de Cambrai.	28 juillet 1833.	Toutes les contrib.ons	3	17	1834
Id. d'Hazebrouk	Id.	Id.	200000 en 10 ans.	10	1834
Id. d'Avesnes...	4 juin 1834.	Foncière, mobilière et portes et fenêtres.	3	5	1835
Id. de Valencien.s	4 juin 1834. 3 juillet 1836.	Toutes les contrib.ons	70000 en 10 ans.	10	1835
Id. de Lille.....	19 avril 1835.	Id.	2 c. et 1 en 1838.	3	1836
Le département..	Id.	Id.	2	1	1838
Id.......	6 juillet 1836.	Id.	1	5	1837
Arr.t de Dunkerq.	9 juillet 1836.	Id.	2	4	1837

En conséquence de ce qui précède, votre premier bureau vous propose de prendre l'arrêté suivant :

Le conseil général du département du Nord ;

ARRÊTE :

1.° Que les contingens des arrondissemens en principal pour les contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres, seront fixés ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENS.	CONTRIBUTIONS DE 1838.		
	foncière.	mobilière et personnelle.	portes et fenêtres.
Dunkerque	528900	107355	86339
Hazebrouck	539002	86776	84706
Lille	1119726	346090	398854
Cambrai	554916	122419	116154
Avesnes	563780	100795	90049
Douai	364365	92507	82141
Valenciennes	437066	127358	108505
	4107755	983300	966748

2.° Que l'état N.° 1 sera dressé conformément au tableau ci-dessus et présenté à la signature du conseil.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1835, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 10,683,792 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissemens publics	6,941,904f	»
Personnelle et mobilière	1,595,500	»
Portes et fenêtres	1,181,228	»
Patentes	941,780	»
Frais de premier avertissement	23,225	»
TOTAL	10,683,729	»
Le montant des cont.ons directes a été, en 1834, de	10,613,815	»
Différence en plus en 1835	69,914	»

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de 1.re classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ☼, à Lille.

Inspecteur, M. Foissy, à Lille.

Contrôleur principal, M. Paulin, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.
Behaghel, à Cassel.
Canquelain, à Cambrai.

MM.
Hennet, à Avesnes.
Vangraefschêpe, à Bergues.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.
Dufaux, à Cambrai.
Carton, au Quesnoy.
De Moncheaux, à St.-Amand.
Morice, à Douai.

MM.
Wable, à Maubeuge.
Delespaul, à Lille.
Guerre, à Lille.

Contrôleurs de troisième classe.

MM.
Herbin, à Valenciennes.
Lambert, à Lille.

M..
Bonnet, à Hazebrouck.

Surnuméraires, MM. Lemaire, — Obled.

CADASTRE.

M. Vachier, géomètre en chef.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances dans le département.

M. Dosne, ☼, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissemens.

MM.
Dibos, ☼, à Dunkerque.
Taupin, à Hazebrouck.
Pilvois, à Cambrai.

MM.
Péterinck, à Avesnes.
Blondin, à Douai.
Petit, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Bouhébent, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Développement des droits constatés et perçus en matière de contributions indirectes, pendant l'exercice 1835.

Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	1,583,900	»
Droit de fabrication sur les bières	3,268,362	»
Licences de toute espèce	142,309	»
Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises	117,815	»
Cartes	18,282	»
Sels	4,400	»
Garantie des matières d'or et d'argent	12,372	»
Navigation, bacs non soumissionnés	317,056	»
Dixième du produit des octrois	229,076	»
Timbres de toute espèce	89,655	»
Prélèvemens sur les communes pour frais de casernem.[1]	85,397	»
Amendes (portion du trésor)	16,693	»
Recettes extraordinaires	25,315	»
Recouvremens sur les avances faites pour divers services.	75,603	»
Tabacs. Vente de tabacs et recettes extraordinaires	2,004,304	»
Poudres. Vente de poudres et recettes extraordinaires	76,222	»
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	8,066,831	»
Les recouvremens effectués en 1834 ont été de	7,830,848	»
Différence en plus en 1835	235,983	»

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. De Dessey du Leyris (✠ O. ✠), directeur du département, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Barthod, à Lille.

Bureaux de la direction.

MM.
Fondaut, premier commis.
Quivault, deuxième commis.
Roger, troisième commis.
Roucher, quatrième commis.

MM.
De Trémaudan, cinq.[e] commis.
Buchet, sixième commis.
Roucher, Ant.[e], sept.[me] commis.
Leblond, surnuméraire.

Contrôleurs ambulans.

MM.
Vigouroux.
Morel.

MM.
Buttet.
Bevière.

Ces employés supérieurs sont sans résidence fixe; ils font partie des employés attachés au chef-lieu du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.
Receveur principal et entreposeur de tabacs, M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Decool, — Bruneel, à Dunkerque.
M. Liebault, à Bergues.
Contrôleur de la garantie, M. Seguin, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Desomer, à Hazebrouck.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Schmit, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. de Mercy, à Hazebrouck, — Boichegrain, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.
Receveur principal, M. Petit, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Vanblaremberghe, à Lille.

Contrôleurs de ville.

MM.	M.
Fréchon, à Lille.	Vlamynck, à Lille.
Danvin, à Lille.	

Contrôleur de la garantie, M. Gengembre, à Lille.
Préposé surveillant de la navigation, M. Bettin, à Lille.

Résidence d'Armentières.

M. Corrion, contrôleur de ville.

Résidence de Roubaix.

M. Bousez, contrôleur de ville.

Résidence de Tourcoing.

M. Duval, contrôleur de ville.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Royer, à Cambrai.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Duchesne de Marivaux.

Contrôleur de ville, M. Dequeveauvillers, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Perseval-Deschennes, à Avesnes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Barbereau, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Caneau, à Avesnes, Gaudin, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Courtois, à Douai.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chapuy, à Douai.

Contrôleur de ville, M. Balay, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Vantrappen, à Valenciennes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Charpentier-Fouclerc, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Mariage, à Valenciennes, — Guillaumin, à St.-Amand, — Bernier, à Condé.

Contrôleur de la garantie, M. Dufay, à Valenciennes.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1842 par la loi du 12 février 1835.

Le département du Nord a été autorisé à planter en 1838 710 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 1,930,000 kilogrammes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.......	650	hectares, —	1,820,000 k.	de tabac.
Hazebrouck.	60		110,000	id.
Total égal.	710		1,930,000	

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Jullien, ✻, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Contrôleurs de culture.

De 1.re classe.	*De 2.e classe.*
MM.	M.
Delhaye.	Burteaux.
Chemin.	

Un de ces employés est attaché à chaque magasin ; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré, garde du magasin		N.o 1, à Lille.
Bizot,	id.	N.o 2, à Lille.
Vernhières,	id.	à Dunkerque.
Masurel,	id.	Merville.
Duchateau, contrôleur du magasin		N.o 1, à Lille.
Maillot,	id.	N.o 2, à Lille.
Lesueur,	id.	à Dunkerque.
Foucart,	id.	à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Régisseur, M. Roucher, à Lille.
Inspecteur, M. Bruté, à Lille.
Contrôleur, M. Alexandre, à Lille.
Garde-magasin, M. Degaulle, à Lille.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes : la direction de Dunkerqe comprend huit lieues de côtes maritimes depuis Gravelines jusqu'à Zuydtcoote, et vingt-huit lieues de frontières de terre à partir de la mer jusqu'à Saméon, canton d'Orchies.

La direction de Valenciennes a 30 lieues de frontières ; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections, sept principalités et onze contrôles de brigades.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections, cinq principalités et neuf contrôles de brigade.

Développement des droits constatés et perçus en matières de douanes, pendant l'année 1835.

DROITS DE DOUANES.	A l'importation	12,815,738f
	A l'exportation	115,967
	Au transit	1,570
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	2,330
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexport.on des voitures de voyageurs.	928
DROITS DE NAVIGATION.	Francisation et transfert de propriété de navires	336
	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers	96,755
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	»
	Congés des bâtimens français	6,541
	Passe-ports des bâtimens étrangers	400
	Expéditions pour entrée et sortie des navires	5,253
	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	9,072
RECETTES ACCESSOIRES.	Droits de timbre	63,060
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises perçus par supplément; droits de magasinage et décime par franc sur les amendes et doubles droits et moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudre et salpêtres	8,856
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricans de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles	1,791
Taxe de consommation des sels		2,827,908
	Total général des recettes	15,956,510

Ces produits appartiennent, 1.° à la direction de Dunkerque, pour 12,932,744 francs, et à chaque principalité de cette direction dans les proportions suivantes :

Principalité de Dunkerque	8,175,720
de Cassel	22,503
d'Hazebrouck	1,663
d'Armentières	277,771
d'Halluin	1,893,758
de Lille	2,256,902
de Baisieux	304,427
A REPORTER	12,932,744

Report.......... 12,932,744

2.° A la direction de Valenciennes pour 3,023,766 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé.......	1,809,254	
de Valenciennes..	34,767	
de Blanc-Misseron.	627,286	
de Maubeuge	220,639	
d'Avesnes.........	331,820	
	3,023,766, ci.........	3,023,766
Somme égale.............		15,956,510
Les douanes ont produit en 1834................		14,734,875
Il y a donc, en 1835, augmentation de		1,221,635

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Ferrier, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Leroy, premier commis; — Philippe, second idem; — Delaetre, troisième idem; — Ménétret, quatrième idem; — Cauchois, cinquième idem; — Rosot, sixième idem; — Martin, septième idem.
MM. Mutez, — Schuler, — Boehler, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

M. Gorjon de Verville, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.
Moissenet, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Chabanel, contrôleur aux entrepôts.
Mogrion, commis principal à la navigation.
Tortel, commis principal à la balance du commerce.

Vérificateurs.

MM. Cauchois, liquidateur; — Cornemont; — Caboche; — De Saint-Amour, — Martin; — Vandenvaero; — Baillon; — Herpin; — Cailliez; — Pollet, aide-vérificateur; — Leroy, idem.

Receveurs aux déclarations.

MM. Peret; — Demol; — Lhermitte; — Crepin.

Commis aux expéditions.

MM. Morel; — Thevenet; — Vanwormboudt; — Dany; — Angois; — Cadet, dit Degravier; — Savy; — Lauwers, 1.er commis de recette; — Birot de Ruelle, 2.e idem; — Petiaux, commis-adjoint à la balance du commerce; — Foigne, garde-magasin; — Hue, idem.

M. Perret, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Flahault, receveur; — Scelles, visiteur; — Martin, commis aux expéditions; — Carnin, garde-magasin.

Zuydtcoote. — MM. Hugon, receveur; — Delaunoy, visiteur.

Ghyvelde. — M. Cahagnet, receveur.

Bergues. — MM. Manhes, receveur; — Vanvincq, visiteur; — Grout, commis aux expéditions.

La Broustraete. — M. Delaplace, receveur.

Hondschoote. — MM. Cousin, receveur; — Glénisson, visiteur.

Killemlinde. — M. Breda, receveur.

Oost-Cappel. — MM. Levavasseur, receveur; — Delevaque, visiteur.

Bambecque. — M. Malingre, receveur.

Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.

Zermezeele. — M. Magnin, receveur.

Grand-Millebrughe. — M. Dubourg, receveur.

Petite-Synthe. — M. Bernard, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Dunkerque.

MM.

Tacquet, contrôleur de brigades, à Dunkerque.
Cauchois, lieutenant principal, idem.
Doyelle, idem, idem.
Guillain, lieutenant principal, à Gravelines.
Cauchy, lieutenant d'ordre, à Leffrinckoucke.
Desoutter, capitaine de patache, à Dunkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, Rosendal, Leffrinckoucke et Zuydtcoote.

Contrôle d'Hondschoote.

MM.
Delvaque, contrôleur de brigades, à Hondschoote.
Désoriez, lieutenant d'ordre, à Ghyvelde.
Arduser, lieutenant d'ordre, à Oost-Cappel.

Ce contrôle comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerke, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Contrôle de Bergues.

MM.
Jumel, contrôleur de brigades, à Bergues.
Demory, lieutenant d'ordre, à Grand-Millebrughe.
Duquesne, lieutenant d'ordre, à Zermezeele.

Ce contrôle comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Zermezeele, Wemaers-Cappel et Looberghe.

INSPECTION DE BAILLEUL.

M. de Marcenay, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.
Harlet des Hautes Isles, receveur principal.
Louis, vérificateur.
Mathorez, — Parsy, commis aux expéditions.
Chatelain, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

Cassel. — M. Huet, receveur.
Houtkerque. — M. Morin de la Pillière, receveur.
Steenvoorde. — MM. Venet, receveur; — Delattre, visiteur.
Labeele. — M. Delapierre-Grosse, receveur.
Boeschèpe. — M. Pinot, receveur.
Berthen. — M. Anquetil, receveur.
Caëstre. — M. Foigne, receveur.
La Boutillerie. — M. Bauchet, receveur.
Sailly. — M. Lebon, receveur.
Estaires. — MM. Crochart, receveur; — Archambaut, visiteur.
Merville. — MM. Parsy, receveur; — Blouet, visiteur.
Bavinckhove. — M. Leleu, receveur.
Fleurbaix. — M. Manhes, receveur.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Bouchez, vérificateur.
St.-Quentin, idem.
De la Chapelle, commis aux expéditions.
Vancassel, idem.
Narrat, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Lacdorne.—MM. Vanderhaeghe, receveur; — Noirmain, visiteur.
Bailleul. — MM. Glénisson, receveur; — Ménétret, visiteur; — Petit, commis aux expéditions.
Seau. — M. Bouvy, receveur.
Nieppe. — M. Thuillier, receveur.
Bizet. — M. Legaigneur, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Fleury, receveur; — Caire, visiteur.
Frelinghien. — M. Coffignez, receveur.
Houplines. — M. Saguier, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Deletombe, receveur; — Rousset-Pomaret, visiteur.
Deûlémont. — MM. Pion, receveur; — Fouquet, visiteur.
Pont-de-Warnêton. — M. Defontaine, receveur.
Quesnoy. — MM. Lefebure, receveur; — Nollen, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Steenvoorde.

MM.
Paulin, contrôleur de brigades, à Steenvoorde.
Decroos, lieutenant d'ordre, à Caëstre.
Collin, lieutenant d'ordre, à Godewaersvelde.
Delval, lieutenant d'ordre, à Houtkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Steenvoorde, Herzeele, Houtkerque, Winnezeele, Cassel, Labeele, Boeschêpe, Berthen, Godewaersvelde, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Caëstre et Flêtre.

Contrôle d'Armentières.

MM.
Jarry, contrôleur de brigades, à Armentières.
Bastien, lieutenant principal, à Bailleul.
Vernet, lieutenant d'ordre, à Frelinghien.

Ce contrôle comprend les brigades de Lacdorne, Bailleul, Seau, Steenwerck, Nouveau-Monde, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Bizet,

Armentières, Quesnoy, Wez-Macquart, Houplines, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnéton.

Canton de Merville.

MM.
Guericy, contrôleur de brigades, à Merville.
Vinchon, lieutenant principal, à Hazebrouck.
Ranselant, lieutenant d'ordre, à Sailly.

Ce contrôle comprend les brigades de Bavinckhove, Hondeghem, Hazebrouck, Morbecque, La-Motte-aux-Bois, Préavin, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, La Ventie, La Boutillerie et Fleurbaix.

INSPECTION DE LILLE.

M. Borelly, ✻, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.
Labe, receveur principal.
Geffroy de Villeblanche, vérif.r
Nortier, idem.
Desgranges, idem.

MM.
Delelis, commis de recette.
Claude, commis aux expéd.
De l'Eglise, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Comines. — MM. Parenthou, receveur; — Espisier, visiteur.
Wervick. — MM. Souplet, receveur; — Fay, visiteur.
Bousbecque. — MM. Guericy, receveur; — Tesmoingt, visiteur.
Tourcoing. — MM. Dutrembley, receveur; — Apprédéris, visiteur; — Direy, visiteur; — Parenthou, commis aux expédit.
Touquet-les-Moutons. — M. Vandaele, receveur.
Riscontout. — MM. Cherpa, receveur; — Olivier, visiteur.
La Marlière. — M. Blutel, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.
Desgranges, receveur principal.
Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.
Faucheur, commis principal à la balance du commerce.
Blouet, vérificateur liquidateur.

Vérificateurs.

MM. Collin, — Coulon, — Demilsan, — Sordot, — Henoque, — Boutiron, — Lallemand, aides-vérificateurs.

Receveurs aux déclarations.

MM. Lepauvre, — Birot de Ruelle, — Brodin.

Commis aux expéditions.

MM. Chaumier, — Sautay, — Jacquez, — Chomel, — Mauris, Perette, — Casaux, — Léo, — Philippe, — Six, — Bellon.

MM.
Vinchon, premier commis de recette.
Morel, deuxième commis de recette.
Godard, — Delaporte, surnuméraires.
Guilleminot, contrôleur aux soudes, à Loos.
Leroy, garde-magasin, à Lille.

BUREAU PARTICULIER DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Salamon, receveur; — Mesnil, visiteur.
Haubourdin. — M. Bobier, receveur.
Beaucamps. — M. Magnin, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Halluin.

MM.
Blanc, contrôleur de brigades, à Halluin.
Maquer, lieutenant principal, à Comines.
Vanheddeghem, lieutenant principal, à Tourcoing.
Ce contrôle comprend les brigades de Bousbecques, Comines, Wervick, Linselles, Halluin, Roncq, Neuville, Riscontout, La Marlière, Tourcoing, Mouveaux et Touquet.

Contrôle de Lille.

MM.
Chabot, contrôleur de brigades, à Lille.
Doublet, lieutenant principal, à Lille.
Bigotte, lieutenant d'ordre, à Wattignies.
Ce contrôle comprend les brigades de Beaucamps, Haubourdin, Fives, Lille, Lambersart, Les Moulins, Thumesnil, Vendeville, Wattignies, Ennetières et Esquermes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Martin, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.
Vancassel, receveur principal.
Vandeville, vérificateur.
Jonnart, idem.
Gallien, commis aux expédit.

MM.
Rochez, commis aux expédit.
Blanc, idem.
Evrard, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Pont-à-Marcq. — M. Thiery, receveur.
Wattrelos. — MM. Turlutte, receveur; — Moissenet, Félix, visiteur.
Roubaix. — MM. Déborde, receveur; — Poulain-Lacroix, visiteur; — Lebourguignon-Duperré, commis aux expéditions; — Coppin, id.; — Jacques, id.
Lannoy. — M. Neuvin, receveur.
Toufflers. — MM. Vandeville, receveur; — Lefebure, visiteur.
Leers. — MM. Carnaud, receveur; — Labille, visiteur.
Willems. — MM. Alexandre, receveur; — Leroy, visiteur.
Cysoing. — M. Périn, receveur.
Bourghelles. — M. Bouchez, receveur.
Mouchin. — MM. Rolier, receveur; — Gérard, visiteur.
Orchies. — MM. Jacquesson, receveur.
Marchiennes. — M. Forcinal, receveur.
Raches. — MM. Hinet, receveur; — Moissenet, Jules, visiteur.
Douai. — MM. Germain, agent de l'administration près les tribunaux; — Cornemont, commis aux expéditions.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Ascq.

MM.
Grimonprez, contrôleur de brigades, à Ascq.
Leturc, lieutenant principal, à Roubaix.
Prevost, lieutenant d'ordre, à Baisieux.
Bouché, lieutenant d'ordre, à Bouvines.

Ce contrôle comprend les brigades de Wattrelos, Roubaix, Grimaupont, Leers, Lannoy, Toufflers, Ascq, Lesquin (cavalerie), Sailly, Willems, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Sainghin, Bouvines et Cysoing.

Contrôle d'Orchies.

MM.
Wattin, contrôleur de brigades, à Orchies.
Doublet, lieutenant d'ordre, à Mouchin.
Pinteaux, lieutenant d'ordre, à Saméon.
Achtergael, lieutenant d'ordre, à Bachy.

Ce contrôle comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Genech, Nomain, Orchies, Ennevelin, Cappelle, Auchy, Planard, Aix, Landas, Saméon, Mouchin et Brillon.

Contrôle de Raches.

MM.
Duval, contrôleur de brigades, à Raches.
Deusy, lieutenant d'ordre, à Bersée.
Douai, lieutenant d'ordre, à Marchiennes.

Ce contrôle comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Vred, Flines, Grande-Rue de Flines, Marchiennes, Warlaing et Raimbeaucourt.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Gallois-Mailly, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Audenelle, premier commis.
Teinturier, second commis.
Pesier, troisième commis.
Honoré, quatrième commis.

MM.
Démon, cinquième commis.
Weyer, sixième commis.
Millot, surnuméraire.
Audenelle fils, idem.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Moreau de Montcheuil, inspecteur, à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.
Coupin, receveur principal.
Lajard, sous-inspecteur sédent.
Levavasseur, vérificateur.
Masson, id.
Wilbrood-Clery, id.

MM.
Renique, vérificateur.
Chambé, receveur aux déclar.ns
Poitevin, commis aux expédit.
Thouvenin, id.
Lelièvre, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Rumegies. — MM. Haudry, receveur, — Jehanne de Quéhélec, visiteur.

Maulde. — MM. Hencart, Louis, receveur, — Lefebvre, visiteur.

Mortagne. — MM. Arné, receveur; — Woirhaye, visiteur; — Hencart, visiteur; — Danton, commis aux expéditions.

Bon-Secours. — MM. Hébert, receveur; — Degagny, visiteur.

Hergnies. — M. Tricot, receveur.

Saint-Amand. — MM. Martin, receveur; — Lelièvre, Auguste, visiteur; — Couvreur, commis au expéditions;

Vieux-Condé. M. Bourgeois, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.
Marie Dumesnil, receveur principal, à Valenciennes.
Delas, sous-inspecteur sédentaire.
Sayvé, — Mineur, vérificateurs.
Rambourg, — Adam, — Teinturier, commis aux expéditions.
Peyssard, commis de recette.
Gobin, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin, M. Archen, receveur.

Marly. — M. Guerin, receveur.

Denain. — M. Lefrotter de Kérillis, receveur.

Douchy. — MM. Fécheroulle, receveur; — Coupin, visiteur; — Smet-Jamar, visiteur; — Rognion, commis aux expéditions.

Haspres. — M. Thiebaut, receveur.

Haussy. — M. Delahaye, receveur.

Vendegies-sur-Ecaillon. — M. Gardin de Classé, receveur.

Sommaing. — M. Derbecq, receveur.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM.
Lebrun, receveur principal, au Blanc-Misseron.
Gilardin, sous-inspecteur sédentaire.
Bocquet, — Lesage, — Danel, vérificateurs.
Petit, Jean-Baptiste, receveur aux déclarations.
Sautteau, — Lecerf, — Fournier, Ap., — Denelle, commis aux expéditions.
Macqueron, commis de recette.
Hermant, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Duparcq, receveur.
Marchipont. — M. Mareschal, receveur.
Sebourg. MM. Lhote, receveur; — Levavasseur, visiteur.
Onnaing. M. Fournier, receveur.

SERVICE ACTIF.



Contrôle de St.-Amand.

MM.
Delomas, contrôleur de brigades, à Saint-Amand.
Tournay, lieutenant principal, à Condé.
Defontaine, lieutenant d'ordre, à Mortagne.
Gamain, lieutenant d'ordre, à Lecelles.

Ce contrôle comprend les brigades de Rumegies, Lecelles, Maulde, Mortagne, Rosult, Saint-Amand, Hasnon, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Macou, Fresnes, Vicogne (brigade ambulante) et Thivencelles.

Contrôle de Saint-Saulve.

MM.
Leger, contrôleur de brigades, à Saint-Saulve.
Royer, lieutenant principal, à Valenciennes.
Petit, lieutenant principal, au Blanc-Misseron.
Lemoine, lieutenant d'ordre, à Sebourg.

Ce contrôle comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Sebourgneaux, Marchipont, Sebourg, Bry, Etrœux, Jenlain (brigade ambulante), Saint-Saulve (ambulante), Villers-Pol (cavalerie), Valenciennes et Anzin.

Contrôle de Douchy.

MM.
Bauduret, contrôleur de brigades, à Douchy.
Cédé, lieutenant d'ordre, à Sommaing.
Thévenin, lieutenant d'ordre, à Saulzoir.

Ce contrôle comprend les brigades de Rœulx, Hélesmes (brigade ambulante), Abscon (ligne et cavalerie), Sommaing, Denain, Douchy, Maing (brigade ambulante), Haspres, Saulzoir, (ligne et cavalerie), Haussy, Noyelles-sur-Selle (brigade ambulante) et Vendegies-sur-Ecaillon.

INSPECTION DE BAVAY.

M. Gréterin, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.
Mathorez, receveur principal, à Maubeuge.
Farez, — Haillot, vérificateurs.
Boutté, receveur aux déclarations.
Meurisse, — Besançon, commis aux expéditions.
Rives, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

La Flamengrie. — M. Erouard, receveur.
Bellignies. — MM. Chouffe, receveur; — Malet, visiteur.
Hergies. — M. Delatour-Fontanet, receveur.
Hon. — M. Devedrilh, receveur.
Bavay. — MM. Henriet, receveur; — Loliot, visiteur; — Kerst, commis aux expéditions.
Pont-sur-Sambre. — M. Dorgères, receveur.
Villers-sire-Nicole. — M. Boutté, receveur.
Malplaquet. — MM. Grandvarlet, receveur; Jacqué, visiteur.
Gognie-Chaussée. — MM. Lefebvre, receveur; — Thouret-Desprès, visiteur.
Bettignies. — MM. Smet-Jamar, receveur; — Deleu, visiteur; — Fournier, Théodore, commis aux expéditions.
Vieux-Reng. — MM. Givon, receveur; — Lespinette, visiteur.
Landrecies. — MM. Godde, receveur; — Delfosse, visiteur.
Le Quesnoy. — M. Brongniart, receveur.
Englefontaine, — M. Rousseau, receveur.
Maroilles. — M. Morin de la Pillière, receveur.
Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Nortier, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Bavay.

MM.
Coquille, contrôleur de brigades, à Bavay.
Guerbert, lieutenant d'ordre, à Hon-Hergies.
Bruyère, lieutenant d'ordre, à La Flamengrie.

Ce contrôle comprend les brigades de la Bocrette, La Flamengrie, Bermeries, Frasnoy, Bettrechies, Bellignies, Bavay, Hon-Hergies, Malplaquet, La Longueville, Pont-sur-Sambre, Berlaimont et Wargnies-le-Petit.

Contrôle de Maubeuge.

MM.
Gilbert, contrôleur de brigades, à Maubeuge.
Lusquin, lieutenant principal, à Maubeuge.
Petit, lieutenant d'ordre, à Bettignies.
Huart, lieutenant d'ordre, à Ferrière-la-Grande.

Ce contrôle comprend les brigades de Gognie-Chaussée, des Mottes, Bettignies, Villers-sire-Nicole, Vieux-Reng, Boussois, Marpent, Jeumont, faubourg de Maubeuge, Maubeuge, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Haumont et Beaufort (ambulante).

Contrôle d'Englefontaine.

MM.
Luère, contrôleur de brigades, à Englefontaine.
Choffez, lieutenant principal, à Landrecies.
Fécheroulle, lieutenant d'ordre, à Vendegies-au-Bois.

Ce contrôle comprend les brigades de Romeries, Beaurain, Vendegies-au-Bois, Robersart, Baudignies, Le Quesnoy, Louvignies-lez-Quesnoy (cavalerie), Forest (cavalerie), Englefontaine, Locquignol, Les Fontaines, Landrecies et Maroilles.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Dupré de Geneste, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.
Lhothe, receveur principal, à Avesnes.
Rochez, vérificateur.
Louette, commis aux expéditions.
Mathieu, commis de recette.
Dorigny, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix. — M. Jette, receveur.
Etrœung[t]. — MM. Fontaine, receveur; — Jourdan, visiteur.
Cousolre. — MM. Landru, receveur; — Gaspart, visiteur; — Deschange, commis aux expéditions.
Hestrud. — M. Lherminier, receveur.
Beugnies. — M. Danel, receveur.
Clairfaits. — M. Blancho, receveur.

Eppe-Sauvage. — M. Defosses, receveur.
Baives. — M. Patel, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Parnet, receveur; — Lenepvou de Carfort, visiteur.
Trélon. — M. Godfroy, receveur.
Anor. — MM. Schillinger, receveur; — Forestier, visiteur.
Fourmies. — M. Boillot, receveur.
Sains. — M. Musset, receveur.
Wignehies. — M. Astoin, receveur.
Ohain. — M. Mulier, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Solre-le-Château.

MM,
Michel, contrôleur de brigades, à Solre-le-Château.
Legat, lieutenant d'ordre, à Cousolre.
Divoire, lieutenant d'ordre, à Clairfaits.

Ce contrôle comprend les brigades de Cousolre, Colleret, Aibes, Berelles, Solrinnes, Hestrud, Beaurieux, Clairfaits, Felleries, Solre-le-Château et Beugnies (brigade ambulante).

Contrôle de Trélon.

MM.
Desroches, contrôleur de brigades, à Trélon.
Moucheront, lieutenant d'ordre, à Eppe-Sauvage.
Lemoine, lieutenant d'ordre, à Anor.
Jette, lieutenant d'ordre, à Sains.

Ce contrôle comprend les brigades de Ramousies, Liessies, Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Baives, Wallers, Trélon, Glageon (brigade ambulante), Féron, Sains, Ohain, Anor, rue d'Hirson, Fourmies, Wignehies et Semeries.

Contrôle d'Avesnelles.

MM.
Laffeuillade, contrôleur de brigades, à Avesnelles.
Marion, lieutenant principal, à Marbaix.
Roger, lieutenant d'ordre, à Etrœungt.

Ce contrôle comprend les brigades de Marbaix (ligne et cavalerie), la maison Raphael, Avesnes, Haut-lieu, Etrœungt, La Rouillies, Avesnelles (ligne et cavalerie).

INSPECTION DU CATTEAU.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur divisionnaire.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division, mais bien deux agens de douanes près les tribunaux; l'inspecteur est chargé de surveiller le service ambulant qui se fait sur les derrières du rayon, et le service d'observation établi à Saint-Quentin et à Cambrai.

Service d'observation.

M. Wilbrood Clery, agent des douanes, à St.-Quentin, employé détaché.

Service actif.

MM.

Dewèvre, capitaine, au Catteau.
Laine, lieutenant principal, à Aubigny-au-Bac.
Odin, lieutenant d'ordre, au Nouvion.
Boutet, lieutenant d'ordre, à Saint-Quentin.

La ligne spéciale comprend les brigades d'Aubigny-au-Bac, Cambrai, Carnières, Le Catteau et Le Nouvion.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Développement par nature d'actes et de mutations des droits d'enregistrement, constatés pour l'exercice 1835.

Enregistrement, y compris le décime pour franc	4,697,402f
Greffes, y compris le décime pour franc	49,612
Hypothèques, y compris le décime pour franc	42,111
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, y compris le décime pour franc	52,595
Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,816
Passeports et permis de port d'armes de chasse	73,344
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	7,632
Recouvremens de frais de justice	40,717
Recouvremens de frais de poursuites et d'instances	891
Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris	1,705
Timbre non sujet au décime pour franc	695,401
Pêche. (Baux et licences.)	»
Revenus de domaines	1,271
Dommages-intérêts adjugés à l'Etat	7,324
Rentes. (Arrérages et transferts.)	1,305
Prix de vente de mobilier et créances exigibles	673
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	310,671
Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	755
Épaves, déshérences et biens vacants	85
TOTAL des recettes	5,986,318
Les produits de 1834 se sont élevés à	5,728,460
Il y a, en 1835, une augmentation de	257,858

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✻, à Lille.
Premier commis de la direction, M. Devienne.
Inspecteurs, MM. Fouant, à Lille ; — Carrey, à Valenciennes.
Vérificateurs, MM. Dulocle, Leconte, Waymel, Dabirel, Chantron, Suchet, N....
Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Dulocle.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Chassin.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Première division d'inspection.		*Receveurs.* MM.
Armentières		Collardel.
Cysoing		Laval.
Haubourdin		Cornet.
La Bassée		Lecamus.
Lille.	Enregistrement	Dufresneau.
	Domaines et actes judiciaires	Bailleul.
	Hypothèques	Piéron.
Pont-à-Marcq		Debray.
Quesnoy-sur-Deûle		Dalvi.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)		Rigaux.
Seclin		Pinart.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Dapremont.
Bailleul		Rossert.
Bergues		Delabaere.
Bourbourg		Malot.
Gravelines		Houillon.
Cassel		Malot.
Dunkerque.	Enregistrement	Bertrand.
	Domaines et actes judiciaires	Thiery.
	Hypothèques	Ferot.
Hazebrouck.	Enregistrement	Suchet.
	Domaines et hypothèques	Watelet.
Hondschoote		Demool.
Merville		Barizel.
Steenvoorde		Augier de la Terraudière.
Wormhoudt		Trachet.

Deuxième division.

		MM.
Arleux		Fallot.
Bavay		Duvernet.
Bouchain		Lallou.
Condé		Langlet.
Douai.	Enregistrement	Déprés.
	Domaines et actes judiciaires	Millochin.
	Hypothèques	Dagincourt.
Le Quesnoy		Dupont.
Marchiennes		Plouvain.
Orchies		Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Meurice.
Valenciennes.	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Cordier.
	Hypothèques	Paillard.
Cambrai.	Enregistrement	Morel.
	Actes judiciaires et domaines	Audran.
	Hypothèques	Evrard.
Carnières		Caron.
Landrecies		Cherpin.
Le Catteau (pour les cant. du Catteau et de Clary)		Pierart.
Marcoing		Brunet.
Solesmes		Monchovet.
Avesnes.	Enregistrement	Magnier.
	Hypothèques et domaines	Legrand.
Berlaimont		Collibeaux.
Maubeuge		Mortier.
Solre-le-Château		Desbordes.
Trélon		Lenglé.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Une loi du 4 mai 1837 modifie ainsi qu'il suit les articles 20, 25, 26 et 27 du code forestier :

Art. 20. Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant les opérations d'adjudication, soit sur la validité desdites opérations, soit sur la solvabilité de ceux qui auront fait des offres, et de leurs cautions, seront décidées immédiatement par le fonctionnaire qui présidera la séance d'adjudication.

Art. 25. Toute adjudication sera définitive du moment où elle sera prononcée, sans que dans aucun cas il puisse y avoir lieu à surenchère.

Art. 26. Les divers modes d'adjudication seront déterminés par une ordonnance royale : ces adjudications auront toujours lieu avec publicité et libre concurrence.

Art. 27. Les adjudicataires sont tenus, au moment de l'adjudication, d'élire domicile dans le lieu où l'adjudication aura été faite ; à défaut de quoi tous actes postérieurs leur seront valablement signifiés au secrétariat de la sous-préfecture.

Le terme de dix ans, fixé par l'article 124 du code forestier, étant expiré, le département de la marine ne peut plus exercer le droit de choix et de martelage des arbres propres aux constructions navales existant dans les bois, futaies, avenues et arbres épars appartenant à des particuliers. Ces derniers peuvent, en conséquence, disposer librement de leurs bois.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins ; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissemens publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares ; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le bois l'Évêque, de 900 hectares ; la forêt de Vicogne, de même contenance ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares ; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Développement des ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1835, effectuées par les agens forestiers.

965 hectares 82 ares ont été mis en vente. Sur ce nombre	
923 hectares 50 ares ont été aliénés pour une somme de.....	839,644f
42 hectares 32 ares sont restés invendus.	
Le taux moyen par hectare du prix des adjudications a été de 910 francs.	
TOTAL du produit des coupes de bois................	839,644
Ce produit en 1834 s'est élevé à........................	972,452
Il y a eu en 1835 une diminution de.....................	132,808

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières, elles-mêmes divisées en quatre classes.

La septième conservation est celle de Douai, de deuxième classe, composée des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Delattre, Henri, à Douai.

MM.

Petit, garde-général sédentaire, prem. secrét. de la conservation.
Leduc, garde à cheval sédentaire de la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissemens de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM.

Thiery, inspecteur, chef de service, à Lille.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Valenciennes.
Joly, garde-général, à Raismes.
Calais, garde-général, à Hazebrouck.
Daras, garde à cheval, à l'Hermitage-de-Phalempin.
Simianne, garde à cheval, à la Motte-au-Bois.
Rousseaux, arpenteur forestier de l'inspection, à Valenciennes.
Delestrée, idem, à Raismes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissemens d'Avesnes et de Cambrai.

MM.

Le baron de Corbigny, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Prévost, sous-inspecteur, à Avesnes.
Desprez, garde-général, au Locquignol.
Deval, idem, à Landrecies.
Baudrillart, idem, à Trélon.

Wattaux, Gabriël, au Quesnoy,	Arpenteurs forestiers de l'inspection.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies,	

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Une loi du 31 janvier 1833 porte que les sommes versées aux caisses des agens des postes pour être remises à destination, et dont le remboursement n'aura pas été réclamé par les ayant-droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, seront définitivement acquises à l'État.

Développement des droits et produits des postes constatés et perçus, pendant l'exercice 1835.

Produit de la taxe des lettres	882,271
Produit du service rural	43,600
Droit de 5 °/₀ sur les articles d'argent	19,668
Produits des places dans les malles-postes	18,402
Recettes extraordinaires	959
TOTAL	964,900
Produits de 1834	948,639
Diminution en 1835	16,261

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Thiery, à Lille.

Il y a dans le département du Nord trente-trois bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M.elle Loiff.
Bailleul, M.me de Laugardière.
Bavay, M.me Splinglard.
Bergues, M.me de Premont.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. de Bernes.
Cambrai, M. Robert.
Cassel, M.elle Vivien.
Condé, M.me Bossel.
Douai, M. Dupont.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-insp., M. Boulanger.
Estaires, M.me V.e Dehaisne.
Gravelines, M.me Fauquembergue.
Hazebrouck, M. de Coussemaker.
La Bassée, M. Delessue.
Landrecies, M.elle Pourcelet.
Le Cateau, M.me Waroquet.
Le Quesnoy, M.me Crinon.
Lille, M. Waresquiel, ✻.
Marchiennes, M. Poiteau.
Maubeuge, M. Rojare.
Merville, M.elle Maes.
Orchies, M. Bisez fils.
Pont-à-Marcq, M.me Herbage.
Roubaix, M.me Trousseau.
St.-Amand, M.me Groborne.
Seclin, M.me de Smidt.
Solre-le-Château, M. Grard.
Tourcoing, M. Fleury.
Trélon, M.me de Lapotterie.
Valenciennes, M. Pierrot.
Sous-inspecteur, M. Pernet.
Wormhoudt, M. Galle.

HOTEL DES MONNAIES.

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public, sur la fabrication des monnaies, pendant l'exercice 1835, dans l'hôtel des monnaies de Lille.

Recettes brutes sur les produits des monnaies.	205,832 f
Prélèvemens sur les produits des monnaies.	221,380
Perte pour le Trésor public.	15,548

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans l'hôtel des monnaies de Lille, pendant l'année 1836, s'élèvent à 8,257,829 francs; savoir :

Pièces de 20 francs.	207,260 f.
Pièces de 5 francs.	7,822,155
Pièces de 2 francs.	113,860
Pièces de 1 franc.	48,736
Pièces de 1/2 franc.	43,526
Pièces de 1/4 de franc.	22,292
TOTAL.	8,257,829

Le total général des fabrications faites au 31 décembre 1836 à l'hôtel des monnaies de Lille est de 657,801,716 francs.

Personnel de l'hôtel des monnaies de Lille.

MM.

Ph. de Rouvroy, commissaire du Roi.
Beaussier, ✻, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

La loi du 4 juillet 1837, relative aux poids et mesures, porte ce qui suit :

Le décret du 12 février 1812, concernant les poids et mesures, est et demeure abrogé.

Néanmoins, l'usage des instrumens de pesage et de mesurage, confectionnés en exécution des articles 2 et 3 du décret précité, sera permis jusq'au 1.er janvier 1840.

A partir du 1.er janvier 1840, tous poids et mesures établis par les lois des 18 germinal an III et 19 frimaire an VIII, constitutives du système métrique décimal, seront interdits sous les peines portées par l'article 479 du code pénal.

Ceux qui auront des poids et mesures autres que les poids et mesures ci-dessus reconnus dans leurs magasins, boutiques, ateliers ou maisons de commerce, ou dans les halles, foires ou marchés, seront punis comme ceux qui les emploieront, conformément à l'article 479 du code pénal.

A compter de la même époque, toutes dénominations de poids et mesures, autres que celles établies par la loi du 18 germinal an III, sont interdits dans les actes publics, ainsi que dans les affiches et les annonces.

Elles sont également interdites dans les actes sous seing privé, les registres de commerce et autres écritures privées produites en justice.

Les officiers publics contrevenans seront passibles d'une amende de 20 francs, qui sera recouvrée sur contrainte comme en matière d'enregistrement.

L'amende sera de 10 francs pour les autres contrevenans; elle sera perçue pour chaque acte ou écriture sous signature privée; quand aux registres de commerce, ils ne donneront lieu qu'à une seule amende pour chaque contestation dans laquelle ils seront produits.

Il est défendu aux juges et arbitres de rendre aucun jugement ou décision en faveur des particuliers sur des actes, registres ou écrits, dans lesquels les dénominations interdites auraient été insérées, avant que les amendes encourues aient été payées.

Les vérificateurs des poids et mesures constateront les contraventions prévues par les lois et réglemens concernant le système métrique des poids et mesures.

Ils pourront procéder à la saisie des instrumens de pesage et de mesurage, dont l'usage est interdit par lesdites lois et réglemens.

Leurs procès verbaux feront foi en justice jusqu'à preuve contraire.

Les vérificateurs prêteront serment devant le tribunal d'arrondissement.

Une ordonnance royale réglera la manière dont s'effectuera la vérification des poids et mesures.

Voici les noms des vérificateurs des poids et mesures du département du Nord :

A Lille, MM. Bonnaire, vérificateur.
———— Basselet, vérificateur-adjoint.
———— Loriaux, aide-vérificateur.
A Dunkerque, M. Dawint, vérificateur.
A Hazebrouck, M. Deblock, idem.

A Cambrai, M. Protez, vérificateur.
A Avesnes, M. Bevenot, idem.
A Douai, M. Wantiez, idem.
A Valenciennes, M. Douchez, idem.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.
Bosquillon, ✻, ingénieur en chef, directeur du dép.[t] du Nord.
Cuel, ✻, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Lamarle, ingénieur ordinaire, à Douai.
Foulon, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Delaserre, ingénieur ordinaire, à Avesnes.
Davaine, ingénieur ordinaire, à Lille.

Conducteurs embrigadés.

MM.
Thory, à Avesnes.
Macaigne, à Cambrai.
Fallempin, id.
Ledoux, id.
Lefebvre, id.

MM.
Longuépée, à Douai.
Tortrad, à Landrecies.
Hette aîné, à Valenciennes.
J. Merlin, à Lille.

Conducteurs non embrigadés.

MM.
Langagne père, à Dunkerque, pour le service des routes.
Courdent, à Hazebrouck, id.
Gosson père, idem, id.
Gosson fils, à Lille, id.
Coupey, idem, id.
Potonié, idem, id.
Hette, J.-Fr., à Cambrai, id.
Denaulet, idem, id.
Labbé, idem, id.
Dhaisne, à Maubeuge, id.
Merlin, Louis, à Dunkerque, pour le service du port.
Langagne fils, id.
Landremont, idem, id.

MM.
Canonne, à Dunkerque, pour le service du port.
Duhem, à Lille, pour le service de la navigation.
Boulfroy, à Douai, id.
Wery, à Avesnes, id.
Dorchies, à Lille, id.
Belanger, à Valenciennes, id.
Depriez, à Dunkerque, id.
Potonié jeune, à Douai, id.
Foveau, à Lille, id.
Lellio, à Cambrai, id.
Josselin, à Douai, id.
Tanorez, à Lille, id.

Préposés aux ponts à bascule.

MM.
Testot, à Lille.
Paté, ✻, à Cambrai.
Defossez, à Valenciennes.

MM.
Hansénius, ✻, à Avesnes.
Betrancourt, à Pont-à-Marcq.

Inspecteurs de navigation pour les approvisionnemens de Paris,

MM. Babeau, inspecteur, à Cambrai.
Heurtaux, sous-inspecteur, à Valenciennes.

GRANDES ROUTES.

Les grandes rontes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente, dont quinze routes royales et quinze rontes départementales.

ROUTES ROYALES.

De 1.re classe, N.o 2. *De Paris à Maubeuge et Mons.* — Sa longueur, depuis la limite des départemens de l'Aisne et du Nord jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 35,895 mètres, dont 27,311 mètres en chaussée pavée et 8,584 en chaussée d'empierrement. Cette route est montueuse et a été mal tracée; elle est moins fréquentée que les autres qui vont en Belgique.

De 2.e classe, No 16. *De Paris à Dunkerque, par Hazebrouck, Cassel, Wormhoudt et Bergues.* — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 53,879 mètres, dont 47,046 mètres en chaussée pavée et 6,833 mètres en empierrement. Sa largeur en chaussée est de 5 mètres, et de 17 mètres compris les accotemens et les fossés.

N.o 17. *De Paris à Lille et Menin, par Bonavis, Cambrai, Aubencheul-au-Bac, Douai, Pont-à-Marcq et Lille.* — Sa longueur, dans le département, est de 92,993 mètres, dont 81,512 mètres en chaussée pavée et le reste en chaussée d'empierrement. Cette route est la plus fréquentée du département.

De 3.e classe, N.o 25. *Du Hâvre à Lille, par Seclin.* — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 15,540 mètres. Elle est tout entière en chaussée pavée.

N.o 29. *De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain.* — La longueur de cette route, depuis son embranchement avec la route N.o 17, dans Cambrai, jusqu'à la limite du département, est de 58,112 mètres entièrement en chaussée pavée.

N.o 39. *De Mézières à Montreuil-sur-Mer, par La Capelle, Le*

Catteau et Cambrai. — Sa longueur, dans le département, est de 40,317 mètres, dont 30,017 en pavé et 10,300 en empierrement.

N.° 40. *De Paris à Dunkerque et Ypres, par Gravelines.* — Sa longueur se compose de deux parties : la première, depuis la limite de la Belgique à Oost-Cappel jusqu'à Bergues, où cette route se réunit à celle numéro 16, sur un développement de.................................. 13,890

La deuxième partie s'étend depuis la porte de Dunkerque jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais, au-delà de Gravelines, sur une longueur de.... 20,751

} 34,641 mètres.

Cette route est entièrement pavée.

N.° 41. *De St.-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.* — Sa longueur, depuis la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, est de 39,289 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 42. *De Lille à Boulogne, par Cassel.* — Sa longueur, depuis Lille jusqu'à l'Hazewinde et de Cassel jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 54,990 mètres, dont 2,402 mètres seulement en chaussée de cailloutis et le reste en chaussée pavée.

N.° 43. *De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.* — Cette route, entièrement pavée, a, dans le département du Nord, une longueur de 27,944 mètres.

N.° 44. *De Châlons à Cambrai, par Bonavis.* — Cette route s'étend depuis la limite des départemens du Nord et de l'Aisne, jusqu'à la route N.° 17, à Bonavis. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 6,745 mètres, dont 4,352 mètres en chaussée pavée et 2,393 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 45. *De Marles à Saint-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes.* — Sa longueur dans le département, depuis la limite du département de l'Aisne jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 56,535 mètres, dont 42,595 mètres en chaussée pavée et 13,940 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 48. *De Valenciennes à Condé et Audenarde.* — Sa longueur dans le département du Nord, depuis Valenciennes jusqu'à la frontière, est de 18,124 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 49. *De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavay.* — Sa longueur est de 43,324 mètres, dont 25,859 mètres en chaussée pavée et 17,465 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 50. *De Douai à Arras.* — Sa longueur dans le département du Nord, depuis Douai jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 3,946 mètres entièrement en chaussée pavée.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N.° 1. *De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et aint-Amand.* — Sa longueur, de Pont-à-Marcq à Saint-Amand, st de 26,093 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 2. *De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.* — Sa lon-ueur, de Lille à la frontière, est de 15,445 mètres. Elle est pavée ur toute son étendue.

N.° 3. *De Tournai à Douai, par Orchies.* — Sa longueur, à artir de la route royale N.° 17 au-dessous du Mont-Écouvé usqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,007 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 4. *De Cambrai à Tournai, par Bouchain, Marchiennes et Orchies.* — Sa longueur, depuis son embranchement sur la route royale N.° 43 de Bouchain à Calais jusqu'à Orchies, est de 18,533 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 5. *D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château.* — Sa longueur, depuis la route royale N.° 2 jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,328 mètres, dont 555 mètres en chaussée pavée, 9,393 mètres en chaussée d'empierrement et 6,380 mètres en lacune.

N.° 6. *De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon.* — Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département du Nord, est de 38,726 mètres, dont 12,251 mètres en chaussée pavée, 19,113 mètres en chaussée d'empierrement et 7,362 mètres en terrain naturel.

N.° 7. *De Condé à Mons, par Quiévrain.* — Cette route a, dans le département du Nord, une longueur de 9,030 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 8. *De Saint-Amand à Condé.* — La longueur de cette route est de 11,496 mètres, dont 4,785 en chaussée pavée et 6,711 en lacune.

N.° 9. *De Lille à St-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.* — Sa longueur, dans le département, est de 49,575 mètres, dont 32,538 en chaussée pavée et 17,037 mètres en lacune.

N.° 10. *De Valenciennes au Catteau, par Querenaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.* — Cette route n'est point encore pavée. Sa longueur est de 29,811 mètres.

N.° 11. *De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walincourt.* — La longueur de cette route, dans le département, est de 18,706 mètres; elle est tout en terrain naturel. Ces trois dernières communications ont été classées au nombre des routes départementales par ordonnance royale du 31 Mai 1833.

N.° 12. *D'Avesnes à Berlaimont.* — Sa longueur, dans le département, est de 13,380 mètres, dont 100 mètres en pavage e 13,280 en cailloutis.

N.° 13. *De Maubeuge à Maroilles.* — Sa longueur, dans le département, est de 20,187 mètres, le tout en cailloutis.

N.° 14. *De Lille à Tourcoing, par Croix, l'embranchement de Créchet et Roubaix.* — La longueur de cette route entièrement pavée est de 16,134 mètres.

N.° 15. *De Dunkerque à Furnes (Belgique).* — Sa longueur dans le département, est de 10,290 mètres.

Agens voyers.

MM.

Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille.
Delgrange, — Croizot, à Dunkerque.
Lebleu, — Decoussemaker, à Hazebrouck.
Lemaire, — Robin, — Petit, à Lille.
Bruyelle, — Robiquet, à Cambrai.
Trussy, — Verdavainne, — Duchatel, à Avesnes.
Dislère, à Douai.
Vitrant, — Lefèvre, à Valenciennes.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1.er *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. — Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. — Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. — *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. — *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur

unkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le as octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*—Le anal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le anal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique usqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. — Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres, jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardick.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer aux Neufs-Fossés.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans

le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Werwick, e de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.*—Ce canal, qui est une dérivation d la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouc et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. S longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à l Motte-au-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur es de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonctio de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant, par ses deux extrémités, avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.*—Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* — Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.*—Le canal de la Marque, actuellement en construction, commence à la Basse-Deûle, au village de

Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

Une ordonnance royale du 21 mars 1837 porte qu'il sera porcédé de nouveau, conformément à la loi du 9 juillet 1836, à l'adjudication publique de la concession de ce canal, y compris le prolongement de ce même canal jusqu'à la frontière belge.

L'adjudication en a eu lieu le 1.er juin 1837, pour 99 années, au profit de M. Messen.

N.o 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.o 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissemens de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

Un crédit de 1,800,000 fr. a été ouvert au budget de l'État par la loi du 30 juin 1835, pour le perfectionnement de la navigation de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à la frontière.

N.o 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.o 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.o 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.o 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

Les travaux de canalisation de la Sambre depuis Landrecies jusqu'à la frontière de la Belgique, commencés dans le courant de 1834, sont terminés.

DESSÈCHEMENT.

Cinq grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissemens de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, et celui des marais de l'Epaix et de Bruai, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces cinq systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés. Les surfaces soumises au dessèchement présentent un total de 47,617 hectares.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares; les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✻, ancien maire de la commune des Moëres.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Ferrier, ✻, directeur des douanes, à Dunkerque, président; — Bray, François; — Torris, à Gravelines; — Hamerel, Jacques-Charles; — Tacquet père.

Conducteur, M. Deterre ; — *Percepteur*, M. Demarle, à Grave-
ies.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées
tre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de
rgues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Depape, Ignace, à Bour-
urg, président ; Geerssen, Jacques ; — Vanwormhoudt, Charles,
Bourbourg ; — Mahieu, propriétaire ; — Bachelier-Becke ;
aire de Capellebrouck.

Conducteur, M. Poncin ; — *Percepteur*, M. Hector Depape, à
urbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses
tuées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Watter-
ind de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Florent, à Steene ; — De-
ebsattel, Joseph, à Dunkerque ; — Muchembled, Alexandre, à
ooberghe ; — Didier fils ; — Demeezemacker.

Conducteur, M Planckeel. — *Percepteur*, M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin
es Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration
articulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de
0,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Vandercolme père ; —
laudruy ; — Coppens-Bernard ; — Demeunynck ; — Modewyck,
Bergues.

Conducteur, M. Robert. — *Percepteur*, M. Debaecque fils ; à
Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la
Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000
mètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale
unique, composée de 7 membres et nommée par une assemblée
composée des 30 propriétaires les plus imposés au rôle de dessè-
chement.

Commission administrative. — MM. de Montozon, député, pré-
sident-directeur, à Lallaing ; — Leroy de Béthune, avocat à Douai ;
— Bernard-Serret, propriétaire, à Lille ; — Baron de Bonteville,
✻, maire, à Hornaing ; — Petitbois, maire à Hasnon ; — Dubois de
Mortagne, ✻, propriétaire, à Douai ; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Bonnaire, à Douai. — *Conducteur*, M. Lon-
guespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surfac
3,016 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, présid
— Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Gil
Albert, à Thivencelles; — De Gheugnies, Amé, à Vieux-Co
Conducteur, M. Hette aîné. — *Percepteur*, M. Houzé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur
ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'E
et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai,
sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ense
une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Girard, président; — S
— Charpentier; — Landrieux; — Mallet-Dufresnoy. — *Pe
teur*, M. Quecq; — *Conducteur*, M. Renard, géomètre.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les dép
mens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise
l'Aisne, M. Cocquerel, à Amiens.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Foy, à Valenciennes.

MINES DE HOUILLE.

Les gîtes de houille ont été déposés dans les bas-fonds qu
formaient le sol ancien. Le nom de *bassin* que l'on donne co
nément à ces bas-fonds est aussi employé pour désigner
semble des gîtes qu'ils recèlent.

Un bassin houiller existe dans le département du Nord;
celui de Valenciennes, qui est le prolongement de l'immense
mation houillère dont l'extrémité Nord-Est se montre à Esch
et à Rolduc, et que l'on retrouve à Liège, à Namur, à Cha
et à Mons.

Selon les prévisions des ingénieurs des mines, la zône hou
sur laquelle existent les grands centres d'exploitation de la
gique et du département du Nord, se prolongerait, en conse
sa direction moyenne, dans le département du Pas-de-Calais
Ce qui vient à l'appui de ces prévisions, c'est que des son
poussés à une grande profondeur dans les environs d'Arras,

et territoires des communes de [illegible] de Monchy-le-Preux, de Pelves et de Saint-Laurent [illegible] et dans le Bas-Boulonnais ont donné [illegible] les terrains de schistes et de grès [illegible] dans notre contrée, constamment [illegible]

Des recherches [illegible]
ont même fait [illegible]
que houiller, qui [illegible]
succession [illegible]

Le bassin de [illegible]
environs d'Arras [illegible]
suites des recherches [illegible]
absorbé [illegible]
une masse [illegible]
[illegible] sous le [illegible]
[illegible] été [illegible]

A Fresnes [illegible]
de 40 mètres [illegible]
mètres, dans [illegible]
[illegible] mètres.

[illegible] marché [illegible]
mètres environ [illegible]
couche et [illegible]

[illegible] Escaupont [illegible]
[illegible] et [illegible]
[illegible] cette commune [illegible]
[illegible] Saint-[illegible]
[illegible] Anzin [illegible]
Saint-Léger [illegible]
[illegible]

les territoires des communes de Vis, de Monchy-le-Preux, de Pelves et de Saint-Laurent, à Pernes, à La Comté et dans le Bas-Boulonnais, ont donné la preuve de l'existence des terrains de schistes et de grès dont les mines de houille sont, dans notre contrée, constamment accompagnées.

Des recherches entreprises à proximité de la ville de Marquise ont même fait reconnaître, dans le cours de 1836, un nouveau gîte houiller, qui, dernièrement, a donné lieu à l'institution d'une concession.

Le bassin de Valenciennes a été découvert en France sous le territoire d'Anzin, le 24 juillet 1734, par le vicomte Desandrouin, après des recherches qui avaient duré dix-sept ans, et qui avaient absorbé toute la fortune de leur auteur.

Une masse de terrain stérile et presque toute pénétrée d'eau, connue sous le nom de *Mort-Terrain*, et qui appartient à la formation crayeuse, recouvre partout le terrain houiller.

A Fresnes, partie orientale du bassin, l'épaisseur de ce terrain est de 45 mètres; dans la partie moyenne, elle est de 80 à 100 mètres, dans celle de l'Ouest, du côté de Douai, elle va jusqu'à 200 mètres.

La marche du bassin est connue sur une longueur de 26 kilomètres environ, depuis Hergnies et Vieux-Condé jusqu'à Douai, Aniche et Auberchicourt.

Treize concessions y ont été instituées; savoir :

1.° *Vieux-Condé*, qui comprend en totalité les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies.

2.° *Fresnes*, qui comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont.

3.° *Odomez*, qui comprend une superficie de 316 hectares sur Bruille et Odomez.

4.° *Bruille*, qui comprend 403 hectares sur le territoire de cette commune, limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez.

5.° *Saint-Saulve*, qui comprend partie des territoires de Saint-Saulve, Onnaing, Vicq et Crespin.

6.° *Raismes*, qui comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruay.

7.° *Anzin*, qui s'étend sur les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Leger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage.

8.° *Denain*, qui comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Leger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

9.° *Douchy*, qui s'étend sur les communes de Mastaing, Roeulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

10.° *Aniche*, composé de tout ou partie des territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Écaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Roches, Corbehem, Courchelettes et Lambres.

11.° *Crespin*, qui s'étend sur le territoire des communes de Crespin, Quiévrechain, Quarouble, Onnaing, Rombies et Sebourg.

12.° *Château-l'Abbaye*, qui comprend partie des communes de Nivelle, Thun, Château-l'Abbaye, Mortagne et Flines.

13.° *Marly*, dont la surface périmétrique de 23 kilomètres carrés 16 hectares, s'étend sur le territoire des communes de Marly, Aulnoy, Maing, Thians et Estreux.

Les treize concessions, considérées ensemble, occupent une étendue superficielle de 490 kilomètres 67 hectares.

En 1835, huit seulement de ces concessions ont donné des produits.

Les puits sont en général très-profonds, surtout au centre et dans la partie occidentale du bassin ; à Anzin, ils pénètrent jusqu'à 475 mètres au-dessous du sol.

En quelques points du bassin, on a reconnu jusqu'à cinquante couches de houille, mais elles n'ont pas toutes, il s'en faut bien, assez d'épaisseur pour être exploitées avec avantage.

En 1835, on en exploitait :

A Fresnes et à Vieux-Condé, quatorze, ayant ensemble 10 mètres 50 centimètres d'épaisseur.

A Raismes, douze, ayant ensemble 5 mètres 20 centimètres d'épaisseur.

A Anzin, dix-huit, ayant ensemble 14 mètres 20 centimètres d'épaisseur.

A Denain, quatre, ayant ensemble 2 mètres 80 centimètres d'épaisseur.

A Douchy, quatre, ayant ensemble 3 mètres 60 centimètres d'épaisseur.

A Aniche, douze, ayant ensemble 7 mètres 20 centimètres d'épaisseur.

Si l'on voulait se rendre compte de la quantité de charbon que peut recéler un territoire houiller, il faudrait avoir égard à la manière dont les gîtes y sont disposés, à leur pente et aux diverses inflexions qui, souvent, les font se replier sur eux-mêmes ; il faudrait aussi distraire du cube total celui que l'exploitation a déjà produit.

La houille des mines de Fresnes et de Vieux-Condé est une

houille sèche, brûlent sans flamme et sans fumée, et qui est éminemment propre à la calcination de la pierre à chaux, ainsi qu'à la cuisson des briques ; elle se répand par le Haut-Escaut, dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, et en Belgique par le Bas-Escaut.

Celles des mines de Raismes, d'Anzin, de Denain, de Douchy et d'Aniche sont propres, mais à des des degrés divers, à la forge maréchale, au travail des métaux et à la grille ; elles se répandent dans le Nord de la France jusqu'à Dunkerque, et elles arrivent à Paris par l'Escaut, la Scarpe, le canal de Saint-Quentin, l'Oise et la Seine.

Indépendamment de la houille collante, qui forme l'objet principal de son exploitation, le bassin houiller de Valenciennes fournit de la houille sèche de qualité supérieure.

Les mines de houille tenues en activité dans tout le royaume étaient, en 1835, au nombre de 157 ; elles ont occupé ensemble 17,440 ouvriers, et ont produit 23,179,618 quintaux métriques, au prix moyen, sur le carreau des mines, de 97 centimes.

Le bassin de Valenciennes a participé d'une manière notable à ce produit, puisqu'il en a fourni les 272 millièmes.

De 1814 à 1835, l'exploitation de la houille dans ce même bassin a donné les résultats suivans :

ANNÉE.	POIDS.	VALEUR.	ANNÉE.	POIDS.	VALEUR.
	Quint. mét.	Francs.		Quint. mét.	Francs.
1814	2345656	3002440	Report.	34784676	43872701
1815	2368506	3037892	1827	3569366	4024264
1816	2333806	3058338	1828	3647469	4388768
1817	2365706	3465928	1829	3771318	4308342
1818	2360598	3458433	1830	4238380	4658630
1819	2390432	3205173	1831	3816929	4245345
1820	2768679	3201715	1832	4220598	4967675
1821	2752431	3207212	1833	4583193	5799187
1822	2859475	3532255	1834	5270331	6715317
1823	2468423	3201792	1835	5397000	6475410
1824	2890599	3493475			
1825	3397487	3796736			
1826	3482878	4211312			
	34784676	43872701	Totaux.	73299260	89455639

Les deux dernières concessions que le gouvernement ait accordées dans le département du Nord sont celles de Crespin et de Marly, presqu'entièrement composées l'une et l'autre du terrain provenant de l'ancienne concession de Saint-Saulve, qui comprenait 70 kilomètres et que la compagnie d'Anzin a abandonnée en grande partie, ne s'en étant réservé que 22 kilomètres.

La concession de Crespin, accordée par ordonnance royale du 27 mai 1836 à M. Libert, propriétaire, rue du Cherche-Midi, N.° 110, à Paris, s'étend sur les territoires de Crespin, Quarouble, Onnaing, Sebourg et autres villages intermédiaires; elle longe, sur une étendue de plus de deux lieues, les communes belges de Quiévrain, Baisieux et Elouges, dans lesquelles il existe depuis long-temps de grandes exploitations de mines de houille.

A l'inspection seule de la carte, on voit que cette nouvelle concession est entièrement traversée par le bassin houiller venant de la Belgique et se dirigeant sur les établissemens de Saint-Saulve, Anzin, Denain et Douchy.

Si l'existence du charbon de la concession de Crespin eût jamais pu être mise en question, les explorations faites depuis plusieurs années par M. Libert suffiraient pour dissiper toute incertitude à cet égard. Cinq sondages différens ont fait reconnaître, à des profondeurs variées de 40 à 70 toises, le véritable terrain houiller sur une largeur (de Rombies à Crespin) de plus de 8,000 toises.

Les travaux commencés au mois d'août 1834 n'ont jamais discontinué; ils sont encore en ce moment poussés avec la plus grande activité.

Une fosse a été ouverte et se trouve cuvelée déjà à une profondeur de 30 toises. Bientôt les niveaux seront dépassés, et le boisage une fois terminé l'enfoncement se poursuivra avec une grande rapidité. Une machine à vapeur d'une force considérable fonctionne nuit et jour depuis le mois d'août dernier. Si les prévisions de l'habile ingénieur qui dirige les travaux ne sont pas trompées, le terrain houiller sera atteint en avril prochain et la mine sera découverte dans les deux mois suivans.

La concession de Crespin est placée dans la situation la plus avantageuse : son voisinage du canal de Condé à Mons, de la route de Blanc-Misseron à Condé, de celles de Valenciennes à Maubeuge, Avesnes, Le Quesnoy et Landrecies; la route royale de Valenciennes à Mons, qui traverse son territoire; le chemin de fer projeté de Bruxelles à Paris, qui doit également la traverser, sont de précieux avantages qui, en procurant des voies de communication faciles, doivent nécessairement assurer le succès de cette exploitation.

Puisse cette entreprise, pour laquelle le concessionnaire, M. Libert, n'a reculé devant aucun sacrifice, être menée à bonne fin et notre département se trouver doté d'un nouvel établissement qui ne peut qu'ajouter à sa prospérité!

Ainsi que nous l'avons fait connaître plus haut, la concession de Marly, instituée par ordonnance royale du 8 décembre 1836, est composée en partie de terrains provenant de l'ancienne concession de Saint-Saulve.

Plusieurs puits avaient été ouverts sur cette concession avant la révolution; ils avaient produit du charbon d'excellente qualité; mais l'émigration de plusieurs des principaux actionnaires et les événemens du siége de Valenciennes, en 1793, amenèrent l'anéantissement presque complet de l'entreprise.

La société des mines de houille de Marly a fait percer un puits sur l'emplacement présumé de l'ancienne fosse du Rôleur. Au moyen de quatre galeries pratiquées au fond de ce puits dans des directions différentes, on s'est assuré, par la nature des terres de remblai, de la position exacte de la fosse du Rôleur, qu'on a reprise aussitôt. Cette fosse a été vidée jusqu'à la rencontre de l'ancien cuvelage; sauf les premières trousses, les bois de cuvelage ont été trouvés dans un parfait état de conservation, et il a été décidé qu'on les laisserait dans leur position avec quelques réparations indispensables. On a maçonné environ 17 mètres dans cette même fosse et cuvelé 5 mètres pour rejoindre le vieux cuvelage; on y a établi un manége pour l'épuisement des eaux, et l'enfoncement de la fosse du Rôleur est maintenant remis en pleine activité.

Outre ces travaux, la société de Marly a encore fait ouvrir la fosse Duchesnois, sur laquelle elle a placé une machine d'épuisement, de la force de 110 chevaux. Cette machine a commencé à fonctionner en octobre dernier, et depuis cette époque on a approfondi de 6 mètres dans les eaux du niveau; deux trousses soutenant 6 mètres environ de cuvelage calfaté ont été placées, et on a recommencé à taper au fond.

Deux sondages s'exécutent simultanément, l'un auprès du Rôleur, l'autre à Maing, sur les bords de l'Escaut; ils se poursuivent avec activité; leurs résultats sont de bonne nature et tout fait espérer que, dans le cours de l'année 1838 une exploitation profitable sera établie sur la concession de Marly.

L'influence du charbon de terre sur la richesse des états est aujourd'hui généralement appréciée : tout le monde sait que ce combustible est devenu l'un des principaux agens de l'industrie manufacturière; qu'il dégage, à poids égal, plus de chaleur que le bois et la tourbe; qu'il produit une lumière à la fois vive et pure

par la combustion du gaz qu'il recèle, qu'il est éminemment propre à créer des forces motrices dans les lieux où la nature n'en a point établi.

Aussi voit-on les entreprises dont il est l'objet tendre sans cesse à devenir plus nombreuses, plus suivies, plus importantes.

Au 31 décembre 1837, soixante-dix demandes étaient inscrites à la préfecture, à fins de recherche et d'exploitation de mines de houille dans cinq arrondissemens du département du Nord; savoir :

Valenciennes, Douai, Cambrai, Avesnes et Lille.

16 de ces demandes sont spéciales à l'arrondissement de Valenciennes;
7 à celui de Douai;
8 à celui de Cambrai;
19 à celui d'Avesnes;
5 à celui de Lille;
5 aux arrondissemens de Valenciennes et Cambrai;
5 aux arrondissemens de Valenciennes et Douai;
1 aux arrondissemens de Lille, Douai et Avesnes;
1 aux arrondissemens de Cambrai et Avesnes;
1 aux arrondissemens de Valenciennes, Cambrai et Avesnes;
1 aux arrondissemens de Valenciennes et Avesnes;
1 aux arrondissemens de Douai et Cambrai.

De nombreux ateliers de sondages sont établis dans chacun de ces arrondissemens; les recherches se poursuivent avec activité; mais jusqu'à ce jour aucun résultat favorable n'a encore été obtenu.

Il n'y aurait assurément eu qu'à se féliciter de voir les esprits entraînés vers des travaux si utiles, si la morale et les intérêts honnêtes ne s'étaient trouvés gravement compromis au milieu de cette effervescence.

Mais, il faut le dire, d'affligeans désordres ont eu lieu; et l'on a vu des compagnies, avant d'avoir découvert aucun gîte minéral, avant même de s'être livrées à aucun travail sérieux, annoncer au public qu'elles avaient trouvé des couches exploitables, s'attribuer de prétendus droits à en obtenir la concession, émettre des actions et tromper ainsi des personnes trop crédules.

Un semblable état de choses ne pouvait manquer de fixer la sollicitude de l'administration, et en attendant que des mesures législatives fournissent les moyens d'empêcher les désordres que nous venons de signaler, M. le directeur-général des ponts-et-chaussées et des mines, a décidé par ses circulaires des 31 octobre et 2 décembre 1837 :

1.° Que lorsque des demandes ayant pour but d'obtenir des

concessions de mines seront présentées à la préfecture, elles y seront enregistrées, mais qu'il ne sera procédé aux publications et affiches qu'après que les pétitionnaires auront satisfait à l'obligation qui leur est imposée par la loi du 21 avril 1810, de justifier de l'existence de la mine qu'ils sollicitent.

2.° Qu'à l'égard des simples recherches de mines, aucune déclaration n'est à faire à la préfecture, et que dorénavant il n'en sera plus délivré de récépissé d'inscription.

Nous ne terminerons point notre article sans payer à la société des canonniers de Lille le tribut d'éloges que lui méritent sa conduite honorable et les travaux qu'elle poursuit depuis quatre ans avec une loyauté et une infatigable persévérance, bien dignes d'être couronnées de succès.

Ses recherches de houille dans l'arrondissement de Lille ayant été infructueuses, ainsi que nous l'avons fait connaître dans l'Annuaire de 1835, elle a reporté ses sondages dans l'arrondissement de Douai, où elle a rencontré, sur plusieurs points, le terrain houiller; elle poursuit en ce moment ses explorations dans l'arrondissement d'Avesnes, et fait établir un puits de recherches à Villers-Pol; ses travaux, bien dirigés, sont poussés avec une grande activité.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtimens civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissemens publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.

Lafuite, ✱ ✱, bibliothécaire de la ville, président.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.

MM.
Leplus, Victor, architecte de la ville, secrétaire.
Dewarlez, architecte, à Lille.
Debaralle, architecte, à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
——————— d'Hazebrouck. — M. Gesse-Gervais.
——————— de Lille. — M. Victor Leplus.
——————— de Cambrai. — M. Debaralle.
——————— d'Avesnes. — M. Trussy.
——————— de Douai. — M. Mallet.
——————— de Valenciennes. — M. Vallez.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10; en 1816 il a été transféré à Calais.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et un inspecteur des télégraphes.

Directeur, M. Perrot. — *Inspecteur,* M. Gillet de Laumont.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres.

MM.
Th. Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille.
Brigandat, doct. en médecine, à Lille.

Adjoints.

MM.
Delezenne, pharmac., à Lille.
Duriau fils, id., à Dunkerque.
Gosselet, id., à Cambrai.
Flament, id., à Avesnes.

Treize officiers de santé, dix pharmaciens et dix-huit sages-femmes ont été reçus par le jury dans sa session de 1837.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.
Bailly, docteur en médecine.
Barrois, Théodore, négociant.
Bocquet-Bernard, adj. au maire.
Brigandat, doct. en médecine.
Davainne, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
De Chamberet, ✻, médecin en chef de l'hôpital militaire.
Delezenne, pharmacien.
Delezenne, prof. de physique.
Demesmay, négociant.
Lefebure, ✻, méd. des épidém.
Duhamel, pharmacien.

MM.
Kuhlmann, profess. de chimie.
Lestiboudois, Th., doct. en méd.
Loiset, méd. vétér. du départ.[t]
Murville, chirurgien, professeur adjoint à l'hôpital militaire.
Trachez, ✻, chirurgien en chef de l'hôpital militaire.
Borelly, ✻, insp. des douanes.
Durand, commiss. des poudres et salpêtres.
Kolb, négociant.
Legrand fils, avocat.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.
Lemaire, méd. des épidémies.
Delherbe, docteur en médecine.
Prudhomme, vice-président de la commission des prisons.
Duriau fils, pharmacien.
Delattre, artiste vétérinaire.

MM.
Dupouy aîné, négociant.
Lebleu père, médecin.
Lebleu fils, idem.
Meneboo, idem.
Darras, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Beesau, chirurgien.
Debuyser, négociant.
Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Prevost, médecin des épidémies. à Hazebrouck.

MM.
Salomé, marchand de draps.
Thibaut, docteur en médecine.
Vandewalle, idem.
Windrif, idem, à Cassel.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Béthune-Houriez, ✻, propr.
Cambrai, docteur en médecine, médecin des épidémies.
Debeaumont, docteur en méd.

MM.
Evrard, idem.
Feneuille, pharmacien.
Leroy, Henri, adj. au maire.
Tordeux, pharmacien.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles.
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.

MM.
Leloup, juge de paix.
Renau, négociant.
Tordeux, médecin.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.
André Potteau, négociant.
Avignon, professeur de phys. au collège royal.
Beaulieu, pharmacien.
Bris, négociant.
Cocqueau, pharmacien, chim.
Cramette, docteur en médecine.
Delannoy, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.

MM.
Escalier, père, pharmacien.
Escalier fils, méd. des épidémies.
Fontaine, docteur en médecine.
Gelez, idem.
Gronnier, ✻, idem.
Lequien, idem.
Reytier, idem.
Tesse, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Charpentier, docteur en méd.
Charpentier, pharmacien.
Delauney, ✻, doct. en méd.
Demathieu, propr., *président.*
Hazard, J.-B., négociant.
Deffaut, *secrétaire.*
Marbotin fils, docteur en méd.
Evrard, prof. de ch. et de phys.

MM.
Grar, Numa, manufact., à Artres.
Hocques-Demazures, idem.
Bernard, architecte.
Rousseau, géomètre.
Tancrède, manufact., à Marly.
Gellé, Charles, fabricant.
Voog, Henri, manufacturier.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigens en cas de maladie épidémique ; ce sont :

MM.
Lemaire, à Dunkerque.
Prévost, à Hazebrouck.
Lefebure, ✻, à Lille.
Cambay, à Cambrai.
Tordeux, à Avesnes.

MM.
Escalier, à Douai.
Legrand, médecin titulaire, à Valenciennes.
Wattecamps, médecin honoraire, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnances du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

Commission sanitaire de Dunkerque.

MM.
Le maire de Dunkerque, présid.
Alard, Philibert, négociant.
Laporte, dit Lefebvre, comm.re de police,
Lavenu, capitaine de frégate.
Debacque, Charles.
Ferrier, ✻, direct.r des douanes.

MM.
Cicéron, colonel, c.t de place.
Meneboo, docteur en médecine.
Olivier, prés. hon. du trib. civil.
Ducler, commissaire en chef de la marine.
De la Selve, sous-intendant m.re

Secrétaire. — M. Tartara.

Le ressort de cette commission est depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

MM.
Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète.
Demarle, Hubert, anc. pharm.

MM.
Waguet, notaire.
Noël Catrice.

Secrétaire. — M. Jardon.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

Le service de vaccinations pendant l'année 1836 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après.

ARROND.[s]	Nombre de naissances en 1836.	Nombre de vaccin.[ons] opérées en 1836.	Rapport du nombre des vaccinations à celui des naissances	Nombre d'individ.[s] atteints de la petite vérole en 1836.	Défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole.	Morts par suite de la petite vérole.
Dunkerque....	3597	2662	10 sur 13,5	95	11	11
Hazebrouck..	3514	1749	10 sur 20	133	5	7
Lille........	10962	5724	10 sur 16,7	76	13	3
Cambrai.....	5517	3708	10 sur 15	412	25	34
Avesnes.....	3699	2398	10 sur 15,4	»	»	»
Douai.......	3063	1942	10 sur 15,7	»	»	4
Valenciennes.	4791	3502	10 sur 13,6	116	9	4
TOTAUX.	35143	21685	10 sur 15,3	832	63	63

Le nombre des enfans vaccinés en 1835 a atteint les deux tiers de celui des naissances. Ce sont les arrondissemens de Dunkerque et Valenciennes qui ont fourni le plus et les arrondissemens de Lille et Hazebrouck qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre d'enfans.

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

Voici la répartition des médailles d'encouragement décernées par l'autorité départementale aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1836.

Médaille de persévérance en or.

M. Lequin, à Douai.

Médailles en argent.

MM. Walkens, à Teteghem ; — Hibon, à Dunkerque ; — Thélu, à Dunkerque ; — Demeunynck, à Bourbourg ; — Kock, à Morbecque ; — Thobois, à Merville ; — Delemar, à Lille ; — Lespagnol, à Roubaix ; — Hévin, à Lille, — Robert, à Ligny ; Lemaire, à Quiévy ; — D.[e] Béra, au Catteau ; — Grépinet, à Landrecies ; — Saulnier, à Avesnes ; — Brissez, à Cantin ; — Buisson, à Auberchicourt ; — Gravis, à Anzin ; — D.[e] Dubois, à St.-Amand ; — Castiau, à Vieux-Condé ; Mallez, à Denain ; — D.[e] Tissenne, à Mortagne.

Médailles de Bronze.

MM. Noël, à Gravelines ; — Leprince, à Hondschoote; — Morael, à Wormhoudt ; — Chocquel, à Bergues : — Ratel, à Bourbourg; — Villebois, à Boëseghem ; — Demeersseman, à Bailleul; — Vandenblick, à Bavinckhove; — Demay, à Wattrelos ; — Léonard, à Lille ; — Mathias, à Fretin ; — D.e Letombe, à Armentières ; — Boulanger, à Lille; — Dubuisset, à Ronchin ; — D.e Carbonnier, à Roubaix ; — Demortain, à Lille ; — Bourgois, à Wambrechies ; — Lestiboudois, à Lille ; — Ledoux, à Wambrechies ; — Cuvelier, à Lille ; — Durot, à Pont-à-Marcq ; — Duriez, à Pérenchies; — Dubuisset, à Avesnes-lez-Aubert; — Lenoir, à Caudry ; — Colmont, à Carnières ; — De Beaumont, à Cambrai; — Hannoir, à Bourlon; — D.e Druesnes, à Solesmes ; — Julien, à Maubeuge ; — Lebeau, idem ; — D.e Duhot, à Bavay ; — Massot, à Beaufort; — Rogier, à Trélon ; — Goblet, à Berelles ; — Delahaye, à Wignehies ; — Blot, à Marbaix ; — Gosselin, à Jolimetz ; — Lamour, à Sin ; — Henne, à Monchecourt ; — D.e Hennion, à Somain ; — D.e Rey, à Arleux ; — Constant, à Flines; — D.e Despinoy, à Quaroube; — Marbotin père, à Valenciennes ; — Loin, à Mortagne ; — Delrot, à Hasnon ; — D.e Letombe, à Haspres ; — Derly, à Marquette; — D.e Paquet, à Valenciennes, Fourmeaux, à Hergnies.

COMITÉS DE VACCINE.

Comité central du département.

MM.
Demortain, médecin, chargé du dépôt du vaccin, président.
Lefebure, ✻, docteur en médecine, secrétaire-général.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Macartan, médec. des hospices.
Latour, docteur en chirurgie.
Bailly, docteur en médecine.
Degland, idem.

MM.
Morel, docteur en médecine.
Faille, idem.
Vanderhaeghen, chirurgien en chef des hospices.
Brielman, docteur en médecine.
Delemar, chirurgien.
Cuvelier, docteur en médecine.
Tilman fils, médecin.
Nicolle, commissaire central de police.

Le bureau de correspondance du comité central fait l'office de comité particulier de l'arrondissement de Lille.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.
Lefebvre, doct. en médecine.
Lemaire, idem.
Morel-Darras, négociant.

MM.
Dupouy aîné, vice-président de la chambre de commerce.
Cavrois, négociant.

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Serpieter, adm. des hospices.
Prevost, docteur en médecine.
Thibaut, idem.

MM.
Vandevalle, doct. en médecine.
Beesau, chirurgien.
Huyghe, propriétaire.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Évrard, docteur en médecine.
Debeaumont, idem.

MM.
Faille, médecin et chirurgien.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Saulnier, chirurgien-major en retraite.
Hennet, contrôleur des contributions, à Avesnes.
Eliet, doct. en méd., à Avesnes.

MM.
Tordeux, Constant, préposé des hospices de Paris, à Avesnes.
Puyramaure, propriétaire et négociant.

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.
Reytier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.
Gronnier, ✻, doct. en médec.
Mangin fils, idem.
Lequien, idem, secrétaire.
Bagnéris, chirurgien de l'hospice général.
Tesse, docteur en chirurgie.

MM.
Bonnal, membre de la commission des prisons, président.
Taffin-Mellez, idem.
Defaux, ✻, conseiller munic.
Demasure, idem.
Fouquay, ancien chef d'instit.

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
De Matthieu, propriétaire.
Legrand, Louis, médecin des épidémies.

MM.
Marbotin fils, docteur en médecine.
Lefebvre, idem.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil.
——— au sas octogone.
——— à la citadelle.
——— au Pont-Rouge.
——— au port.
Gravelines, à la mairie.
Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien.
Estaires, chez M. Playout, officier de santé.
Merville, chez M. Courdent, médecin.
Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien.
Lille, chez M. Demortain, médecin.
——— chez M. Tilman, idem.
——— chez M. Cuvelier, chirurgien.
Armentières, à l'hospice civil.
Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine.
Haubourdin, chez M. Deledeuille, officier de santé.
Frelinghien, chez M. Lecornez, idem.
La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien.
Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé.
Cambrai, chez le portier-consigne de la porte Cantimpré ; — au bureau de la mairie.
Avesnes, chez M. Azambre.
Landrecies, chez M. Gabet, pharmacien.
Leval, chez M. Caverne, médecin.
Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien.
Arleux, à la Maison-Commune.
Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille.
Marchiennes, chez M. Petit, médecin.
Bouchain, à l'hôtel de la mairie.
Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien.
Condé, chez M. Caudron, médecin.
Valenciennes, au bureau de police de la mairie, — au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

SAGES-FEMMES POUR LE SERVICE DES INDIGENTES.

Le département du Nord entretient toujours un certain nombre d'élèves sages-femmes à l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité, à Paris.

Lorsque ces élèves ont acquis les capacités nécessaires pour l'exercice de la profession à laquelle elles se destinent, elles sont renvoyées dans le département et placées dans un arrondissement de plusieurs communes comme accoucheuses des femmes indigentes.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boue et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales.

La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivans :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 0,0550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

Beaucoup de personnes ont fréquenté les eaux de Saint-Amand en 1837. La température de la saison a été constamment favorable au traitement des malades.

Le tableau ci-après présente le résultat du service de cette année.

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux.		MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
Hommes.	Femmes.		
1	»	Affections cutanées...	N'a éprouvé aucune amélioration.
1	1	Affections lombaires..	Étaient mieux à leur départ par l'effet des bains, des douches et des eaux en boisson.
1	»	Affection lymphatique.	Parti guéri.
4	1	Affections nerveuses..	Un de ces malades est parti presque guéri, 3 en meilleure disposition et 1 sans soulagement.
8	3	Affections rhumatism.	Deux de ces personnes étaient guéries à leur départ; les autres ont éprouvé une amélioration sensible par l'effet des bains, des boues et des douches.
15	5		

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux. Hommes.	Femmes.	MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
R. 15	5		
1	»	Cystite chronique....	Parti mieux par l'usage des boues et des douches.
1	»	Diastasis...........	Idem.
5	»	Douleurs vagues.....	L'usage des boues a amélioré l'état de ces malades.
1	2	Entérite chronique...	Les bains, les boues et les eaux ont produit du soulagement.
»	1	Entorses...........	Était mieux à son départ par l'effet des boues et des douches.
1	1	Gastrite chronique...	Parti en meilleure disposition.
1	1	Gêne articulaire.....	Situation améliorée par les boues et les douches.
2	»	Hémiplégie.........	L'eau, les douches et les boues ont amélioré la santé de ces malades.
1	»	Hépatite...........	Parti mieux par l'effet des bains.
3	»	Maladies des voies urinaires...........	Soulagement produit par l'eau et les bains.
2	»	Obstruction viscérique.	Un parti mieux, l'autre sans amélioration.
1	»	Malad. scrophuleuses.	N'était pas mieux à son départ.
1	»	Ophtalmie..........	Parti en meilleure disposition.
2	»	Paralysie...........	Un parti sans soulagement, l'autre en meilleur état.
2	»	Paraplégie.........	L'un de ces malades était très-bien après avoir fait usage des boues et des douches; le second n'a éprouvé aucun soulagement.
1	»	Tuméfaction du genou	Parti mieux.
40	10		

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est affermé par bail de neuf années.

Adjudicataire-directrice. — M.elle Honorine Lemaire.

Médecin inspecteur des eaux. — M. Delaunay, ✻, docteur en médecine.

Une loi du 2 juillet 1835 a cédé gratuitement cet établissement et toutes ses dépendances au département du Nord, à charge de pourvoir à l'exécution des travaux nécessaires à sa restauration.

L'administration départementale projette de concéder cet établissement pour 27 ans, moyennant un loyer annuel et à charge de la réédification des bâtimens.

MAISONS DE SANTÉ POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS.

Armentières.

La maison de santé d'Armentières est très-vaste et composée de très-beaux bâtimens, de cours et de jardins très-étendus. Elle est située dans un lieu très-sain, près la porte de la ville. Elle est destinée au traitement des hommes atteints de démence.

Cet établissement peut contenir 200 individus.

Directeur. — M. Leroy.

Médecin. — M. le docteur Butin.

Il existait dans cet étab.[t] au 1.[er] juillet 1836...	192 individus.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.[er] juillet 1837..............................	33
	225
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir :	
Par guérison, 9 ; Par décès, 20	29
Reste au 1.[er] juillet 1837....................	196

Lille.

Les bâtimens de la maison de santé de Lille ont été complètement restaurés et agrandis. Cet établissement est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Médecin-inspecteur. — M. le docteur Dourlen.

Médecin chargé du service ordinaire. — M. Th. Lestiboudois.

Cette maison avait au 1.[er] juillet 1836 une population de....................................	160 aliénées.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.[er] juillet 1837..............................	40
	200
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir :	
Par guérison, 13 ; Par décès, 16	29
Reste au 1.[er] juillet 1837....................	171

MAISON DE SANTÉ, DITE DÉPÔT DES VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cettte maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien sont conduites dans cette maison, où elles sont traitées aux frais de la ville.

Directeur. — M. Wagon.
Chirurgien. — M. le docteur Latour.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du roi près la compagnie. — M. Danel.
Directeur. — M. Ch. Bonnier, à Lille.
Sous-Directeurs. — MM. de Bertrand, à Dunkerque; — Laureele-Samsoen, à Bailleul; — Maronniez aîné, à Cambrai; — Guillemin père, à Avesnes; — Dutrieux, à Landrecies; Valin, avoué, à Douai; — Boca, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agens principaux de la compagnie. — MM. Loncke et Macartan fils, à Lille, pour les arrondissemens de Lille, Dunkerque et Hazebrouck; — Déjardin, notaire, à Cambrai; — Colinet, commissaire de police, à Avesnes; — Bouvier, à Solre-le-Château; — Dennetière-Legrain, à Douai; — Boca, avocat, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

M. Bernos, ✻, directeur divisionnaire des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme, à Lille.
Agens. — MM. Pieters, à Dunkerque; — Sénéchal, à Bailleul; — Delcroix, receveur municipal, à Cambrai; — Deharme père, à Avesnelles; — Merlin, à Landrecies; — Eraux, notaire, au Quesnoy; — Deusy, à Douai; — Teinturier, à Valenciennes.

Compagnie royale.

Agens généraux de la compagnie. — MM. Delattre, à Dunkerque;

— Salomé, à Hazebrouck; — Decroix, à Lille; — Lallier, négociant, à Cambrai; — Meunier-Valéry, à Avesnes; — Bourgeois, J.-B., au Quesnoy;—Bever, notaire, à Solre-le-Château;—Dincq, à Douai;—Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur.—M. Montigny-Champon (O. ✻), à Lille.

Sous-Directeurs. — MM. Gallois fils, à Dunkerque; — Deberdt, à Hazebrouck;—Bouly, à Cambrai;—Bevenot, Charles, à Avesnes; — Grard, à Solre-le-Château; — Bourgeois, au Quesnoy; — Daix, à Douai; — Matton, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil, assurance en participation contre l'incendie, rue du Helder, N.° 13, à Paris.

Agens particuliers. — MM. Debertrand, à Dunkerque; — Dufresnoy, à Hazebrouck; — Blanquart frères, à Lille; — N...., à Cambrai; — Dineux, à Avesnes; —Vantier, à Douai; — Dubois-Vanstienvoord, à Valenciennes.

Compagnie de l'Alliance.

M. Deligny, secrétaire de la sous-préfecture, à Douai.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables..........................	359,570
En prés..	95,833
En vergers, pépinières et jardins..............	16,335
En oseraies....................................	109
En cultures diverses...........................	3,730
Total égal.....................	475,577

La quantité de terres en jachère est de 36,192 hectares; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

RÉCOLTES EN GRAINS FAITES EN 1837 DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT.						POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la réc.[te] de 1837.
	Nombre d'hectares ensem.[cés] en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1837.	Produit par hectare en 1837.	Produit total de chaque espèce de grains en 1837.	
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment..........	116469	2 »	9, 95	10, 20	20, 40	2376967	75, 05
Méteil............	12452	2 »	10, 04	10, 80	21, 60	268963	71, 25
Seigle.............	11638	2 »	9, 56	9, 46	18, 92	220375	63, 25
Orge..............	13984	2 »	16, 22	14, 80	29, 60	413926	54, 50
Sarrazin..........	164	1 »	20, 65	18, 70	18, 70	3066	» »
Maïs et millet......	»	» »	» »	» »	» »	»	» »
Avoine............	42065	2 40	14, 55	15, 65	37, 54	1578950	42, 20
Légumes secs.....	14462	2 50	8, 35	10, 76	26, 90	379027	» »
Autres menus grains	19842	2 25	8, 87	10, 72	24, 12	478589	» »
TOTAUX.......	231076					5719863	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM. NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment	2258117	10000	232938	83500	2584555
Méteil	205283	5000	24904	8500	243687
Seigle	102641	5000	23276	57000	187917
Orge	»	38600	27968	643000	709568
Sarrasin	»	3002	164	»	3166
Maïs et millet	»	»	»	»	»
Avoine	»	1356800	100956	24000	1481756
Légumes secs	51320	367685	36155	7000	462160
Autres menus grains	»	221315	44644	»	265959
TOTAUX	2617361	2007402	491005	823000	5938668

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1837 ayant donné un nombre d'hectolitres de.................... 5,719,863

Et les consommations étant de.................... 5,938,668

Il en résulte un déficit de.................... 218,805

Équivalant à peu près au vingt-sixième des produits.

Il y a eu en 1837 1,000 hectares de plus qu'en 1836 dans la quantité de terres ensemencées en grains et autres farineux.

La température ayant été défavorable pour les semailles, les produits de la récolte en grains de 1837 présentent une quantité un peu inférieure à une année moyenne ; mais ils sont en général de qualité supérieure.

Les départemens voisins versent une partie de leurs excédans dans celui du Nord ; les transports se font par terre et par eau.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1837, un nombre d'hectares de........................ 12,899
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 175 hectolitres, ce qui fait pour la totalité...... 2,257,325 h.

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitans..	1,026,417 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques....................	795,000	
Pour les semences.............	1,128,990	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	100,000	
	2,050,407	2,050,407

Les produits de 1836 présentent conséquemment un excédant de.............................. 206,918

La consommation en grains et farineux pour la nourriture des habitans est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 20 litres ; seigle, 10 litres ; légumes secs ; 5 litres ; pommes de terre, 1 hectolitre. Total par individu et par année : 3 hectolitres 55 litres.

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES CONTRE LA GRÊLE,

Pour le département du Nord,

Autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836.

Conseil d'administration.

MM.

Baudon ✻, régent de la Banque de France, receveur général du département de la Seine-Inférieure, président honoraire.
A. Beaussier ✻, directeur de la monnaie de Lille, président.
Bocquet-Bernard, propriétaire et négociant, adjoint à la mairie de Lille, membre de la chambre du commerce et du conseil d'arrondissement.
Ed. Defontaine ✻, propriétaire, ex-président du tribunal civil de Lille, membre du conseil général du département.
Léopold De la Chaussée, propriétaire.
Tilloy, propriétaire et négociant.
Le comte de Vidampierre, ✻ ✻, propriétaire.
Dubois, juge au tribunal de Lille.

Censeur.

M. L. Defontaine, ✻, propriétaire, ancien notaire, membre du conseil général du département.

Directeur.

M. Loncke-Macartan.

Agens principaux de la compagnie.

MM.

Delaettre, à Dunkerque; Waguet, à Gravelines; De la Royere, à Bergues; Binaut, à Cassel; Vanhoutte, à Steenvoorde; Baëlde, à Bailleul; Verhaghe, à Merville; Houzé, à Hazebrouck; Deligny, secrétaire de la sous-préfecture, à Douai; Boca, à Valenciennes; Horrie, à Saint-Amand; Bouchez, à Bouchain; Maronniez aîné et Ad. Bruyelle fils, à Cambrai; Hodin, au Catteau; Ringuet, à Avesnes; Sorlin, à Maubeuge; Michaux, à Solre-le-Château.

HARAS.

Le service des haras a été réorganisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord trois stations d'étalons royaux où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 25 juin de chaque année.

La première est à Lille, dans le ci-devant établissement des haras de Flandre, sous la direction de M. Cousin, agent du dépôt.

La deuxième est à Valenciennes, chez M. Meilhan, vétérinaire, agent de la station.

La troisième est à Bas-Lieu, près d'Avesnes, chez M. Delsache, vétérinaire, agent de la station.

Les deux premières dépendent du dépôt royal d'Abbeville, et la troisième de celui de Braisne.

Le prix de la monte est fixé, savoir : étalon de selle, 12 fr.; de carrosse, d'escadron, 6 fr.; de trait, 4 fr. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de huit en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord 7 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte : 3 dans l'arrondissement de Dunkerque, 2 dans celui de Lille et 2 dans celui de Valenciennes.

Il sera délivré chaque année des primes aux propriétaires de

jumens de race pure, arabe, barbe, turque, persane ou anglaise. Les primes seront de 200 à 400 fr., si les jumens réunissent à une taille d'un mètre quarante-neuf centimètres (quatre pieds sept pouces) mesurés à la potence, les qualités d'une bonne poulinière.

Ces primes ne seront accordées que si la jument est suivie de son poulain de l'année, provenant d'un étalon de pur sang.

Il pourra être aussi accordé des primes de 200 à 300 francs aux jumens indigènes réunissant aux qualités exigées d'une poulinière une taille d'un mètre cinquante-deux centimètres, lorsque ces jumens seront suivies de leur poulain de l'année, provenant d'un étalon de race pure, appartenant à l'administration ou approuvé.

Les primes ci-dessus seront accordées par le ministre du commerce sur la proposition des inspecteurs-généraux.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. À la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre.
———————— d'Hazebrouck. — M. Deschodt.
———————— de Cambrai. — M. Leroy.
———————— d'Avesnes. — M. Delflache.
———————— de Douai. — M. Jouggla.
———————— de Valenciennes. — M. Meilhan.

Liste des vétérinaires brevetés exerçant dans le département du Nord.

MM.
Cornette, Jean, à Wylder.
Declercq, à Hazebrouck.
Deschodt, id.
Salomé, à Bailleul.
Pommeret, à Lille.
Deroubaix, à Seclin.

MM.
Piédanna, à Tourcoing.
Chalant, à La Bassée.
Legrand, à Armentières.
Deloffre, Emmanuel, à Cambrai.
Leroy, idem.
Banse, idem.

MM.
Jacquemart, au Catteau.
Gaveriaux, idem.
Maniez, à Rumilly.
Delfolie, à Quiévy.
Mignot, à Banteux.
Mignot fils, idem.
Lebry, à Villers-Plouich.
Bertoux, à Solesmes.
Triboux, à Hem-Lenglet.
Jacquemart, à Maresches.
Cauderlier, à Maroilles.
Mabille, à Taisnières-sur-Hon.
Courtin, à Maubeuge (méd. vét.).
Joveniaux, à Poix.

MM.
Bois, à Saint-Remi-Mal-Bâti.
Fontaine, à Wargnies-le-Grand.
Dauchy, à Aix.
Delplanque, à Douai.
Théry, à Marchiennes.
Piédanna, idem.
Bissez, à Bouchain.
Mariage, idem.
Larsile, à Condé.
Laderrière, à Escaudain.
Hyolle, à Valenciennes.
Mariage, à Lieu-Saint-Amand.
Postieau, à Saint-Amand.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis long-temps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et des arts de Lille, et la société d'émulation de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.
Ferrier, ✻, dir. des douanes, pr.
Degravier, Florent, à Steene.
De Buyser, aux Moëres.

MM.
Baelen, à Wormhoudt.
Colombier-Batteur, à Esquelbecq.

Société d'Hazebrouck.

MM.
Cappon, François, président, à Vieux-Berquin.
Clenewerck, Henri, propriét., vice-prés., à Hazebrouck.
Dekytspotter, Henri, secrétaire, à Steenvoorde.
Clodorez, Dominique, trésorier, à Hazebrouck.
Deschodt, Louis, à Hazebrouck.
Leroy, Réné, à Lynde.
Debruyne, Jacques, à Borre.
Inglard, Louis, à Steenbecque.
Dequidt, Fr., à Ste.-Marie-Cap.

MM.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Gantois, Benoît, à Borre.
Maerten, Liévin, à Strazeele.
Joye, Octave, à la Gorgue.
Senellart, Philippe, à Merville.
Dehaine, Henri, à Hazebrouck.
Deseure, Louis, à Méteren.
Inglaere, Louis, à Wallon-C.
Vangraefschêpe, Emmanuel, à Winnezeele.
Villette, Auguste, à Pradelles.

Société d'Avesnes. — Associés ordinaires.

MM.
Dollez, médecin, à Landrecies, président.
Guillemin, Joseph, à Avesnes, vice-président.
Tordeux, Émile, propriétaire, à Avesnes, secrétaire.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes, trésorier.
Leloup, juge de paix, à Avesnes, bibliothécaire.
Havée, André, propriétaire, à Boulogne.
Houzé, secrétaire de la sous-préfecture, à Avesnes.
Bevierre, marchand brasseur, à Etrœungt.
George, cons.-gén. et juge de paix, à Avesnes.
Devise, propriét., à Avesnes.
Legrand, César, à Fourmies.
Legrand, Théophile, idem.
George, Xavier, percepteur, à Solre-le Château.

MM.
Lenglet, Arsène, maire, à Jolimetz.
Maillard, Joseph, propriétaire, à Avesnes.
Pillot, Edm., avoué, à Avesnes.
Dequesnes, Valery, géomètre, à Avesnes.
Caverne, J.-B.te, pharmacien, à Avesnes.
Azambre, J.-B.te, id., à Avesnes.
Flament, Constant, idem, à Avesnes.
Grossier, Alexandre, idem, à Avesnes.
Hennet, contrôleur des contributions directes, à Avesnes.
De Roisin, propr., à Boussières.
Guillemin, Adolphe, négociant, à Avesnes.
Bevenot, percept., à Etrœungt.

Associés libres.

MM.

Depreseau, prop., à Dompierre.
Roussel, propriétaire, à Beaurieux, près Solre.
Baillon, maire du Quesnoy.
Guyot, médecin, à Sepmeries.
Manesse, propriét., au Favril.
Fournier. propr., à Beaufort.
Mary, Adr., maire, à Aymeries.
Manesse, maire, à Bermeries.
Lottiau, propriétaire, à Gognie-Chaussée.
Evrard, Désiré, prop., à Aibes.
Evrard, Emile, idem, idem.
Delannoy, propriét. à Wallers.
Fiévet, pépiniériste, à Louvroil.
Fauville, Nicolas, propriétaire, à Saint-Waast.
Piérart, propriétaire, à Louvignies-Quesnoy.

MM.

Dervaux, Pierre, propriétaire, à Wargnies-le-Grand.
Cordier, Zacharie, à Saleeches.
Mercier, Basile, propriétaire, à Noyelles.
Valin, à Willies.
Delannoy, maire de Trélon.
Vendois père, maire, à Maroilles.
Rousseau, maire, à St.-Hilaire.
Culhat, propriétaire, à Avesnes.
Barbier, de la Serre, propriét.re à Trélon.
Hazard, propriétaire, à....
Lecocq, ancien juge de paix, à Eppe-Sauvage.
Leroux, négociant, à Avesnes.
Duchastelet, propriét., à Avesnelles.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importans services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président d'honneur. — M. le baron Méchin (G. O. ✱), préfet.
Président. — M. le lieutenant-général comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✱, officier de l'ordre de Guillaume, etc.)
Vice-Président. — M. Borelly, ✱, inspecteur des douanes.
Secrétaire-général. — M. Doyen, docteur en médecine.
Secrétaire-adjoint. — M. Nève.
Archiviste. — M. Génin ✱ O. ✱.
Trésorier. — M. Paillard fils.

Conseil d'administration.

MM.
Champon-Demailly.
Chevalier.
Courrière, chirurgien.
Danel, imprimeur.
Demortain, doct. en médecine.
De Rouvroy (le C.te), (O. ✻).
Desmazières, propriétaire, à Lambersart.
Desmottes, négociant.
Dhénin, propr., à Esquermes.
Dubus fils.
Dumaisniel (le C.te), ✻.

MM.
Duriez, propriétaire.
Fauvel fils.
Grodée-Alavoine, négociant
Lecreux, Alfred.
Lecreux, Jules.
Lefebvre-Heegmann, négociant.
Mullié, maître de pension.
Pottier-Wattrelos, négociant.
Rouzière-Cavalier, négociant.
Smet, Henri, propriétaire.
Tripier-Jonglez, négociant.
Vanderhelle, propriétaire.

Exposition de plantes en 1837.

Plusieurs expositions de fleurs et de fruits ont eu lieu en 1837 : l'une au 1.er mai, jour de la fête du Roi, la seconde pendant les fêtes anniversaires des journées mémorables de juillet, et la troisième en automne. Beaucoup d'horticulteurs et d'amateurs de Lille, des environs et même de la Belgique ont concuru à ces expositions, qui n'ont été ni moins brillantes ni moins remarquables que celles des années précédentes.

Les prix décernés par la société d'horticulture ont été distribués dans la séance publique du 28 juillet 1837.

Collections de belles plantes fleuries, distinguées par leur belle culture, leur diversité et leur nombre.

Premier prix : Médaille d'or, M. Reynders, de Bruxelles.
Deuxième prix : Médaille d'argent, M. Dereyck-Barth, de Gand.
Troisième prix : Médaille d'argent, M. Danel.

Prix de rareté.

Médaille d'argent décernée à M. Henri Smet, de Lille, pour la *Pœnia fruticosa purpurea violacea.*

Prix de culture.

Médaille d'argent accordée à M. Vangeert, de Gand, pour l'*Oncidium Reniferum.*

Prix d'éloignement.

Médaille d'argent accordée à M. Reynders, de Bruxelles.

Culture des Tulipes.

1.er Prix. — Médailles d'argent décernées à M.me Lefebvre-Heegmann et à M. Lecreux.

2.e Prix. — Médaille d'argent, à M. Parent.

3.e Prix. — Médaille grand bronze, à M. Ridez.

Exposition de fruits d'automne (1836).

Médaille d'argent accordée à M. Lefebvre-Heegmann, pour le nombre et la beauté de ses fruits.

Médaille grand bronze, à M. Dubus-Hazard.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissemens dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1836.

4 ÉTABLISSEMENS DE 1.re CLASSE.

Une citerne aux engrais; — 1 verrerie; — 1 fonderie de suif en branches; — 1 atelier pour l'écarrissage et la cuisson des débris d'animaux.

272 ÉTABLISSEMENS DE 2.e CLASSE.

Onze fours à chaux permanens; — 2 tanneries; — 30 générateurs; — 6 machines à vapeur à moyenne pression; — 82 machines à vapeur à haute pression; — 11 briqueteries permanentes; — 2 ateliers de salaison de poissons; — 4 fabriques de chandelles; — 3 distilleries de genièvre; — 16 fabriques de charbon animal; — 2 fonderies de fer; — 6 fabriques de gaz hydrogène; — 79 fabriques de sucre de betteraves; — 2 raffineries de sucre; — 1 fabrique de colle; — 5 tuileries et poteries; — 1 fabrique de carton; — 1 fabrique de bleu de Prusse; — 6 fabriques d'huile; — 1 fonderie de suif au bain-marie.

184 ÉTABLISSEMENS DE 3.e CLASSE.

Un abattoir public; — 7 fonderies au creuset; — 1 fabrique de vinaigre; — 1 fabrique de chicorée; — 4 brasseries; — 154 briqueteries temporaires; — 2 teintureries; — 1 raffinerie de sel; — 5

moulins à vent à tordre huile ; — 4 machines à vapeur à basse pression ; — 4 savonneries.

En tout 460 établissemens répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissemens : Dunkerque, 21 ; — Hazebrouck, 7 ; — Lille, 151 ; — Cambrai, 30 ; — Avesnes, 34 ; — Douai, 28 ; — Valenciennes, 189.

Ce nombre diffère de 66 en plus avec celui des établissemens autorisés en 1835.

FABRIQUES DE SUCRE INDIGÈNE.

Nous avons indiqué dans nos précédens Annuaires le nombre des fabriques de sucre indigène établies dans le département du Nord jusqu'au 31 décembre 1836, ainsi que les noms et demeures des propriétaires de ces établissemens ; nous donnons ci-après les mêmes renseignemens pour celles de ces fabriques qui ont été autorisées pendant l'année 1837.

MM.

V.e Fiévet, à Masny.
V.e Demonteville, au Quesnoy.
Desrotours et Plichon, à Abscon.
Casiez, à Masnières.
Giraud-Pillion, à St.-Saulve.
Pinquet, à Roost-Warendin.

MM.

Pulsford et C.e, à Monchaux.
Clément, à Crévecœur.
Lesens, à Famars.
Caullet, à Haspres.
Feron frères, à Teteghem.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brevetées définitivement en 1837.

1.° Le sieur Hoyos, constructeur de poêles et de cheminées demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 8 octobre 1836, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention de cinq ans qu'il a pris le 27 juin 1835, pour un poêle de cuisine dit économifère.

2.° Les sieurs Manesse-Mallet et Compagnie, fondeurs et mécaniciens, demeurant à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 12 octobre 1836, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour des formes à purger et cristalliser les sucres, soit de cannes, soit de betteraves ou autres, coulées en fonte de fer doux.

3.° Le sieur Dequoi, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 19 octobre 1836, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention de dix ans qu'il a pris le 16 août précédent pour un nouveau procédé d'extraction du jus de la betterave, par la voie de macération à froid.

4.° Le sieur Brame-Chevalier, de Lille, auquel il a été délivré, le 22 octobre 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour l'application, en remplacement de l'argile, dont on s'est servi jusqu'à ce jour pour le blanchiment des sucres, d'une matière non encore adaptée à cet usage, et qui présente dans son emploi une économie notable et assure des résultats plus prompts et plus parfaits.

5.° Les sieurs Laplace frères et Lemeille fils, fabricans de clous à froid, demeurant à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 26 octobre 1836, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un procédé propre à la fabrication des clous à froid.

6.° Le sieur Lagache-Lecherf, négociant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 9 novembre 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'importation de cinq ans, pour un procédé propre à opérer d'une manière complète, dans le suc de la betterave, la séparation des substances nuisibles à la cristallisation du sucre et conséquemment à augmenter le rendement obtenu jusqu'ici, tout en simplifiant le travail.

7.° Les sieurs Poncin-Spyns et Compagnie, fabricans de sucre indigène, demeurant à Bourbourg, auxquels il a été délivré, le 12 novembre 1836, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention et de perfectionnement de cinq ans, pour un appareil de filtration des jus de betteraves.

8.° Le sieur Garnot-Caboche, négociant, à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 16 novembre 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un moulin-blutoir destiné à la fabrication du noir en grains.

9.° Le sieur Harding, fabricant de peignes, demeurant à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 30 novembre 1836, le certificat de sa demande d'un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans, pour des perfectionnemens applicables aux machines servant à peigner la laine et autres matières filamenteuses.

10.° Les sieurs Brown et Germain Carpriau, fabricans de tulle, à Beauvois, arrondissement de Cambrai, auxquels il a été délivré le 8 décembre 1836, le certificat de leur demande d'un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans, pour des perfectionnemens applicables aux métiers à faire le tulle et pour la confection d'un nouveau dessin de tulle, appelé tulle chiné.

11.° Les sieurs Dubus-Bonnel, de Lille, et Bajeu, de Roubaix, auxquels il a été délivré, le 29 décembre 1836, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour le tissage du verre rendu malléable par vapeur, pur ou mélangé avec soie, laine, coton ou lin.

12.° Les sieurs Wilson et Gancel, mécaniciens, demeurant à Roubaix, auxquels il a été délivré, le 24 janvier 1837, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un rouet-bobinoir à diverses fonctions ou machine tiercine destinée à filer, doubler, retordre, dévider et bobiner la laine, la soie, le fil, le coton et toutes matières filamenteuses.

13.° Le sieur Gourdin-Rimette, charron, demeurant à Gravelines, auquel il a été délivré, le 4 mars 1837, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention de dix ans qu'il a pris, le 25 janvier 1836, pour une charrue-semoir.

14.° Les sieurs Brown et Carpriau, fabricans de tulles, demeurant à Beauvois, arrondissement de Cambrai, auxquels il a été délivré, le 19 juillet 1837, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour la confection, par des combinaisons nouvelles, d'un nouveau moulin propre à faire le tulle dit réseau.

15.° Le sieur Bonnier, François, fabricant de vinaigre, aux Moulins, auquel il a été délivré, le 25 juillet 1837, le certificat de sa demande d'un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans, pour un nouveau mécanisme propre à faire du vinaigre artificiel.

16.° Les sieurs Desliens et Martel, négocians, à Marquette-lez-Lille, auxquels il a été délivré, le 31 juillet 1837, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour la composition d'un bleu en pâte propre à azurer les papiers et les tissus blancs.

17.° Les sieurs Roussel et Requillart, de Tourcoing, auxquels il a été délivré le 31 juillet 1837, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour divers perfectionnemens apportés dans la fabrication des tapis de moquettes.

18.° Les sieurs Widdowson, Bussel et Bayley fils, demeurant à Douai, auxquels il a été délivré, le 5 août 1837, le certificat de leur demande d'un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans, pour divers procédés de fabrication de tulle moucheté ou à points d'esprit, applicables aux métiers à rotation et à main.

19.° Les sieurs Renault et Dubus-Bonnel, de Lille, auxquels il a été délivré, le 17 août 1837, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un procédé de teinture des draps de coton en rouge garance militaire.

20.° Le sieur Leroy-Tribou, manufacturier, à Cambrai, auquel il a été délivré, le 9 septembre 1837, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention et de perfectionnement de dix ans, pour des améliorations faites à la clef-tourne-écrous, ou clef-Junot, dite depuis clef-française.

21.° Le sieur Triquet, demeurant à Saint-Georges, arrondissement de Dunkerque, auquel il a été délivré, le 9 septembre 1837, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour la fabrication, par des procédés économiques, des chaudières des brasseries, des générateurs et bouilloires de machines à vapeur.

22.° Le sieur Regnault, Antoine, fabricant de clous, à Dourlers, auquel il a été délivré, le 13 septembre 1837, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement de dix ans, pour une machine à fabriquer des clous à froid.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a, dans le département du Nord, deux chambres de commerce : l'une à Lille et l'autre à Dunkerque; une troisième chambre de commerce a été établie à Valenciennes, pour les arrondissemens de Valenciennes et d'Avesnes, par une ordonnance royale du 19 novembre 1836, qui supprime en même temps la chambre consultative des arts et manufactures de Valenciennes.

Ces chambres sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, président; — Tilloy-Casteleyn, vice-président; — Th. Barrois; — Th. Rouzé; — Charvet-Defrenne; — A. Richebé; — Kolb-Bernard; — Beaussier; — Derode; — Demesmay aîné; — Ch. Verley; — Kuhlmann; — Bigo; — Grodée; — Wallaert-Mille; — N.....

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Dupouy, Auguste, président; — Bonvarlet aîné; — Ch. Carliez; — Gourdin-Coquelle; — Morel-Darras; — H. Feron; — Pelletreau; — Maillos père; — Dessurne.

Secrétaire de la chambre, M. A. Lemaire.

VALENCIENNES.

MM. Hamoir, Edmond, président; — Blanquet; — Ch. Gellé; — Debailliencourt; — Hamoir, Amédée; — A. Rhoné; — Harpignies; — Dumont; — Nicolle-Carpentier.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Deux chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing et à Roubaix; voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Delahaye, maire, président; — Duriez, Benjamin; — Delobel-Desurmont; — Wattine-Derveaux; — Wattine, Louis; — Masurel, Carlos; — Cordonnier, Auguste.

ROUBAIX.

MM. Nadaud, président; — Lefebvre-Horrent; — A. Mimerel; — Cuvru-Dazin; — Grimonprez-Bossut; — Wattinne-Brédart.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 29 juin 1836 a autorisé l'établisse- d'une Banque dans la ville de Lille.

Régens.— MM. Beaussier, président; — L. Brame; —A. Charvet; — Cuvelier-Brame; — A. Desmazières; — Huet-Colombier; — J. Marracci; — Th. Rouzé; — Ch. Verley.

Censeurs. — MM. A. Bernard; — Charvet-Barrois; — Champon-Dubois.

Directeur. — M. Alex. Delehaye.

Contrôleur. — M. Delaserre.

Caissier principal. — M. Fiévet-Delemer.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre Bourses de commerce existent dans le département du Nord; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Cailliez, syndic; — Hubert, adjoint; — Herrewyn, idem; — Debaecker; — Carlier aîné; — Salomé aîné; — Gauwin; — Sergent-Debaecque; — Vandewalle fils; — Blomme fils; — Vandercolme fils; — Sapelier.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du roi, du 4 mars 1830, a fixé à dix le nombre des agens de change à Lille :

MM. Ducas, syndic; — Durieux, adjoint; — Verbiest, adjoint; — Jacquart; — Bronchin; — Demoustier; — N...; — N...; — N...; — N...

Il y a, en outre, dix courtiers de commerce :

MM. Blancho, syndic; — Guilbert, adjoint; — Durieux; — Dequen; — Roland; — Coquelle; — Détrez; — Cocural-Dorcy; — Degeuser; — N...

BOURSE DE DOUAI.

Trois agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce :

M. Choquet; — Courtray; — Barré-Bris.

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agens de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NÉCROLOGIE.

DOURLEN.

Albert-Marie-Joseph Dourlen, docteur en médecine, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Lille, a terminé son honorable carrière en cette ville, le 25 mars 1837.

Né à Saint-Omer, le 4 août 1760, et destiné par ses parens à l'état ecclésiastique, Dourlen fit avec distinction ses études classiques au séminaire de Paris; mais un goût décidé l'appelait à la profession de médecin.

Il commença ses études médicales à l'Université de Douai, où il fit des progrès rapides et retourna ensuite à Paris, où il reçut les leçons du célèbre Desault, de Corvisart et des grands maîtres de l'époque. Le 23 mars 1789, il soutint sa thèse inaugurale à Douai, reçut le brevet de docteur en médecine, et vint, dans la même année, se fixer à Lille.

Son début dans cette ville fut marqué par un trait qui fit le plus grand honneur à son caractère : une femme nommée Vermon était accusée d'infanticide. Convaincu de l'innocence de cette malheureuse, Dourlen pouvait seul dévoiler l'obscurité qui régnait dans la cause; mais au moment de faire entendre sa voix devant les tribunaux, il devint dangereusement malade. Tourmenté, poursuivi par l'affreuse idée de ne pouvoir sauver les jours de sa cliente, il tomba dans un violent délire; aussitôt que la raison lui fut revenu, oubliant son état de souffrance, le danger de sa propre vie, il réunit péniblement toutes ses forces et dicta, pour être mis sous les yeux des juges, un mémoire circonstancié, aussi bien écrit que fort de raisonnement; ce mémoire eut tout le succès que Dourlen en espérait; il éclaira la conscience du tribunal, et la femme Vermon put échapper au glaive de la loi.

Ce courageux dévouement en faveur de l'innocence accusée, fut le prélude d'une vie consacrée tout entière au service de l'humanité.

En 1790, Dourlen fut nommé médecin des pauvres dans le quartier le plus populeux de la ville. Son ame généreuse fut profondément affligée de la misère et des souffrances qu'il était appelé à soulager. Il sollicita sans relâche et obtint de grandes améliorations dans l'administration des secours publics. Personne

n'a peut-être plaidé avec plus de chaleur que lui la cause des malheureux. Un mémoire qu'il fit imprimer à cet époque, pour faire un appel à la charité publique, portait pour épigraphe : *Vox populi suprema lex*, et se terminait par cette exclamation : « Oui, » tant que je vivrai, j'aurai toujours pour le pauvre des entrailles » de frère, persuadé qu'aimer, défendre et secourir ses sem- » blables, c'est être citoyen ! » Jamais Dourlen ne démentit cette heureuse disposition de son ame.

Les services rendus par le docteur Dourlen comme médecin des pauvres lui ayant mérité la reconnaissance de l'administration des hospices civils, elle le nomma médecin en chef de l'hôpital Saint-Sauveur, auquel l'Hôtel-Dieu fut réuni. Il s'acquitta de ces honorables fonctions avec talent et avec un zèle toujours soutenu. Ce grand établissement, ce refuge des malheureux, fut pour lui une sorte de champ-d'honneur, où il semblait vouloir succomber un jour avec gloire. Au moins est-il vrai de dire que son courage y vint expirer presque avec sa vie; car à l'âge de 77 ans, ressentant déjà les atteintes de la douloureuse maladie qui l'a enlevé, pouvant à peine se soutenir, il s'obstinait encore à visiter chaque jour, les malades de cet hôpital.

En 1812, le docteur Dourlen fut nommé médecin des épidémies pour l'arrondissement de Lille : il a rempli avec distinction cette mission importante pendant vingt-cinq ans, et on lui doit une foule de rapports qui ont éclairé l'administration départementale sur tout ce qui se rattache à l'hygiène publique.

A deux époques calamiteuses, en 1813, lors de la retraite de Leipsick, alors que nos hôpitaux militaires étaient encombrés de malades et de blessés, qu'il fallut transformer nos édifices publics en hôpitaux secondaires; et que l'autorité fit un appel aux médecins civils; et plus récemment, en 1832, lorsque le choléra fit invasion dans notre ville, le docteur Dourlen se fit remarquer par un dévouement sans bornes, par un zèle infatigable pour le bien de l'humanité et par les soins qu'il prodigua à un grand nombre de malades.

Une existence aussi honorable méritait sans doute une distinction : le docteur Dourlen, fut, en 1837, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Dourlen a écrit de nombreux mémoires sur différens points de la science médicale et sur les maladies qui régnaient dans nos contrées. Il s'est occupé long-temps d'observations météorologiques qui ont été consignées dans les journaux scientifiques. Dans une foule de manuscrits qu'il a laissés, on retrouve des ouvrages de littérature, des considérations sur les sciences accessoires à la médecine et un travail sur l'histoire ancienne et

moderne des provinces du Nord de la France et de la Belgique. Ce dernier ouvrage est, dit-on, remarquable par l'élégance du style et une profonde érudition ; nous faisons des vœux pour qu'il soit un jour publié.

Le docteur Dourlen fut membre de l'ancien collège des médecins de Lille ; des sociétés de médecine de Paris, d'Edimbourg, de Montpellier et de plusieurs sociétés savantes ; il fut appelé plusieurs fois à faire partie du jury médical du département du Nord ; il fut enfin membre et l'un des fondateurs de la société royale des sciences et des arts de la ville de Lille.

Les talens du docteur Dourlen, les services qu'il a rendus, ses vertus privées lui avaient acquis l'estime et l'affection générales ; aussi sa mort a-t-elle excité de vifs et unanimes regrets.

LORAIN.

Peu de carrières aussi courtes furent aussi bien remplies que celle parcourue par le magistrat honorable dont nous allons retracer le souvenir et rappeler les titres à la juste considération dont il avait su s'entourer.

Pierre-Charles-Eugène Lorain naquit à Lille en juillet 1795. Il perdit sa mère en bas âge et dut à la sollicitude toute de dévoûment de son père les soins attentifs qu'il aurait reçus de celle qu'il ne put connaître. Lorain commença ses études à Lille, les continua au collège impérial de Rheims et les termina à Paris, où il fut reçu avocat en 1819. Dès son début au barreau, il se montra tel qu'il sut mériter la confiance de ses confrères et la bienveillance des magistrats devant qui il portait la parole. Dans les conférences comme devant la cour de Paris, il fit preuve d'une grande lucidité d'idées, d'un jugement sain et d'une facilité d'élocution remarquable.

Ramené à Lille en 1820 par le désir de se consacrer au service des habitans du Nord, il prit une place honorable au barreau de Lille et sut allier les devoirs de sa profession avec son goût pour les études historiques et philosophiques. Ses loisirs étaient consacrés à l'horticulture, à la culture et à l'emménagement des bois. C'est à Paris, sous les maîtres qui ont professé ces sciences si utiles au pays avec le plus de succès, qu'il en avait étudié les élémens. En 1822, Lorain fut nommé maire d'Attiches, commune dans laquelle il avait pris domicile et où son père possédait de grandes propriétés ; il conserva ces modestes fonctions, tout en suivant assidûment le barreau, jusqu'en 1829, époque à laquelle il succéda à son père en qualité de juge du tribunal de première instance de Lille. Sincèrement attaché aux principes constitutionnels, modéré

par caractère, mais ami franc de la liberté, il vit avec plaisir la révolution de juillet et s'applaudit de son résultat, de cette rénovation politique si puissante pour le progrès social et opérée avec tant d'ordre et de magnanimité.

Désigné par l'opinion générale au choix des électeurs, il fut en 1830 élu membre de la chambre des députés par l'arrondissement de Lille, et successivement membre du conseil municipal de Lille et du conseil général du département du Nord. Dans ces divers corps politique ou administratifs il sut se faire remarquer par son aptitude aux affaires, son amour du travail, par l'amabilité de son caractère, la fixité et la modération de ses opinions. Le besoin de se rapprocher de son vénérable père, d'une jeune et intéressante famille, l'affaiblissement graduel de sa santé, le forcèrent en 1833 à renoncer à ses fonctions de député; mais il conserva jusqu'à la fin de sa carrière celles de conseiller municipal et de conseiller de département.

La retraite du respectable M. Waymel ayant laissé, en 1831, vacante la place de vice-président du tribunal civil, le roi désigna Lorain pour le remplacer. A peu de temps de là, il obtint la décoration de la Légion-d'Honneur.

La maladie longue et cruelle qui l'a enlevé à l'arrondissement de Lille, à sa famille et à ses nombreux amis, ne sut l'éloigner de son siége ni des conseils dans lesquels il défendait avec tant de zèle les intérêts de la ville de Lille et ceux du département. Membre des diverses commissions, plusieurs fois secrétaire du conseil général, il se sacrifiait à l'accomplissement de ses devoirs. C'est avec un courage stoïque qu'il supporta les atroces douleurs qui mirent une fin à une vie si digne et si bien remplie.

Lorain avait appartenu à la société académique de Lille, à la société royale et centrale d'agriculture du département du Nord, et il était l'un des fondateurs de la société d'horticulture de Lille.

Il a publié une notice sur la culture et l'emménagement des essences de bois les plus généralement cultivées dans le département du Nord. Il avait entrepris un travail plus important : c'était un parallèle de la grande révolution de l'Angleterre et de celle de 1789 en France. La société académique de Lille a entendu la lecture de l'introduction de ce travail, auquel la santé défaillante de l'auteur ne lui a pas permis de mettre la dernière main.

Sa mort fut comme un deuil public, tant il avait su se concilier l'estime des hommes de bien sans distinction d'opinion. Tous les corps auxquels il avait appartenu voulurent par des députations témoigner des regrets que sa perte leur faisait éprouver; ces députations escortèrent ses restes jusqu'au village d'Attiches, où ils reposent.

MERMET.

Il est peu de départemens de la France qui puissent se glorifier d'avoir produit, depuis la révolution de 1789, autant d'hommes de guerre distingués que celui que nous habitons. Au premier cri de la patrie en danger, on vit se lever en masse notre brave et brillante jeunesse et de ses rangs sortirent bientôt quelques-uns de ces généraux habiles qui ont contribué à porter si haut la gloire du nom français. Mermet (Julien-Augustin-Joseph) fut de ce nombre. Il naquit le 9 mai 1772, dans la petite ville du Quesnoy, arrondissement d'Avesnes. Son père servait alors dans un régiment d'infanterie. A peine âgé de 16 ans, le 10 mai 1788, Mermet prit du service dans un régiment de cavalerie et en 1791 il fut envoyé aux colonies. Sa bravoure et son mérite ne tardèrent pas à être appréciés, car en 1793 il était chef d'escadron au 7.me régiment de hussards; colonel du 10.me régiment de la même arme en 1794 et général de brigade en 1795; le 1.er février 1805 il fut élevé au grade de général de division; il comptait alors trente-trois ans d'âge, 17 ans de service effectif et 17 campagnes. Toujours à l'avant-garde, il avait suivi notre glorieux drapeau sur tous les champs de bataille et s'était fait remarquer en de nombreuses occasions, mais principalement au passage du Tagliamento. Chargé d'un commandement supérieur en Espagne en 1808, il se distingua particulièrement à Villaboa, à Eloina et à Ciudad-Rodrigo et plus tard à l'affaire du Mincio. Après la chute du gouvernement impérial, le lieutenant-général Mermet fut successivement nommé inspecteur-général de cavalerie dans les 6.me, 7.me et 19.me divisions militaires, grand-officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. Depuis la révolution de juillet, Mermet jouissait de la retraite qu'il avait honorablement méritée et vivait heureux dans le sein d'une famille dont il était chéri et à laquelle la mort l'arracha dans le courant de l'année qui vient de s'écouler.

Le caractère de Mermet le faisait aimer de tous ceux qui l'ont connu. Son affabilité le rendait cher aux soldats aussi bien qu'aux officiers placés sous ses ordres.

Le père du général Mermet commandait comme chef de brigade le camp de Fréligué en Vendée et il y trouva une mort glorieuse. Le 15 septembre 1794, Charette, s'étant décidé à l'attaquer, donna le signal de l'assaut; ses soldats s'élancèrent avec fureur sur les retranchemens des républicains; la résistance de ces derniers fut des plus opiniâtres, la mêlée était affreuse; Mermet et Charette s'aperçoivent et se cherchent pour se combattre. Le

général vendéen allait être pris, lorsque Mermet, qui se signalait par des prodiges de valeur, tomba mort, frappé d'une balle au milieu du front. A côté de lui, combattait, seulement âgé de 14 ans, le frère du général ; lorsqu'il vit tomber son père, il se précipita vers lui et reçut la mort sur son cadavre.

Le nom de Mermet peut être inscrit glorieusement dans les fastes guerriers du département du Nord.

POUTRAIN.

Louis-Alexandre Poutrain naquit à Templeuve, le 16 mars 1764.

Il reçut au collège d'Anchin une brillante éducation, que la fortune de ses parens lui permit de rendre complète. Reçu avocat, il fut, en 1789, appelé à l'assemblée constituante, où il siégea, quoique très-jeune encore, de la manière la plus honorable ; il remplit, par suite, les fonctions de membre du district de Lille, et sous l'empire, il fut constamment membre du conseil-général du département du Nord, et juge-de-paix de son canton.

La considération dont il jouissait, ses hautes capacités et son esprit conciliateur lui acquirent l'estime et la confiance de ses justiciables et le mirent à même d'exercer de la manière la plus distinguée ces fonctions honorables, qu'il remplit avec conscience et intégrité pendant plus de 25 ans. Les habitans de son canton perdirent pendant quelques années leur digne juge-de-paix, par suite des épurations déplorables faites sous la restauration ; mais il leur fut rendu en 1830, et c'est la mort qui vient aujourd'hui de les en priver pour toujours.

M. Poutrain fut pendant tout le cours de sa longue carrière l'ami et le conseil de tous ses justiciables, dont le suffrage unanime l'avait désigné en 1833 pour les représenter au conseil de l'arrondissement de Lille.

La veille de sa mort, il assistait à la clôture de la première partie de la session de ce conseil, où il donna toujours l'exemple d'un zèle et d'une activité au-dessus de tout éloge.

Homme généreux et sage, d'une gravité tempérée par une aménité entraînante, il se délassait de ses travaux par la lecture d'ouvrages de haute philosophie et en même temps de la morale la plus aimable et la plus pure : Epictète, Horace, Adam Schmidt étaient ses amis intimes, qu'il ne quittait jamais qu'à regret et dont il se plaisait à citer les meilleures pensées ; aussi, son jugement droit, son esprit éclairé, sa mémoire si heureuse et si ornée, répandaient sur sa société un charme indéfinissable, dont le souvenir le fera regretter long-temps de ses nombreux amis et surtout de sa veuve, dont il faisait le bonheur.

M. Poutrain est mort le 15 août 1837 d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

THELLIER DE PONCHEVILLE.

Jean-Baptiste-Bernard Thellier de Poncheville, président honoraire près le tribunal civil de Valenciennes, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Wladimir de Russie, naquit à Saint-Pol (Pas-de Calais), le 15 février 1764. Fils et petit-fils d'anciens magistrats, il fit de brillantes études au collège de Sainte-Barbe, à Paris, et suivit ses cours de droit dans la même ville; il fut ensuite nommé, au mois de décembre 1788, échevin à la sénéchaussée de Saint-Pol, dont son père était procureur-général.

Lorsqu'éclatèrent les premiers symptômes de la révolution, il protesta hautement contre ses principes. Persécuté alors à cause de ses opinions, il gagna la frontière pour éviter la mort et se réfugia, au mois de décembre 1793, à Valenciennes, occupée alors par les Autrichiens.

Après la défaite des armées étrangères à Charleroi, le magistrat de la ville n'existant plus de fait, il fut mandé par le général autrichien, qui lui ordonna de former un nouveau magistrat. Il le choisit parmi les personnes notables de la ville et lui-même en fit partie en qualité de conseiller-pensionnaire. Durant son administration, il s'attacha à protéger les habitans contre la brutalité des soldats autrichiens. Valenciennes ayant été reprise par les français, au mois de septembre 1794, il fut transféré à Douai, avec 44 Valenciennois, pour y être jugé sur le fait d'avoir accepté des fonctions de l'étranger. Traduit, à cet effet, devant le tribunal révolutionnaire de Douai, le 16 décembre 1794, il défendit lui-même sa cause et celle de ses collègues avec un rare talent; aussi tous furent-ils acquittés.

M. Thellier se rendit alors à Paris, dans l'espoir de se faire rayer de la liste des émigrés, et le 5 août 1795, un arrêté du comité de législation le rendit à la liberté.

Il revint se fixer à Douai, où il exerçait avec fruit et honneur la profession d'avocat, quand, lors du rétablissement des tribunaux, en 1800, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Valenciennes, et quelque temps après procureur impérial, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1815. A la première rentrée des Bourbons, M. Thellier, dont l'opinion politique, longtemps comprimée sous l'empire, put éclater, se mit en opposition si ouverte avec les principes de la révolution que, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il crut devoir envoyer sa démission

au gouvernement, ce qu'il fit le 24 mars 1815. Déporté pour ce fait par Napoléon, le 15 juin suivant, dans le département de la Somme, la seconde restauration le fit rentrer à Valenciennes, au mois de juillet suivant.

Rentré en cette ville avec les alliés, il fut réintégré dans ses fonctions, fonctions devenues bien difficiles par le séjour des troupes étrangères.

L'empereur de Russie, à cette époque, ayant été informé de sa conduite par le général russe résidant à Valenciennes, lui envoya la décoration de l'ordre de Saint-Wladimir, et Louis XVIII, en 1821, le nomma chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

En 1826, le mauvais état de sa santé, joint à la faiblesse de sa vue, l'engagea à donner sa démission, et le roi, par une ordonnance en date du 27 décembre 1826, l'ayant acceptée, lui conféra le titre de président honoraire.

Ici cesse la vie publique de M. Thellier. Rentré dans la vie privée, ce citoyen ne tarda pas à être atteint de la maladie cruelle qui le fit souffrir si long-temps et qui le conduisit au tombeau. Au milieu des souffrances auxquelles il était en proie, son caractère ferme, sa haute intelligence ne l'abandonnèrent point un instant. Il succomba le 10 août 1837, à l'âge de 73 ans, au milieu de sa famille.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1837, à la délivrance de trente-sept médailles d'argent décernées par M. le ministre de l'intérieur. Une somme de 855 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à cinquante-sept individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1837, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département se sont élevés à 54,804 fr.; savoir :

Pour les hospices, à..........................	38,099 fr.
Pour les bureaux de bienfaisance, à............	12,560
Répartis entre 15 communes, dont 2 de l'arrondissement de Lille; — 2 d'Hazebrouck; — 1 d'Avesnes; — 3 de Cambrai; — 5 de Dunkerque; — 2 de Valenciennes.	
Pour les fabriques d'églises, à................	4,145
Total........	54,804 fr.

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1837.

36 fraudeurs de tabac ;—115 vagabonds, mendians, gens sans aveu ;—106 individus à défaut de papiers réguliers ; 65 voyageant sans passe-ports ;—149 condamnés ;—122 déserteurs ;—15 condamnés libérés ayant enfreint leur ban ;—183 individus en vertu de mandats d'amener ;—104 prévenus de vol ;—21 de rébellion envers la douane et la gendarmerie ;—18 de voies de fait ;—75 de délits forestiers ; — 1 de menaces d'incendie ; — 5 de viol ; — 1 d'infanticide ; — 3 d'assassinat ; — 3 d'escroquerie ; — 11 de coalition ; — 1 d'abus de confiance ; — 3 d'incendie ; — 1 d'émission de pièces fausses ; — 7 de délits de pêche ; — 1 de faux en écriture privée ; — 8 de mauvais traitemens ; — 2 de cris séditieux ; — 2 de fabrication de fausse monnaie ; — 8 aliénés ; — 7 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline ; — 20 perturbateurs du repos public.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de..	1,093
Il a été, en 1836, de..................................	895
Différence en plus en 1837........................	198

SUICIDES.

Le nombre de suicides a été, en 1837, de 86 : ce chiffre présente, sur celui de 1836, une différence en plus de 11.

De ces 86 suicides, 16 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; 14 dans celui d'Hazebrouck ; 23 dans celui de Lille ; 6 dans celui de Cambrai ; 8 dans celui d'Avesnes ; 6 dans celui de Douai, et 13 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 6 en janvier ; 4 en février ; 4 en mars ; 9 en avril ; 8 en mai ; 9 en juin ; 9 en juillet ; 14 en août ; 7 en septembre ; 5 en octobre ; 6 en novembre et 5 en décembre.

Les mois d'avril, juin, juillet et août sont ceux où les suicides ont été plus fréquens.

Au nombre des suicidés se trouvaient 71 hommes, dont 3 de moins de 20 ans ; 15 de 20 à 30 ans ; 12 de 30 à 40 ans ; 16 de 40 à 50 ans ; 12 de 50 à 60 ans ; 13 de 60 à 80 ans ; 13 femmes, dont 1 de 20 à 30 ans ; 1 de 30 à 40 ans ; 2 de 40 à 50 ans ; 5 de 50 à 60 ans, et 4 de 60 à 80 ans, et 2 militaires de 20 à 30 ans.

Des 86 suicidés, 52 se sont noyés ; 24 se sont pendus ; 5 se sont brûlé la cervelle ; 3 se sont coupé la gorge ; 2 se sont empoisonnés.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1837 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes.	2	1	2	1	»	»	1	7
Maisons.	2	5	14	9	5	3	3	41
Chaumières.	2	»	2	6	5	14	3	32
Granges.	»	1	1	2	1	»	»	5
Ecuries.	»	»	»	1	»	»	»	1
Fournil.	»	»	»	1	1	»	»	2
Moulins.	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules de blé.	»	»	2	»	»	»	»	2
Fabrique de sucre indigène.	»	»	1	»	»	»	1	2
Etable.	»	»	»	»	»	»	1	1
Teintureries.	»	»	1	»	»	»	»	1
Incendies attribués à la malveillance.	1	»	1	3	»	»	»	5
Incendies attribués au feu du ciel.	1	»	»	1	»	»	»	2

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en 7 arrondissemens, 60 cantons et 659 communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissem.t,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53	id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	132	id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	117	id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	66	id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id

NOMS			DISTANCE en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1837.	
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.		
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	682	68	110	8377	32
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	997	100	138	10182	95
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	370	37	43	5115	95
Aix.	D.	Orchies	4	22	30	960	96	60	10596	62
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	814	81	110	9428	52
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	521	52	65	4101	97
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	300	30	13	2128	76
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	385	39	77	3013	82
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	1807	145	119	12810	54
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1664	135	158	22084	66
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	496	50	58	7993	88
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3178	210	135	21849	22
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2670	183	357	16653	88
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	461	46	31	5391	64
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4182	260	291	21521	23
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1755	140	267	18826	96
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	7	8	76	696	70	56	11998	08
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	303	30	21	6952	06
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	6512	360	445	67814	40
Arnèke.	H.	Cassel.	8	20	57	1498	125	98	19246	10
Artres.	V.	Valenciennn.-S.	8	8	59	666	67	28	7690	97
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1628	135	157	16684	18
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	138	14	17	2150	01
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	932	93	76	10279	71
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	475	48	52	3893	06
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1205	115	107	12108	05
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1558	130	114	19096	05
Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	5	14	47	1186	110	132	6116	12
Aubry.	V.	Valenciennn.-N.	4	4	47	773	77	80	7661	95
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	953	95	61	9858	72
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1431	125	122	11595	64
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	255	26	18	2566	67
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	178	18	7	3479	25
Aulnoy.	V.	Valenciennn.-S.	2	2	53	1218	115	70	10875	49
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	172	17	18	4344	56
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1649	135	110	23318	79
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	756	76	72	11007	19
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3030	201	330	29915	65
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1567	130	137	16038	96
Avesnes-les-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2553	180	136	11661	57
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	496	50	50	7844	77
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	219	22	15	4454	06
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	688	69	85	8315	43
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	905	90	74	8103	75
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	29	9911	500	732	108330	18

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ıal.	Lesne.	Cayes.	Moulins.	Dufour.
ɔe.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Loriaux.
:in.	Evrard.	Duhem.	Renon.	Remont.
:hy.	Dupret.	Durot.	Cotteau.	Erchinger.
ppo.	Cuvelier.	Leclercq.	Paix.	Faucompré.
:t.	Serisiez.	Monnier.	Cacherat.	Midavaine.
:.	Bouchez.	Hornez.	Jenicq.	Couez.
ıont.	Dupuis.	N.....	Dislère.	Dupuis.
'in.	Caron.	Taffin.	Leroy.	Dubroux.
de Brigode.	Desquiens.	Gabide.	Delecourt.	Duquesne, Hachin.
ry.	Panien.	Leduc.	Truchet.	Boufflers.
:n.	Parsy, Pecqueur.	Laurent.	Panckoucke p.	Carré, Prevost.
ıret.	Bernaille, Brassart.	Vallez.	Staincq.	Liber-Jacquot.
;remont.	Clerbaux.	V. Chéreng.	Behague.	Pollet.
ıieu.	Jenard, Gravis.	Trehou.	Gellé.	Pantignies, Dubois.
ay.	Lepeuple.	Quiquempoix.	Lemaire.	Barthelier.
:.	Debavelaere.	Dewaele.	Dutil.	Dehaezenberghe.
ieu.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Linis.
:quier.	Butin, N....	Cateaux.	Cogniart.	
lenbussche.	Vandieste.	Meesemacker.	Campagnie.	Godré.
ıc.	Masson.	Herbage.	Fromont.	Plouchard.
let.	Renard.	Boutry.	Delecourt.	Courier.
ɔé.	Daynez.	V. Boussois.	Quivy.	Papin.
nan.	Roger.	Accart.	Delannoy.	Denneullin.
ıbersart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Moulins.	Mayeux.
ise.	Buisset.	Lefranc.	Leroy.	Dufour.
n.	Cordonnier.	Dupire.	Delegrange.	Dannelle.
:iez.	Carpentier.	Pennequin.	Peugniez.	Lacherez.
	Pillion.	Rocquet.	Gellé.	Depret.
ues.	Dumarquez.	Dupuis.	Luce.	Haccart.
leuille.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Rompteau.
:sse.	Basquin.	V. Inchy.	Henry.	Doise.
ıet.	Detourbe.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
era.	Miroux.	Dutemple.	Fromont.	Serret.
ısean.	Pierard.	V. Aymeries.	Hennet.	Lecourt.
el.	Montier.	Barbieux.	Delannoy.	Lambert.
ırme.	Evrard, Jacques.	Dereyne.	Houzé.	Dumat.
art.	Evrard, Grossier.	Denis.	Houzé.	Noyon, Marion.
my.	Dufranne.	Desnoyelles.	Richir.	Blavier.
illière.	Derieux, Canonne.	Joly.	Millet-Tellier.	Gernez.
ge.	Courbet.	V. Niergnies.	Ducamp.	Dassonville.
r.	Bascourt.	Carlier.	Hennet.	Lecourt.
ade.	Lemaire.	Lecompte.	Hennet.	Aubry.
.	Chuffart.	Lecardez.	Fievet.	Bocquet.
ghel.	Lotthé, Bieswal.	Jonghes, Dehaene.	Decoussemacker.	Labaine, Blondel.

NOMS			DISTANCE en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1837.	
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.		
Baisieux.	L.	Lannoy.	9	14	14	1849	145	172	17379	45
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	324	32	45	2585	45
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	11	24	67	1164	110	116	18825	[illegible]
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	728	73	40	6987	61
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	484	48	81	4954	71
Bantouzel.	C.	Marcoing.	8	13	72	925	93	40	8195	39
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	393	39	48	7268	07
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	996	100	100	7761	28
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	972	97	128	7031	27
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	1650	135	240	13433	49
Bavinchove.	H.	Cassel.	4	12	53	1003	105	91	12338	03
Bazuel.	C.	Le Catteau.	4	28	86	1167	110	126	10959	19
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	766	77	58	9327	15
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	967	97	88	11163	25
Beaumont.	C.	Le Catteau.	7	17	76	716	72	75	3959	54
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	377	38	29	1946	17
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	651	65	95	5756	86
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	306	31	58	3908	87
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	968	97	89	5285	87
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	395	40	28	4889	27
Bellignies.	A.	Bavay.	5	29	70	712	71	38	7109	[illegible]
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	245	25	32	2974	40
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	5968	340	576	68472	18
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2128	156	233	19914	71
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1203	115	96	7828	67
Bermeries.	A.	Bavay.	3	28	66	383	38	64	5345	60
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1688	139	105	18402	[illegible]
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	204	20	21	2890	25
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	565	57	53	7355	[illegible]
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	1829	145	163	10841	66
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1095	105	125	8101	08
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	160	16	17	3935	58
Bettrechies.	A.	Bavay.	4	29	68	345	35	22	3898	[illegible]
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	481	48	75	6251	60
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	870	87	73	7420	50
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	2038	154	124	15234	14
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1005	101	103	6496	57
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	11	70	496	50	58	16113	87
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	532	53	45	5940	50
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	12	59	1823	145	145	24138	33
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	383	38	60	5713	50
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1975	150	108	17820	77
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	1014	105	117	11880	[illegible]
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1708	140	167	31681	56
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	2851	195	207	32990	[illegible]

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Carrez.	Prévost.	Pollin:	Behagne.	Belair.
Hancart.	Moreau.	V. Wallers.	Fosset.	Carpentier.
Debreyne.	Blanckaert.	Vanneufville.	Dehorter.	Deramondt.
Crepin.	Tellier.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
Ruchon.	Bernard.	Minaux.	Delcroix.	Sourmais.
Bancourt.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
Ravaux.	Wagniez.	V. Avesnes.	Wargnies.	Quertimont.
Dhourdin.	Deparis.	Tranchant.	Pierart.	Gorisse.
Lemaire fils.	Bottelle.	Grauwin.	Panckoucke p.	Lamory.
Crapez.	Evrard, F.	Tilmant.	Daire.	Caille, Delbauve.
Boddaert.	Trassaert.	Deman.	Merchier.	Devinck.
Denise.	Obled.	Guyon.	Lempereur.	Tellier.
Delesalle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
Degricourt.	Massot.	Dhaussy.	Lebeau.	Leclercq.
Basquin.	Bourlet.	V. Inchy.	Henry.	Leclercq.
Delsarte.	Caffeau.	Wasson.	Froment-Sartiaux.	Druesne.
Dubois.	Cuniot.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
De Robaulx.	Trouillez.	N.....	George.	Barbier.
Watremez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Caron.	Soupart.
Gosse.	Delfosse.	Martin.	Parent.	Marissal.
Carlot.	Lerat.	Delvallée.	Daire.	Quetille.
Bever.	Rousie.	Pouille.	George.	Colmant.
Demeezemacker.	Vermullen, Beyaert.	Vandeputte.	Herwyn.	
Mary.	Paul.	Fournier.	Hennet.	Taulet, Dangers.
Richard.	Regnault.	Cousin.	Moreau.	Darcheville, Carlier.
Manesse.	Brayer.	V.Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
N....	N.....	Regniez.	Chardot.	Cupers.
Gérard.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Fournier.	Landragin.
Thorez.	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Debuysser.
Delhaye.	Basquin.	Druesnes.	Moland.	Taine.
Longatte.	Pequeux.	Basuyau.	Henry.	Bourdon.
Adam.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Fournier.	Landragin.
Demarbaix.	Reumont.	Cailliez.	Jenicq.	Delvigne.
Hazard.	Herlach.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Prissette.
Raa.	Rachet.	Prevost.	Gellé.	Basely.
Dupont.	Delegrange.	Bouillon.	Cotteau.	Hemal, Graveline.
Waxin.	Bricout.	Bécar.	Delsart-Beauvais.	Proye.
Dupuy.	David.	Devoole.	Legrand.	Ryckebusch.
Marcotte.	Paresys.	V. Soex.	Legrand.	Desaffre.
Lefebvre.	Lefer.	Cadet.	Dewitte.	Lefort.
Rousseau.	Lesne.	Barenne.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
Tackoen.	Mélis.	Vinckel.	Lecœuche.	Waeles.
Justice.	Beulque.	Minne.	Leblond.	Cornet.
Vandeñkerckhove	Vanheeghe.	Cousin.	Leurs.	Vermeersch.
Dubosquiel, ✻.	Leroux, Lecat.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Lutun.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfect.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1837.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	800	80	72	11000
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1148	110	127	22927
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	411	41	86	9540
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2231	165	171	32260
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2527	180	295	27099
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1121	110	141	9542
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	811	81	66	11579
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1917	146	142	14520
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1665	135	180	13411
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	635	64	82	6520
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	5	17	29	318	32	53	3237
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	173	17	11	2956
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	773	77	78	5525
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	352	35	18	5749
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1900	145	194	14203
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	548	55	53	5153
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	788	79	77	8100
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	35	769	77	73	4436
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	16	80	912	91	100	11250
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	407	41	51	7444
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	1966	150	172	12465
Brillle-lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	679	68	61	7109
Brille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	2156	158	97	13211
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	573	57	38	2891
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	403	40	59	2536
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	729	73	86	10382
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2359	170	143	18644
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	875	88	69	10242
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1636	135	154	19909
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	66	838	84	97	11138
Cambrai.	C.	Cambrai.		»	59	17846	787	1456	134251
									134470
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	866	87	144	15145
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1449	125	136	14211
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	709	71	91	10554
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	806	81	104	17404
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	315	32	19	4457
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	328	33	34	4125
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1437	125	126	14536
Cappellebroucq.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1046	105	110	14416
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1426	125	191	11302
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	438	44	55	4859
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1759	140	231	22320
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4495	275	325	37553
Catillon.	C.	Le Catteau.	8	34	91	3201	210	335	39469

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ruynne.	Vanneufville.	Janssen.	Verlynde.	Spillemaeker.
chez.	Canonne.	Dalennes.	Minne.	Hubert.
tiau.	Lemoine.	Lequin.	Estassin.	George.
f.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Spilleux.	Vandewalle, Govart.
oureux.	Debernes, Deschodt.	Dedecker.	Spilleux.	*
court.	Lecocq.	Bussières.	Fievet, Al.	Leturcq.
au.	Boufflers.	Caudrelier.	De Fénérolles.	Falempin.
ercq.	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Theys.
vot.	Marlier.	Mariage.	Dutemple.	Maréchal, Gosse.
lon.	Henry.	Duez.	Renon.	Bever, Quertin.
noeh.	Camelot.	V. Brillon.	Guislain.	Haeart.
oisin.	Forest.	Locquet.	Crapez.	Derombies.
ieu.	Vitoux.	N....	Millet-Tellier.	Couvez.
iau.	Guillaume.	Duhoo.	Lebrun.	Rabonniaux.
osne.	Breutin.	Dehot.	Cacherat.	Crunelle.
ontaine.	Delemar.	Roget.	Fievet, Al.	Tiery.
ant.	Dubuisson.	Gouttières.	Delsart-Beauvais.	Malart.
rez.	Debrabant.	Moreau.	Guislain.	Hennocq.
sel.	Debavelaere.	Cornette.	Fleurynek.	Pouchel.
oo.	Blanckaert.	V. Volckerinckhove	Lorenzo.	Emery.
sonville.	Frappart.	Dauchy.	Quecq.	Hautcœur.
ige.	Deffontaine.	Broux.	Thurin.	Dubus.
ourt.	Lemerre.	Becquet.	Baligand.	Cambier, Lesage.
ieux.	Leconte.	Devred.	Lemaire.	Leteneur.
quin.	Wattier.	Desprez.	Lecerf.	Lecoge.
as.	Mailly.	Gamelin.	Peugniez.	Perus.
ot.	Locquet.	Duhot.	Hodin.	Vilette, Druon.
e.	Cooche.	Degrendel.	Merchier.	Serdobbel.
iete.	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
ez.	Lefebvre.	Dhaussy.	Bonnay, Th.	Meriaux.
içois, ✲.	Leroy, Dejardin.	Rigaut, Piquet.	De St.-Aubm.	Daillez.
			De Pancy.	Decisy.
ouez.	Cornillot.	Vandaele.	Panckoucke p.	Desplanque.
De Brigode.	Fievet.	Remi.	Behague.	Delbassée.
x.	Faille.	Jacquart.	Truchet.	Mallet.
quelet.	Tantart.	Quiquempoix.	Desuède.	Bauduin.
arez.	Lebrun.	V. Escarmain.	Moreau.	Semaille.
oyelle.	Ridez.	V. Lomme.	Lambert.	Hereng.
elle.	Crombet.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
ielier.	Wissocq.	Beccue.	Vanwormhout.	Marquilly.
ont.	Legrand.	Lansel.	Bonnay Th.	Molard.
oux.	Desprez.	Dorchies.	Panckoucke p.	Fusenne.
ourte.	Ravaux.	Danjou.	Estassin.	Prissette.
et.	Staelen, Decoster.	Deconynck.	Dekytspotter.	Deraedt, Vandercruysse.
inçon.	Marchant, Denise.	This.	Leblond.	Wallet, Fortez.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfect.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1837.
Catteniéres.	C.	Carnières.	5	9	68	863	86	83	6929
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3193	210	150	17226
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	626	63	56	3591
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	673	67	91	8302
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	300	30	48	3309
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	1958	150	169	28736
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	6	18	44	980	98	63	7424
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	400	40	75	7689
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1295	120	131	9394
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	75	8	8	957
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2170	160	134	14477
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	461	46	70	4264
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	409	41	14	3775
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	999	100	114	13029
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5418	321	338	52105
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5297	312	509	44004
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	455	46	36	14349
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1533	130	102	17899
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	187	19	29	3746
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1186	110	179	11422
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2112	158	166	18026
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	266	27	28	5487
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1528	130	121	18126
Crévecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	1946	150	136	41915
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	757	76	81	13307
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	482	48	64	3723
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1456	125	105	11635
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	781	78	90	11075
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	882	88	67	11025
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	366	37	82	4108
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2707	185	189	33573
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	239	24	34	3013
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1321	120	175	12386
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	52	5	5	1594
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	3200	210	171	23162
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2158	155	171	23641
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	250	25	41	2306
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	411	41	69	4928
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	817	82	76	10661
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	998	100	69	12635
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	19173	826	1354	127518
									128331
Douchy.	V.	Bouchain.	6	12	55	1515	130	200	16535
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	840	84	84	8363
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	250	25	16	5198

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vaillant.	Dumont.	Engels.	Ducamp.	Lentier.
Gauthier.	Milot, Legrand.	Brassart.	Henry.	Lecluselle.
Dolez.	Vitou.	Chretien.	Moland.	Vitou.
Dhordain, L.	Dhordain, F.	Pagniez.	Bonnay, Th.	Colentier.
Leroy.	Gilloteau.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
Deron.	Fouant.	Joire.	Cogniard.	Descamps.
Camberlin.	Wambecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
Delval.	Caby.	Caudrelier.	Paix.	Legroux.
Quint.	Duquesnoy.	Jaclin.	Béhague.	Dujardin.
Gosselet.	Bultieaux.	V. Obrechies.	Lebeau.	»
Demarest.	Piette.	Maréchal.	Moland.	Cardon, Bonneville.
Hannecart.	Lernout.	Dumont.	George.	Begrand.
Delagrange.	Lemerre.	Vercrusse.	Fievet, Al.	Laignel.
Desalle.	Petit.	Fromont.	Renon.	Contesse.
Lambin.	Herrengt, Vaché.	Reniez.	Messéan.	Béhague, Capron.
Dervaux.	Pureur, Caudron.	Croquey.	Michaux.	Gilmant, Bavay.
Janssen-Bennynck.	Vanpoperynghe.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
Chauveau-Beyaert.	Verbrugghe, Cardocq.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey.
Luce.	Coppin.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
Levecq.	Henry.	Genain.	Renon.	Pelsez, Cognaux.
Mortelette.	Legland.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
Tassaert.	Denis.	Blaevoet.	Demarle.	Marle.
Delannoy.	Giraud.	Courtecuisse.	Bruneau.	Drouart, Chevalier.
Delmotte.	Desmoutiers.	Mocq.	Dumoties.	Gaillard, Dhouailly
Vanhaecke.	Achte.	Venant.	Legrand.	Fossaert.
Godon.	Thierry.	V. Forest.	Dutemple.	Fontaine.
Delannoy.	Agache.	Dutriez.	Delos-Questroy	Vandamme.
Broy.	Lemaire.	Lamorisse.	Luce.	Anicot.
Florent.	Cloez.	Prévost.	Desilve.	Coppin.
Germe.	Balique.	V. Bantigny.	Delcroix.	Sandras.
Desmons.	Fievet, Depienne.	Tribonte.	Fievet, Al.	Duthoit, Herrengt.
Dumesnil.	Gibon.	Courtin.	Lebeau.	Jouniaux.
Jacquart.	Flament.	Potteau.	Dupret.	Dervaux, Lefebvre.
Blondieaux.	Huart.	V. Malincourt.	François.	Delbart.
Deslinsel.	Baillet, Gouvion.	Bonte.	Broquet.	Tetard, Coupe.
Vandermersch.	Philippo.	Mallarme.	Denorguet.	Lemahieu, Delesalle.
Sury.	Lefrancq.	V. Dimont.	Lebeau.	Lequeux.
Thomas.	Bartez.	Dupont.	Lebeau.	Lequeux.
Chopin.	N....	Lecerf.	De Fénérolles.	Rossignol.
Marit.	Druart.	Ravaux.	Colas.	Lequime.
Delecroix, ✠.	Bois, Stiévenard.	V. Page 218.	Cavrois.	Crombet, Obin.
			De Nuncques.	»
Cartigny.	Béra.	Cambreleng.	Broquet.	Delhaye, Capliez.
Lebrun.	Demoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Willot.
Vanhaecke.	Desmidt.	Venant.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	DISTANCE en kil. au chef-lieu de la sous-préfect.	DISTANCE en kil. au chef-lieu de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1837.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	»	»	78	23808	967	1562	155467 151976
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	10	10	57	708	71	68	12370
Ecaillon.	D.	Douai-S.	10	10	43	607	61	65	7140
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	4	17	99	164	16	19	1397
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	9	10	87	303	30	25	3970
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	8	9	87	154	15	22	2768
Eecke.	H.	Steenvoorde.	5	9	42	1215	115	125	18460
Elincourt.	C.	Clary.	4	22	77	1491	125	93	9583
Elesmes.	A.	Maubeuge.	5	23	88	464	46	43	7268
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	7	25	46	45	5	1	5731
Emmerin.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1206	110	133	9801
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	7	27	75	1680	135	105	9426
Englos.	L.	Haubourdin.	2	9	9	356	36	37	3411
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	4	11	11	1771	140	175	24951
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	3	13	13	1741	140	189	16876
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	9	17	119	872	87	126	2585
Erchin.	D.	Arleux.	6	10	43	496	50	77	6777
Eringhem.	Dk.	Bergues.	13	23	70	641	64	63	12664
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	3	10	10	244	24	28	3823
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	3	19	19	2010	151	199	30744
Erre.	D.	Marchiennes.	6	19	39	948	95	83	6382
Escarmain.	C.	Solesmes.	6	26	83	1005	101	77	7688
Escaudain.	V.	Bouchain.	6	13	48	1226	115	106	16038
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	1382	120	130	9582
Escaupont.	V.	Condé.	4	8	51	627	63	121	4669
Escobecque.	L.	Haubourdin.	4	11	11	277	28	40	4617
Esnes.	C.	Clary.	9	11	70	1344	120	136	15160
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	5	18	63	1893	145	187	22803
Esquerchin.	D.	Douai-O.	5	5	38	603	60	79	7716
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	3	3	3	1645	135	158	22586
Estaires.	H.	Merville.	6	19	30	6657	368	677	71567
Estourmel.	C.	Carnières.	4	7	66	625	63	80	5735
Estrées.	D.	Arleux.	4	8	41	969	97	42	8368
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	11	31	63	308	30	52	3419
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	7	7	109	2060	153	311	29567
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	5	5	55	439	44	15	7795
Etrun.	C.	Cambrai-E.	12	12	58	557	56	61	3917
Ewars.	C.	Cambrai-E.	7	7	66	524	52	53	3876
Faches.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1883	145	58	14117
Famars.	V.	Valenciènn.-S.	5	5	56	546	55	34	6377
Faumont.	D.	Orchies.	4	14	26	1457	125	135	13082
Favril.	A.	Landrecies.	3	18	87	807	81	93	9539
Féchin.	D.	Arleux.	8	16	49	1155	110	104	7368
Feignies.	A.	Bavay.	8	23	78	1769	140	68	19456

NOMS DES

…aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
…ire, ✲.	Gourdin, Delattre.	Palmaert.	Sainsere, Marc.	»
		Stoven.	De Montépin.	»
…almaert.	Spanneut.	Bollengier.	Huyghe.	Bose.
…let.	Legrand.	Desmaretz.	Thurin.	Marchand.
…illet.	Meunier.	V. Solrinnes.	George.	Louette.
…n.	Beaumont.	V. Limont-Font.	François.	Delcambre.
…nt.	Vincent.	V. St.-Remi-Ch.	François.	Delforge.
…udt.	Stoffaes.	Maes.	Debrock.	Verhille.
…hez.	Delattre.	Delebarre.	François.	Gibot, Marliot.
…rt.	Favarcq.	Michel.	Fournier.	Deghilage.
…ntaine.	Remy.	V. Aniche.	Brasselet.	Cramette.
…chy.	Casier.	Desplanques.	Follet.	Pottier.
…ez.	Taquet.	Bourlet.	Riquet.	Michaux.
…ngre.	Delaval.	Laumondays.	Fievet, Wald.	Carrelier.
…ubaix.	Lefebvre.	Delesalle.	Fiévet, Wald.	Leclercq.
…belin.	Favier.	Lefils.	Delannoy.	Leperre.
…ux.	Moutié.	Delsaux.	Fosset.	Hotelart.
…anc.	Jouvenet.	V. Roucourt.	Dupret.	Manille.
…utler.	Menneboo.	Venant.	Leurs.	Buyck.
…mant.	Delepierre.	V. Hallennes.	Fievet, Wald.	Baillieux.
…lis.	Messéan.	Devisscher.	Cogniard.	Marescaux, Cousin.
…rlet.	Delin.	Locquet.	Copin.	Gillon.
…y.	Devaux.	Bailleul.	Moreau.	Fosse.
…a.	Caulier.	Lefebvre.	Lebarbier.	Hernequet.
…elet.	Ségard.	Malaquin.	Bonnay, Th.	Dantin.
…uillard.	Morchipont.	Noclercq.	Bruneau.	Senocq.
…forterie.	Mathelin.	V. Radinghem.	Fiévet Wald.	Ghesquiers.
…onne.	Rubin.	Brassart.	Carron.	Drecque.
…mbier.	Deswarte.	Coudewylle.	Deswarte.	Drieux.
…narquez.	Sibert.	V. Cuincy.	Luce.	Carlier.
…vost.	Sarrazin.	Corbaux.	Bonnet.	Bourbier.
…ichez.	Duflos, Bourel.	Dourlers.	Ducatez.	Justin, Dhaine.
…chard.	Dassonville.	»	Ducamp.	Basquin.
…lez.	Drancourt.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
…velle.	Bernier.	Desprez.	Lecerf.	Duquesnoy.
…ard.	Godbille.	Saudemont.	Bevenot.	Bosquette, Evrard.
…val.	Lambour.	Pamart.	Desilve.	Breucq.
…au.	Boda.	Cranck.	Moulins.	Turotte.
…ascourt.	Salez.	Lansel.	Delcroix.	Potiez.
…ldebault.	Lamblin.	Clinquet.	Follet.	Desoubry.
…nquet, ✲.	Goffart.	Duvinage.	Froment.	Modeste.
…hem.	Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.
…aussy.	Marcoux.	Mathon.	Descamps.	Waroquier.
…puis.	Haine.	Chalant.	Peugniez.	Volkerick.
…rchand.	Riche.	Longuet.	Lion.	Gray, Froment.

NOMS			DISTANCE en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1837.	
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.		
Fellieries.	A.	Avesnes-N.	7	7	104	1738	140	177	17467	46
Fenain.	D.	Marchiennes.	5	18	38	1920	150	137	10743	61
Ferin.	D.	Douai-S.	5	5	38	626	63	87	7852	92
Féron.	A.	Trélon.	6	10	112	639	64	97	10391	96
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	3	18	88	1161	110	111	11828	58
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	5	18	91	718	72	112	5994	64
Fives.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	1563	130	134	21836	93
Flaumont-et-Waud.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	422	42	63	5222	12
Flers.	L.	Lannoy.	7	6	6	1769	140	147	21425	47
Flers.	D.	Douai-O.	4	4	31	922	92	72	10354	61
Flesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	810	81	86	10036	78
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	1205	115	93	13963	53
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	8	20	45	1885	145	58	16231	01
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	10	10	26	3471	225	351	22515	59
Floursies.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	233	23	30	3547	84
Floyon.	A.	Avesnes-S.	10	10	101	1469	125	145	14867	99
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	4	21	80	1040	104	174	8574	47
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	5	14	71	1198	110	60	9497	37
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	1475	125	162	14732	85
Forenville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	67	7	5	3535	96
Forest.	L.	Lannoy.	6	10	10	694	69	52	3164	22
Forest.	A.	Landrecies.	9	29	84	1456	125	151	8869	09
Fourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	2450	175	289	12643	32
Fournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	1437	124	156	21302	61
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	479	48	89	5313	37
Frelinghien.	L.	Armentières.	5	14	14	2237	161	217	26929	93
Fresnes.	V.	Condé.	2	10	49	3693	235	400	21369	35
Fressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	851	85	106	6007	84
Fressin.	D.	Arleux.	6	13	46	806	81	103	9280	18
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	12	12	1948	150	261	23047	57
Fromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	1348	120	139	16286	34
Genech.	L.	Cysoing.	5	22	22	1124	110	41	9094	95
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	460	46	27	4736	50
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	1522	130	73	15420	31
Glageon.	A.	Trélon.	2	12	116	1211	115	186	9571	87
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	6	12	40	1836	145	122	17962	61
Gœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	968	97	50	8759	98
Gognie-Chaussée.	A.	Maubeuge.	6	24	83	723	72	80	7496	90
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	2960	200	180	18818	02
Gondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	1588	133	118	17481	98
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	889	90	82	5832	74
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	2142	160	178	15106	86
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	8	8	84	1108	110	58	12044	40
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	»	20	97	4542	280	561	28519	03
Gruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	398	40	51	6804	79

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudenne.	Trotin.	Becart.	Vandermarcq.	Hannecart, Hasard.
Tison.	Beffe.	Dupuis.	Copin.	Leclercq.
Hage.	Wattel.	Lecœuvre.	Desuède.	Jovene.
Preumont.	Guérit.	Cappelliez.	Staincq.	Godimus.
Dehavay.	Desenfans.	Minguet.	Lebrun.	Liénard.
Jenot.	Hufflier.	Fontaine.	Lebrun.	Hannothiaux.
Richebé.	Lecron.	Delecourt.	Cuvelier.	Tierce.
Dupont.	Carnoye.	Dauverchain.	Houzé.	Savoye.
Corsin.	Briffaux.	Dhallum.	Cuvelier.	Houzé.
Marquette.	Dehours.	Destombes.	Luce.	Bauduin.
Soleau.	Sénéchal.	Moriancourt.	Fesneau.	Chauwin.
Gantois.	Vanacker.	Vanmerris.	Baelde.	Herreman.
Bornez.	Piqué.	Raout.	Baligand.	Seruzelle.
Degand.	Larose, Lespagnol.	Legrain.	Courtin.	Delhaye, Mortelette
Renon, Alex.	Renon, Auguste.	V. Semousies.	Wargnies.	Druart.
Payelle.	Bosquette.	Bucquoy.	Bevenot.	Marion.
Gille.	Pothier.	Desprez.	Descamps.	Baudry.
Decaudin.	François.	Vitoux.	Carron.	Soupart.
Panien.	Lavalard.	Crepin.	Truehet.	Maohet, Poirette.
Banse.	Herbert.	V. Seranvillers.	Ducamp.	Cambay.
Leleu.	Petit.	Néaupert.	Delecourt.	Chuffart.
Boulogne.	Bricout.	Coupé.	Dutemple.	Bonneville.
Legrand.	Faucompret.	Lancelle.	Staincq.	Prince, Bertaux.
Sauvage.	Mulier.	Maes.	Delegrange.	Copin.
Deltour.	Levêque.	Collet.	Lecerf.	Barbé.
Couture.	Demon.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
Séguin.	Decamp, Dervillez.	Ledent.	Bruneau.	Legrand, Drumont
Chevalier.	Lefebvre.	Humez.	Moulins.	Cachera.
Lanvin.	Desprès.	Roget.	Peugniez.	Taisne.
Lemesre.	Collette.	Champeaux.	Panckoucke fils	Potier, Duflos.
Legris.	Leuridan.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
Delezenne.	Menet.	Merlier.	Delannoy.	Brunfaut.
Cren.	Regnaud.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Loris.
Loby.	Deswaerte.	Ruyssen.	Fonteyne.	Decoutter.
Hufty.	Dètrait.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
Tilly.	Scheercousse.	Delessue.	Debreck.	Doutreland.
Broquet.	Parsy.	Michel.	Desuède.	Deloffre.
Paternost.	Flament.	Gonnelieu.	Fournier.	Lebeau.
Liénard.	Lhussier, Jouglet.	Longuet.	Lecerf.	Payen, Rousseau.
Cordonnier.	Delmotte.	Jaclin.	Paix.	Cliquennois, Zegre.
Delabre.	Villetard.	Malvoisin.	Carron.	Lucas.
Desaint.	Leroy.	Drubay.	Carron.	Cattelain.
Lefebvre.	Morael.	Deduyatche.	Gallois.	Bal.
Decarpentry ✲.	Waguet, Lesur.	Gobrecht.	Demarle.	Daullé, Lemaitre.
Libert.	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfect.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 183.
Guesnain.	D.	Douai-S.	5	5	38	497	50	30	7414
Gussignies.	A.	Bavay.	6	31	64	441	44	53	4638
Hallennes L.-Haub.	L.	Haubourdin.	2	9	9	505	50	60	10154
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	8	18	18	4240	260	214	25511
Hamel.	D.	Arleux.	3	11	44	550	55	50	5267
Hantay.	L.	La Bassée.	5	21	21	472	47	50	4739
Hardifort.	H.	Cassel.	4	17	52	554	55	52	8383
Hargnies.	A.	Berlaimont.	8	20	76	481	48	45	4591
Hasnon.	V.	St.-Amand r. d.	4	10	37	3059	203	186	13019
Haspres.	V.	Bouchain.	7	15	56	2701	185	197	18310
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	»	7	7	2345	166	196	22799
Haucourt.	C.	Clary.	5	12	71	425	43	58	4436
Haulchin.	V.	Valenciенn.-S.	8	8	59	502	50	89	6740
Haussy.	C.	Solesmes.	4	20	78	2722	190	139	18245
Haut-lieu.	A.	Avesnes-S.	2	2	100	390	39	53	6988
Hautmont.	A.	Maubeuge.	5	16	90	900	90	97	11319
Haveluy.	V.	Bouchain.	10	9	56	653	65	44	6510
Haverskerque.	H.	Merville.	8	13	44	1933	150	174	16201
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	513	51	43	9868
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	»	»	47	7674	408	558	82178
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	8	27	76	532	53	53	2587
Hélesmes.	V.	Bouchain.	11	13	53	849	85	66	7406
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	4	4	4	666	67	48	8383
Hem.	L.	Lannoy.	4	10	10	2070	154	103	21171
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	11	11	51	738	74	66	6111
Hergnies.	V.	Condé.	6	18	55	2359	168	165	12343
Herlies.	L.	La Bassée.	7	17	17	1065	105	106	15681
Hérin.	V.	Valenciенn.-S.	6	6	51	877	88	119	8019
Herrin.	L.	Seclin.	5	16	16	319	32	38	4906
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	6	26	64	1843	145	195	26543
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	7	18	105	403	40	54	3534
Holque.	Dk.	Bourbourg.	12	31	77	407	41	35	3991
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	5	5	44	1425	125	133	21768
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	»	23	82	3903	250	585	51315
Honhergies.	A.	Bavay.	4	29	76	1072	105	67	14034
Honnechy.	C.	Le Catteau.	7	27	87	1025	103	98	7333
Honnecourt.	C.	Marcoing.	9	15	74	1422	125	196	16089
Hordain.	V.	Bouchain.	2	20	52	1201	115	70	10285
Hornaing.	D.	Marchiennes.	6	20	40	947	95	68	9483
Houdain.	A.	Bavay.	2	27	69	865	87	92	13109
Houplin.	L.	Seclin.	2	13	13	1143	110	94	11913
Houplines.	L.	Armentières.	2	17	17	2070	154	150	26505
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	9	20	55	1346	120	138	19037
Hoymille.	Dk.	Bergues.	1	11	70	505	51	71	10364
Illies.	L.	La Bassée.	4	19	19	1338	120	125	17704

NOMS DES

[M]aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...art.	Poulet.	Rigaut.	Dupret.	Paris.
...rmestraulx.	Wibaille.	Lavachin.	Jenicq.	Delhaye, Cordier.
...ecque.	Potier.	Becuwe.	Bailleul.	Peskens.
...ester.	Ollivier, Danset.	Roussel.	Thurin.	Dewailly, Desmaitre.
...nier.	Varlet.	V. Arleux.	Lemaire.	Remi.
...ier.	Mortelecque.	N.....	Denabrif.	Ramon
...ckaert.	Debuyser.	Lesecq.	Devirgile.	Vanhove.
...ot.	Happlencourt.	Hannequart	Crapez.	Rousseau.
...bois.	Delrot, Delcroix.	Hédon.	Guislain.	Desproy, Legrand.
...et.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Cacheux, Valengin.
...in.	Liénard.	Bellain.	Bailleul.	Dô.
...hiez.	Riches.	V. Esnes.	Carron.	Petit.
...pin.	Mocq.	V. Thiant.	Broquet.	Durot.
...iot.	Leclercq, Tondeur.	Bracq.	Gaffet.	Giraud, Lefebvre.
...oncq.	Cartignies.	V. Avesnes.	Houzé.	Lodrigo.
...ourt.	Leroy.	Vallez.	Crapez.	Lespilette.
...eau.	Caron.	Pierchon.	Parent.	Larcanchet.
...ssus.	Deroo.	Vestel.	Leblond.	Meurillon.
...lez.	Herbert.	Degruson.	Bonnay, Cl.	Delache.
...newerck.	Prevost, Pasquier.	Debreyne.	Smagghe.	Dueuyper, Paresys.
...ies.	Vinois.	Hallez.	Pavot.	Dreumont.
...ez.	Mahelle.	Delforge.	Lebarbier.	Tetard.
...y.	Leclercq, J.-B.	Duthoit.	Delecourt.	Debeune.
...uaval.	Leclercq, Aug.	Deltour.	Semet.	Dupire.
...le.	Dupas.	Tartulier.	Moulins.	Foveau.
...rnez.	Dupriez.	Clarisse.	Michaux.	Bezin, Jurion.
...mbart.	Legillon.	Leroy.	Brasme.	Behague.
...llier.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Gourdin.
...tien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Druon, Leclercq.
...n.	Vanlerberghe.	Decraemer.	Dehorter.	Looten.
...un.	Dussart.	Carion.	George.	Raux.
...s.	Cleuet.	Cailleau.	Dehorter, B.	Kyndt.
...en.	Declerck.	Deblonde.	Cnapelynck.	Beugin.
...pens.	Vercamer, Cornetté.	Vandenbussche.	Salomé.	Boulogne, Vanoosten.
...it.	Mabille.	Ficheux.	Haca.	Stievenart.
...ain-Blutte.	Cotteaux-Lemaire.	Manet.	Hodin.	Bodechon.
...elle.	Waxin.	Capèle.	Carron.	Labbé.
...el.	Lefebvre.	Leclercq.	Brasselet.	Fontaine.
...outeville.	Bridoux.	Appourchaux.	Copin.	Faidherbe.
...ercq.	Lemaire.	Largillière.	Daire.	Gérard, Flinois.
...ot.	Lienart.	Delécluse.	Paix.	Leprêtre.
...nnoy.	Briait.	Damman.	Fliniaux.	Bataille.
...lle.	Hebben.	Devos.	Devirgile.	Vandewalle.
...hop.	Thuilliez.	V. Bergues.	Demasur.	Decodts.
...ismes.	Roussel.	Guermonprez.	Denabrif.	Riddez.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1837.
Inchy.	C.	Le Catteau.	7	17	76	1575	130	129	7565
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3557	230	462	22089
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	959	96	112	8456
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	729	73	152	8314
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	1005	101	94	7089
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1377	120	168	18709
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2485	175	263	23446
La Flamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	411	41	27	2515
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3238	215	357	33146
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1612	135	154	8962
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1198	110	44	19636
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	966	97	82	16303
La Magdelaine.	L.	Lille-C.	2	2	2	925	92	149	10127
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	782	78	83	14147
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2405	170	132	19396
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	3679	234	500	35922
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	403	40	25	4707
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1392	120	133	9793
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	656	66	102	5717
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	477	48	95	5831
Le Catteau.	C.	Le Catteau.	»	25	83	6015	343	519	55971
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2	14	39	2230	162	149	25412
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	1639	135	127	8289
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1461	125	121	29606
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	719	72	56	11011
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	1991	150	150	13253
Leffrinckoucke	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	293	29	17	4064
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	623	62	55	7355
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3281	214	355	27838
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	964	96	56	9789
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	991	99	98	17366
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	767	77	65	7991
Les Moulins.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	3120	206	220	28709
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1180	110	88	18382
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	498	50	31	7043
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1163	110	183	9116
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1136	104	91	6134
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	411	41	55	2500
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	1113	110	126	6576
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	2	17	51	585	59	22	6941
Ligny.	C.	Clary.	3	15	72	1577	130	91	11348
Ligny.	L.	Haubourdin.	5	12	12	129	13	14	1757
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	72005	2410	3017	369273
									386869
									395971

NOMS DES

...aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
.	Basquin.	Comond.	Henry.	Gérard.
gne.	Fievet, Panien.	Ramond.	Carion.	Trannoy, Troyon.
ieau.	Petoux.	Legrand.	Fierart.	Cordier.
ier.	Poulet.	Lecuyer.	Tretan.	Blanchart.
et.	Dutrieux.	Mallet.	Riquet.	Delattre.
man.	Lagatie.	Depoorter.	Salomé.	Verley.
it.	Candelier père.	Gerin.	Dentabrif.	Wallart.
x.	Thibot.	Bringeux.	Jenicq.	Dhellême.
ir.	Lequien, Taffin.	Delahaye.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
ntozon ✲	Vion.	Lebon.	Dislère.	Lefebvre.
idin.	Lotteau.	Lebon.	Lion.	Detombies.
sse.	Selosse.	Becuwe.	Deveamy.	Delespaul.
s.	Bonnier.	Labey.	Cuvelier.	Oherne.
	Lecq.	Rocquet.	Desuède.	Lefebvre.
.	Dubois.	Douai.	Cotteau.	Descarpentries, Fabre.
z.	Ancelet, Gabet.	Desmoutiers.	Descamps.	Moreau, Dudefoy.
ée.	Mazingue.	Dubusche.	Chardot.	Chrétien.
it.	Thieffry.	Dumez.	Semet.	Herbaut.
sse.	Hédon.	Anselot.	Bevenot.	Wery.
vre.	Cauchy.	V. Flers.	Luce.	Desmaretz.
iux.	Deudon, Caffeau.	Delabre.	Joveneau.	Despinoy, Hernoux
hart.	Legrand.	Lahaye.	Derquenne.	Legrand, Choteau.
rt.	Leclercq.	Agache.	Lemaire.	Demaret.
telandt.	Debroucker.	Leurèle.	Lorenzo.	Persyn.
lermarcq B	Houdermarck, W.	Dejonghes.	Deswarte.	Dequidt.
inoy.	Despretz.	Lefrançois.	Semet.	Jonville.
io.	Debaene.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
er.	Lesage.	Serleys.	Delegrange.	Marescaux.
ion.	Brabant, Prévost.	Tilmant.	Dupont.	Carlier, Dupont.
vre.	Potin.	Trupin.	Dumotiez.	Wartelle.
seaux.	Besse.	Desforges.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
ers.	Bollengier.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
y.	Morelle, Olivier.	Gombert.	Bonnet.	Guilluy, Plet.
erre.	Damide.	Blondel.	Panckoucke fils	Stevens, Moment.
int.	Wiars.	Fontaine.	Hennet.	Leconte.
aux.	Hetenguez.	Pottier.	Dupret.	Rinchevalle.
vre.	Wardavoir.	Bonnier.	Delecourt.	Dufour.
et.	Bierand.	Decaudin.	George.	Haudry.
n.	Rigaumont.	Biziau.	Fosset.	Florentin.
eau.	Prouveur.	Faidherbe.	Minne.	Dieuleau.
oy.	Soyez.	Lefebvre.	Carron.	Levêque.
n.	Wicart.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
✲.	Roussel, Bocquet.	V. page 218.	Dujardin.	»
	Richebé, Pascal.		Dibos.	»
	Ovigneur.		De la Bouglie.	»

NOMS			DISTANCE en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1837.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	9	10	86	504	50	66	5465
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3681	235	275	29653
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	683	68	99	8686
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	186	19	13	4053
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2181	160	137	24169
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	573	57	33	7195
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1408	125	114	17612
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1662	135	159	20919
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1891	150	86	19024
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	739	74	42	3903
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	1	24	71	568	57	70	7668
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	1060	105	88	9042
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	626	63	73	5182
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	727	73	54	6943
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	907	91	103	13251
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	1072	105	93	8785
Maing.	V.	Valencienn.-S.	7	7	58	1571	130	141	14240
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	485	49	29	6467
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	910	91	59	10091
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	7	7	95	890	89	78	7873
Marchiennes Cam.	D.	Marchiennes.	2	17	33	454	45	38	4771
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	»	18	33	2614	185	225	19703
Marcoing.	C.	Marcoing.	»	8	67	1490	125	100	17796
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	488	49	54	9737
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3348	217	198	37559
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	389	39	19	4450
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	761	76	81	5531
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	2107	160	145	13320
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2	2	53	1106	110	95	16131
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2183	160	275	33322
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	502	50	74	4702
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1366	120	67	15544
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1657	135	127	11841
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1135	110	100	11891
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1507	130	125	13457
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	874	87	116	12398
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	742	74	106	8996
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	6363	355	520	56976
Maulde.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	44	1341	120	67	5883
Mauroy.	C.	Le Catteau.	7	27	86	725	73	79	3825
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	8	34	90	969	97	89	8761
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	945	95	125	6281
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	1002	101	144	11794
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	14	28	68	732	73	80	12123
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	1257	115	84	16662

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
..	N......	Dennetières.	François.	Lemire.
bvre.	Duquesnoy, Delobel.	Guichard.	Delesalle.	Herbeaux, Deltour.
aye.	Corduant.	Balligand.	Riquet.	Boutteau.
and.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont.
ne.	Ducrocq.	Houcke.	Lambert.	Wattelle.
uier.	Desbonnets.	Vandeville.	Devemy.	Aberlant.
semacker.	Banraet.	Caillié.	Vanwormhout.	Raeckelboom.
os.	Geerssen.	Accart.	Demarle.	Pruvost.
urel.	Duvernay.	Lemahieu.	Bailleul.	Odent.
q.	Bouchelez.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Lebarbier.	Caron.
eau.	Gravis.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
neau.	Watremez.	Deleau.	Dupont.	Delettre.
aide.	Doignie.	Delemer.	Fievet, Al.	Ghillain
vet.	Desenfans.	V. Hautmont.	Quivy.	Lallemant, Delgorge
ven.	Courtois.	Denecker.	Dewitte.	Wils.
plechin.	Echevin.	Decarnin.	Semet.	Decourchelle.
en.	Lefebvre.	Bricourt.	Dumez.	Jesupret.
he.	Page.	V. Élesmes.	Fournier.	Cagniaux.
ubien.	Watelle.	Havet.	François.	Mortier.
t.	Bronchart.	Delattre.	Colas.	Juniet.
lain.	Lesens.	V. Rieulay.	Cacherat.	Dubois.
ery.	Teinturier.	Messager.	Cacherat.	Pierreuse, Cocquiau.
llet.	Boulanger.	Salez.	Fesneau.	Harfaux.
art.	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Grattepanche.
os.	Despatures-Leroy.	Delannoy.	Delos-Questroy	Rousselle.
ranc.	Longueval.	Caniva.	Gallois.	Gauduin.
raham.	Sueur.	Bajou.	Pierart.	Monjean.
laporte.	Dégardin.	Hilst.	Hodin.	Pierrard.
reque.	Bertaut.	Dutemple.	Desilve.	Lotteau.
ndois.	Fournier.	Gobert.	Cauderlier.	Jean, Vendois.
nnequart.	Lanthier.	V. Jeumont.	Lebrun.	Wallenne.
saffre.	Salembier.	Delannoy.	Darcy.	Desbonnets.
ndeur.	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Brunel.
ombart.	Brunel.	Descamps.	Brasme.	Leroy.
lau.	Bail.	Soufflet.	Dumoties.	Moreau.
quette.	Laurent.	Dubrule.	Thurin.	Bizé.
ulon.	Lemerre.	Deligne.	Minne.	Consille.
St.-Léger. ✲	Broisa, Bottieau.	Bevenot.	Quivy.	Delgorge, Foret.
rnez.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
taille.	Lagouge.	Copin.	Hodin.	Leriche.
naux.	Canonne.	Lesage.	Leblond.	Lacoche.
rin.	Boucher.	Lemaire.	Crapez.	Bourlard.
couffe.	Roger.	Crépy.	Delannoy.	Gaultier.
bitaille	Thys.	Devos.	Leurs.	Hugoo.
aitter.	Osten.	Debaudt.	Verlinde.	Roseau.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfect.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1837
Merville.	H.	Merville.	2	14	36	6258	352	612	70511
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2514	180	188	3092
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	825	83	149	13455
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	35	540	54	69	3191
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	883	88	146	9959
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	599	60	55	6097
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	413	41	33	5829
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	896	90	119	9015
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	700	70	89	10604
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	807	81	75	8673
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1707	140	132	19043
Montay.	C.	Le Catteau.	3	26	83	348	35	29	5855
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	856	87	91	6966
Moutigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	806	81	72	7979
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	320	32	32	3552
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	4127	260	306	32372
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	105	10	14	1964
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	7	19	45	1220	115	69	6714
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1213	115	87	13634
Moustier.	A.	Trélon.	7	18	120	263	26	48	3554
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	1954	150	134	13967
Naves.	C.	Cambrai-E.	7	7	64	989	99	125	8551
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1466	125	133	12408
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	193	19	8	1567
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	646	65	62	4159
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2065	153	161	12202
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	709	71	56	5154
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	627	63	82	6939
Neuvilly.	C.	Le Catteau.	5	23	80	1896	145	122	12817
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3379	220	324	38332
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	471	47	44	6528
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	31	1571	130	56	7193
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2323	110	262	26625
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1442	125	144	18312
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	491	49	53	10565
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	584	58	71	6834
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	411	41	58	4722
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	678	69	58	6934
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1110	110	103	7311
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	289	29	40	3823
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	541	54	50	9561
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	252	25	9	2440
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	119	1025	103	80	6581
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	143	14	10	3014
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	2786	190	200	23508

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Verhaeghe.	Delassus, Bondville, [illegible].	Deloux.	Vermesch.	Pruvost, Hautecœur.
Wicart.	Deswarte, Plouvier.	Baelde.	Baelde.	Wemsteen, Desvigne.
Moreau.	Desmidt.	Deschoodt.	Deberter, B.	Vanneufville.
Debrabant, A.	Debrabant, L.	V. Hasnon.	Guislain.	Hère.
Godefroy.	Labalette.	Remy.	De Fénérolles.	Ringeval.
Fontaine.	Druez.	Delvallée.	François.	Bernier.
Hyolle.	Bassez.	V. Maing.	Dumetz.	Claisse.
Houdart.	Bauduin.	Colliot.	Chardot.	Bauduin.
Momal.	Dupas.	Larsonneur.	Peugnies.	Vilette, Parent.
Dewas.	Delemar.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Duponchel.
Lefebvre.	Valois.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
Selon.	Danjou.	Denoyelle.	Joveneau.	Thieulleux.
Rousseau.	Denoyelle.	Basuyau.	Moland.	Hutin.
Jovenet.	Fauqueux.	Sion.	Thurin.	Jovenet.
Delabre.	Desvignes.	V. Saulzoir.	Gaffet.	Dhaussy.
Leroy.	Hellein, Becquart.	Berten.	Travet.	Pihen, Levecque.
Balique.	Morchain.	V. Tilloy.	Delcroix.	Hocquet.
Mazingue.	Dumont.	Dame.	Baligand.	Delmotte.
Nicolle.	Choteau.	Direz.	Delannoy.	Graveline.
Hancart.	Canard.	V. Eppe-Sauvage.	Fosset.	Bry.
Six.	Lecroard.	Deleruyelle.	Delesalle.	Catel.
Dambrine.	Lemaire.	Bury.	Bonnay, Th.	Louis.
Duretz.	Dedours.	Arnould.	Iserby.	Simoen.
Broudehoux.	Gruniaux.	Derome.	Crapez.	Gray.
Lebrun.	Capelle	Delvigne.	Pavot.	Cattelain.
Ghestem.	Glorieux.	Devrainne.	Thurin.	Biscop.
Defontaine.	Pluvinage.	Watiel.	Bonnay, Cl.	Morchain.
Flament.	Cauchy.	Vaillant.	Broquet.	Payen.
Toilliez.	Ledieu.	Bricourt.	Delsart-Beauvais.	Cavrot.
Portebois.	Vanmerris, Faveur.	Bollengier.	Rouzé-Duflos.	Lemaire, Goudemane.
Pluvinage.	Briez.	Broutin.	Ducamp.	Maillot.
Monnier.	Dumetz.	Nollet.	Derkenne.	Fromond.
Quique.	Wacquier.	Desmarescaux.	Bocquet.	Riquier, Leleu.
Leleu.	Blondé.	Leturgie.	Merchier.	Amoureux.
Gomez.	Belot.	Bucquoy.	Cauderlier.	Gomez.
Clavier.	Cureur.	Bonduelle.	Fesneau.	Hillaire.
Lhermitte.	Debuchy.	Dubar.	Follet.	Robert.
Lussiez.	Payen.	Caudron.	Richer.	Fontaine.
Hostelart.	Deghaye.	Bringoux.	Crapez.	Dupont.
Cornet.	Julien.	Carton.	Lebeau.	Bertaux.
Pierens.	Vangrevelynghe.	Leps.	Campagnie.	Chieux.
Bocquet.	Patoir.	V. Fresnes.	Michaux.	Sénécaut.
Hanoteau.	Delcourte.	Delattre.	Desroches.	Jonnequin.
Pillion.	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Marissal.
Fréville.	Plichon, Mariage.	Bliecq.	Quecq.	Finet, Delhaye.

NOMS			DISTANCE en kil. au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1837.
des COMMUNES.	de l'arrond.*	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	7	23	82	505	51	53	5614
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3484	145	327	28378
Ors.	C.	Le Catteau.	7	32	89	1270	115	185	14823
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	60	503	50	102	4167
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	859	86	97	8217
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	1002	101	78	12294
Oxelaere.	H.	Cassel.	2	12	49	496	50	36	6865
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1125	110	184	10230
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1300	115	135	12093
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	802	80	80	9606
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	530	53	55	3645
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	8	4	44	625	62	42	6847
Petite-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1531	130	134	12464
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1346	120	92	13733
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1726	140	160	30299
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	1771	140	118	11510
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	4	31	87	1148	110	128	7791
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	764	76	64	7520
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1212	115	118	14081
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2	36	70	255	26	36	3419
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	6	6	39	372	37	40	5533
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	1047	105	81	11722
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1532	130	121	10882
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1577	130	105	5939
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	432	43	55	4387
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1600	130	211	15139
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	677	68	42	5865
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	482	48	68	8492
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1108	110	92	7400
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1979	150	161	34368
Quarouble.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	2027	151	200	21310
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	445	45	37	5107
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4207	265	440	45654
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	289	29	61	2667
Quiévrechain.	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	739	74	108	8543
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2611	185	255	13038
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1131	110	128	7727
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1254	115	125	18048
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	746	75	53	9695
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1970	150	202	20840
Rainsart.	A.	Trélon.	8	7	108	269	27	55	2835
Raismes.	V.	St.-Amand r.d.	7	5	46	2508	175	193	23058
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	4	4	65	484	48	73	7804
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	8	8	98	629	63	75	5924
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	326	33	35	4174

NOMS DES				
ffaires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
denhamèele.	Geeraert.	Florisoone.	Derombaix.	Beene.
r.	Dedeuxville, Delemer.	Charles.	Bocquet.	Dubus, Henno.
art.	Pierchon.	Mercier.	Lempereur.	Trouillet.
ier.	Dupire.	V. Villerspol.	Pierart.	Rousseau.
mpon.	Pollart.	Heroguer.	Chardot.	Lefebvre.
Ingelandt.	Gaymay.	Blaevoet.	Devirgile.	Boidin.
encquesaing.	Denaes.	Bogaert.	Dekytspotter.	Wyon.
ar.	Delmotte.	Dillies.	Moulins.	Laurent.
ode.	Burnard.	Chevalier.	Thurin.	Lion, Boutry.
quembergues	Bouchery.	Maréchal.	Lambert.	Prevot.
ebvre.	Delvalle.	Desplanques.	Panckoucke fils.	Rochart.
npret.	Maillard.	V. Aubry.	Gellé.	Delhaye.
egherman.	Bayard.	Emery.	Gallois.	Deprey.
idoux.	Delaval.	Bafaleur.	Panckoucke p.	Candillier.
lerc.	Dewaele.	Hopsomer.	Fleurynck.	Swyngedauw.
bonnier.	Briatte.	Caffiau.	Pavot.	Briatte, Pavot.
nné.	Mortier.	Chauwin.	Lempereur.	Carpentier.
rot.	Six.	Desprez.	Delannoy.	Wartelle.
ssy.	Belforge.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre, Lefebvre fils.
mont.	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Delattre.
eman.	Villette.	Vermersch.	Verlynde.	Houvenaghel.
lin.	Delobel.	Gerin.	Lambert.	Fouquart.
uffart.	Tacquet.	Duchateau.	Fromont.	Delcroix.
pret.	Marouzé.	Desse.	Descamps.	Chandelier.
nchicourt.	Lecouvez.	Descamps.	Lecerf.	Caudron.
issart.	Gedfrin.	Collet.	Estassin.	Brassart, Navarre.
rmant.	Michel.	Leroy.	Dumetz.	Vilcot.
me.	Crépin.	Gosselin.	Truchez.	Richard.
obois.	Cambier.	Delaeter.	Panckoucke p.	Duriez.
laetre.	Deniele.	Serleys.	Debreyne.	Réveillon.
ssonville.	Gernez.	Ricourt.	Quecq.	Brasseur, Dochez.
pont.	Maret.	V. Artres.	Dumetz.	Goulard.
percq-Rouzé	Berthe, Lelong.	Leleu.	Denorguet.	Dhalluin, Ghesquier
sselet.	Gil oteau.	V. Aibes.	Renon.	Suin.
squier.	Lecocq.	Quesnoy.	Bruneau.	Harduin.
lette.	Lansiaux, Davoine.	Ravaux.	Millet-Tellier.	Gressillon, Leroy.
nisse.	Montagne.	Lermuseaux.	Courtin.	Lafosse.
....	N......	Saumade.	Fievet, Wald.	Carrière.
svigne.	Panien.	V. Sailly.	Bonnay, Cl.	Groisse.
puis.	Guisselin.	Herrengt.	Courtin.	Beghin.
rlet.	Bastiens.	Soufflet.	Vandermarcq.	Fauconnier.
udrin.	Lesne, Fréaut.	Desruelles.	Gellé.	Lekieffre, Paquet.
rme.	Dupont.	Carette.	Delcroix.	Segard.
codême.	Naveaux.	Garçon.	Vandermarcq.	Fontaine.
asselet.	Laloyaux.	Froment.	Lebrun.	Doucement.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.'	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	DISTANCE en kil. au chef-lieu de la sous-préfect.	DISTANCE en kil. au chef-lieu de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	NOMBRE de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1837.
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	1187	110	68	12693
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	508	51	86	5327
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	7	21	21	782	78	146	7218
Thun.	V.	St-Amand r. g.	5	17	33	1109	110	41	3872
Thun-Levèque.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	678	68	79	7560
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	882	88	87	6795
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	266	27	14	4592
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	514	51	76	5047
Toufflers.	L.	Lannoy.	1	13	13	619	62	53	6052
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	»	13	13	19966	850	707	170631
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	5	17	17	502	50	76	4287
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	1850	145	138	25823
Tressin.	L.	Lannoy.	7	11	11	422	42	65	4867
Trith-S.-Léger	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	1768	140	90	16174
Troisvilles.	C.	Le Catteau.	5	22	79	1902	150	151	10916
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	9	9	79	430	43	19	6859
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	19489	835	1337	134153
									150726
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	1116	110	52	10431
Veudegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	9	27	82	1098	105	44	6990
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	444	44	26	4489
Verchin et Maugré	V.	Valencienn.-S.	12	12	62	1194	110	90	13146
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	1771	143	162	21965
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	1011	102	87	7598
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	844	84	126	5529
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	2526	178	134	13221
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	3552	230	214	36254
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	3865	243	251	15121
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	330	33	29	4675
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	912	91	99	10424
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	939	94	130	8201
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	6	12	45	449	45	51	6988
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	7	14	40	170	17	14	3533
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	9	15	63	1338	120	95	12140
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	9	18	77	2028	152	207	13181
Villers-Outréau.	C.	Clary.	9	18	77	2568	182	132	11960
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	886	87	71	10166
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5	39	63	1484	125	128	11806
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	8	26	91	1329	120	135	11557
Vred.	D.	Marchiennes.	4	14	35	1141	110	79	4004
Volckerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	15	29	66	933	93	94	17900
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	682	68	70	6746
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	1837	145	158	11808
Wallers.	A.	Trélon.	5	19	129	516	52	71	4309

NOMS DES				
laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
eeb	Degay.	Kerckkove.	Huyghe.	Montagne.
in.	Langlet.	Sellier.	Hodin.	Tirlet.
es.	Verrièle.	Béant.	Deroubaix.	Desquand.
ge.	Defontaine.	Coupé.	Fesneau.	Carré.
ns.	Wilbaut.	Leclercq.	Thurin.	Williatte.
ovre.	Paris.	Bresson.	Carion.	Paris, Ghienne.
lerpeng.	Hallez jeune.	V. Preux-au-B.	Dutemple.	Bléhaut.
ert.	Carpentier.	Pierchon.	Minne.	Legrand.
ove.	Alglave.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
aux.	Druesne.	Porets.	Froment-Sartiaux.	Lengrand.
..	N......	Monchy.	Panckoucke fils.	Desquiens.
squiere.	Destombes, Dupont.	Nanynck.	Thurin.	Cochon, Catteau.
iard.	Pinquet.	Rogie.	Courtin.	Lefebvre.
and.	Dupret.	Clarisse.	Guislain.	Desespringalle.
enne.	Grimonprez, Cuvru.	Haeu.	Leconte.	Ramser, Decarne.
nent.	Hain.	V. Englefontaine.	Riquet.	Delette.
ercq.	Debève.	Delesalle.	Dupret.	Poutrain.
rent.	Hesselet.	Leconte.	Lebrun.	Devaux.
drieux.	Delille.	V. Preuvy.	Broquet.	Quinet.
nt.	Haeu.	Debreyne.	Campagnie.	Pierens.
e.	Bruyère.	Hutin.	Piérart.	Delsart.
uuw.	Gardin.	Balligand.	Derkenne.	Fleury.
che.	Boulanger.	Seg rd.	Dumotiez.	Perriez.
vignes.	Legrand.	Deguine.	Bonnay, Cl.	Locquet.
zé.	Robart.	Dassonville.	Semet.	Cardon.
..	N....	Deleporte.	Panckoucke fils.	Lecomte.
eville.	Duban.	Brassart.	Brasme.	Dilly.
risse.	Maufroy.	Tanières.	Vandermarcq.	Watris, Eliet.
lin-Dubois.	Pilette, Debettignies.	Joffrain.	Fleury.	Farfinaux, Broutin.
enne.	Laignel.	V. Lambersart.	Devemy.	Legris.
onne.	Flament.	Delacour.	Carion.	Moreau.
arme.	Bruyère.	Huart.	François.	Legry.
nant.	Saintenois.	V. Crespin.	Bruneau.	Moreau.
eliez.	Millot.	V. St.-Souplet.	Joveneau.	Chaumont.
f.	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Caron.
nchart.	Juniet.	Demon.	Houzé.	Limosin.
gerin.	Jocaille.	Brachelet.	Millet-Tellier.	Gabet, Ruffin.
iau, L.-E.	Billiau, L.-A.	Plaetevoet.	Lecouche.	Barbry.
uidt.	Quaeybeur.	Huyghe.	Dekytspotter.	Lutsyn.
haye.	Lecerf.	V. Bermerain.	Moreau.	Lemoine.
tier.	Degrave.	V. Lederzeele.	Lorenzo.	Cocart.
nderhaeghe.	Cossart.	Desmedt.	Vanwormhout.	Bigot.
don.	Douay.	Jeanlebœuf.	Froment-Sartiaux.	Druart.
lbert.	Lepostelle.	Carlier.	Colas.	Cattelot.
te.	Carnoye.	Coppée	François.	Lemire.

NOMS			DISTANCE en kil au chef-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contributions directes pour 1837.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	2	2	53	1355	120	109	22758
St.-Souplet.	C.	Le Catteau.	6	29	86	2157	160	235	11912
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	1147	110	94	13447
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	1473	125	110	7433
St.-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	625	63	74	7522
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	75	548	55	52	5174
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	746	75	52	8919
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	1760	88	118	14245
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	385	39	40	6231
Santes.	L.	Haubourdin.	3	10	10	1483	125	183	17417
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	31	558	56	80	3953
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	979	98	176	8086
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	382	38	54	6348
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	4	4	55	800	80	89	10846
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	2213	165	100	15323
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	9	9	60	1699	135	158	21751
Seclin.	L.	Seclin.	2	11	11	2954	200	371	41318
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	749	75	54	5976
Semeries.	A.	Avesnes-N.	5	5	96	711	71	92	8113
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	300	30	50	2973
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	786	79	101	5956
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	587	59	45	9182
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	605	60	22	5042
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	6	6	54	578	58	37	8278
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	2857	195	312	18538
Socx.	Dk.	Bergues.	5	14	67	769	77	55	13983
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	4997	300	447	36497
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	2559	178	273	20363
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	219	22	18	2881
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	2535	180	263	15768
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	505	51	17	4231
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	6	52	78	648	65	65	9047
Staple.	H.	Hazebrouck-N	8	8	75	1130	110	103	15979
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	2090	155	184	20491
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	845	85	115	15546
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	4023	255	327	48249
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	4784	290	442	53067
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	576	58	28	7384
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	951	95	146	10239
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	3	29	74	1386	120	55	18526
Templemars.	L.	Seclin.	4	8	8	811	81	65	8498
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	2886	200	321	33473
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	624	62	61	12398
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	5	5	76	2076	155	77	24035
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	953	95	80	10798

NOMS DES

laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
au.	Durieux.	Carette.	Desilve.	Lallemand.
ueneux, ✻	Fontaine.	Lambert.	Joveneau.	Teillet.
teen.	Gantois.	Deschildt.	Boidin.	Collaert.
'.	Mazet.	Blanquart.	Millet-Tellier.	Noulin.
ouez.	Degrignart.	Delhaye.	Jenicq.	Dehaut.
ıngé.	Mortier.	Dorchies.	Pavot.	Lefebvre.
el.	Lemaire.	Robichez.	Denabrif.	Lecocq.
ngue.	Herbomez.	Simon.	Cotteau.	Doby.
e.	Dureux.	V. Blécourt.	Bonnay, Cl.	Hary.
tenoble.	Desmazière.	Leblan.	Pivion.	Delevallé.
in.	Sauvage.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
'et.	Dupont.	Blaise.	Lebeau.	Houssin.
ent.	Lenclud.	Foucart.	Hennet.	Cartignies.
er.	Dehaynin.	Dubois.	Fromont.	Desfossez.
ogne, Ant.	Boulogne, F.	Coullemont.	Gaffet.	Seillier, Lacroix.
coste, ✻.	Lengrand.	François.	Desilve.	Houzé, Dupont.
guer.	Sproit, Labbe.	Plaetevoet.	Paix.	Lagache, Martin.
place.	Noclerc.	Richez.	Carron.	Defontaine.
aine.	Gérard.	Duquesne.	Vandermarcq.	Huget.
ıux.	Descamps.	Botteaux.	Wargnies.	Bosseau.
ère.	Basset.	Joffrain.	Pierart.	Soleil.
ng.	Despatures.	Palliez.	Bailleul.	Dupuis.
n.	Senez.	Dupas.	Ducamp.	Rose.
man.	Justice.	Attuyt.	Dewitte.	Boddaert.
uart, ✻.	Annache, Cogez.	Dumet.	Dislère.	Mortelette, ✻, Delattre.
ientier.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Gislot.
ıux-Petit.	Réal et Ménard.	Jourdain.	Froment-Sartiaux.	Demain, Dormignies.
becke.	Thieuleux, Cowez.	Gérard.	George.	Grard, Tellier.
ıux.	Willot.	Selliez.	George.	Thomas.
in, ✻.	Lesens, Bataille.	Rener.	Copin.	Prevost, Morelle.
lle.	Lhussiez.	Lecq.	Moreau.	Bertin.
naere.	Depoers.	Monté.	Dutil.	Lecae.
ez.	Vanbremersch.	Hidden.	Cnapelynck.	Debadts.
t.-Quentin.	Coubronne.	Porreye.	Travet.	Dehaudt.
ıont.	Dupuy.	Storme.	Dutil.	Fournier.
in.	Parmentier, Serlooten.	Vandevelde.	Rouzé père.	Pourmenté, S lan.
hé.	Barbry, Thery.	Roelans.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Montagne.
on.	Ruckebusch.	Huyghe.	Verlynde.	Wils.
lel.	Johain.	Musin.	Colas.	Baude.
tier.	Pagnier.	Millot.	Haca.	Largillière.
e.	Gossart.	Lefebvre.	Follet.	Dhilly.
itte.	Herbo, Leclercq.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Despret.
gghe.	Boone.	Treutenaere.	Boidin.	Detrez.
oers.	Daullé.	Markant.	Delabaere.	Bourdon.
aipart.	Fontaine.	Descarpentries.	Dumetz.	Dromby.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

